This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 28.2.2

Harvard College Library

FROM THE GIFT OF

ARCHIBALD CARY COOLIDGE

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BREST

Reconnue d'utilité publique — (Août 1880)

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XXI

—

1895-1896

—

BREST,
IMPRIMERIE RUE KLÉBER, 11.

1896

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BREST

Reconnue d'utilité publique — (Août 1880)

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XXI

—

1895-1896

—

BREST
IMPRIMERIE RUE KLÉBER, 11.

1896

Harvard College Library
NOV 20 1911
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

L'ART BRETON

DU XIIIe AU XVIe SIÈCLE

MICHEL COLOMB

CHAPITRE Ier

Introduction en Bretagne de l'Art ogival

Au XIIe siècle, commencent en France les premières créations de l'Art ogival. Le XIIIe siècle marque dans les arts le triomphe de la nouvelle architecture. La voûte se transforme, se brise et s'élance comme pour escalader le ciel. Alors surgissent de tous les points du sol français ces cathédrales magnifiques, remplaçant les basiliques romanes, souvent lourdes et massives, par des temples où se montrent toutes les hardiesses de la construction et toute la ferveur du sentiment religieux.

C'est une révolution profonde dans l'art de bâtir.

On est alors en possession d'un nouveau système de construction, très complet, original dans ses moindres déductions et qui ne garde de l'âge précédent que l'ordonnance admise dès les premiers temps par le culte chrétien; encore l'esprit d'initiative développé par les architectes laïques fait-il subir au plan primitif de nombreuses adjonctions et de nouveaux écarts.

Aucun style n'est plus tranché et plus facile à reconnaître ; aucun n'exprime mieux son époque et ne traduit d'une façon plus éloquente les tendances et les aspirations de son temps.

Cependant, alors que l'art français *(opus francigenum)* franchit les Alpes et le Rhin et va s'établir à Canterbury, à Utrecht, à Milan, jusqu'en Suède, la Bretagne paraît jusqu'à un certain point, réfractaire à ce splendide mouvement artistique. Ses traditions, ses lois, ses mœurs et surtout ses divisions semblent s'y opposer. Si elle accepte l'architecture militaire pour ses forteresses, elle semble ne pas vouloir de l'ogive et des voûtes nouvelles et ne les introduit qu'avec répugnance et timidité dans ses constructions religieuses ou civiles.

Elle s'en tient longtemps dans ses églises, presque toutes disparues et remplacées depuis, à un mélange de roman, de bysantin et de style gallo-romain.

L'influence des croisades s'y fait souvent sentir, comme dans la basilique de Sainte-Croix à Quimperlé (XIe siècle) qui présente quelque ressemblance avec le Saint-Sépulcre, participant à la fois dans sa construction primitive du roman et du bysantin dont elle a conservé la coupole.

Du reste, toutes ces constructions marchaient avec une lenteur considérable, interrompues sans cesse pour n'être reprises qu'à de longs intervalles. Les corporations n'existaient pas encore en Bretagne et l'élan manquait, ainsi que les bras et l'argent. Aussi la cathédrale de Quimper, commencée en 1239 par l'évêque Renaud, ne vit élever, pendant le XIIIe siècle, que sa chapelle absidiale et les travaux furent bientôt suspendus pour n'être

repris qu'en 1384. La cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, celles de Saint-Brieuc et de Guingamp eurent un sort analogue.

Les édifices antérieurs au XIIIe siècle ont presque tous péri dans les tourmentes politiques qu'ils ont traversées. Il n'en reste que quelques rares débris. Citons le temple circulaire de Lanloff, près Pontrieux (Côtes-du-Nord), église bizarre, à moitié romane, du XIe siècle et surtout les ruines de l'abbaye ; le cloître de Daoulas, le plus riche monument d'architecture romane de la Bretagne, élevé au XIIe siècle, vaste carré présentant 24 arcades en plein cintre, soutenues par des colonnes de 2m35 de hauteur surmontées de riches chapitaux ; citons encore, près de Baud (Morbihan), l'étrange Vénus de Quinipily, et enfin les ruines si voisines de nous du célèbre monastère de Landévennec, construit au XIe siècle dans un site charmant. Cette abbaye renfermait les tombes du roi Grallon et de saint Guénolé. Son architecture était romane. Un portail de ce style, quelques pans de murs encore debout au milieu des grandes herbes et des arbres : voilà tout ce qui reste de la vieille cité monastique. Landévennec n'a plus que la poésie des ruines et des souvenirs.

Pourtant, au moment où vivait saint Louis, au moment où se construisaient la Sainte-Chapelle et Notre-Dame, un prince français, Pierre de Dreux, mari d'Alix, héritière du duché de Bretagne, régnait sur cette province (1212-37). Pierre, élevé dans les écoles de Paris, avec la plus grande distinction, nourri de belles lettres et de sciences, semblait devoir développer le goût des arts dans sa nouvelle patrie. Malheureusement, appelé à

gouverner un pays dont il ignorait les coutumes et les mœurs, il épuisa ses facultés et ses forces à lutter contre les deux puissances rivales de son autorité, les seigneurs et les évêques, et sa lutte avec le clergé fut si acharnée qu'il en a gardé le nom de Mauclerc.

Aussi s'il construisit beaucoup de remparts et de citadelles, si on lui doit, entre autres, les premières fortifications sérieuses de Nantes, n'élève-t-il par lui-même aucune église ni aucun palais.

Cependant, l'influence de ses idées et celle du voisinage de la France ne furent pas sans effet sur la marche des arts en Bretagne. C'est véritablement sous cette impulsion que furent commencées la cathédrale de Dol et celle de Quimper ; l'église de Saint-Pol, érigée d'abord dans le style roman, fut continuée dans le style français du XIIIe siècle ; mais ces travaux, très lents, du reste, furent vite troublés et arrêtés par la sanglante rivalité de Jean de Montfort et de Charles de Blois, suivie bientôt de la guerre de Cent-Ans.

Cette période fut désastreuse pour la Bretagne. Cent cinquante mille soldats bretons, français, anglais, flamands, écossais, espagnols, l'élite de la noblesse européenne, les trois quarts de la population de la Bretagne, moururent par le fer, par l'eau ou par la flamme. Presque toutes les grandes villes furent assiégées, prises et pillées. Rennes fut abîmée, Fougères ruinée, Guérande détruite, les monuments furent pillés, mutilés, renversés ou brûlés ; toutes les constructions importantes furent interrompues, sinon rasées.

En Bretagne, comme en France, les temps d'anarchie, de troubles et de désastres qui s'ouvrent avec Philippe

VI et les capétiens Valois sont une époque calamiteuse pour l'histoire des arts. Depuis la bataille de Crécy, jusqu'à l'avènement de Charles V, c'est un morne désert.

Sous Charles V, il y a comme un renouvellement momentané. Les relations sont alors nombreuses entre les ducs, les seigneurs bretons et la cour de France. Sous cette influence, le goût des beaux-arts gagne la Bretagne ; beaucoup de grands seigneurs les cultivent, les Clisson en tête, et le connétable fut, comme on le sait, un grand bâtisseur (1364-80).

Malheureusement, la démence de Charles VI interrompt tout progrès (1392). C'est seulement à la fin du règne de Charles VII (1422-1461) que se manifeste en Bretagne un sérieux développement des arts qui va produire la période si brillante du XVe siècle.

A cette époque, florissait en France le gothique flamboyant. Jacques Cœur venait de construire à Bourges son magnifique hôtel ; il y avait appelé les meilleurs artistes du temps et il y dépensait douze millions pour en faire une des plus splendides demeures de France. A Paris, s'élevait l'hôtel de Cluny et à Rouen le palais de l'Echiquier.

Dans le même style se construisaient les églises de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, de Saint-Nicolas-du-Port, près de Nancy, de Saint-Maclou et de Saint-Ouen à Rouen et la nom moins célèbre église de Brou.

Les seigneurs et les artistes bretons, répandus par la France et particulièrement les princes de la maison de Penthièvre, admirèrent ces édifices et le désir de les imiter développa en Bretagne le style ogival du XVe siècle.

« Ce gothique flamboyant va régner sur la France et sur toute l'Europe du Nord jusqu'à la Renaissance, c'est-à-dire jusqu'au commencement du XVIe siècle. Sa qualification dispense de longs commentaires. Les meneaux rayonnants des fenêtres et des roses cèdent la place aux contours en flammes, aux sinueuses courbures ; les portes se surchargent d'ornements fleuris, les archivoltes s'émiettent, les moulures d'abord anguleuses, prismatiques, sont bientôt amincies et creusées par des gorges profondes ; les chapiteaux sont franchement supprimés, comme à la cathédrale de Nantes ; il n'y a plus d'arrêt dans la montée des lignes vers la voûte ; les nervures se ramifient et se résolvent en clefs monumentales qui prennent en peu de temps l'aspect de pendentifs ; la sculpture subit une transformation radicale, elle se fait intime, réelle, familière, souvent même caricaturale et elle va chercher ses motifs de décoration dans les plantes les plus déchiquetées. » (Louis Gonze, l'*Art gothique*).

L'architecture ogivale du XVe siècle est moins logique et moins pure que celle du XIIIe siècle. Ces piles, ces moulures qui affectent des formes prismatiques, curvilignes, concaves, avec arêtes saillantes se pénétrant pour reparaître toujours, ont le tort de fatiguer l'œil. Elles produisent des surfaces tellement divisées, tellement découpées, qu'on ne saisit plus clairement la contexture et l'appareil de l'édifice. Le rigoureux, le géométrique des formes y sont souvent en désaccord avec la souplesse exagérée des lignes et de la sculpture.

Cependant le style flamboyant a produit des œuvres d'un caractère vivace et original et particulièrement en

Bretagne où ses défauts sont le plus souvent atténués par la logique, le tact et le bon sens des constructeurs, aussi bien que par la nature des matériaux et l'influence persistante des traditions antérieures.

En effet, les architectes bretons surent éviter le parti-pris d'ornementation verticale, en contradiction évidente avec la construction qui guide trop souvent les maîtres français de cette époque.

S'ils adoptent alors le trait caractéristique des portails, le fronton qui surmonte les ogives et même les accolades au-dessus des portes et des fenêtres, s'ils remplacent les meneaux à colonnettes par des tiges à moulures prismatiques ramifiées souvent de courbes et contre-courbes toujours ascendantes, s'ils prennent à l'époque l'ornementation florescente, ils conservent, à l'intérieur de leurs églises voûtées, l'ossature si rationnelle, si pure du XIIIe siècle, que l'on retrouve dans leurs cathédrales importantes.

Ainsi le vaisseau entier de l'église de Dol appartient au style du XIIIe siècle ; la cathédrale de Quimper et celle de Saint-Pol-de-Léon obéissent aux mêmes lois. Leurs arcades latérales sont supportées par des chapiteaux à large tailloir polygonal contournant des faisceaux de colonnettes.

A Quimper, dans la nef, les arcs doubleaux, formerets et ogifs, partent de chapiteaux formant console dans la maçonnerie et ne descendent pas en nervures jusqu'au sol.

Dans le chœur de cette même église, de même que dans la cathédrale de Saint-Pol, des colonnettes groupées en faisceaux s'élancent des chapiteaux des colonnes des

arcades jusqu'à la naissance des grandes voûtes, où elles se terminent par de nouveaux chapiteaux qui reçoivent les arcs de ces voûtes.

Les architectes bretons, entraînés par les origines de la construction ou guidés par leur jugement, ont donc le plus souvent, dans l'édification des grandes nefs, rejeté ce que le style du XVe siècle avait de défectueux et d'irrationnel pour suivre la raison et le goût et conserver les grands principes du XIIIe siècle.

Toutefois, il est à regretter qu'ils aient presque toujours renoncé aux grandes rosaces au-dessus du portail principal de la façade, roses dont l'aspect extérieur est si harmonieux et si riche et dont l'effet intérieur est si splendide quand elles illuminent la nef par leurs vitraux étincelants.

Mais, d'autre part, les maîtres des œuvres qui édifièrent les cathédrales armoricaines, adoptèrent presque sans exception, dans la construction de leurs clochers, la tour carrée surmontée d'une flèche ajourée, octogonale, flanquée de clochetons, percée de lucarnes et garnie d'arêtiers saillants.

Cette flèche devient dès lors caractéristique des églises bretonnes et ce clocher à jour persiste au XVIe siècle, lorsque les flèches sont remplacées par des campaniles; partout les fines silhouettes de ces tours élancées se découpent sur le ciel, dont la lumière les traverse, rendant plus aériennes et plus légères encore les arcatures qui les ornent et les colonnettes qui les soutiennent.

C'est ainsi que se développèrent dans le duché de Bretagne la voûte, la structure et la flèche ogivales. C'est ainsi que se constitua le style breton qui marque d'une

empreinte si originale et si caractéristique tant de monuments de cette région.

La cathédrale de Dol, reconstruite au XIIIe siècle, après l'incendie de 1203, fait seule exception à cette origine.

« Par son plan, son abside carrée largement éclairée par de grandes fenêtres, par les détails de son ornementation, elle paraît se rattacher aux grandes églises qui s'élevaient en ce temps des deux côtés de la Manche, en Normandie et en Angleterre. Selon toutes probabilités, elle fut commencée par les mêmes architectes ou par leurs disciples, suivant les traditions plus anciennes des écoles normandes établies par Lanfranc, vers la fin du XIe siècle à Cantorbéry. » (Corroyer, *Art gothique*).

Au XVe siècle, l'art ogival devient donc en honneur en Bretagne, et il se produit alors dans cette province une grande et curieuse floraison architecturale. Les constructions, interrompues ou mutilées par les troubles et la néfaste époque de la guerre de succession de Bretagne, sont reprises et continuées; les édifices détruits sont reconstruits; des châteaux, des églises surgissent de toutes parts.

Les monuments les plus complets et les plus intéressants qui proviennent de ce grand mouvement sont les châteaux de Josselin et de Nantes, celui de Vitré, les cathédrales de Quimper, de Nantes et de Saint-Pol-de-Léon, l'église du Kreisker, dans la même ville, dont le splendide clocher date de la seconde moitié du XVe siècle.

« Mentionnons également l'église du Folgoët avec son jubé flamboyant en granit et surtout la chapelle de

Saint-Fiacre au Faouët dont le jubé de bois (1440) est un véritable chef-d'œuvre qui surpasse en délicatesse les plus beaux de la Belgique. » (Gonze, l'*Art gothique).*

Les monuments religieux bretons ont de plus, surtout dans les petites villes et les bourgs, un caractère particulier et une couleur locale très accentuée.

« La Bretagne est avant tout un pays de pèlerinages et de pardons. Par suite, dans la construction de bien des églises, on s'est occupé de grouper autour du prédicateur en renom le plus de fidèles possibles. De là certaines dispositions caractéristiques, l'absence de déambulatoire, un chœur terminé carrément, peu ou point de chapelles latérales, les trois nefs à peu près égales en hauteur et en largeur, séparées par des colonnes à diamètre restreint, des voûtes en bardeaux richement historiées à leur base sur les sablières et les entraits.

Naturellement, l'extérieur répond à l'intérieur.

Comme il n'y a pas de poussées obliques à neutraliser, les arcs-boutants disparaissent et en outre bien souvent tout l'édifice se trouvant englobé sous un même toit, les savantes combinaisons du moyen-âge sont remplacées par quelques niches et une série de gables au-dessus des fenêtres. » (Léon Palustre).

Ces dispositions générales persistent, quand au XVIe siècle le style de la Renaissance vient s'unir en Bretagne au style ogival. Elles vont même en s'accentuant.

« Ce qui précède ne peut donner qu'une bien faible idée de l'intérêt présenté alors par les petites églises bretonnes. Toutes sont précédées, du côté ouest, d'un svelte et élégant clocher, tandis que sur la face sud fait souvent saillie un porche richement orné et une sacristie

monumentale. Beaucoup d'entre elles, comme les églises de Guérande, Vitré, Guimiliau y joignent une chaire extérieure. A cela, ajoutez dans le cimetière qui est limitrophe, une chapelle funéraire, un ou plusieurs ossuaires, un calvaire monumental, voire même une fontaine aux proportions colossales. L'esprit est vraiment ébloui, quand pour la première fois il considère, comme à Saint-Thégonnec et à Sizun, à travers la triple porte en forme d'arc de triomphe qui sert d'entrée, un pareil entassement d'œuvres architecturales, sinon toujours parfaitement belles, du moins conçues dans un sentiment indéfinissable de grandeur. » (Léon Palustre).

Les derniers monuments auxquels nous faisons allusion sont situés dans la région comprise entre Landerneau et Morlaix. Ils sont postérieurs au XVe siècle. Les plus anciens datent du règne de Henri II, les plus modernes de celui de Louis XIII. Cela tient à ce que cette partie de la Bretagne a adopté bien plus tardivement que les autres les principes de la Renaissance et qu'en plus elle leur est demeurée attachée bien plus longtemps qu'ailleurs. (Léon Palustre).

Cependant, malgré cette influence indiscutable de la Renaissance, les monuments religieux de la Bretagne gardent presque toujours dans le corps de l'édifice le style ogival ou tout au moins celui de la transition, réservant les formes du XVIe siècle pour les porches, les arcs de triomphe, les clochers ou les calvaires extérieurs, mais conservant les fenêtres, les meneaux et l'ossature du XVe siècle.

Du reste, cette architecture à la fois robuste et délicate, aux silhouettes élégantes et fines, aux moulures accen-

tuées et énergiques, faisant fortement valoir les reliefs et les jeux de lumière, convient mieux que toute autre aux sombres granits et au ciel gris de la Bretagne. Elle s'harmonise merveilleusement avec ses landes immenses, ses rochers découpés, ses chênes noueux et tordus, ses sombres ajoncs, avec la mélancolie si pénétrante et si douce de ses paysages et la vaste mer écumeuse, qui tour à tour radieuse ou terrible l'emprisonne et l'embellit.

Bien des architectes l'ont compris et de nos jours beaucoup d'entre eux ont eu l'intelligence de conserver à leurs édifices religieux ce style si essentiellement propre au pays. Ainsi, près de nous, l'église neuve de Lambézellec appartient au style breton du XVe siècle, il en est de même de l'église de Plourin qui vient d'être terminée, et nous pourrions citer bien des restitutions analogues.

La Bretagne artiste avait donc trouvé sa voie. Elle allait la suivre pendant plus de deux siècles, couvrant son sol antique de monuments nombreux, images de sa foi, de son culte pour les morts, de ses aspirations et de ses espérances.

Le dernier des Clisson, grand bâtisseur de forteresses et de châteaux, donna l'exemple et renouvela l'architecture bretonne en reconstruisant le château de Josselin, que le duc Jean IV de Bretagne avait fait démolir.

Pour cette œuvre, il fit appel aux premiers maîtres des œuvres de l'époque et il donna à sa résidence une importance qu'elle a perdue depuis.

En effet, l'antique et formidable donjon a disparu, les tours ont été détruites en 1629, puis en 1760. Il ne reste

plus que le principal corps de logis, bien entier toutefois. On y admire surtout la façade qui donne sur la grande cour. Toute la délicatesse et toute la richesse d'ornements dont est susceptible l'architecture gothique y sont déployés avec magnificence. On remarque principalement les balustrades des croisées formées de grandes lettres découpées à jour et composant les mots « A Plus, à Moins » ; devise de la maison de Rohan.

Le corps de logis n'a qu'un étage, car on ne peut appeler de ce nom les combles dont les dix splendides lucarnes à deux étages avec pinacles et dentelures à jour, disposées en arcs-boutants, s'élèvent jusqu'au faîte du toit. Les intervalles de ces chambranles sont remplis à la naissance du comble par une galerie à jour dont les détails, infiniment variés, sont traités avec une délicatesse et une patience incroyables.

Les fenêtres de l'étage principal sont régulièrement ouvertes au-dessous de chacun des chambranles des combles, mais les ouvertures du rez-de-chaussée, percées à des intervalles inégaux, présentent un certain désordre qui disparaît sous la richesse des détails de la sculpture.

Dix gargouilles immenses font saillie sur le fût d'un pareil nombre de colonnes creusées en spirale et terminées en déversoir pour les eaux pluviales. Les écussons sculptés sur la façade permettent de fixer la date du château de Josselin et le nom du puissant personnage qui le fit élever.

Le côté extérieur de l'édifice donne sur la rivière de l'Oust, il est flanqué de tours et ses murs sont surmontés d'une galerie saillante à créneaux et à machicoulis.

On y voit encore la chambre où mourut Clisson et

l'escalier où sa fille Marguerite se cassa la jambe en fuyant la juste colère de son père.

Cet événement qui fait honneur à la loyauté du connétable, mérite d'être rappelé.

Le duc Jean IV de Montfort, malgré sa sanglante querelle avec Clisson, le laissait en mourant (1399) pour tuteur à ses enfants. Sa fille la comtesse de Penthièvre, qui conservait l'espérance de voir rentrer un jour son époux en possession du duché de Bretagne, osa proposer au connétable de faire mourir les enfants du duc ; Clisson, outré de colère, s'élança de son lit, saisit une hallebarde qui se trouvait dans l'appartement et il aurait tué sa fille, si celle-ci n'eut évité le coup en prenant la fuite ; elle se sauva si précipitamment, qu'elle tomba dans l'escalier et se cassa une jambe, accident qui la rendit boiteuse pour toute sa vie.

Clisson mourut au château de Josselin, à l'âge de soixante-treize ans, le 20 avril 1407 ; il fut enterré dans la chapelle du château, où on lui éleva un monument magnifique.

Ce mausolée était formé d'un sarcophage de pierre de taille à arcades sculptées, surmonté d'une table de marbre noir, autour de laquelle était écrite en caractères gothiques carrés, l'inscription suivante :

CHI GHIST
NOBLE ET PUISSANT SEIGNEUR MONSEIGNEUR
OLIVIER DE CLISSON
JADIS CONNÈTABLE DE FRANGE
SEIGNEUR DE CLISSON, DE PORHOUET, DE BELLEVILLE
ET DE LA GARNACHE
QUI TRESPASSA EN APVRIL, LE JOUR DE SAINT JORGE
L'AN MCCCC ET VII
PRIEZ DIEU POUR SON AME. — AMEN

Sur cette table étaient placées les statues en marbre blanc du connétable et de Marguerite de Rohan.

Ce tombeau a été mutilé et renversé pendant la Révolution, les débris ont pu être retrouvés et il a été reconstitué en 1858 et rétabli dans l'église Notre-Dame de Josselin. On l'a replacé dans une chapelle latérale sur le mur de laquelle se voient en peinture les restes bien effacés d'une danse macabre.

On a pu y remettre en place, bien que mutilées, les deux statues citées plus haut, ainsi que les statuettes des moines qui garnissaient les arcades du monument. Clisson est représenté armé de toutes pièces, excepté la tête ; par dessus sa cuirasse, il porte une cotte d'armes ample et flottante, mais très courte, son épée est suspendue à son côté par un baudrier à demi défait ; les brassards et les cuissards n'offrent que peu de lames articulées, ces pièces d'armure n'étant pas alors aussi perfectionnées qu'elles le furent vers la fin du siècle suivant. La statue de Marguerite de Rohan offre un exemple du costume des dames du quatorzième siècle ; ses cheveux sont tressés, et ces tresses partagées sur les côtés, sont retenues à droite et à gauche par un réseau orné de perles : au-dessus est une coiffure carrée ; sur sa longue robe est un surcot fourré d'hermine, dont les manches sont longues et serrées.

Ces statues sont d'un beau caractère, elles indiquent un vif sentiment artistique. Leur réalisme est à la fois élégant et vigoureux. Elles révèlent un art déjà puissant, bien capable de produire, quelques années plus tard, Michel Colomb et ses chefs-d'œuvre.

Le château de Clisson appartient aujourd'hui au prince

de Léon. Il a été récemment l'objet d'une restauratiou complète. On y remarque la grande cheminée monumentale du salon, surmontée de la fameuse devise : « A Plus, à Moins. » L'ancien mobilier a été renouvelé dans le même style et l'on peut en visitant cette riche demeure se rendre parfaitement compte de ce qu'était au XVe siècle l'habitation d'un grand seigneur breton.

L'exemple de Clisson allait être suivi et l'impulsion était donnée ; les ducs de Bretagne, Jean V, François Ier, Pierre et François II se mirent résolument à la tête du mouvement artistique et le favorisèrent de tout leur pouvoir. Il était à son apogée sous Anne de Bretagne, au moment de la réunion du duché à la France. Loin d'effacer l'originalité du génie breton, l'union ne fit que lui donner un relief et un éclat nouveaux.

Ce fut même alors que l'architecture et la sculpture prenant un essor miraculeux, couvrirent la Bretagne de cette multitude d'églises, de chapelles, de calvaires, de fontaines et de statues qui arrêtent à chaque pas le voyageur.

Ces innombrables chefs-d'œuvre, les uns du style ogival, d'autres, transitions de l'art gothique à la Renaissance, sont presque tous éclos sous le ciseau des Lamballays, vaste association de tailleurs d'images, d'artistes et de constructeurs, ayant ses lois, ses règlements, ses chefs et ses soldats et dont le membre le plus illustre fut le grand sculpteur Michel Colomb.

Cette association couvrait tout le territoire du duché de Bretagne de diverses corporations ou plutôt conjurations, suivant l'ancienne signification du mot, ramifiées

dans les différentes régions, mais unies par des conventions particulières, qui consistaient en droits et devoirs réciproques.

Toutes ces corporations présentaient un caractère de profonde originalité et leur organisation avait pour but, non-seulement la protection collective des ouvriers, mais aussi et surtout la conservation et le perfectionnement des secrets et des procédés des métiers.

L'association imposait des devoirs rigoureux de conscience et de probité, le secret professionnel était chez elle l'équivalent du serment de chevalerie ; elle obligeait les compagnons et les maîtres à garder le repos du dimanche, à observer toutes les pratiques du culte. Enfin, la corporation formait une véritable mutualité ; mutualité de secours matériels et d'obligations morales, et comme une sorte de république où les grades et les prérogatives de maîtrise se conféraient à l'élection après un long apprentissage.

Les corps de métiers attachés aux corporations se composaient des charpentiers, des maçons, des tailleurs de pierres et morteliers, des imagiers, des peintres et tailleurs d'images, des faiseurs de ponts. Ces corps obéissaient à la direction du maître des œuvres, chef suprême et cerveau de l'association.

« Cette direction était nécessaire. En effet, dans l'architecture ogivale, les divers membres de la construction et de la décoration sont trop intimement liés pour admettre un instant que chaque corps d'état pût agir isolément sans un chef suprême. Une des qualités les plus remarquables de cette architecture, c'est que tout est prévu, tout doit aller se poser à la place néces-

saire et préparée. Il fallait donc une tête pour prévoir et donner des ordres en temps utile. » (Viollet le Duc).

Ces confréries, analogues aux ghildes des villes flamandes et aux corporations françaises, étaient nécessaires pour réunir en un faisceau toutes les aspirations artistiques, donner un corps à toutes les tendances locales et éparpillées, pour imposer aux arts et aux industries en formation une direction méthodique, des règles sévères, la science du goût unie à des procédés savants et logiques et pour faire acquérir aux œuvres artistiques en général et aux édifices en particulier un caractère et un style déterminés, appropriés au climat, à la race et aux mœurs de la Bretagne.

Appuyés par les ducs, favorisés par les villes et les seigneurs, les Lamballays jouissaient de puissants privilèges et nous pouvons en donner comme exemple la compagnie libre des arts et métiers de Nantes, telle qu'elle existait à la mort de François II.

Chaque spécialité avait son costume et ses couleurs; ainsi la corporation des peintres portait un justaucorps mi-partie rouge et bleu, des chausses brunes et blanches, une ceinture de cuir verni et une toque ornée de plumes.

Les membres des corporations des arts et métiers avaient le droit de prendre les armes tous les soirs pour la garde de la cité, de commander à dix hommes de la milice bourgeoise et de se joindre à tel bataillon de guerre qu'ils voulaient.

Ils touchaient la solde d'un archer du Bon corps toutes les fois qu'ils sortaient armés des remparts de la ville. Ils avaient le droit exclusif d'exercer leur profession et

de former des apprentis, mais ils étaient tenus de s'armer d'une cotte de mailles, d'un bassinet, d'une épée, d'une lance, d'une hache et d'une masse d'armes.

Toutes les semaines, ils devaient assister aux exercices publics de l'arbalète, de l'arquebuse ou de la bombarde. Ils devaient se joindre à toutes les réunions ordinaires ou extraordinaires de la compagnie, se rendre partout où il était indiqué sur l'ordre de leurs chefs directs, du prévôt, du gouverneur ou du duc ; enfin, ils étaient obligés par leurs engagements à verser au trésor commun le huitième du prix de leur travail et même le quart si les chefs le jugeaient nécessaire.

Comme on le voit, en compensation des privilèges et des droits qui leur étaient concédés, les membres des corporations bretonnes étaient astreints à des obligations rigoureuses et à un service militaire sérieux.

Ils constituaient donc pour les villes et les souverains de la Bretagne une élite d'ouvriers de choix et d'artistes habiles et en même temps une troupe solide et fortement disciplinée, qui fit preuve de la plus haute vaillance dans les luttes guerrières fréquentes qu'elle eut à soutenir.

C'est de cette époque, et par suite de cette organisation, que datent presque tous les admirables meubles bretons, si originaux et si caractéristiques, perdus longtemps au fond des campagnes où la Révolution les avait dispersés. Aujourd'hui on les y recherche et les amateurs y font souvent de précieuses découvertes. Parcourez les musées archéologiques de Nantes, de Quimper, de Vannes, de Morlaix, de Pontivy et bien d'autres, vous y verrez d'admirables échantillons, et certes, ils étaient de vrais artistes ces menuisiers des pays de Léon et de Scaër qui

ont décoré avec une si exquise délicatesse, tant de lits, de dressoirs, de coffres et de bahuts et même de ravissants meubles de boudoir, comme il s'en trouve au musée de Pontivy.

Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet, qui mériterait à lui seul une étude spéciale.

Nous voyons donc que dans toutes les branches de l'art, le travail des artistes bretons du XVe siècle fut considérable. Il faudrait un volume pour analyser et décrire les œuvres qu'ils nous ont laissées.

Nous ne pouvons dans cette étude qu'esquisser à grands traits les principales et indiquer celles qui caractérisent le style, l'époque et le talent des constructeurs bretons.

Ces descriptions feront l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE II

Les principales Œuvres de l'Art breton

Nous avons montré dans un chapitre précédent comment s'était formé l'art breton; sous quelles influences et par quelles causes il s'était développé ; quels furent ses caractères, ses inspirations, ses principes ; quel rôle jouèrent dans son développement les souverains, les grands et enfin les corporations de la Bretagne.

En même temps, nous avons fait voir avec quelle puissance, quelle fécondité et quelle vigueur cet art rayonna au XVe siècle pour couvrir le sol de la vieille terre d'Armor de tant de monuments élégants, gracieux et robustes, d'un caractère si puissant, d'un style si clair, s'harmonisant si bien avec la mer, le ciel, les rochers ou les sombres bruyères qui les entourent.

Les décrire tous serait impossible. Aussi dans cet article, nous contenterons-nous d'esquisser largement ceux d'entre eux qui caractérisent le plus ce grand mouvement artistique et se lient d'une façon plus intime à l'histoire de leur terre natale.

1° CATHÉDRALE DE QUIMPER

Parmi toutes les cathédrales bretonnes, celle de Quimper est pour ainsi dire la plus complète et aussi la

plus armoricaine. Elle a subi, en effet, toutes les vicissitudes de l'histoire de Bretagne, prospérant avec sa province, souffrant avec elle, participant à toutes les phases et à tous les événements de plusieurs siècles dont chacun a laissé son empreinte sur ses murs, et, chose étrange, malgré les dates si différentes et si éloignées qui séparent les diverses époques de sa construction, elle présente une harmonie et une unité indiscutables et constitue un splendide ensemble d'architecture, synthèse de tous les styles qui ont caractérisé l'art ogival.

Sur son emplacement actuel, s'élevaient, dès le XIe siècle, deux temples très anciens : l'un contenant la chaire épiscopale; l'autre, dédié à la sainte Vierge.

L'évêque Rainaud voulut les remplacer par un sanctuaire plus riche, bâti à la manière française. Grand amateur de Beaux-Arts, il avait déjà, en 1234, consacré la belle église des Cordeliers, édifice fort intéressant, fâcheusement détruit en 1847.

En 1239, l'évêque posa la première pierre de la nouvelle cathédrale. Il affecta à cette construction le produit des annates, c'est-à-dire de la première année de revenu de tous les bénéfices vacants; malheureusement les événements postérieurs ruinèrent en partie son œuvre, et il ne nous reste de cette époque que la chapelle absidiale de Notre-Dame-de-la-Victoire.

Du reste, ces travaux furent très lents. Alain Morel, un des successeurs de Rainaud, continua en 1290 la construction du chœur de la cathédrale. Mais, en 1317, les troubles, puis les violences de la guerre de succession de Bretagne amenèrent un arrêt complet dans l'édification de l'église à peine ébauchée,

Quimper eut cruellement à souffrir de cette guerre. Occupée d'abord par les partisans de Montfort, la ville fut assiégée par Charles de Blois, en 1344. Elle subit un assaut furieux. Après un combat long et acharné, les assiégeants escaladèrent les murailles, passèrent au fil de l'épée tous les habitants qu'ils rencontrèrent et mirent la ville à feu et à sang. La cathédrale fut horriblement éprouvée par cette dévastation.

Quinze mois après le premier siège, Montfort essaya à son tour de prendre Quimper. Il tenta l'assaut le 11 août 1345. La marée trop forte ce jour-là empêcha la réussite de son entreprise. Montfort tomba malade à la suite des fatigues de cette guerre et de ce siège et succomba peu après à Hennebont. Pendant les vingt ans de guerre civile qui suivirent, les constructions de la cathédrale, absolument abandonnées, se détériorèrent. Alors Jean IV, fils et successeur de Montfort, termina cette lutte cruelle et sauvage par la mort de son rival, Charles de Blois, vaincu et tué à Auray en 1364.

A la suite de cette victoire, le vainqueur se présenta devant Quimper qui lui ouvrit ses portes.

La ville était ruinée et la cathédrale, délaissée pendant près d'un siècle, avait subi bien des mutilations. L'évêque Thibaut de Malestroit prit à cœur de les réparer et fit recommencer, en 1384, les travaux si longtemps interrompus. Son successeur, Gatien de Monceaux, leur donna une vive impulsion. Il acheva le chœur vers 1410 et fit poser les voûtes du grand comble de cette partie de l'édifice. Il fut inhumé dans la chapelle de la Victoire, d'où son tombeau fut plus tard transporté dans le baptistère actuel.

On était alors en plein XVe siècle et l'architecture flamboyante régnait sur toute la France. Bertrand de Rosmadeuc voulut terminer la cathédrale; mais en lui imprimant le style à la mode, il chercha dans cet achèvement à tenir compte des constructions antérieures et maintenir à l'édifice sa physionomie première.

Il déploya dans cette entreprise une activité, un zèle, une persévérance, une passion même telle qu'il peut être regardé comme le principal auteur de ce monument.

Il dirigea son œuvre avec une grande habileté et un véritable mérite. Il sut en effet, tout en lui imprimant le cachet de l'époque, harmoniser les constructions nouvelles avec celles qui s'élevaient avant lui et il eut le talent de donner à l'ensemble un caractère d'unité qui en fait ressortir la grandeur.

Dans les vingt années de cet épiscopat, on vit s'élever le sacraire, le grand portail et les deux tours. Les murs de la nef, les transepts et les collatéraux furent commencés vers le même temps.

Bertrand de Rosmadeuc mourut en 1445. Il fut enterré dans la chapelle qui porte son nom. Mais cette chapelle fut violée pendant la Terreur. La statue qui surmontait la tombe du prélat n'existe plus et la table funéraire déplacée, sert aujourd'hui de seuil à l'entrée latérale du chœur.

Le cardinal Alain de Coëtivy, mort à Rome en 1477, continua l'œuvre de ses prédécesseurs. On lui doit le transept nord. Il y a fait graver ses armes à l'intérieur, au-dessus de la grande fenêtre de ce transept. Après lui, les évêques Alain et Jean de Lesperuez poursuivirent la construction et placèrent leurs armes sur les

meneaux d'une fenêtre du collatéral sud et sur les piliers du chœur.

Les évêques Alain le Maout et Raoul le Moal, de 1484 à 1501, terminèrent les voûtes de la nef et des collatéraux. Les statues tumulaires de ces prélats sont couchées dans des enfeux, la première au bas du collatéral sud, l'autre dans la chapelle des fonds.

Les armoiries de la reine Anne, entourées de la Cordelière, se voient à la voûte du carré central ; bien d'autres écussons, de la même époque, qu'il serait trop long d'énumérer, sont sculptés aux clefs de voûte des chapelles et des collatéraux.

L'église était terminée dans son gros œuvre ; elle était, comme on le voit, dans sa plus grande partie, l'œuvre du XVe siècle et le fruit de cette période féconde où l'art breton brille d'un si vif éclat.

Les flèches seules restaient à construire. L'évêque Claude de Rohan les commença en 1527, en même temps qu'il édifiait le palais épiscopal. Les travaux furent vite suspendus ! Survinrent les guerres de religion et les troubles de la Ligue qui les arrêtèrent complètement. Depuis lors, la cathédrale eut à traverser la Révolution ; à cette époque, elle fut dévastée. Le 12 décembre 1793, jour de la saint Corentin, elle fut livrée au pillage et aux plus odieuses mutilations.

Sous la Restauration et même après 1840, elle portait encore les traces de toutes ces dévastations ; de plus, elle était entourée de tous côtés par de grossières constructions qui en voilaient les plus brillants aspects.

C'est pourquoi disait un poète :

« A voir emprisonné le colosse de pierre
» Par d'informes taudis qui profanent le sol,
» On dirait qu'à la voix de Jésus ou de Pierre,
» Notre âme essaie en vain de prendre au ciel son vol.
» La cathédrale semble enchaînée et murée,
» A peine si l'on peut l'admirer à vingt pas ;
» Par l'étreinte du corps meurtrie et torturée,
» L'âme voudrait monter plus haut et ne peut pas » (1).

Ce n'est que de nos jours que l'église a été achevée et terminée. Un prélat breton, ancien curé et député de Brest, Monseigneur Graveran, évêque de Quimper, voulut compléter l'œuvre de tant de siècles. Aidé d'un habile architecte départemental, M. Bigot, il fit construire les deux flèches de pierre au moyen d'une souscription provoquée dans son diocèse.

Cette belle œuvre, d'une harmonie pure et sans mélange, exécutée dans le style le plus riche du XVe siècle, complète merveilleusement l'édifice en s'associant au plan et aux vues qui avaient guidé les constructeurs des diverses époques.

Aujourd'hui, l'élégante cathédrale, parfaitement restaurée et complètement dégagée sur deux de ses faces, est la parure de Quimper. Elle embellit, par ses tours, le panorama si pittoresque et si gracieux de l'Odet et du parc, et son élégante silhouette, se dégageant au milieu de la verdure, termine d'une façon superbe le riant paysage qui encadre la vieille cité bretonne.

(1) Christian Cherfils.

Pour se bien rendre compte de l'étendue du noble édifice, il faut le contempler de l'angle nord-ouest de la place Laënnec. On en saisit toutes les dimensions. Sa longueur est de 92 mètres, sa plus grande largeur de 55m70 et sa hauteur sous voûtes atteint 20m20; à l'extérieur, elle est de 25 mètres à la crête du faîtage. Enfin ses flèches s'élancent à 75 mètres au-dessus du parvis.

Quand on y arrive par le sud en venant des bords de l'Odet, on est tout d'abord frappé des riches détails du portail qui touche l'évêché. Sur le tympan se dresse une belle image sculptée de Notre-Dame, encensée par des anges, et sur les cartouches qui entourent cette image, sont gravées les trois devises : A ma vie, des ducs de Bretagne; à l'aventure des seigneurs de Botigneau et en Dieu m'attends de la maison de Quélennec.

La principale entrée s'ouvre dans l'axe de la nef, entre les deux tours, dans un massif percé de deux fenêtres flamboyantes superposées, au-dessous desquelles règne le grand portail. L'ogive de son archivolte offre un triple rang de figures d'anges sculptées avec art, encadrant une riche rosace de pierre qui surmonte les deux portes, séparées elles-mêmes par une belle statue du Christ.

Le fronton qui achève l'archivolte est caractéristique du XVe siècle. Il a ses rampants en ligne droite, formant un gable aigu et garnis de crochets flamboyants. Son tympan est décoré de cartouches sculptés portant au centre la devise héraldique du duc Jean; à gauche, celles de Plœuc et de Quélennec et à droite, celle de la maison de Nevet.

Enfin, ce fronton s'appuie sur une saillie du mur de face ornée de cartouches héraldiques, formant une galerie

avancée couronnée par une riche balustrade ajourée que dépasse la pointe du gable ornée d'un fleuron.

Au sommet du pignon qui termine la façade principale, se dresse la statue équestre du roi Grallon, en grand costume, couronne en tête, sceptre en main, manteau royal sur les épaules. Cette statue, détruite en 1793, fut rétablie en 1850, conformément au modèle renversé.

Cette restauration fut faite à l'aide d'une souscription populaire, ouverte dans la Cornouaille. pour relever au fronton du temple l'antique image dominant la vieille cité bretonne.

Mais on ne reproduisit pas l'inscription curieuse qui se voyait aux pieds du monarque breton et qui était ainsi conçue :

Comme au Pape donna l'empereur Constantin
Sa terre ; ainsi livra ceste à saint Corentin
Grallon, roi chrestien des Bretons armoriques,
Qui l'an quatre-cent-cinq, selon les vrais choniques
Rendit son âme à Dieu, cent et neuf ans ainçois
Que Clovis premier, roi chrestien des François,
Cy était son palais et triomphant demeure.
Mais voyant qu'en ce monde n'est si bon qui ne meure,
Pour éternelle mémoire sa statue à cheval,
Fut ci-dessus assise au haut de ce portail,
Sculptée en pierre bije, neuve, solide et dure,
Pour durer à jamais si le portail tant dure
A Land-Tévennec gist dudit Grallon le corps,
Dieu, par sa sainte grâce en soit miséricords.

Depuis l'époque de sa construction jusqu'à la Révolu-

tion, cette statue vénérée resta très populaire parmi les populations de la Cornouaille.

Elle donnait lieu à de fréquentes cérémonies.

Notamment, tous les ans, le jour de la sainte Cécile, à deux heures après midi, les musiciens, chantres et enfants de chœur de la chapelle de Quimper, montaient sur la plate-forme qui domine la façade, se groupaient au-dessous de la statue et là entonnaient ensemble, avec accompagnement d'instruments, un hymne latin à la louange du roi Grallon.

Pendant qu'ils chantaient, l'un d'eux armé d'un verre, d'une bouteille et d'une serviette, s'asseyait en croupe derrière. Il remplissait le verre, l'offrait cérémonieusement aux lèvres de la statue, puis en buvait lui-même le contenu. Il essuyait alors avec le plus grand soin la bouche du roi et lui mettait à la main une branche de laurier. A ce moment, il lançait de toutes ses forces le verre sur la place ; si l'un des spectateurs parvenait à le saisir et à le reporter intact aux chanoines, le chapitre lui faisait don de cent écus.

De la place Laënnec, la cathédrale offre son aspect le plus imposant. Au-delà des flèches qui la terminent à droite, se déroule, vers la gauche, superbe et élégante, toute la façade septentrionale, complètement restaurée et débarrassée des anciennes masures qui en masquaient la base. A côté de la flèche du nord se présente tout d'abord un joli porche formé d'arcades ogivales géminées, couronnées par un gable aigu à crochets dont le fleuron vient s'accoler à une riche balustrade. Cette double ouverture, conduit par des marches à une porte cintrée ouverte en contre-bas. Le tympan, les contre-

forts voisins et l'intérieur de l'arcade voûtée étaient ornées de statues détruites aujourd'hui et dont il ne reste que les niches couronnées de dais sculptés. On voit encore les blasons et les devises héraldiques qui ornaient la façade et l'intérieur du porche parmi lesquelles apparaît de nouveau la devise de la Maison de Bretagne : « A ma Vie ».

En avant de cette entrée, existait autrefois un curieux ossuaire datant de la Renaissance et malheureusement détruit depuis. De riches pilastres le décoraient, soutenant une corniche aux angles de laquelle étaient sculptés des emblèmes funèbres.

On a recueilli les débris de ce petit monument pour les grouper dans l'enclos du séminaire. On y lit encore l'inscription latine qui en décorait la façade et dont voici la traduction :

« Dites, mortels, qui cherchez la grandeur éclatante, » lequel maintenant d'entre vous brille de la forme la » plus belle ? Que nous ayons été riches, glorieux ou » pauvres, la mort hideuse ne peut épargner personne » parmi nous. Les seuls monuments qui restent d'une » vie sans reproche sont les bonnes actions, rien autre » ne fait revivre. Mais, puisque la main du Dieu qui » foudroie nous a frappés, si vous avez pitié de nous, » offrez-nous souvent des prières. »

Dans le reste de cette façade, on peut admirer la richesse des meneaux flamboyants des fenêtres ogivales du bas-côté et de la nef, la variété de leurs dessins, la hardiesse des arcs-boutants à doubles contreforts, l'élégante silhouette du transept percé d'une immense fenêtre ajourée, éclairée autrefois par une magnifique

verrière et le gracieux porche par lequel il s'ouvre ; il y manque de nombreuses statues détruites par la Révolution et dont il ne reste que les niches et les dais Les galeries intérieures qui bordent les corniches sont richement découpées et ornées d'élégantes balustrades. L'ensemble est harmonieux, svelte et élégant.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur de l'église. L'œil y est tout d'abord frappé de la déviation de l'axe du chœur dont l'inclinaison assez forte trouble d'une façon fâcheuse la perspective de l'ensemble. Cette inclinaison est voulue et symbolique, elle rappelle l'attitude du Christ expirant sur la croix : « *Et inclineto capite, redidit Spiritum.* »

Cependant, malgré ce défaut, l'ensemble de la nef est grandiose et harmonieux, l'œil est satisfait de sa belle ordonnance. Les piliers cylindriques à voussures perdues, les larges travées, les fenêtres flamboyantes offrent les principaux caractères de l'art breton du XVe siècle. Ainsi au-dessus des cinq arcades noyées, qui de chaque côté soutiennent les murs latéraux du vaisseau central, règne un triforium ajouré par une riche galerie dont les ogives ont le sommet brusquement relevé en pointe. Cette disposition caractéristique persiste dans les transepts, dont les piliers, les nervures prismatiques, les arcs doubleaux et formerets, ainsi que tous les détails d'ornementation appartiennent au même style et à la même époque.

Le chœur est plus riche que la nef. Il est encadré par 13 arcades ogivales s'appuyant sur quatorze pilastres à plan losangé, cantonnés de colonnettes sur leurs angles. En avant vers la nef s'élancent verticalement autant de

groupes de colonnettes légères dont les chapitaux reçoivent sur leur tailloir les retombées des arcs des voûtes.

Les corbeilles des chapiteaux ornées de ceps de vigne, de guirlandes légères et de fleurs variées, l'élégant triforium se déroulant en une double galerie ajourée au-dessus d'une frise richement sculptée, les fenêtres rayonnantes dont les doubles meneaux se découpent en trèfles ou en quatre feuilles indiquent que cette partie de l'Eglise antérieure à la nef appartient au style ogival du XIVe siècle.

De nombreuses chapelles rayonnent autour du chœur; elles datent de différentes époques variant du XIVe siècle au XVe et même au XVIe siècle. Plusieurs d'entre elles avaient été édifiées par de riches familles bretonnes qui y avaient construit des enfeux et auxquelles elles appartenaient.

Quelques fenêtres ont conservé leurs anciens vitraux tous du XVe et du XVIe siècle ; les autres, dont certains avaient une grande valeur artistique, ont été détruits le 2 décembre 1793, jour de la saint Corentin, où une multitude de forcenés, avides de pillage et de lucre, fit une véritable hécatombe de toutes les richesses de la cathédrale. Ce jour-là périrent tous les anciens autels, toutes les riches boiseries du chœur, les sculptures, les tableaux, les monuments funéraires alors existants et enfin toutes les curieuses statues coloriées des vieux saints armoricains que pouvaient renfermer les différentes églises et chapelles de la ville. Une seule ancienne statue du couvent de saint François a pu être sauvée, celle du bienheureux Jean le déchaussé, cordelier de Quimper du XIVe siècle.

Ces désastres ont été en grande partie réparés, les anciens vitraux ont été restaurés, ceux qui avaient été détruits ont été remplacés et des fresques de Yan d'Argent embellissent toutes les chapelles latérales.

Un magnifique autel dû au talent de M. Boeswilvald se dresse dans le chœur. Cet autel, entièrement en bronze doré, a 3 m. 15 de long sur 1 m. 35 de large. Il se compose du tombeau et de l'autel proprement dit qui le surmonte. Le tabernacle placé sur la table d'autel est flanqué de douze arcades contenant les figures en relief des apôtres, le centre est occupé par un Christ assis et bénissant. Une croix à doubles branches haute de plus de deux mètres le couronne. Sur le pied de cette croix sont assis les quatre évangélistes, tournant la tête vers les figures des animaux symboliques qui les accompagnent. Les bras inférieurs de la croix portent les statues de la Vierge et de saint Jean.

Cet autel est abrité sous un ciborium en bois, peint et doré, et dont les quatre piliers servent de supports à des anges montrant les instruments de la Passion.

Deux belles statues en marbre blanc de la Vierge à la chaise et de sainte Anne complètent, de chaque côté du chœur, cet ensemble décoratif et les mausolées de Mgrs Sergent et Graveran remplacent deux des enfeux, jadis dépouillés.

Telle est actuellement la cathédrale de Quimper, sortie à peu près intacte de tant de tourmentes et de vicissitudes, complétée par de pieux prélats et d'habiles artistes, monument doublement précieux par les souvenirs historiques qu'il appelle et par la puissance avec

laquelle il traduit pour les générations futures les aspirations et l'esprit du grand art breton du XVe siècle.

L'ÉGLISE DU FOLGOET

L'année même du traité de Guérande (1365) le duc Jean IV de Bretagne voulut remercier le Vierge Marie de son triomphe et du succès de ses armes. Pour cela il se rendit en grande pompe en pèlerinage au Folgoët et y posa la première d'une église dédiée à Notre-Dame.

Quelques années plus tard, son fils Jean V consacrait cet édifice par l'inscription suivante gravée en caractères gothiques, à gauche de la porte principale :

« Johannes V, illustris dux Britonnum fondavit proesens » collégium, anno MCCCCXXIII »

Cette pieuse manifestation était en même temps un appel solennel à l'art breton, dont elle provoquait une superbe création et inaugurait une des œuvres les plus caractéristiques.

Cette église est trop connue dans nos régions pour en faire ici une longue description.

Elle a malheureusement subi depuis 1423 bien des dégradations. L'incendie de 1708 en faisant effondrer la voûte de la nef a brisé les élégantes nervures qui en formaient les arcs. On avait remplacé d'abord cette voûte à arcs ogifs par une voûte cylindrique en bardeaux, qui jurait d'une façon déplorable avec l'ossature primitive.

On a depuis restitué à l'intérieur de l'édifice son ancienne structure dont une portion se retrouvait encore dans le collatéral sud où elle est ornée de clefs armoriées plus ou moins mutilées.

En effet, au dehors de cet incendie, l'église a été horriblement saccagée et à moitié détruite en 1793 et en 1794. De plus les restaurations entreprises depuis cette époque n'ont pas toujours été bien comprises et ont souvent altéré l'unité du style. Malgré ces imperfections et indépendamment de son magnifique jubé du style flamboyant le plus riche, l'église du Folgoët présente encore de ravissants détails qui caractérisent l'élégance, la grâce et la délicatesse de l'art religieux breton du XVe siècle.

Par une disposition toute particulière, l'édifice sans transepts se replie en équerre pour former la chapelle dite de la Croix et la chambre du Trésor. Il est précédé de deux tours reliées autrefois par un porche riche et élégant, aujourd'hui disparu, laissant à découvert la porte principale, double et surmontée par un tympan et une archivolte en plein cintre (1).

La tour du nord-ouest a une hauteur de 53 mètres. Elle est couronnée par une galerie flamboyante d'où s'élève entre 4 clochetons une flèche ajourée en pierre aux arêtes garnies de crochets. C'est la flèche bretonne du XVe siècle dont on revoit le dessin au Kreisker et à Quimper. L'autre tour beaucoup moins haute que la précédente est terminée par un dôme d'ordre ionique élevé par la reine Anne vers 1505 et qui contraste fâcheusement avec le style de sa voisine.

Le jubé à lui seul mérite d'attirer les visiteurs.

---

(1) Remarque. — Les débris de ce porche et de celui de la porte de Coëtivy richement découpés l'un et l'autre et ornés d'un gable flamboyant se retrouvent conservés dans la cour du Prieuré devenu presbytère de l'église.

Il est formé de trois arcades en plein cintre dont les intrados sont découpés en trilobes à jour, elles sont surmontées d'une corniche couronnée par une galerie bordée de deux rangs superposés de quatre feuilles, véritable dentelle de pierre.

Cette galerie voûtée en arêtes est soutenue du côté de la nef par quatre colonnes et s'appuie en arrière sur les piliers du chœur.

On pénètre dans le chœur par l'arcade du milieu ; les deux autres sont occupées par des autels de pierre dont les retables se détachent sur des fenêtres flamboyantes de la plus exquise beauté.

Avec le jubé, nous pouvons encore citer la chapelle de la Croix et à l'Ouest le portique des douze apôtres, dont tous les détails sont admirables. La statue du duc Jean V, de grandeur naturelle, se dresse sur un pinacle à droite de ce porche.

Les nombreuses fenêtres de l'église ont des meneaux flamboyants. Celles qui ont été percées à l'est dans le mur du sanctuaire et dans celui de la chapelle de la Croix qui en est le prolongement, sont particulièrement remarquables. La rosace en plein cintre qui termine le chevet passe à juste titre pour une merveille en son genre.

Entre autres statues, nous devons mentionner celle du cardinal de Coëtivy, mort à Rome en 1474. Cette œuvre d'art qui a échappé par miracle au marteau des démolisseurs est remarquable tant par l'expression que par l'exécution. Elle prouve quel degré de perfection avait atteint en Bretagne l'école de sculpture qui devait produire le grand maître Michel Colomb, auquel quelques-uns même l'attribuent.

Le cardinal breton est agenouillé, son chapeau retenu par un cordon pend sur ses épaules ; il a la tonsure coronale. Son visage a un caractère et un fini que l'on rencontre rarement dans les statues du XVe siècle. C'est à n'en pas douter un portrait. Un évêque crossé, mais privé de sa tête, probablement saint Alain, patron du donateur, se tient debout derrière lui et le présente à Notre-Dame.

La chapelle du Folgoët est maintenant un monument historique. On s'occupe de lui restituer petit à petit son élégance et son cachet primitifs. Des restaurations intelligentes ont déjà été accomplies, beaucoup restent encore à faire.

Cependant, nous pouvons espérer qu'avant peu d'années, l'art breton retrouvera dans cette église reconstituée avec scrupule et exactitude un des plus gracieux spécimens de l'époque la plus brillante de son histoire.

A côté de la chapelle collégiale du Folgoët s'élève le Prieuré. Cet édifice servait autrefois d'asile aux pèlerins qui venaient visiter l'église. Il a reçu en cette qualité le duc François Ier et sa pieuse fille Anne de Bretagne.

Cet hôtel entièrement en granit de Kersanton offre un curieux spécimen de l'architecture civile du XVe siècle. Il est flanqué d'une tour octogonale à toit aigu, et d'une tourelle circulaire terminée en cul de lampe. Ses fenêtres sont à meneaux, ses lucarnes hérissées de crochets et sa corniche ouvragée munie de gargouilles.

Avec ses dépendances il constitue un ensemble pittoresque et curieux. La plupart de ses portes sont richement sculptées et armorjées, l'une d'elles garde encore intactes et bien conservées les armoiries de la famille de

Koatméal ; l'écusson porte sur champ d'azur, la main gantée d'argent soutenant un épervier du même métal. C'est dans toute l'agglomération monumentale du Folgoët, le seul écusson que les briseurs d'images et d'emblèmes aient bien voulu épargner.

L'étude du sanctuaire du Folgoët et de ses annexes est doublement attrayante pour l'historien et pour l'artiste.

S'ils goûtent les souvenirs historiques et religieux qu'elle invoque, ils ne peuvent oublier que la construction de cette église fut comme le signal et le point de départ de cette brillante époque qui vit s'élever avec les châteaux de Nantes et de Vitré, la cathédrale de Nantes, les églises du Kreisker, de Pont-Croix, de Saint-Jean du Doigt, de Locronan, de Saint-Fiacre, de Kernascleden et tant d'autres, époque féconde et glorieuse pour l'art breton qui s'affirmait ainsi d'une façon éclatante et immortelle.

LA CATHÉDRALE DE NANTES

Quelques années après avoir présidé à la construction de l'église du Folgoët, Jean V inaugurait l'édification d'un second et plus important édifice. En avril 1434 il posait la première pierre du portail de la nouvelle basilique de Nantes. La destinée de cette cathédrale peut nous donner idée des vissitudes de toute espèce qu'eurent à traverser les églises bretonnes dans leur histoire tourmentée.

C'était dans l'origine un temple élevé par les Druides que les premiers évêques consacrèrent au culte chrétien. L'évêque Evhémerus l'agrandit et le modifia en 516.

Cette nouvelle église fut en 559 achevée et considérablement embellie par l'évêque saint Félix, qui la fit consacrer, sous l'invocation de saint Pierre, par Euphronius, archevêque de Tours.

En 843, elle fut détruite de fond en comble, par les Normands qui, après avoir remonté la Loire sur une flotte de 67 bateaux, formés de claies et revêtus de peaux, arrivèrent à Nantes précédés par les moines d'Aindre. Ceux-ci fuyaient à leur approche, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux dans leur abbaye. La Ville était remplie de pèlerins des deux sexes, mais dépourvue de soldats. Les pirates y entrèrent sans résistance, pillant partout et massacrant les habitants jusque dans la cathédrale.

Les Normands enlevèrent toutes les richesses de l'église et les transportèrent sur leurs vaisseaux avec un énorme butin et une foule de captifs.

De 843 à 879, la Ville fut prise pour la cinquième fois par ces pillards acharnés et reprise aussitôt par Alain le Grand, qui les repoussa jusqu'à Guérande et les défit entièrement aux environs de Questembert. Mais ce guerrier redoutable étant mort, les Normands se jetèrent de nouveau sur la Ville, en 908, et la ruinèrent complètement après avoir incendié la cathédrale.

Pendant trente ans, Nantes resta absolument désert, jusqu'au moment où Alain Barbe-Torte, petit-fils d'Alain le Grand, ayant défait les Normands, y entra victorieux et ordonna de reconstruire la cathédrale qui, depuis cette époque, ne fut plus incendiée, même dans l'embrasement général qui réduisit la Ville en cendres, le 1er mai 1118.

Mais l'édifice, fort insuffisant, n'offrait à l'œil qu'un assemblage confus de constructions diverses élevées à la hâte et sans cohésion entre elles.

Le duc Jean V, désireux d'embellir sa capitale et de donner aux corporations et aux artistes bretons un éclatant témoignage de sa faveur, en décida la reconstruction à laquelle il présida ainsi que l'indique l'inscription gravée alors sur la porte principale et qui a été conservée :

L'an mil-quatre-cent-trente-quatre
A my avril sans moult rabattre
Au portail de cette église
Fut la première pierre assise.

Par suite des événements, la construction marcha avec une extrême lenteur. Cette œuvre que le duc Jean aurait voulu léguer complète à ses successeurs, cette église, qu'il regardait comme le premier sanctuaire du duché, vit sa construction interrompue, sans cesse, maintes fois reprise inutilement, et finalement inachevée.

En 1628, après un très long intervalle, on commença seulement les grandes voûtes de la nef. Postérieurement on ajouta qnelques constructions aux travaux primitifs. Malheureusement, on ne sut pas toujours maintenir l'unité du style, que trouble bien souvent certaines additions. Telle est la galerie du transept sud, communiquant avec les deux galeries latérales et portant la date de 1657.

Quoiqu'il en soit, l'ensemble de l'édifice est grandiose et imposant. Le portique est d'une belle architecture et remarquable par des sculptures originales que des regrattages inintelligents ont par malheur, singulièrement

dégradés. La statue de saint Pierre placée sous le portail du milieu, a remplacé celle que l'on y voyait avant la révolution.

Cette période fut désastreuse pour la cathédrale et le gouvernement de Carrier la livra à de cruelles mutilations ; les superbes portes de bronze qui fermaient la nef furent enlevées, les tombeaux des évêques furent violés et détruits, y compris le superbe enfeu de Guillaume Guéguen, œuvre remarquable de Michel Colomb, chargé par la reine Anne vers 1506, de reproduire les traits de son dévoué conseiller et ami.

On a pu depuis rétablir dans le transept sud le tombeau de François II et de la duchesse Marguerite de Foix, sa seconde femme ; chef-d'œuvre du grand sculpteur breton et dont nous parlerons plus tard, en étudiant ses œuvres.

Dans le transept nord est le tombeau du général de Lamoricière, œuvre du sculpteur Paul Dubois. Le général, couché sur son lit funèbre, est enveloppé d'un suaire. Le baldaquin est supporté par huit colonnes de marbre noir, et huit pilastres blancs, également du plus beau marbre. Les chapiteaux qui couronnent ces appuis reproduisent les uns la tiare pontificale et les deux clefs, les autres un casque surmonté du sabre français et du yatagan arabe.

Au-dessus du lit, les armes papales et celles des Juchault de Lamoricière : « d'azur à la fasce d'or accompagné de trois coquilles d'argent (2. 1). » Un médaillon au chevet du lit représente les deux filles du général. Aux angles du monument sont posées quatre statues de bronze qui lui donnent un aspect grandiose. Le courage, sous les

traits d'un jeune guerrier, pensif et réfléchi ; la charité entourant de ses bras maternels, deux enfants, à l'un desquels elle donne le sein ; l'histoire personnifiée par un vieillard austère ; la foi, une jeune fille dans l'attitude de la prière.

Cependant la basilique était encore au début du siècle inachevée et insuffisante, le vieux chœur roman se reliait mal et restait en désaccord comme style avec la nef ogivale. Dès 1838, on résolut de la terminer et de l'agrandir. C'est seulement de nos jours que ce long travail a vu sa fin. Sous l'impulsion de l'évêque Fournier, et l'habile direction des architectes Nau et Boismen, la vieille cathédrale était enfin achevée et ouverte aux fidèles pour le jour de Noël 1891. Les architectes s'étaient assujettis avant tout à suivre et conserver le style breton du XVe siècle.

L'église ainsi terminée est très grande. Sa longueur est de 103 mètres dans œuvre, sa largeur 32 mètres, sa hauteur atteint 37 mètres 50 sous voûte, 4 mètres de plus que Notre-Dame de Paris.

La vue extérieure de l'abside est superbe. A l'intérieur le nouveau chœur reproduit dans son élégante hardiesse les arcatures de l'ancienne nef et les arcs plus nombreux de la voûte, donnant ainsi au sanctuaire une richesse architecturale plus complète et ajoutant à l'unité de l'ensemble. Il se complète par cinq chapelles des plus riches qui l'entourent en rayonnant. L'effet général de cette immense nef est harmonieux et grandiose.

Telle est cette vaste église, qui peut être considérée malgré son achèvement récent, comme un type complet de l'architecture bretonne du XVe siècle. Les habiles

architectes qui l'ont terminée ont donc parfaitement réussi à faire revivre dans cette belle œuvre la pensée primitive et l'on peut dire que malgré quelques incorrections, elle constitue un bel et superbe ensemble architectural.

Cependant pour que l'œuvre ait absolument la valeur qu'elle doit atteindre, il reste encore bien d'importants travaux à effectuer. La plupart des autels jurent par le style avec le reste de l'édifice et sont à refaire, la façade principale demande une restauration complète pour réparer les affreuses mutilations que les époques troublées lui ont imprimées ; il serait nécessaire d'orner de vitraux coloriés les baies flamboyantes dont la lumière trop crue nuit à l'harmonie générale, enfin le mobilier religieux est à bien des points de vue insuffisant et indigne d'une si importante église.

Nous pensons que d'ici quelques années toutes ces omissions seront réparées. La cathédrale de Nantes pourra alors prendre rang parmi les grandes églises nationales. Elle se dressera superbe et complète au sein de l'ancienne capitale de François II. Le vœu formulé par la reine Anne à son grand sculpteur Michel Colomb sera alors exaucé. Aussi intimement que se sont fondues les deux races, les deux arts français et bretons se seront réunis pour compléter cette grande œuvre, chère à la dernière duchesse de Bretagne ; poussés par cette même impulsion nationale qui depuis 1491 a fait couler pour la patrie commune le sang des Gaulois et des Armoricains et placé au rang des noms les plus glorieux des lettres françaises les noms bretons de Chateaubriand, Lamennais, Brizeux et Renan.

LA CATHÉDRALE DE DOL

Le voyageur, qui se rend le matin de Saint-Servan à Dol, découvre la cathédrale majestueusement dressée sur une colline, environnée de verdure et semblant émerger des toits et des massifs qui l'entourent; il la voit couronnant la ville et surpassant de toute sa masse les petites maisons groupées à ses pieds. A ce moment, il est frappé de la grandeur de l'édifice et le pittoresque ensemble des tours et des faîtages se détachant sur le bleu du ciel lui paraît vraiment imposant.

Il éprouve la même impression quand il voit pour la première fois l'ensemble de la façade. Mais, de près, il est péniblement surpris par les mutilations, les dégâts et les maladroites additions qui déshonorent le noble édifice. On dirait qu'il a soutenu récemment un long siège et que ses blessures mal réparées laissent encore voir les plaies saignantes qu'elles ont imprimées. Cependant la silhouette de l'église reste toujours belle dans l'or des soirs. Alors, tout détail ayant disparu, il subsiste, comme dans toute œuvre achitecturale vraiment réussie, une forme bien pondérée, harmonieusement découpée sur le ciel.

L'intérieur a mieux gardé son ancienne splendeur. On peut, dès l'entrée, en saisir sous les orgues une belle vue d'ensemble. Au fond, le chevet plat, percé d'un grand et merveilleux vitrail du XIIIe siècle, qui le découpe comme une dentelle, illumine toute l'église de ses couleurs veloutées. En avant, se déroulent le chœur et la nef paraissant plus longue et plus haute qu'elle ne

l'est en réalité, tant sont heureuses ses élégantes proportions; la lumière coloriée, brisée et coupée à l'infini, va se jouant sur les sveltes colonnes, sur les chapiteaux et sur les arcs des voûtes, pendant que le regard plongeant sous les arcades géminées ouvertes derrière le maître-autel, aperçoit la gracieuse chapelle absidiale dont les fenêtres retracent par leurs vitraux les figures des premiers évêques de Dol. L'effet est alors saisissant et l'on reconnaît avec Mérimée qu'on est en présence d'un grand et noble édifice qui ferait honneur à une ville beaucoup plus importante.

Cette cathédrale, édifiée en grande partie au XIIIe siècle, est la plus ancienne de toute la Bretagne, tant par sa première origine que par sa reconstruction. Basilique de Noménoë, elle a traversé après lui tous les événements de l'histoire du duché et comme toutes les grandes églises de cette province horriblement souffert des guerres civiles et des révolutions.

Son histoire est celle de Dol et de son évêché. En 548, un moine de l'île de Bretagne, nommé Samson, illustre par sa foi, sa piété, sa charité et déjà revêtu de la dignité épiscopale, franchit le détroit et vint catéchiser les peuplades barbares qui habitaient le nord de l'Armorique. Il aborda le rivage de la Manche vers Saint-Benoit des Ondes et s'établit sur la colline dominant la plaine marécageuse. Son habileté, ses vertus, ses bienfaits attirèrent autour de lui les fidèles et il fonda un monastère, autour duquel se groupèrent bientôt les premières maisons qui furent l'origine de la ville de Dol.

Le monastère prospéra, la ville grandit et les successeurs de saint Samson achevèrent l'église dont il avait

posé la première pierre et à laquelle ils donnèrent le nom du saint évêque. Cette primitive basilique devint vite le principal sanctuaire de la Bretagne, elle fut même le siège d'un archevêché et Noménoë le victorieux s'y fit couronner, en 848, roi des Bretons d'Armorique, consacrant ainsi la métropole ecclésiastique de sa province.

Pendant trois cents ans, les archevêques de Tours demandèrent l'annulation de l'acte de Noménoë. Néanmoins tantôt reconnus, tantôt désavoués par le pape, les prélats bretons n'en conservèrent pas moins leur indépendance jusqu'au règne d'Arthur Ier (1199).

A cette époque, sur les instances du roi de France et avec le consentement du jeune duc de Bretagne, le pape Innocent III enleva à Dol son titre d'archevêché et réunit tous les évêques bretons sous la juridiction du métropolitain de Tours.

Comme compensation illusoire, Arthur reçut en cette occasion l'habit de chanoine héréditaire de Saint-Martin de Tours.

Ces concessions ne sauvèrent pas ce malheureux prince. En 1203, son oncle Jean-Sans-Terre prit Dol, et ses routiers détruisirent complètement l'ancienne basilique pillée et livrée aux flammes. La même année, attiré dans un odieux guet-apens, Arthur périssait de la main même du roi d'Angleterre qui s'était à l'avance assourdi et aveuglé par l'ivresse pour ne pas faiblir devant les prières et les larmes de son neveu.

Quelques années après cette catastrophe, en 1222, l'évêque Jean de Lizanet entreprit la reconstruction de sa cathédrale en utilisant les restes de l'ancienne église romane détruite par les bandes de Jean-sans-Terre.

Le style ogival était alors en France dans tout son éclat. L'évêque de Dol voulut par cette construction nouvelle l'introduire en Bretagne et fit dans ce but venir des ouvriers et des maîtres des œuvres de Normandie.

Cependant, quoique par cela même l'église ait plutôt le caractère franco-normand que le caractère franchement breton on peut dire qu'elle fut le point de départ de l'école ogivale de cette province.

Les travaux commencés par Jean de Lizanet furent poursuivis avec ardeur par ses premiers successeurs et en particulier par Clément de Coëtquen et Thébaud de Pouancé dont les blasons figurent dans les débris d'anciennes verrières.

Enfin, Jean de Bosc, mort en 1324, termina le gros œuvre de l'édifice et fut inhumé dans le chœur qu'il avait achevé.

Le grand porche sud et beaucoup de vitraux sont postérieurs à cette époque. La façade principale, regardant l'ouest, a pour base les débris de l'église romane primitive, détruite par Jean-sans-Terre. Une de ses tours, celle du nord, est inachevée; l'autre a été complétée au XVIIe siècle par un campanile en complet désaccord avec le style de la cathédrale.

Parmi les évêques de Dol les plus célèbres, il faut citer Alain de Coëtivi, cardinal et évêque d'Avignon (1456-74), un des personnages les plus remarquables de son temps. On en voit la statue dans l'église du Folgoët, dont un porche porte son nom. Après lui, parut sur le trône épiscopal, l'évêque Thomas James, illustre par sa

piété, son érudition et sa haute sagesse. Aussi sa réputation franchit-elle les bornes du duché et le pape Alexandre VI lui accorda-t-il pour lui et ses successeurs le privilège de faire porter la croix devant eux comme les archevêques, d'en timbrer leurs armes et d'en orner leur sceau. Thomas James mourut en 1504, il fut enseveli dans sa cathédrale. On voit encore les débris du superbe mausolée qui lui fut alors consacré.

Citons encore Charles d'Espinay, un des pères du Concile de Trente (1558-91) et Antoine Révol, l'ami de saint François de Sales, réformateur et législateur de son diocèse.

Le dernier évêque, Urbain de Hercé, périt à Quiberon, après avoir pendant vingt-deux ans édifié son troupeau par ses vertus et par son zèle apostolique. Si la Révolution ne l'avait surpris, il eût terminé, paraît-il, la construction de la tour du nord, qui reste encore à achever et dont l'aspect délabré dépare si tristement la majesté de l'édifice.

En l'état actuel, le plan de l'église représente une croix latine dont la longueur est de 100 mètres et la hauteur sous voûtes de 21 mètres. Elle est subdivisée en 3 parties : la nef proprement dite de 33 m 75 de long sur 17 m 50 de large ; le transept qui la coupe perpendiculairement a 39 mètres dans sa plus grande dimension et 7 m 50 dans l'autre ; enfin le chœur est long de 29 m 50 avec une largeur supérieure de 0 m 70 à celle de la nef. Il est terminé par le chevet plat caractéristique de tant d'églises bretonnes, percé à la partie supérieure de son pignon d'une

large et magnifique fenêtre embellie par une superbe verrière du XIIIe siècle.

De chaque côté du chœur se groupent quatre chapelles correspondant chacune à une ou deux travées et enfin en arrière se trouve la chapelle absidiale dédiée à saint Samson et datant du XIVe siècle. Le passage qui la réunit au chœur dénonce par le raccord de ses nervures et de ses piliers les difficultés auxquelles on s'est heurté pour ajouter et relier ce sanctuaire particulier au reste de l'édifice ; au sud est placée la sacristie relativement récente. La croisée des transepts supporte une tour carrée restée inachevée, couronnée d'une balustrade en quatre feuilles et surmontée d'une toiture pyramidale surbaissée.

Si nous examinons d'abord l'extérieur de la cathédrale, nous remarquons que le côté sud en est à la fois le plus riche, le plus élégant et le plus varié d'aspect ; mais il manque d'unité et présente dans ses diverses parties des constrastes heurtés.

Entre la nef et le chœur, à l'extrémité du transept sud, s'ouvre le grand porche. C'est une élégante construction du XIVe siècle, dont les riches arcades ajourées et découpées et les voussures garnies à la fois de statuettes et de rinceaux ont été affreusement mutilées en 1793. On répare aujourd'hui cette entrée à la fois si élégante et si majestueuse. La porte qu'elle abrite est divisée par un pilier cruciforme et une double baie formée de deux ogives trilobées avec voussure ornée de tores et de colonnes. A la clef de la voûte, apparaissent les armes

d'Etienne Cœuret, évêque de Dol de 1405 à 1429, écu chargé de trois cœurs et d'une crosse.

Le pignon qui surmonte la double porte est dominé d'un ange gardien. Derrière et entouré d'une balustrade, s'élève le soubassement rectangulaire de la tour centrale. De là, on jouit d'une très belle vue sur les environs de Dol et sur la baie de Cancale.

A droite et à gauche, le long des bas côtés, s'alignent les contreforts et les arcs-boutants soutenant les voûtes de la nef et du chœur. Ces contreforts se terminent par des toits à double égout ; ils sont décorés de colonnettes et leurs clochetons sont ornés de petits frontons aigus et de pinacles fleuronnés. Les fenêtres qu'ils séparent se composent de lancettes géminées, couronnées par une rose polylobée. Au-dessus de ces hautes fenêtres de la nef et du chœur, des promenoirs, bordés de balustrades, permettent de faire extérieurement tout le tour de l'édifice.

Près de la tour méridionale est pratiqué dans le bas côté un petit porche pénétrant dans la nef. Ce porche, surmonté d'un fronton triangulaire, s'ouvre par deux arcades ogivales reposant sur des colonnettes, dont celle du milieu est octogone et chargée de cœurs, ce qui permettrait d'attribuer ce portail à Etienne Cœuret, comme le précédent. L'intérieur est décoré d'arcs, de rosaces et de feuillages sculptés dans la pierre blanche. Les linteaux des deux portes carrées qui s'ouvrent dans la nef sont également sculptés. Ce portail était, paraît-il, entièrement relié par une galerie couverte au château détruit en 1753. C'est par là que l'évêque de Dol faisait son entrée dans sa cathédrale.

La façade occidentale, comme nous l'avons déjà dit, est la plus défectueuse. Mutilée et incomplète, elle est formée de parties dissemblables et elle porte les traces de graves mutilations et de remaniements exécutés sans soins et sans goût. La porte par laquelle elle s'ouvre et qui devrait former l'entrée principale de l'église est carrée et sans porche ; une architrave de feuilles se développe sur toute la largeur de la façade supportée par des colonnettes dont les chapiteaux seuls semblent anciens. Ce sont des restes de l'église romane incendiée en 1203 ; il en est de même des contreforts qui encadrent cette façade et qui faisaient partie des tours primitives. Au-dessus du portail apparaît une baie ogivale encadrant un triple cintre et un oculus. Le gable est surmonté d'une statue comme le pignon du transept sud.

Ses deux tours inégales et inachevées dont nous avons déjà parlé flanquent ce côté de l'église. La tour du sud paraît la plus ancienne. Elle a dû remplacer la tour romane du XIIe siècle dont elle occupe la place.

Après l'incendie de 1203, on en refit la partie supérieure. Des arcatures simulées où le plein cintre se mèle à l'ogive décorent ses étages inférieurs et indiquent le XIIIe siècle. Mais la plate-forme supérieure bordée d'une balustrade flamboyante et un petit clocheton accolé au sud-est appartiennent au style du XVe siècle. Le campanile ne fut élevé qu'au XVIIe siècle. Or vers cette époque, la vieille base romane de la tour donna des craintes pour la solidité du tout. C'est pourquoi, de 1699 à 1701, les Etats de Bretagne votèrent une somme de 23.000 livres qui permît de reprendre cette base en sous-œuvre ne laissant intact que le contrefort sud-ouest.

Au Nord, la vieille tour a remplacé, elle aussi, une tour romane, dont il ne reste plus que les contreforts qui s'élèvent jusqu'au milieu du troisième étage. Commencée en 1487 par l'évêque Thomas James, elle devait atteindre une hauteur considérable et constituer par ses proportions, son étagement bien combiné, son style fleuri, une des plus belles tours de l'époque. Malheureusement l'évêque Mathurin de Plédran, dût, faute d'argent, en interrompre les travaux, malgré les indulgences accordées par le pape Léon X aux pieux donateurs. Au moment ou l'évêque de Hercé se préparait à reprendre la construction interrompue survint la Révolution qui fit périr le Prélat et saccagea de fond en comble sa cathédrale.

La façade Nord de l'église, plus sobre, plus austère que la longère méridionale, offre dans sa sévérité plus d'harmonie et plus d'unité qu'elle. La coupe et les détails des fenêtres y sont plus purs et plus exempts de retouches; on peut en dire autant des contreforts et des clochetons. Cette façade se reliait autrefois aux fortifications de la Ville auxquelles elle participait.

Le parapet crénelé qui borde le bas côté du chœur, indique le rôle de citadelle que remplissait l'église rendue plus forte encore pur une tour crénelée qui en flanquait l'angle N.-Est, sous le nom de Tour de Saint-Samson.

Cette tour a été démolie, les remparts ont disparu, et l'église est complètement dégagée du côté du Nord. Encadrée par les vertes allées d'ombre qui ombragent les boulevards, elle domine un coteau boisé et solitaire, tandis que la vaste plaine étendue au pied de la colline, ajoute en isolant l'édifice à sa majesté et à sa grandeur.

L'intérieur de l'église se ressent moins que l'extérieur des injures du temps et des hommes. Il a conservé la régularité de son plan, l'élégance de ses proportions, la profondeur des perspectives mystérieuses qui s'ouvrent au regard sous ses arceaux et il frappe l'esprit par le caractère si éminemment religieux de son architecture à la fois grave et harmonieuse et si propre à inspirer aux âmes pieuses le recueillement et la prière.

Le rapport de sa largeur un peu étroite à l'élévation de la nef, l'élancement de la voûte, la forme des arcades et des collatéraux, les ingénieuses dispositions des frêles colonnes qui reçoivent sur leur chapiteau supérieur les retombées des arcs des voûtes contribuent également à donner à la nef cette harmonie et cette légèreté.

Ces hautes colonnes isolées offrent même l'originalité la plus particulière et la plus élégante de la cathédrale. Elles se détachent nettement des piliers qu'elles précèdent et auxquels elles ne sont reliées que par des billettes de granit.

Les arcades, par lesquelles la nef proprement dite communique avec les collatéraux, sont au nombre de cinq par côté. Elles retombent en arrière des longues colonnes principales sur les chapiteaux des quatre petites colonnes groupées en croix qui entourent les piliers portant les murs latéraux. Au-dessus règne un triforium formant promenoir. Ce triforium s'ouvre sur la nef à chaque travée par deux arcades où la pointe ogivale se fait à peine sentir, reposant sur de légères colonnettes. Le mur du fond est orné d'arcatures géminées supportées par des consoles, puis décoré de fausses portes et de concavités d'un excellent effet.

Le clerestory qui surmonte le triforium est formé de trois baies à chaque travée ; la plus grande au centre reçoit une fenêtre ogivale très simple dont les anciens vitraux disparus ont été remplacés par des grisailles modernes ; les deux autres ouvertures plus petites encadrent la grande, mais ne correspondent à aucune ouverture extérieure.

On peut faire par le triforium le tour intérieur de la cathédrale. La galerie supérieure au contraire ne le permet pas, elle est coupée et interrompue trois fois par les grandes fenêtres du transept et par celle du fond du chœur.

Les bas côtés qui bordent la nef au nord et au sud appartiennent au style du XIIIe siècle, avec quelques reminiscences romanes tenant au souvenir et aux traces de l'ancienne église brûlée en 1203.

A chaque travée correspond une fenêtre en tiers-point divisée en deux ogives par un large meneau bordé de colonnettes. Ces deux fenêtres sont surmontées d'une lunette circulaire dont le vitrail moderne représente les armes des divers évêques de Dol, à la place des riches vitraux détruits en 1793. On y trouve aussi au nord les armes de Charles d'Espinay (1588), de Jean-Louis de Bouschet de Sourches (1715-48), de Jean-Louis Dondel (1749-67), d'Urbain René de Hercé, dernier évêque de Dol, enfin on rencontre près du transept un ancien vitrail échappé par miracle et montrant l'Ecu de Bretagne, d'hermines plein, porté par un ange au manteau semé également d'hermines.

Au Midi, l'on a voulu représenter les armes de Jean de Lizanet, de Mathurin de Plédran (1504-21) et de Jean du Bois ou du Bosc (1312-1324).

Les deux dernières fenêtres donnent maintenant dans la salle capitulaire bâtie postérieurement à l'église. Elles sont ornées des sceaux du chapitre de Dol peints sur bois.

La boiserie des orgues, très ancienne, a pu être conservée en partie ; l'ensemble en a été restauré et les jeux ont été habilement refaits en 1877.

Avec les transepts, le style perd toute reminiscence romane pour devenir franchement ogival. Le carré central est magnifique d'élancement et de hardiesse, et les gros piliers qui supportent les voûtes dissimulent leur masse robuste sous d'élégants faisceaux de colonnettes engagées.

Les arcs doubleaux et formerets qui encadrent la voûte forment avec leurs pilastres de véritables arcs de triomphe ogivaux du plus beau caractère dans lesquels de gracieux chapiteaux reçoivent les nervures qui s'y rejoignent. Au Nord et au Sud du transept la voûte centrale se répète avec le même style et la même grandeur.

Le transept méridional se termine par un chevet plat. Dans la partie inférieure s'ouvre le grand porche d'Etienne Cœuret. Au-dessus est percé une grande fenêtre ogivale divisée en rosace, quatre feuilles, trèfles et meneaux, dont la belle verrière du XIIIe siècle, malheureusement détruite en 1795, a été remplacée par des vitraux modernes.

Le transept septentrional offre la même disposition dans son pignon supérieur, mais au-dessous de cette fenêtre se trouvent les restes précieux d'un chef-d'œuvre de sculpture.

C'est le tombeau de Thomas James, évêque de Dol, de 1482 à 1504, élevé en 1507 par les célèbres sculpteurs Antoine et Jean Juste, florentins d'origine peut-être, mais certainement français de naissance, puisqu'ils avaient reçu le jour à Tours à la fin du XVe siècle. Ils s'inspirèrent du grand sculpteur breton Michel Colomb, et c'est le monument de Dol qui consacra leur réputation que devait couronner le mausolée de Louis XIII et d'Anne de Bretagne à Saint-Denis.

Malheureusement l'aveugle et inexplicable vandalisme de 1795 ne nous a laissé du tombeau de Thomas que des débris horriblement mutilés.

Pour se rendre compte de ce chef-d'œuvre, il faut se reporter à l'ancienne description suivante :

« Au pignon de la croisée, du costé de l'Evangile, » dans une grande et magnifique arcade ornée de deux » pilastres quarrés fort enjolivés de sculpture, avec cha- » piteaux, architrave, corniche, deux figures et un grand » fronton, est un tombeau de pierre blanche dorée par » filets, de figure quarrée oblongue, orné de quatre » pilastres semblables de façon aux grands, soutenant » architrave, frise, corniche et fronton, sur la table » duquel, qui est de quatre pieds de haut est la figure de » l'évesque James en habits sacerdotaux, mitre en teste ; » deux petits anges soutiennent les oreillers, et derrière » sont deux petits demy-piliers ou supports quarrés sur » lesquels sont deux autres anges assis, soutenant les » armes, ceux de la tête avec casque, ceux des pieds » avec la mitre; et au fond deux grands anges en bas- » relief tenant les armes, avec la simple croix. Sur le » devant, deux niches avec la figure de deux Vertus, la

» Force et la Justice, et au milieu une plaque de cuivre
» enchassée dans la massonnerie où l'on voit ces paroles
» écrites en lettres d'or..., etc... »

Nous ne reproduirons pas cette longue inscription, aujourd'hui détruite. Nous terminerons en ajoutant qu'à chaque extrémité du tombeau est scuplté un buste dans un médaillon de feuillage. Ces deux bustes représentent Jean et François James, neveux de Thomas.

Ce qui frappe maintenant le plus dans les restes de ce monument, ce sont les fines et délicates sculptures des pilastres représentant des candélabres, des enfants, des satyres, des griffons, des oiseaux, etc... Les caissons du plafond sont ornés de la rose d'or des James.

A côté du tombeau, vers l'est, est l'autel de sainte Anne, en face duquel est percé une élégante fenêtre ayant conservé son vitrail du XIVe siècle, orné des armes de l'évêque Thibaud de Pouancé (1280-1301).

Le triforium qui longe la nef, au nord et au sud, se continue dans les deux transepts. Cette galerie est bordée d'arcades trilobées avec rosace quadrilobée. Elle est couronnée par le prolongement du clerestory ; ce prolongement est coupé par les deux grandes fenêtres qui s'ouvrent dans les deux pignons du transept, l'une au-dessus du grand porche, l'autre au-dessus du mausolée de Thomas James. Ces fenêtres sont subdivisées par des meneaux se prolongeant en nervures, se déroulant en quatre feuilles et trèfles et rosaces dans le tympan de la croisée encadrée par les retombées de la voûte. Les verrières de ces grandes fenêtres sont garnies de bordures fleurderisées et castellées, composées récemment d'après d'anciennes grisailles du XIIIe siècle dont les

restes subsistent encore dans quelques-unes de ces fenêtres ainsi que dans celles du chœur. Ces vitraux contiennent en outre quatre grandes figures d'évêques, pouvant dater de la fin du XIIIe siècle et restaurées en même temps que les grisailles.

Un chœur à chevet plat succède au transept. A la fois élégante, harmonieuse, svelte et robuste, cette partie de l'édifice offre un des plus heureux et des plus purs exemples de l'architecture ogivale du XIIIe siècle.

Avant la Révolution, elle était précédée d'un magnifique jubé, avec des autels dédiés à Saint-Nicolas et à la Sainte-Vierge, jubé malheureusement détruit à cette époque.

Ce chœur a 29m 50 de long sur 7m 50 de large et il compte cinq travées dans sa longueur, portant chacune une voûte élancée sur croisée d'ogive, semblable à celles de la nef.

Les arceaux en tiers-point par lesquels le chœur communique avec ses bas-côtés, sont supportés par d'élégants piliers formés de faisceaux de dix colonnes aux chapiteaux variés où domine la feuille d'acanthe. Ils offrent une finesse de sculpture, une pureté de galbe et un relief exquis.

Aux piliers de la seconde travée, à droite et à gauche, les trois colonnettes faisant face au chœur sont arrêtées par des consoles au dessus des stalles pour laisser la place d'une balustrade. Ces stalles sont d'un beau caractère; on en compte soixante-quatorze en chêne sculpté, datant du XIVe siècle. Elles sont alignées en deux rangs parallèles de chaque côté du chœur le long des trois premières travées.

Du côté de l'épitre se trouve une riche stalle épiscopale, datant de la Renaissance, qui porte sculpté sur son panneau principal l'écusson de François de Laval, évêque de Dol de 1528 à 1556. Sur le dossier de ce même siège, on a placé depuis les armes de l'Archevêque de Rennes, titulaire de l'épiscopat de Dol. Enfin, l'ensemble est couronné par une crosse monumentale en bois doré fixé jadis sur le maître autel.

Ce dernier, comme le dallage en marbre du chœur est moderne, il est en marbre blanc, aux colonnes d'onyx. Il est en outre enrichi d'émaux et de bronze doré. C'est une œuvre d'un travail remarquable et du meilleur goût.

Au nord du chœur se déroulent les chapelles du Sacré Cœur, de saint Gilles et saint Roch, puis celles de saint Guilduin et saint Méen aux autels et aux vitraux modernes. Elles sont suivies à l'est par la chapelle de la Vierge plus vaste que les autres et qui comprend deux travées. Une des fenêtres nord qui l'éclairent a conservé une belle verrière du XIVe siècle, montrant un Christ assis, au manteau de pourpre, bénissant., On y voit une colossale statue en bois de la Vierge, très ancienne, toute badigeonnée. Au sud du chœur se trouve la chapelle de saint Joseph dont une fenêtre a conservé un fragment de vitrail du XVe siècle, puis viennent la chapelle saint Michel moderne avec les statues de saint Michel, de saint Sébastien et de saint Louis. Elle est suivie de la chapelle de Notre-Dame de la Pitié, avec son ancien autel à colonnes torses flanquée à l'ouest par la chapelle du Crucifix.

Cette dernière possède un magnifique Christ en croix entre les statues de la sainte Vierge et de saint Jean. Le

tympan de la fenêtre a conservé son vitrail du XIVe et du XVe siècles. C'est Jésus entre sa divine Mère et saint Jean jugeant les hommes.

Au fond du chœur resplendit la grande verrière du XIIIe siècle. « Aucune église bretonne ne possède, datant » de cette époque, de vitraux de cette valeur. Cette » verrière mérite donc l'attention non seulement au point » de vue de la facture, de l'éclat des couleurs et des » légendes qu'elle raconte, mais aussi par ce qu'elle est, en » Bretagne, le seul spécimen important de la peinture sur » verre au XIIIe siècle. » (Charles Robert de l'Oratoire).

Il faudrait de longues pages pour la décrire. On y voit, tout en haut, dans le tympan, le jugement dernier. Plus bas, 48 médaillons éblouissants peignent la vie de sainte Marguerite, celle d'Abraham, la passion de Jésus-Christ, la vie de saint Samson, celle de sainte Catherine et les premiers archevêques de Dol entourés de leurs suffragants.

Cette verrière est portée par une croisée très ornée et très découpée, ayant près de 7 mètres à la base pour une hauteur dans l'axe de plus de 9m 50. Sept meneaux la divisent en huit compartiments verticaux, dont chacun est bordé d'une guirlande de feuillage. Ces meneaux se rejoignent par des arcs ogifs circonscrits les uns aux autres et servant d'appui aux rosaces et aux trèfles qui découpent le tympan.

« Pour apprécier à leur véritable valeur les vitraux de » le cathédrale de Dol, il faut oublier un instant que » dans des régions de la France plus favorisées que la » nôtre, les verrières du XIIIe siècle sont encore aussi » nombreuses et aussi bien conservées que celles du

» XVe et du XVIe siècle. Mais en Bretagne il en est tout
» autrement ; celles de Dol sont uniques dans leur genre
» et si elles venaient à être entièrement détruites, il ne
» resterait plus, dans toute l'étendue des cinq départe-
» ments, un seul spécimen de cette puissante école du
» XIIIe siècle, qui contribue d'une façon si éclatante à la
» gloire des cathédrales de Chartres, de Bourges, de
» Rheims et de Tours. » (Ramé, *Rapport sur l'église de Dol*).

Les vitraux de Dol se distinguent du reste par l'excellente combinaison et le velouté des nuances et Mérimée affirme que pour l'harmonie et la variété des couleurs on peut les comparer aux meilleurs du XIIIe siècle, qui existent en France.

Derrière le chœur est placée la chapelle absidiale dédiée à saint Samson et construite au XIVe siècle.

Elle communique avec la nef par une arcade en plein cintre percée de deux baies ogivales, séparées par un faisceau de quatre colonnes. Très abimée pendant la Révolution, elle a été restaurée avec goût et ornée de peintures polychromes.

Les anciens vitraux qui ornaient ses fenêtres à meneaux et à rosaces ont été détruits et remplacés depuis par des vitraux modernes dédiés aux évêques de Dol, dont ils retracent les figures et les miracles.

L'arcade ogivale trilobée, pratiquée dans le mur du Nord contenait jadis le tombeau en marbre, de Jean de Bosc, mort en 1324, surmonté de la statue du prélat. Le dallage renferme encore les pierres tombales de Mgr de Sousches, évêque de Dol (1715-48), des évêques de Plédran (1504-21) et de Révol (1603-17). Une autre dalle

en marbre noir porte les armes de Mathieu Thoreau, évêque, de 1660 à 1672. A côté se trouve le tombeau de Jean François Dondel, 75me évêque de Dol (1749-67), et enfin dans le mur méridional apparaît le monument funéraire élevé à la mémoire d'Antoine de Révol (évêque, de 1603 à 1629).

En résumé, malgré ses imperfections, malgré les mutilations qu'elle a subies, la cathédrale de Dol reste un monument des plus remarquables.

Classée, grâce à Mérimée, parmi les monuments historiques, elle a pu ainsi échapper à une ruine toujours croissante. Depuis elle a subi d'importantes restaurations, beaucoup restent encore à faire.

Cependant, malgré la destruction de ses nombreux vitraux, elle a pu conserver la plus belle verrière de la Bretagne. « En plus, dit Mérimée, outre le mérite réel de » son architecture, elle se distingue par cette circonstance » fort rare que presque tout le monument semble avoir » été exécuté sur le même plan et l'on serait tenté de dire » presque avec les mêmes ouvriers.

» Rien n'est plus rare qu'un édifice complet portant » ainsi le cachet de son époque. Ici, à l'exception de la » façade et des porches latéraux, toute l'église présente » l'aspect à la fois sévère et grave de l'architecture » gothique à son premier développement. »

Elle est donc le plus beau spécimen de l'architecture du XIIIe siècle que possède la Bretagne.

A. DE LORME.

Octobre 1895.

A Suivre.

ANALYSE

des

MÉMOIRES CONTENUS DANS LE RAPPORT 1891

De la *Société Smithsonienne*

L'appendix général au rapport smithsonien pour l'année 1891, comprend vingt-sept mémoires sur les sujets les plus variés, astronomie, géologie, météorologie, physique, chimie, minéralogie, botanique, zoologie, anthropologie, philosophie naturelle.

1° Le premier mémoire, de William Huggins est relatif à *l'examen du ciel, au moyen du spectroscope;* dont les premiers essais eurent lieu à Heidelberg en 1859. L'auteur cite notre compatriote, M. Janssen et ses recherches sur les lignes terrestres du spectre solaire, qui doivent leur origine à l'oxygène de notre atmosphère.

Conditions spectroscopiques. — Il y a, dit le savant astronome, quelques trente ans que le spectroscope nous a donné pour la première fois, une certaine connaissance de la nature des corps célestes, et révélé le fait fondamental que la matière terrestre n'est pas particulière au système solaire, mais qu'elle est commune à toutes les étoiles que nous pouvons voir.

Il touche à la question, récemment étudiée par Ebert, au point de vue de la théorie électro-magnétique de la

lumière, de la radiation des molécules lumineuses, dont l'observation est fort délicate.

La lumière émanant des corps célestes peut consister dans les radiations combinées de différentes couches de gaz, à diverses températures, et il est possible qu'elle soit compliquée d'une quantité inconnue, par l'absorption de parties gazeuses plus froides.

Nous sommes, dit M. Huggins, à une époque de transition. Les observations antérieures, moins précises, font place à des travaux beaucoup plus étudiés sur des sujets aussi délicats que la faible clarté des étoiles; les résultats de beaucoup des observations faites avec des spectroscopes de faible pouvoir, pourront ne pas être maintenues, en présence de la puissance beaucoup plus grande des instruments modernes.

Problèmes spectroscopiques. — On a suggéré récemment que l'aurore boréale est un phénomène produit par la poussière de météores et d'étoiles filantes; opinion justifiée par la constatation du manganèse, du plomb, du barium, du thallium, du fer, etc.

Dans le spectre des comètes, le spectroscope a décélé la présence du carbone, probablement combiné avec l'hydrogène, et quelquefois avec le nitrogène.

La comparaison du spectre solaire, au moyen de la photographie et des spectres des éléments terrestres a fait avancer la question de la nature du soleil. Le professeur Rowland a démontré que les lignes de trente-six éléments terrestres existent certainement dans le spectre solaire, huit laissent du doute, quinze éléments, entre autres le nitrogène, n'ont pas été constatés; dix autres éléments n'ont pas encore été comparés avec le spectre solaire.

L'astronome américain regarde la couronne du soleil comme un phénomène semblable à la queue des comètes, consistant en grande partie probablement de matières issues du soleil, sans doute par la force électrique. Une grande partie de ces matières retourne au soleil, l'autre, qui forme de longs rayons s'en sépare, devient de plus en plus diffuse, et contribue à former la lumière zodiacale, qui, autrement, n'a encore eu d'explication satisfaisante.

Evolution stellaire. — Le spectre des étoiles est encore fort incertain, d'après Vogel, la couleur blanche qui est la plus nombreuse, représente l'âge adulte et l'état le plus persistant des étoiles, celle du soleil l'état de pleine maturité, et la couleur orange et rouge, celle d'un âge avancé dans la vie stellaire. Mais ces règles doivent être largement interprétées.

Nébuleuses gazeuses. — M. Huggins, développe les expériences faites sur *Sirius;* nous ne pouvons les analyser. Il entretient ensuite le lecteur des nébuleuses gazeuses, où l'on a cru reconnaître la présence du nitrogène, de l'hydrogène et de corps qui nous sont inconnus. Il se demande quel était l'état originel des choses, comment certaines nébuleuses paraissent-elles plus modernes, ont-elles pour origine des soleils éteints, en collision, et constitueraient-elles ainsi une nouvelle génération des corps célestes? Nous ne pouvons, dit-il, nous refuser à admettre comme possible une telle origine pour les nébuleuses.

Mouvements invisibles, révélés par le spectroscope. Cet instrument permet de mesurer directement l'avance ou le recul des corps célestes, à moins d'un mille par seconde dans les circonstances favorables.

Doppler, dès 1841, avait avancé que la couleur des étoiles binaires pouvait varier par suite de leurs mouvements d'approche ou de recul. Le spéctroscope donne le moyen de constater ce mouvement directement en milles par seconde : plusieurs applications de cette méthode eurent lieu en 1868 et 1869. Négligées pendant plusieurs années, ces expériences furent reprises dernièrement à Postdam et à l'observatoire de Lick ; on peut constater la perfection des spectres par le plus grand nombre de lignes, qui, pour la constellation de la *Chèvre*, par exemple, ne sont pas de moins de 200, pour la petite surface du spectre sur le plateau du photographe.

Pour la constellation d'*Orion*, M. Kerlar trouve un recul d'environ 10 milles par seconde. La méthode spectroscopique donne des moyens d'investigation que les meilleurs télescopes ne peuvent offrir. L'auteur donne plusieurs exemples, le *Mizar*, le *Cocher*, *Algol*, *Persée*, le *Sagittaire*, la *Baleine*, le *Capricorne*.

Photographie spectroscopique. — Par sa rapidité, la photographie permet de saisir avec une grande exactitude la position respective de centaines et même de milliers d'étoiles, les moindres détails des nébuleuses, les phénomènes d'éclipses. Elle fait connaître les parties ultra rouges et ultra violettes du spectre, qui sans cela seraient restées inconnues. On lui doit la carte photographique du ciel qui a été commencée à la suite de la conférence internationale à Paris, en 1887, sur l'invitation de l'amiral Mouchez, directeur de l'Observatoire.

Une question entre autres se pose sur le rapport de l'exposition plus ou moins longue des étoiles à l'action

de la photographie, avec le diamètre de ces étoiles et avec l'éclat plus ou moins grand de ces astres.

Distribution stellaire. — En voyant l'inégalité de répartition des étoiles, peut-on supposer que chaque point lumineux n'a pas de relation avec les autres points.

M. le comte de Rosse a fait des recherches sur la radiation lunaire, M. Langlay, sur celle du soleil, M. Boys s'est livré à l'étude de la chaleur de la lune, avec un instrument de son invention. M. Frank Very a étudié la variation de cette chaleur. On a découvert la partie ultra violette du spectre hydrogène. Malgré les décès, le nombre des adeptes de l'astronomie augmente. Depuis Newton, la connaissance des phénomènes de la nature s'est considérablement développée, mais quelle est la dernière réalité après la réalité de ce que nous percevons ?

2° Le second article du volume est relatif au *nombre et à la distance des étoiles, calculées au moyen de la photographie.* L'auteur, M. Agnès Clerke, en a trouvé le sujet dans la publication scientifique *la Nature*, du mois d'août 1889 ; nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur désireux de connaître les détails de cette question délicate, qu'il serait trop long d'analyser ici ;

3° La même publication, *la Nature*, du 15 octobre 1891, a fourni au savant indiqué ci-dessus les éléments d'une note sur le mouvement du soleil dans l'espace. Des comparaisons faites en 1889, à Washington, par le professeur Eastman et par M. Stumpe, il résulte que la rapidité angulaire moyenne des étoiles varie en sens inverse de la distance à laquelle nous sommes, ce qui est

à peu près hors de doute et que leur éclat moyen apparent n'a rien de commun avec leur plus ou moins grand éloignement, ce qui est plus douteux ;

4° M. Clerck fournit, à l'appendix du rapport à la Société Smithsonienne, un quatrième article extrait de la revue contemporaine du mois de mars 1889. Le sujet est : l'*Observatoire du cap de Bonne-Espérance*, depuis le 20 octobre 1820, avec les découvertes astronomiques faites jusqu'à nos jours dans cette localité. Le Rév. Fearon Fallocos, de Cambridge, Henderson, de Dundée, Thomas Maclear, M. Stone, le Dr Gill se sont succédé comme directeurs de cet observatoire, en même temps que les noms de John Herschell et autres astronomes donnaient un relief important à cet établissement scientifique ;

5° Un article d'une haute science est fourni par M. Chree. L'auteur indique *quelques applications de la physique et des mathématiques à la géologie*. Il explique deux théories de l'élasticité parfaite, la possibilité qu'a la terre d'avoir une structure solide élastique, le tout accompagné de formules algébriques.

Dans la seconde partie de ce savant mémoire, M. Chree entretient le lecteur de la forme sphéroïdale de la terre qui, selon M. Herbert Spencer, ne prouve pas sa fluidité primitive ; la forme actuelle peut se modifier, si le mode de rotation varie, ce qui, suivant M. Peirce, ne peut arriver qu'à la suite d'une série de catastrophes. L'opinion que M. Roche a émise, en 1880, à l'Académie de Montpellier, que le nucleus central ou « bloc » de la terre s'est solidifié avant la croûte, et qui conserve la forme définitive qu'il a prise sous l'influence d'une rotation

moins rapide que maintenant, est discutée savamment. L'auteur du mémoire termine par une citation de Darwin, que « les théories sont nécessaires pour l'avancement de la science et qu'on peut les regarder comme des branches d'un arbre vivant, dont les faits sont la nourriture ; »

6° Le mémoire suivant, de M. Edwards Ortis, est relatif à l'*origine de la pression du roc sur le gaz naturel dans le calcaire de Treuton, Ohio et Indiana.*

Ce gaz, très abondant, fournit le chauffage et l'éclairage à près de 400 mille habitants du N.-O. de l'Ohio et du centre Indiana. Un puits foré à Stuartville a fourni 28 millions de pieds cubes par vingt-quatre heures.

La pression du roc sur le gaz est le facteur vital de cette production, est très variable ; on a constaté la plus élevée, de 650 livres par pouce carré, d'autres n'atteignent pas 300 livres. Comment expliquer ces différences et par suite qu'elle est l'origine de cette pression ?

La question, dit l'auteur, a été peu étudiée. Les pratiques l'attribuent au poids des couches rocheuses superposées. Le prof. Leslay repousse cette explication et pense que le gaz produit sa propre pression, comme le gaz produit par une réaction chimique dans un vase clos. Pour M. Ortis, cette pression est hydrostatique à l'origine, c'est-à-dire qu'on doit y voir une colonne d'eau combinée avec la roche poreuse dans laquelle sont contenus le gaz et l'huile.

Le géologue américain donne ensuite les preuves de la théorie hydrostatique ; il établit enfin cette loi que la pression du roc de calcaire Treuton est due à une colonne d'eau salée, mesurée d'environ 600 pieds au-dessus du niveau

de la mer jusqu'à la couche qui produit le gaz. Il donne cette explication pour la localité seulement, et pense que d'après certaines indications, le gaz de Treuton ne doit pas avoir une longue durée ;

7° *Geysers.* — Il me tardait d'arriver à ce mémoire, traité de main de maître par M. Harvey Weed, géologue dont j'ai déjà eu l'occasion de citer les travaux. Un geyser, dit-il, est une source d'eau chaude qui lance par intermittence une colonne d'eau bouillante et de vapeur. Il pose ensuite en fait : d'abord que les Geysers ne se trouvent que dans les régions volcaniques ; ensuite qu'ils sont placés en lignes de drainage sur les bords des lacs ou dans d'autres positions où les eaux météoriques chercheraient naturellement la surface ; que les geysers sont des eaux météoriques, chauffées à peu de profondeur par des vapeurs ascendantes ; que la chaleur est fournie par de grandes masses de lave ; que le jet intermittent des geysers est dû à la chaleur graduée de l'eau accumulée dans les fissures ou tubes des rochers ; que l'origine des geysers vient le plus communément de l'ouverture de nouvelles voies pour l'eau à travers des fentes planes des rochers et des vapeurs chaudes ascendantes ; que l'activité thermale des régions à geysers ne s'éteint pas rapidement.

Jusque vers le milieu de ce siècle, l'Islande était la seule terre où l'on avait rencontré des geysers. Il y a moins de 40 ans on en découvrit de nombreux dans la Nouvelle-Zélande, et depuis, quelques autres dans d'autres parties du monde. Mais la *Terre aux Geysers, Geyzerland,* est incontestablement le parc d'Yellowstone au

centre des montagnes Rocheuses, à la source du Missouri et du Yellowstone, découverte en 1869 (1).

M. Weed donne ensuite la description des geysers d'Islande. Le grand geyser s'élevait, il y a quelques années, à une hauteur de cent pieds. Il n'atteint plus maintenant que 90 pieds et l'éruption ne dure que quelques moments.

Les geysers de la Nouvelle-Zélande, situés dans une région très verdoyante, contrairement à l'Islande, se trouvent dans le nord de l'île, près du lac Taupo, dans une région volcanique où l'on voit un grand nombre de solfatares, de fumerolles, de volcans de boue et de sources chaudes, l'histoire de ces geysers est encore mal connue.

La *Terre des Geysers dans l'Yellowstone.* — L'auteur s'étend avec d'autant plus de facilité sur la description des geysers de l'Yellowstone qu'il a passé neuf étés à étudier ces merveilles. Il donne ensuite l'analyse des eaux des geysers dans l'Yellowstone, en Islande et dans la Nouvelle-Zélande. Il traite ensuite de la source de la chaleur, des éruptions, des causes de ces jets d'eau bouillante, de l'origine des Geysers, de la production artificielle des éruptions en tamponnant l'orifice, enfin de la variation dans la période de temps, pour la production du phénomène, laquelle dépend de la quantité d'eau et de vapeur fournie.

On a observé, dans la Nouvelle-Zélande, que la pression barométrique influe sur les éruptions de certains

(1) Léo Clarétie donne une description de ce parc, qu'il a visité en touriste intelligent, dans le n° du 15 avril 1893, de la *Revue des deux Mondes*.

geysers. La surface d'eau exposée à l'air est très restreinte et une pression plus ou moins grande de l'atmosphère ne pourrait avoir qu'un effet imperceptible, cependant en théorie il est possible d'admettre que bien que les forces intérieures d'un geyser sont en équilibre, un changement de température puisse être suffisant pour déterminer une éruption ;

8° La science n'a pas de nationalité, aussi la Société Smithsonienne accueille un travail de M. Von Siemens, traduit de l'allemand par M. E. Curtis *sur la circulation générale de l'atmosphère*. L'auteur conclut de ses observations, les principes suivants : 1° Tous les mouvements de l'air troublent l'équilibre de l'atmosphère et le rétablissent ;

2° Ces troubles viennent de couches d'air surchauffé, dans le voisinage de la Terre, par la radiation solaire, par un inégal refroidissement des couches supérieures et par le recul des masses d'air qu'occasionne une résistance au courant ;

3° Les troubles sont compensés par les courants d'air doués d'une telle vitesse que l'augmentation de la vélocité est proportionnelle à l'abaissement de la pression de l'air ;

4° Aux courants supérieurs correspondent des courants inférieurs dans lesquels une diminution de rapidité peut se comparer à l'accélération du courant qui s'élève ;

5° Si la région qui surchauffe l'air inférieur est limitée, il s'établit un courant qui s'étend jusqu'à la partie supérieure de l'atmosphère, et présente le phénomène d'un tourbilllon en colonne, dont l'intérieur est formé de courants ascendants en spirale, et l'extérieur de courants descendants, aussi en spirale ;

6° Dans le cas où la région d'inégalité d'équilibre est très étendue, embrassant par exemple toute la zone torride, l'égalisation de la température ne se fait plus par des courants locaux de tourbillons ascendants ; il faut que ces courants embrassent toute l'atmosphère ;

7° Une circulation atmosphérique, embrassant toute la terre, porte dans tout l'atmosphère la chaleur excessive de la zone torride et l'humidité vers les moyennes et hautes latitudes ;

8° Le dernier phénomène se produit par suite de l'augmentation et de la diminution de la pression de l'air, suite de la rupture de l'équilibre neutre dans les couches supérieures ;

9° Des aires de haute et basse pression sont la conséquence de la température et de la rapidité des courants d'air dans les hautes régions.

M. Siemens regarde comme le problème le plus fondamental en météréologie, la recherche des causes et des effets produits par le dérangement de l'équilibre neutre de l'atmosphère et la recherche de l'origine géographique des courants qui se dirigent vers le pôle, problème le plus important dans la prédiction du temps.

Les principes formulés par M. Siemens auraient besoin de nouvelles observations ;

9° *Le Gulf-Stream.* — Le savant géologue Agassiz fournit au volume des rapports un article sur le courant du Gulf-Stream, étudié tel qu'il peut sortir de sa plume. Il fait l'histoire des diverses reconnaissances de ce courant en commençant par les Portugais qui, avant Christophe Colomb, avaient pénétré dans la mer des Sargasses, mais n'avaient pas osé avancer plus dans l'Ouest. Colomb, en 1493, en s'élevant plus au

Nord, trouva des vents variables et de la partie de l'Ouest, avec un courant ayant la même direction. Ayant atteint la côte Mexicaine, Colomb découvrit pratiquement les canaux de la Floride, pensant qu'il devait y avoir un passage dans l'Atlantique.

En 1519 une expédition fut organisée par le gouverneur de la Jamaïque, pour suivre le courant qui longe les côtes nord de Cuba ; au XVIe siècle les flibustiers usèrent largement des récifs et écueils du canal de la Floride, qui n'offrent plus de danger maintenant, grâce aux bons plans et aux phares nombreux.

Un navire Espagnol fut entraîné par le courant de la côte sud d'Amérique, depuis le cap Saint-Rock, et le découvrit ainsi involontairement Malgré cela, les notions les plus imparfaites circulaient quant à l'origine et au parcours de ces courants.

Sans nul doute, c'est à Franklin que l'on doit les premières études scientifiques sur le Gulf-Stream, dont il publia une carte d'après les renseignements des baleiniers de Mantakat.

Jusqu'en 1845, de nombreuses théories furent présentées, sans rien ajouter à ce que l'on connaissait. Humbold, Arago et d'autres encore, essayèrent de voir comme effet secondaire dans la marche du Gulf-Stream, les vents alizés et la rotation de la terre. Le professeur Bache, descendant de Franklin, traça une nouvelle carte de ce courant. La Commission de surveillance des côtes indiqua, dans un plan, les diverses températures du courant depuis le niveau de la mer jusqu'à 2,900 brasses (1).

(1) Nous avons traversé le Gulf-Stream du Nord au Sud et nous avons constaté la différence de température à la surface, sur une largeur de 200 milles. Le résultat de nos observations est donné dans un autre travail.

Sa largeur, sa profondeur, la rapidité de sa course sont les mieux connues de tous les courants du globe. Le commandant Bartlett a trouvé en moyenne 3 nœuds ou 3 milles par heure entre les îles de Bahama et la Floride; à une distance de 15 milles dans l'axe du courant, c'était 5 milles 4 par heure. Allant à Terre Neuve en venant du golfe du Mexique, nous avons constaté la rapidité de ce courant qui donnait une différence considérable entre l'*estime* et l'*observé*. Cette note ne fait pas mention de l'idée émise par le lieut. Maury (1) que la surface du Gulf-Stream n'était pas partout de niveau, avec la surface générale de l'Atlantique, mais qu'elle était plus élevée au milieu du courant que sur les bords. Nous avions entretenu de cette hypothèse M. Milne Edwards, lors de son expédition scientifique sur le *Travailleur* en 1880; mais cette question n'entrait pas dans le programme de la Commission et ne fut pas, par conséquent, étudiée;

10° M. Carl Barus a traduit de l'allemand un article scientifique de F. Auerbach *sur la mesure absolue de la densité*, extrait des *Annales de Physique et Chimie* d'avril 1891. On n'a pas encore donné une définition rigoureuse de la densité; à Herz appartient d'avoir résolu quelques problèmes relatifs à cette question. L'auteur en continue l'étude; il fait d'abord voir quels sont les travaux antérieurs sur ce sujet; la théorie de la question; la méthode en général; l'appareil construit par M. Zeis, à Iéna, pour l'examen microscopique; les preuves constantes et les sources d'erreur; la preuve de

(1) Maury's Sailing directions.

la théorie; données pour la densité et l'élasticité. Ce savant mémoire est appuyé par des formules et calculs algébriques, qui ne sauraient trouver place dans une analyse aussi succincte que celle que nous donnons ici ;

11° William Hallock présente un mémoire très étudié sur la *fluidité des solides* ou la *manière dont se comportent les solides soumis à une haute pression*. Cette question, dit-il, intéresse au plus haut point les savants qui s'occupent de la structure géologique. Il cite les travaux de Walther Spring (1) qui démontrent que la plus grande partie des solides sont liquéfiés sous une pression de 1,000 atmosphères, et que ce n'est qu'une question d'une plus haute pression pour liquéfier les plus réfractaires. Il étudie ensuite la réaction chimique qui se produit pendant cette fusion.

La théorie de Spring a trouvé des contradicteurs dans Friedel et Jannetaz. Henry Tresca a également traité cette question ardue dans les *Mémoires de l'Institut, Savants étrangers* et dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences. M. Hallock, en reprenant cette étude, distingue ce qu'on doit entendre par un corps qui peut couler et un véritable liquide. Il est impossible, dit-il, de trouver une ligne de démarcation bien exacte entre les liquides et les solides, car il y a les vrais liquides, les liquides visqueux, les solides visqueux, les vrais solides.

Pour les expériences de pression, il recourt à un appareil dont il donne le dessin et la description et parmi

(1) *Bulletin de l'Académie de Belgique*, 1880, et de la *Société chimique de Paris*, 1883).

les diverses substances essayées, nous n'en indiquerons que quelques-unes : Le plomb entre en parfaite liquéfaction à la pression de 2,000 atmosphères ; l'étain à 3,000, le zinc à 5,000 ; le sulfate de cuivre à 6,000 atmosphères, est complètement cristallisé ; le spath d'Islande n'est qu'imparfaitement liquéfié à une pression de 6,000 atmosphères, le verre en poudre ne donne aucun résultat à la même pression.

L'auteur pense qu'il serait prématuré de tirer des conclusions dans l'état actuel, car des solides peuvent couler comme des liquides, par la pression, laquelle dépasse la cohésion sans la diminuer.

Suit une liste des auteurs qui ont étudié cette question, parmi lequels on remarque Mascart et le Chatellier, dans le *Bulletin de la Société Minéralogique de France*, 1884, Jannetaz, Neel et Clermont, dans le *Bulletin de la Société Chimique de Paris*, 1884 ; et St-Venant, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 1868 et 1869 ;

12° Un allemand, Eugène Lommel, a fait, en 1889, à l'Académie des Sciences de Munich, un rapport sur les *travaux scientifiques de George-Simon Ohm*, lequel a été traduit par William Hallock, dont le nom se lie à l'étude de la liquéfaction des solides, comme on vient de le voir.

George-Simon Ohm naquit à Erlangen, le 16 mars 1789. Son père, serrurier, fut un homme hors ligne qui, tout en s'occupant de son métier, faisait travailler aux mathématiques ses fils, doués comme lui de la passion des sciences exactes. Le plus jeune, Martin, mourut professeur de mathématiques à l'école militaire de Berlin, George-Simon arriva à la plus haute position que puissent

atteindre ces rares savants qui enrichissent la science de leurs découvertes merveilleuses.

Il commença sa carrière scientifique par l'application de la loi du courant galvanique, étudiant les effets du courant électrique produit par la pile que Volta venait de découvrir. Ni la décomposition de l'eau, ni la déclinaison de l'aiguille aimantée, ni la thermo-électricité, ni la thermo-dynamique, ni le multiplicateur galvaniscope n'avaient pu soulever le voile mystérieux qui masquait l'action du courant galvanique. Grâce à Ohm, tout est maintenant clair et évident. Pouillet fit connaître en France la *loi d'Ohm*, qu'il crut avoir découverte, parce qu'il l'avait constatée par expérience.

Ohm suivit la méthode expérimentale quand en 1825, il essaya d'établir la loi de conduite de l'électricité. Il était alors professeur au Gymnasium de Cologne. Sa première formule était inexacte. Suivant l'avis de Poggendorff, il se servit d'une batterie thermo-électrique au lieu d'un appareil hydro-électrique et put avec assurance formuler la loi que *l'intensité du courant est directement proportionnelle à la force excitante et inversement protionnelle à la résistance totale*. En 1826, il publia un article intitulé : *Essai d'une théorie des phénomènes électroscopiques produits par une force galvanique* précédant son travail classique sur *La batterie galvanique traitée mathématicalement*.

Ses découvertes savantes furent longtemps discutées, l'exactitude fut enfin reconnue, ce qui lui donna l'occasion de dédier à la Société royale de Londres, son *travail sur la physique moléculaire*. Son génie créateur se porta

ensuite sur l'acoustique, dont il établit la loi en 1843, d'après des séries de Fourier.

Il avait publié le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Eléments de géométrie analytique de l'espace, d'après le système des coordonnées obliques.* Au milieu de ses plus actives recherches, il fut appelé à Munich comme conservateur des collections mathématiques et physiques de l'Académie royale des sciences. Il fut en même temps adjoint au directeur des télégraphes et professeur à l'Université. Ces diverses fonctions ne lui permirent pas de terminer son grand ouvrage indiqué ci-dessus.

L'optique l'avait toujours occupé. En 1840, il publia dans les Annales de Poggendorff une *description de quelques dispositions simples et aisées pour faire l'expérience de l'interférence de la lumière.* Il écrivit et fit lithographier ses leçons, mais ce travail minutieux eut un mauvais effet sur sa santé, des attaques fréquentes d'épilepsie mirent fin à ses jours, le 6 juillet 1854.

Pour honorer sa mémoire, le Congrès des électriciens réuni à Paris en 1881, décida d'appeler Ohm l'unité de résistance à la propagation du courant électrique (1), terme maintenant généralement adopté. On propose de lui élever une statue à Munich, où vers la fin de sa vie il avait trouvé une sphère d'activité digne de lui-même ;

13° Le professeur Campbell Brown a traduit et lu à la réunion des Sociétés savantes, à Liverpool, en 1891,

(1) Cette unité correspond à une colonne de mercure de 1 millimètre carré de base et 106 centimètres de haut, ou bien à 100 mètres de fil télégraphique de 4 millimètres de diamètre. Le développement de l'électricité a nécessité la création de nouveaux mots pour indiquer les unités de force, de capacité, de résistance. Ainsi l'on a l'Ampère, le Coulomb, le Farad, l'Ohm, le Poncelet, le Volt, le Watt.

une *exquisse autobiographique* d'un savant dont le nom est connu dans le monde entier. Le baron Justin von Liebig, fils d'un préparateur de couleurs de Darmstadt, s'essaya d'abord dans le laboratoire de son père, tout en lisant les nombreux volumes de la bibliothèque de cette ville. Ses succès au collège furent médiocres et quand il répondit au recteur Zimmermann, après un faible examen, qu'il voulait être chimiste, le recteur et toute la classe éclatèrent de rire, parce qu'alors on ne se figurait pas que la chimie pût être étudiée.

Liebig fut envoyé chez un apothicaire d'Heppenheim, où il ne resta que dix mois, ne voulant pas être droguiste, mais chimiste. Il avait alors seize ans et obtint de son père d'aller à l'université de Bonn, puis à Erlangen, poursuivre les leçons du professeur de chimie Kastner, qu'il représente comme faites sans ordre, sans logique et arrangées comme la masse de savoir que Liebig avait dans sa tête.

Les travaux du grand chimiste suédois, de Humphray Davy, de Wollaston, de Biot, d'Arago, de Fresnel, de Thénard, de Dulong ne trouvaient pas encore place en Allemagne. La guerre et la politique n'y donnaient accès qu'à la médecine et à la philosophie.

Il s'était cependant établi des laboratoires de chimie où l'on expliquait l'analyse chimique, c'était plutôt des cuisines où l'on trouvait fourneaux et ustensiles pour la préparation des produits métallurgiques ou pharmaceutiques; Liebig suivit Kastner à Erlangen, et là il se lia avec plusieurs étudiants, qui lisaient leurs rapports sur les questions du jour.

D'Erlangen, le savant allemand retourna à Darmstadt

persuadé qu'il ne pourrait atteindre son but en Allemagne. Il vint alors à Paris où il fit la connaissance de Thénard, Humbold, Dulong et Gay-Lussac. Les leçons de ces savants à la Sorbonne avaient pour lui un charme inexprimable. Il en consigne ses impressions et retourne en Allemagne où avait déjà commencé une grande révolution dans la chimie inorganique.

Avec la chaude protection de Humbold, il fut nommé à vingt et un ans professeur de chimie dans la petite université de Giessen où il passa vingt-huit ans. Ses élèves Fresenius et Will ont publié des manuels faits d'après ses cours.

La chimie organique n'existait pas alors. Il est vrai que Thénard, Gay-Lussac, Berzelius, Proust et Dobereiner avaient déjà jeté les fondements de l'analyse organique, mais les grandes recherches de Chevreul sur les corps gras furent de longues années sans attirer l'attention.

A Giessen, Liebig avait institué un enseignement mutuel; il donnait un sujet et surveillait le travail, chacun agissait suivant ses idées et s'aidait de son voisin. La dissipation et les amusements étaient inconnus et la seule plainte qu'il recevait fréquemment de son aide, c'est que les élèves ne pouvaient être mis à la porte du laboratoire, quand il était nécessaire de le nettoyer.

Liebig trouva dans le chimiste Wohler un ami de mêmes goûts, poursuivant le même but que lui. Ces deux savants étudièrent ensemble l'acide urique et l'huile d'amandes amères, travaux fort appréciés.

Seize années de la plus laborieuse activité eurent

pour résultat l'ouvrage de Liebig : *La chimie organique appliquée à l'agriculture et à la physiologie* (1) suivi, deux ans après, par la *Chimie animale* et les *Lettres sur la chimie*. Il y eut des erreurs dans ces travaux, non dans les faits, mais dans les déductions au sujet des réactions organiques. Mais ce furent les premiers essais dans des régions inconnues.

Ici finit le manuscrit de Liebig. M. Musprett rapporte une histoire de sa liaison avec Humboldt et Gay-Lussac. Comme Liebig terminait une leçon sur l'argent fulminant devant l'Académie en 1823, il fut à la fin de la séance abordé par un monsieur qui, après plusieurs questions, l'invita à dîner. Liebig accepte, mais il oublie de demander le nom et l'adresse de la personne qui l'invitait.

Le lendemain, un de ses amis lui demande pourquoi il n'était pas venu dîner avec Humboldt, qui avait prié Gay-Lussac et d'autres chimistes de se joindre à lui. Je fus foudroyé, dit Liebig, et me précipitai chez Humboldt, pour lui faire agréer mes excuses. C'est regrettable, dit Humboldt, mais vous viendrez dimanche prochain pour réparer l'erreur ;

14° L'article suivant, traité de main de maître par le Rév. John Thomas Gulick, traite de la *modification des espèces, indépendamment de la sélection*. Ses études ont porté principalement sur un genre de mollusques très abondant aux îles Sandwich, le genre achatinella (2).

(1) Traduit par Charles Gérardh. Paris, Fortin-Masson, 1841, avec dédicace au baron Thénard.

(2) Lorsque j'étais aux Sandwich en 1854, le Dr Newcomb me fit présent d'une collection très variée d'achatinelles, qui est maintenant au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Il estime que les différentes formes que présentent les mollusques terrestres ne peuvent être attribuées à une différence dans leurs conditions extérieures. La questions du transformisme de Darwin est savamment discutée, ainsi que ce que Moritz Wagner appelle la loi de migration de l'organisme. Cette étude, à la fois philosophique et naturelle, comprend plusieurs chapitres. Le premier traite de la sélection physiologique et de ses effets en comparaison avec la génération libre. L'auteur expose que l'évolution divergente (1) ne peut être expliquée par la sélection naturelle, ni par l'avantage de la divergence de caractères spécifiques ; que la sélection naturelle avec grande différence dans les conditions externes, n'est pas suffisante pour expliquer l'évolution divergente ; il en est de même quel que soit le genre de sélection. Enfin quelles sont les raisons d'un caractère général qui doivent faire regarder la sélection sans génération indépendante comme insuffisante pour expliquer l'évolution divergente.

Il est question dans le chapitre II, de la divergence cumulative par la ségrégation cumulative, de la classification de ses diverses formes, de ses effets, etc.

Au chapitre III, le Rév. Gulik donne la description et la classification des causes de la ségrégation cumulative.

Les explications, fort abstraites, continuent dans le chapitre IV où plusieurs tableaux montrent le résultat de la sélection, des croisements de races et d'espèces ; c'est de l'algèbre appliquée à la physiologie, par l'emploi des

(1) L'auteur définit l'évolution divergente ou polytypique de la transformation d'une espèce, dans laquelle apparaissent différents types dans différentes sections.

formules. L'auteur a aussi fait des essais sur diverses plantes Il discute également la question de mélanges des Japonais et des anciens Aïnos et termine en renvoyant celle de la ségrégation intérieure à une autre occasion et en appelant l'attention des savants plus capables que lui d'avancer ces recherches.

Nous avouerons qu'il nous est impossible de donner ici une idée complète et motivée de cet important travail qui abonde en questions de physiologie pure, dont nous ne nous sommes jamais occupé ;

15° L'analyse du mémoire qui suit, n'offre pas les mêmes difficultés. James Rodway l'a intitulé : *La lutte pour la vie dans la forêt.*

Chacun pour soi et le soleil pour tout le monde, telle est la devise que semblent avoir prise les plantes de la Guyane. Arbres élevés, palmiers élégants, lianes grimpantes, arums gigantesques, plantes grasses magnifiques. Des myriades de graines sont dispersées partout ; les unes sont dévorées par les oiseaux, les quadrupèdes, les singes, d'autres sont entraînées par les eaux ou meurent dès leur germination, les graines qui germent sous les arbres essaient de s'élever vers la lumière, mais inutilement, les feuilles germinales sont décolorées, les tiges très fragiles ne se ramifient pas, mais cherchent un rayon de soleil en s'élançant vers la lumière. Si elles y parviennent, elles poussent une branche d'un côté, une autre d'un autre, jusqu'à ce qu'elles aient trouvé une bonne place.

Sauf la nuit, pas de repos dans une forêt tropicale, la lutte dure toute l'année, moindre dans la saison sèche ; pas d'hiver pour les plantes ; du lever au coucher du soleil, la végétation est en activité.

Les arbres des forêts ont à lutter contre d'autres espèces que leurs congénères ; ici les lianes veulent avoir de la lumière ; elles essaient de grimper jusqu'au sommet de l'arbre ; quelques pieds réussissent. Une espèce de *Bignonia*, au moyen de véritables griffes, arrive au but et là, prend sa revanche, en étouffant l'arbre.

Les ennemis les plus terribles des arbres des forêts sont les clusia et une espèce de figuiers (1). Les oiseaux déposent leurs graines sur le sommet des arbres ; si elles parviennent à germer dans des crevasses ou bifurcations, la plante se nourrit du suc du végétal sur lequel elle s'est fixée, fait arriver ses racines jusqu'à terre, en couvrant le tronc et finit par se charger de fleurs, pendant que l'arbre dépérit, est travaillé par les fourmis et n'est plus qu'un cylindre creux qui soutient l'étrangleur. Plusieurs espèces de Loranthacées agissent dans les forêts tropicales comme le guy dans nos pays tempérés.

Le petit nombre de grandes espèces d'animaux qu'on trouve dans la forêt est compensé par l'abondance et la variété des insectes ; les fourmis, par myriades, détruisent le feuillage ; les termites achèvent le dégât ; quelque dur que soit le bois d'un arbre, ces créatures insignifiantes en ont cependant raison ; un arbre est couché dans le sentier, vous montez dessus pour le franchir, crac, il s'écroule sous votre poids et les fourmis se dispersent en nombre infini ; la larve des insectes est aussi l'ennemie jurée des arbres. L'élégant palmier a un ver qui, avec sa tarière, fait périr le plus fort d'entre ces végétaux.

---

(1) Ficus Americana, que Nicolson appelle figuier *arbricide*.

Dans la lutte pour la lumière dans les forêts, il n'y a pas de place pour les plantes herbacées, ni œillets ni primevères, des feuilles et des troncs desséchés. On ne sait de quel arbre vient la fleur qu'on ramasse par hasard. Cependant on peut trouver des plantes parasites sans feuilles ; une orchidée, le *Wulhschagelia aphylla* peut vivre à demi lumière avec trois espèces de *Voyria*. Prenons par exemple un Mora gigantesque, avec une longue-vue, nous reconnaîtrons qu'il est couvert d'*Orchidées* et de *Broméliacées ;* elles croissent à 100 ou 150 pieds au-dessus de nos têtes, hors de notre vue, elles vivent sans gêner, sans étouffer, sans altérer leur support. L'orchidée ne vit pas à ses dépends, elle ne fait que l'orner des plus belles fleurs.

C'est de l'air qu'elle tire sa nourriture, de la pluie et de la rosée. Mais il y a des saisons sèches, l'orchidée a un réservoir, chez l'*Oncidium Lanceanum,* ce sont les feuilles épaisses qui en tiennent lieu ; dans d'autres comme les *Cattleya,* ce sont les pseudobulbes

Les plantes de la famille des *Broméliacées,* ont des feuilles qui se replient à la base et font une espèce de coupe qui garde l'eau plusieurs semaines ; aussi une espèce d'utriculaire, plante éminemment aquatique, a-t-elle réussi à se loger dans ces petits réservoirs.

Nous sommes au bord d'une rivière, si elle est assez large, les rayons du soleil pourront arriver jusqu'au sol. Si les branches des arbres de chaque côté de la rive s'entrecroisent, ce sera un autre spectacle, dans les deux cas la lutte pour l'existence est plus facile à observer sur le bord de l'eau. Broussailles et arbrisseaux sont entassés, chacun cherchant place aux dépends de son voisin ; les

lianes profitent de cet enchevêtrement pour passer par-dessus leurs soutiens ; la graine d'une espèce de palmier nain du genre *Bactris* est couverte de piquants qui empêchent les autres semences de passer, mais un autre genre, le *Desmoncus* couvre sa tige de piquants et les jeunes pousses s'élèvent là où elles trouvent un peu de jour. L'un et l'autre semblent dire : « Noli me tangere ».

Dans l'eau, c'est le *Montrichardia arborescens*, aroïdée qui, jeune, est pourvue d'épines, mais qui, une fois fixée, n'en a plus besoin, et élève une tige de 20 pieds, aussi serrée que possible l'une contre l'autre ; le *Panicam éléphantipes* parvient à se fixer à quelque branche voisine de l'eau et s'étend ensuite.

De la rivière on ne peut voir que les branches des arbres, à part la végétation rampante, mais si on en écarte, on aperçoit une végétation luxuriante d'Orchidées, le *Zygopetalum rostratum*, des *Pleurothallis* et des *Dichœa*, l'*Oncidium altissimum*, le *Stanhopea eburnœa* et plusieurs autres espèces qui ont toutes un mode spécial de développement, eu égard à leur station.

On voit un autre exemple de la lutte pour la vie sur les bancs de sable qui surgissent çà et là. Le pied nu des Indiens ne peut supporter la chaleur de ce sable. Mais les pluies, si fréquentes et si abondantes dans la Guyane, permettent à quelques végétaux de s'y fixer. Les arbres sont clairsemés et ne se nuisent pas les uns aux autres. Mais la nourriture qu'ils tirent du sol est si maigre qu'ils ne combattent que pour soutenir leur existence. Les grands bois ont une certaine uniformité, les plages sablonneuses, au contraire, offrent un spectacle curieux de végétation. Certaines espèces se modi-

fient suivant leur habitat Une fougère, le *schizœa*, des lichens, des mousses, des plantes grimpantes qui s'alongent sur le sol, en cachent la nudité. Le terrible *clusia* n'étouffe pas ses voisins.

On pourrait citer encore beaucoup d'aspects de la lutte pour la vie; chaque espèce est digne d'attention. Si elle a mille chances contre son existence, elle en a mille autres en sa faveur. Un arbre, avec une multitude de fleurs, ne donnera qu'une ou deux graines par fleur, tandis qu'une orchidée, avec peu de fleurs, aura des milliers de graines. Les fruits de certains arbres sont mangés par les bêtes, les oiseaux et les poissons et il n'en reste que peu pour propager la même espèce;

16° Le professeur C. L. Miall a lu à une séance du soir de l'Association britannique de Cardiff en 1891, un article qu'il intitula : *Quelques difficultés dans la vie des insectes aquatiques.*

L'auteur se propose spécialement d'étudier l'aptitude de quelques espèces à la vie aquatique.

A la faveur de leur dure enveloppe, ils peuvent s'enfouir dans la terre, dans le bois des arbres ou dans le corps d'autres animaux. Il y en a qui peuvent vivre dans l'eau, toujours immergés. Beaucoup de larves de diptères se nichent en terre près des cours d'eau ou dans la boue et respirent l'oxygène de l'eau. D'autres ne font qu'y plonger.

Les difficultés que rencontrent les insectes aquatiques commencent à l'œuf, les uns les déposent au fond, les autres à la surface. Ces derniers sont exposés à être dévorés par les oiseaux ou d'autres insectes; pour éviter cet inconvénient, ils sont enduits d'une matière glaireuse

antiseptique. Le *Chirommus*, mouche à deux ailes, dépose ses œufs en forme de cordes transparentes attachées avec des filaments et flottant sur l'eau. L'évolution est complète en quelques jours.

Les larves, une fois dans l'eau, ont à pourvoir à leur nourriture, la cherchent à la surface ; elles sont quelquefois entraînées par le courant. Certain diptère la cherche au fond de l'eau et l'oxygène lui manque.

L'auteur se livre ensuite à quelques explications sur l'hemoglobine et la respiration limitée.

Quand la larve se transforme en chrysalide, le système respiratoire s'élargit, se remplit d'air et la chrysalide flotte au-dessus de l'eau ou de la boue ; le dos s'entrouvre et l'insecte, se débarrassant de ses enveloppes, s'arrête quelques instants dessus, comme pour sécher ses ailes, puis s'envole.

Les mouches du *chironomus* se réunissent en essaims, entièrement, croit-on composés de mâles qui se distinguent des femelles par leurs antennes plumeuses.

On remarque encore dans les courants d'eau vive une autre larve de diptère, celle du *simulium* ou mouche du sable, beaucoup plus petite que celle de l'espèce précédente. De longs filaments, en forme d'éventail, portent à la bouche les plantes et animaux microspiques dont la larve se nourrit. En cas d'accident, crue des eaux, la larve s'accroche aux parties solides au moyen de suçoirs et de crochets. Quand arrive le moment de la transformation en chrysalide, la larve construit une espèce de nid, fixé sur une herbe avec une matière agglutinante, secrétée par l'animal. L'évolution se fait ensuite comme dans le *chironomus*.

L'auteur du mémoire donne ensuite des explications sur les causes qui font que les larves flottent à la surface de l'eau ; Swammerdan supposait une sécrétion huileuse. Les propriétés de la surface de l'eau, différentes de celles de la partie inférieure, expliquent le fait.

Il décrit ensuite le genre *stratromys* et son mode de procéder dans ses trois états. Plusieurs autres insectes sont encore mentionnés, ainsi que le cas d'atrophie d'organes inutiles pour fournir la nourriture à l'animal ;

17° C'est dans un mémoire d'une cinquantaine de pages que M. Hart Merriam explique la *distribution géographique de la vie dans l'Amérique du Nord*, principalement en ce qui concerne les mammifères. L'auteur ne veut pas discuter les régions zoologiques du monde entier, mais poser quelques faits au sujet de la distribution des animaux et des plantes dans l'Amérique du Nord. L'homme sauvage a remarqué que certaines espèces se trouvaient dans les rivières, les marais ou la mer, que d'autres espèces terrestres n'habitaient que les forêts, d'autres les prairies à découvert, que des fruits, des insectes, des oiseaux et des mammifères se trouvaient là ou avaient disparu des espèces autrefois connues. M. Merriam passe en revue les grandes régions du monde en indiquant les genres qui les caractérisent.

Passant des tropiques au pôle arctique du côté de l'Est, on traverse en Amérique un grand nombre de zones distinctes. Aux palmiers, acajous, cornouilliers de la Jamaïque acacias, succèdent les magnolias, pavots, liquidambars, mûriers kaki, remplacés par les chênes, châtaigniers, érables, puis par des fourrés de trembles d'érables et

de hêtres, voisins des grands conifères, des sapins et des épices; au-delà, un espace sans forêts, jusqu'aux rivages de l'Océan arctique, mêmes différences dans les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les insectes; une liste d'auteurs qui ont étudié ces questions, depuis 1717 jusqu'en 1791, ne comprend pas moins de 57 noms de zoologistes et botanistes. Suivent ensuite des listes d'auteurs qui ont étudié des régions spéciales, régions arctiques, boréales, centrales Est et Ouest, de la Louisiane, du Sonora, de la basse Californie, de la Floride, des Indes occidentales, de la côte Nord-Ouest.

M. Merriam donne les listes des animaux de ces diverses régions comparées entre elles.

Ce savant naturaliste ne saurait oublier l'époque glaciale; il constate que la température et l'humidité font les causes généralement adoptées de la distribution de la vie; il expose quels sont les effets de l'humidité comparés à ceux de la température.

Les remarques qu'il fait sur le grand ouvrage de Wallaco, concernant la distribution géographique des animaux, l'entraînent à écrire plusieurs pages pour faire connaître son opinion. Il termine son savant mémoire en expliquant que les mammifères ont été choisis plutôt que d'autres espèces parce qu'ils caractérisent mieux chaque groupe et qu'il est impossible, dans un court essai, de passer en revue toutes les classes animales ou végétales;

18° Le dix-huitième article du volume consiste en une note de M. John Spears sur le *Parc à gibier de M. Corbin*, publiée dans la revue périodique *Forest and Stream*, forêts et cours d'eau de 1892-1892. Un riche Américain avait reçu d'un de ses amis quelques jeunes

daims ; il eut l'idée de les enfermer dans une enceinte de plusieurs acres (1) de bois et de clairières qu'il possédait à Long-Island, dans la baie de New-York. Et si ce parc pouvait conserver des daims (cervus dama), pourquoi pas des élans (cervus alces), des antilopes (antilope furcifera), et le buffle (Bos bubolus) principalement, dont l'espèce tendait à disparaître.

Mais l'espace ayant été reconnu trop restreint pour que ces animaux sauvages eussent leur liberté et indépendance, M. Corbin fit l'acquisition d'une étendue de terrain de 22,000 acres dans le New-Hamphère, au pied des Montagnes blanches. Mais il fallait entourer de barrières solides cette nouvelle résidence de ses amis à quatre pattes, ce n'était pas moins de 35 milles carrés à enclore. Un filet en fil de fer de 6 pieds fut fixé à des poteaux de 10 pieds de haut ; au-dessus du filet furent tendues dix cordes en fil de fer barbelé, on se contenta après avoir fait 18 milles de cette façon, de tendre des cordes en fil de fer, ce qui revenait à moins cher, quoique cet entourage eût coûté 74,000 livres sterling ou 1,850,000 francs.

25 buffles, 60 élans, plus de 70 daims, une demi-douzaine de caribous (cervus rangifer), et d'antilopes, 18 ours sauvages importés d'Allemagne, un nombre inconnu de morses, 4 rennes du Labrador, qui moururent, furent introduits dans le parc. On attendait des couples de castors, tous ces spécimens furent difficiles à se procurer. Un compte rendu de cette entreprise fut fait le 12 mars 1891. Depuis, les animaux renfermés ont continué à vivre et se sont multipliés.

---

(1) L'acre de Normandie (grande mesure) vaut 0 h. 8171.

M. Corbin étant venu à Londres, a acheté 22 mille pieds d'épines, pour planter près des cordes, et les remplacer quand celles-ci seront rouillées.

Outre ce grand parc de New-Hampshire, M. Corbin en a encore deux autres, l'un à Long-Island, où sont 21 élans et environ 18 daims, l'autre au cap Mauhattan, où il a encore 25 élans, c'est là qu'on doit creuser un étang pour des veaux marins et des lions de mer. Les premiers sont en route, venant de Terre-Neuve, les autres de la côte du Pacifique, viennent par terre.

19° Nous signalons seulement pour mémoire, un article intitulé *Habitation des Troglodytes*, par M. Hamy, le savant conservateur du Musée du Trocadéro. Ce mémoire a été lu à la réunion annuelle des 5 académies de l'Institut en octobre 1891 et est inséré dans la revue intitulée l'*Anthropologie*, de septembre-octobre 1891.

20° *Sommaire des progrès en Anthropologie en 1891*, tel est le titre du mémoire de M. Olis Mason, qui occupe 70 pages du volume. L'auteur passe en revue les ouvrages et journaux publiés à ce sujet dans les *Deux-Mondes*. L'Association française pour l'avancement des sciences, celle des Américains du nord ne pouvaient être oubliées. Les diverses villes de l'Union ne comptent pas moins de 212 mémoires, bulletins, transactions, journaux, rapports, revues, nomenclature capable d'effrayer un bénédictin.

Pour mettre un peu de clarté dans ces savantes études, M. Mason présente la classification internationale des sciences anthropologiques, proposée par le Dr Brinton :

1° Anthropologie, qu'il divise en somatologie, ethno-

logie, ethnographie, archéologie ; chacune de ces divisions ayant elle-même des sous-divisions ;

2° Biologie, avec quelques divisions ;

3° Ethnologie, avec la liste des publications dans le nord, le centre et le sud des Etats-Unis ;

4° Langage ; le cri, l'imitation, le langage ;

5° Technologie ; avec la classification palethnologique de M. Le Mortillet ;

6° Sociologie ; avec l'indication des ouvrages parus sur ce sujet dans les deux continents ;

7° Mythologie et hiérologie.

Une énumération des travaux, publiés en 1891, sur l'anthropologie, d'une quarantaine de pages, termine le travail de M. Mason, qu'il eût été difficile d'exécuter à une personne n'ayant pas à sa disposition les immenses collections de la Société Smithsonienne.

21° L'article de M. Lucien Carr sur les *monticules tumulaires de la vallée du Mississipi*, sous le rapport historique, offre un véritable intérêt aux savants qui s'occupent de l'archéologie préhistorique. L'auteur discute la question de savoir si ces tombeaux ont été élevés par une race éteinte ou par des Indiens plus modernes. Pour prouver cette dernière hypothèse, il étudie les Indiens comme agriculteurs, et cite fréquemment des autorités françaises, telle que l'histoire de la Nouvelle-France par Charlevoix ; mœurs des sauvages, par Lafiteau, Champlain, Lescarbot, la Potherie. Il les considère ensuite comme adorateurs du soleil et n'oublie pas la cérémonie du calumet ; vient enfin la question principale, au sujet de laquelle M. L. Carr décrit les différentes formes de tombeaux, tumulus de pierre et de terre ou simplement

de terre, dans les diverses parties du territoire de l'Union.

L'auteur conclut de ses longues explications que les tombeaux et enceintes de l'Ohio, de New-York et des Etats voisins du golfe du Mexique, sont l'ouvrage des Peaux-Rouges des temps historiques ou de leurs ancêtres immédiats.

22° Nous sommes encore dans l'archéologie avec le mémoire de M. Smith *sur l'usage des lames de silex pour travailler le pin, époque des anciens amas de coquilles.*

Il y a plus de trente ans, une discussion s'est élevée parmi les savants, relativement à la division de l'âge de pierre, en Danemark, en deux parties, celle des amas de coquilles et celle des monuments mégalithiques, et une des objections faites à la théorie de Worsaac a été que les silex simplement taillés en morceaux ne pouvaient servir comme haches ou comme instruments coupants.

Il est cependant difficile, en voyant les collections du muséum de Copenhague et d'autres, de ne pas reconnaître l'amélioration successive de la taille de ces pierres. Le Dr Müller a traité à fond cette question. Mais j'ai voulu, dit le Dr Müller, faire par moi-même l'expérience du travail qu'on peut exécuter avec ces instruments sur du bois de sapin ; il cite le résultat de son travail dans diverses conditions et conclut qu'il pouvait être exécuté avec ces instruments primitifs.

23° Le Dr Magowan nous transporte, dans un mémoire de quelques pages, chez les Chinois chez lesquels il étudie la *manière dont ils se servent pour connaître le temps*. On attribue l'invention du clepsydre à Hwangti, 2636 ans avant J.-C. ; probablement très rudimentaire, il

servait principalement pour les observations astronomiques, et un officier, *clepsidra adjusteur*, était spécialement affecté à la surveillance.

Maintenant le seul clepsydre que les Chinois appellent Tung-wu-tih lan sarre, égoutoir en cuivre, et qui subsiste encore, se trouve sur la tour de veille de Canton. Cet instrument a été confectionné en 1315 pendant le règne de Jintoug.

Les Chinois n'ont jamais rien fait de remarquable en gnomonique, n'ayant pas le savoir suffisant en astronomie et mathématiques. Sir John Davis suppose que ce sont les Jésuites qui leur ont fait connaître le cadran solaire. Celui de Pékin a plus de quatre pieds de diamètre.

On suit assez exactement la marche du temps dans les temples et les boutiques en brûlant des bâtonnets faits avec de la sciure de bois, de deux pieds de long et divisés en heures. Chacun d'eux dure une demi-journée. L'horloge que porta le Père Ricci en Chine est mentionnée comme une nouveauté dans l'histoire de Chine. Ce fut bientôt un article d'importation de grande importance. C'est là qu'on peut voir les modèles qui partout ailleurs sont introuvables.

Mais les Chinois ne tardèrent pas à imiter leurs modèles. Néanmoins, il est certain que les Pères Jésuites furent longtemps les mécaniciens et les horlogers. L'un d'eux, dans les *Lettres édifiantes*, se plaint d'avoir tant de travail pour réparer les montres, qu'il n'a pas le temps d'étudier le langage.

Les Chinois divisent la journée en douze parties, qui ne sont pas numérotées, mais qui portent un nom distinct.

Ces désignations servaient jadis à la nomenclature du cycle de 60 ans, (1) encore en usage. Ce ne fut que dans ces derniers temps que la division duodécimale fut employée. Chacune des douze heures est divisée en *kik* ou quart d'heure. Cette division du temps ne paraît pas avoir été en usage du temps de Confucius.

24° Une réunion si nombreuse de mémoires devait offrir une grande variété dans les sujets traités. Le Dr Washington-Matthaus entretient le lecteur *de l'art de la teinture chez les Indiens Navajos,* (2) ainsi que de leur mode de tissage. Ces peuples n'emploient maintenant que la laine de leurs moutons ; ils se servent encore de leurs teintures naturelles, le jaune, le rouge, le noir ; ils avaient aussi le bleu, mais l'indigo, introduit par les Mexicains, l'a remplacé. Le jaune est tiré du *bigelowia graveolens,* plante de la famille des composées, le rouge foncé vient de l'écorce d'un aulne, *alnus incana, v. virescens (watson)* et du *cercocarpus parviflorus* (rosacée), espèce d'acajou de montagne. La couleur orangée est fournie par les racines du *rosnex hymenosepalum.* La feuille et les jeunes pousses du *rhus aromatica* et la gomme du *pinus edulis* fournissent le noir. L'auteur indique quelques-uns des procédés.

25° Si quelques mémoires de ce volume sont plus scientifiques, nul n'est plus intéressant que celui de M. Goodale sur *la possibilité de l'emploi de certaines plantes dans l'économie botanique.* Sur 107,000 phanéro-

---

(1) Le cycle de Métou ou nombre d'or est de 19 ans, celui de Calippe est de 76 ans. (Arago, astr. pop., liv. XXXIII. p. 673).

(2) Les Indiens Navajos sont voisins du Nouveau-Mexique et de l'Arizona.

games, que des découvertes ultérieures peuvent porter à 111,000, il n'y en a guère que 300 qui soient utilisées pour la nourriture, le fourrage, bois de construction, de menuiserie, textiles et cordages, tannage, teintures, résines, gommes, huiles, parfums, plantes médicinales. On augmenterait la liste en ajoutant celles qui sont utilisées sans être cultivées, mais on peut établir que le nombre des plantes appropriées à l'usage domestique ne dépasse pas 1 °/₀. Pour les cryptogames, le nombre en est encore plus restreint; sur 500 espèces de fougères, on n'en utilise que 5; sur 500 mousses et hépatiques, 4 seulement trouvent leur emploi; le nombre des algues et des champignons est aussi restreint. Actuellement, en vue des applications à la science moderne, les recherches que nous nous proposons de faire ont une grande valeur. La chimie synthétique s'en occupe activement. Nous pensons que le chiffre de 300 plantes utilisées, donné par M. Goodale, est bien inférieur à la réalité.

L'auteur passe ensuite en revue différents groupes de plantes.

Les Céréales

On ne compte guère que 20 espèces de céréales cultivées dans l'ancien monde, quoique le Dr Sturtewont en énumère 83 espèces de graminées, (1) et qu'on ren-

(1) Ce chiffre paraît bien modeste en présence des espèces nombreuses et bien constatées de froment, d'orge, de millet, de seigle, trouvées dans les stations lacustres ou palafittes de la Suisse; et, sans remonter aux temps préhistoriques, si on ouvre les catalogues de plantes présentées à divers titres aux expositions internationales et particulières, consulter le manuel pratique des cultures coloniales de Sagot et Raoul et le manuel de l'acclimatation de Nandin.

contre au muséum d'agriculture à Poppolsdorf 600 variétés de froment.

Au Japon on énumère plus de 300 variétés de riz de marais et plus de 100 de riz de montagne. Sauf peut-être ce genre, on ne connaît pas assurément l'état sauvage d'aucune des espèces de céréales.

Si celles qui sont maintenant cultivées venaient à disparaître, on serait forcé d'employer les divers fruits sauvages de la terre, racines, tiges, tubercules, semences de légumineuses. Ces substitutions seraient amusantes si l'on ne craignait pas la famine ; c'est alors que l'on s'occuperait de remplacer les espèces perdues et que l'on donnerait à quelques-unes plus de développement, comme au millet par exemple qui, peu commun chez nous, est cultivé sur une vaste échelle dans l'Inde.

La sélection des graines les plus favorables, l'hybridation de quelques autres feraient l'objet d'études sérieuses. Il est impossible de dire combien de temps on mettrait à obtenir un résultat satisfaisant. Nos stations d'expérimentation, où l'on n'étudie que les espèces connues, se livreraient à de nouvelles expériences.

Légumes

Ce mot comprend les végétaux employés dans l'art culinaire ou servis sur la table. La pomme de terre, la patate, la citrouille, le concombre, le poivre rouge, la tomate, viennent d'Amérique ; tous les autres, sauf l'épinard, de la Nouvelle-Zélande, sont originaires de l'Ancien-Monde. Le navet, l'oignon, le chou, le pourpier, la fève, le pois, la lentille, sont connus depuis au moins 4,000 ans.

Le radis, la carotte, la betterave, l'ail, le cresson, le céleri, la laitue, l'asperge, le poireau, quelques légumineuses et le poivre noir sont d'emploi plus récent. Sont plus modernes encore, les panais, le pourpier, les artichauts, l'endive et les épinards. Les variétés de ces différentes espèces sont innombrables ; parmi les variétés constantes de la pomme de terre on en compte 32 françaises, 36 anglaises, 19 américaines et 18 allemandes.

La culture du chou remonte aux temps les plus reculés et ce genre a produit des variétés considérables, depuis le chou-pomme jusqu'au chou-fleur, au brocoli et au chou-navet.

L'auteur, après quelques considérations sur d'autres légumes, cite certaines espèces qui pourraient être cultivées : l'*arracacha* (arracacha esculenta, ombellifère), l'*olleucus* (ullucus tuberosus, chénopodée), le *crosne* (stachys affinis, labiée), la *glycine trispide* (légumineuse), un *mucuna* (lég.) et un *dolichos* (lég.), plusieurs espèces d'*ignames* (dioscorées), le *conophallus koujak* (aroidée), un *aralia* (araliacés), un *œnanthe* (ombellifère) et un *cryptolœnia* (ombellifère). L'aralia cordata est cultivé au Japon et ses bourgeons mangés en guise d'asperge.

L'ouvrage de notre concitoyen, M. Vilmorin : *Les Plantes Potagères,* a été plus d'une fois mis à contribution par l'auteur de ce mémoire.

Fruits

La rapidité actuelle des communications, ainsi que l'industrie de mettre des conserves en boîte, diminueront probablement la recherche de nouveaux fruits. La

comparaison entre *les fruits* d'une époque reculée et ceux de l'ère actuelle ne serait pas, à coup sûr, en faveur des temps préhistoriques. (1)

La plupart des plantes hybrides sont relativement infertiles, sans cependant être stériles ; il semble fort probable que cet état contribue à développer une partie ou une autre de la plante : racine, tige, feuilles ou fleurs, par suite d'habiles sélections ; il ne semble point impossible d'obtenir des fraises sans graines, ainsi que des mûres et des framboises. M. Crozier, du Michigan, s'est occupé des fruits qui pourraient être améliorés et ils sont en assez grand nombre.

Bois de Construction et de Menuiserie

Tous les bois de la Mer du Sud sont remarquables par leur texture serrée et par leur gravité spécifique. Ne pourrait-on pas les cultiver ?... Le baron Mueller, célèbre botaniste à Victoria (Nouvelle-Hollande), s'en occupe activement. La végétation sert à la photographie par les effets de lumière sur la gélatine chromatisée pour produire des plaques en relief pour la gravure ; si le fer et l'acier ont détrôné le bois dans la construction des navires, la chimie a trouvé les moyens de l'employer à l'état de pulpe condensée.

---

(1) On peut voir dans les vitrines de la Société d'acclimatation de Paris des échantillons de glands, des noisettes, des faînes, des noyaux de prunelles et de cerises, de l'avoine, des pois, des lentilles, des fèves, des pommes et poires séchées, et même des graines de framboises et de mûres, trouvés dans les couches profondes des lacs de la Suisse. L'homme cultivait ces différents végétaux à l'époque de la pierre polie.

Fibres végétales

Les expériences faites dans les cabinets doivent se concilier avec l'économie commerciale et la facilité de séparer les fibres des corps résineux ou autres qui y adhèrent, laisse encore à désirer.

Matières tannantes

30 espèces d'acacias et une quinzaine d'eucalyptus ont été examinés pour la matière tannante de leur écorce ; mais il paraît bien probable que ces produits artificiels ne remplaceront pas de longtemps les produits naturels actuellement employés.

Résines

M. Goodale étudie principalement le caoutchouc ; le *figuier indien* (ou figuier des *Banians, ficus indica),* qui le produit, sera bientôt insuffisant ; l'*hévea siphonia elastica,* et le *Castilloa (Castilloa elastica artocarpée),* y suppléent ; en Afrique ce sont les *landolphicas* (asclépacée) qui en fournissent le plus ; les jardins d'expérimentation de Brütenzorg à Java et de Singapore présentent une collection d'arbres à caoutchouc de tous les pays du monde (1).

---

(1) L'auteur renvoie à la Botanique commerciale du XIXe siècle, par J.-R. Jackson, du muséum botanique de Londres, attaché aux jardins royaux de Kew.

Plantes odorantes

La culture des plantes odorantes sera plus ou moins active suivant que la chimie s'appliquera plus ou moins à remplacer les produits naturels par des produits artificiels, la médecine remarque aussi que dans beaucoup de plantes, le principe odorant a une qualité antiseptique. L'*Eucalyptus* qui fournit l'eucalyptol, le *styrax* (styrax officinale, qui fournit la styrone, le *thym* qui fournit le thymol, etc.

Plantes d'ornementation

La mode est maîtresse dans le choix des fleurs. Les réceptions de l'empereur et de l'impératrice du Japon fournissent aux amateurs l'occasion de montrer leurs richesses florales. Ce que nous ne connaissons pas assez ce sont les arbustes et les arbres nains de l'Extrême-Orient, qui tôt ou tard seront accueillis avec empressement.

Plantes fourragères

L'auteur signale des arbustes salés de différentes sortes dans les déserts de l'Australie, et mentionne l'échange qui pourrait être fait des diverses espèces. Il cite la plante d'eau appelée *anacharis* (anacharis alsinastrum, (lyotocharidée) qui s'est répandue en Angleterre avec une rapidité remarquable. L'églantier d'Australie est une des plantes les plus envahissantes.

La culture apporte parmi les plantes des changements morphologiques très curieux. Le changement de culture

modifie aussi les rejetons et la tige par rapport à la greffe et à l'écusson.

Si l'on ajoute à ces mémoires les deux articles qui terminent le volume, on aura une idée sommaire de ce que contient cet appendice au rapport du bureau de la Société Smithsonienne.

M. Goodale termine son mémoire en émettant le vœu que les essais nombreux faits par des amateurs soient vérifiés dans des jardins d'expérimentation.

L'ÉVOLUTION DU COMMERCE

26° L'auteur, M. Hubbard passe en revue les grandes lignes suivies par le commerce dans les temps les plus reculés, jusqu'à l'époque actuelle. C'est d'abord la ligne de l'Inde par le golfe Persique et l'Euphrate ou la Mer Rouge et la Méditerranée.

Babylone, Ninive, Tyr et Sidon étaient de grands centres de commerce. Les Grecs, en fondant des colonies en Asie-Mineure, en Sicile et en Italie, les Carthaginois avaient changé la direction suivie par les peuples qu'ils remplaçaient dans la civilisation. Tout chemin conduit à Rome, et, quand cette ville fut maîtresse du monde, les produits de l'ancien continent y aboutirent. Tout le commerce cesse de 400 à 800. Venise et Gênes le relèvent. Les croisades lui donnent une nouvelle impulsion. Par leurs armements nombreux, l'Espagne et le Portugal, en découvrant de nouvelles terres, trouvent au commerce de nouveaux débouchés. La Hollande et les Pays-Bas rivalisent avec ces deux royaumes. Les villes Anséatiques, Anvers, ont remplacé Gênes et Venise.

La France avec ses colonies de l'Amérique du Nord, l'Angleterre avec le monde entier, multiplient les voies du commerce ; les inventions mécaniques de Watt, d'Arkwright, donnent à cette dernière puissance une véritable suprématie. L'Inde, mieux connue, mieux explorée, envoie dans l'occident ses riches produits, dont le canal de Suez facilite la diffusion.

L'auteur de ce mémoire instructif touche ensuite à la question des colonies, du commerce des Etats-Unis et des avantages que procurerait la facilité du passage des navires par Panama ou Nicaragua. Il passe en revue le mode de circulation, depuis les caravanes des Ismaélites et des Moabites jusqu'à ces voies ferrées, ces transports rapides, ces lignes télégraphiques qui changent la face des choses. On ne peut prévoir où s'arrêtera cet élan avec la vapeur et l'électricité. Le secrétaire de la Société, de Langlay, ajoute que le XXe siècle saluera l'ère de la navigation aérienne ;

27° C'est en commémoration de la mort de Leibnitz, en 1716, que le D^r Du Bois-Raymond lut, à l'Académie des Sciences de Berlin, le mémoire intitulé : *De la relation des sciences naturelles avec l'art.*

Il est incroyable, dit l'auteur, que la même main qui traçait le *protogée* et le *traité adjugeant au roi de Prusse la principauté de Neufchâtel,* ait conçu le calcul infinitésimal, la vraie mesure des forces, l'harmonie préétablie et la théodicée. On cherche en vain la relation avec les beaux-arts, de ses travaux philosophiques. Leibnitz voyait les richesses des Italiens, mais elles ne parlaient pas à ses sens plus que la beauté.

Voltaire faisait peu de cas de la sculpture et de la

peinture. Il faut arriver jusqu'à Diderot en France. Winckelmann et Lessing en Allemagne pour rencontrer de vrais appréciateurs ; les services rendus par l'art à la science et *vice versa* ne sont qu'extérieurs. Le mathématicien dont les richesses se confondent avec celles de l'expérimentateur, éprouve la même responsabilité en présence des lois éternelles de la nature.

Le philosophe assure que le plus léger de ses travaux fera avancer d'un pas le travail de son plus illustre prédécesseur, et qu'il peut contenir le germe des découvertes théorétiques les plus importantes, comme les lignes de Wollaston contenaient le point de départ de l'analyse spectrale, il conclut que la science en soumettant la nature à l'intelligence humaine, est le principal instrument de la civilisation.

La vie est le labeur dit Schiller, l'art est le plaisir ; si l'on remplace le mot vie par celui de science, l'aphorisme allemand n'en sera pas moins vrai. L'art est indépendant. Le goût des différents siècles lui prodigue la louange ou lui déverse le blâme. L'architecture gothique est tournée en ridicule (derided) par le XIXe siècle. Les philosophes de toutes les écoles ont donné de la beauté des définitions abstraites. Le monde, une montagne, un poème, une rose, la cathédrale de Cologne, l'hermes de Praxitèle, la Madone Sixtine, une peinture d'une vie calme, un paysage sont des beautés différentes.

Un mathématicien français du siècle dernier, à la vue de la coupole de Saint-Pierre à Rome, essaya de se rendre compte de la sensation qu'il éprouva à la vue de ce monument. Il mesura les courbes de la coupole et trouva que d'accord avec les règles de la plus savante

statique, le tracé donnait la plus grande somme de stabilité. Ainsi Michel Ange, guidé par un instinct exact de la forme qu'il devait donner à son modèle, avait réalisé un problème hors de la portée des connaissances de son siècle en mathématiques.

L'auteur met encore en parallèle les races d'animaux améliorées et le type primitif. L'assemblage des couleurs, les lignes perspectives, les règles de l'équilibre, si utiles aux sculpteurs, les vues aériennes, appellent le secours simultané de la science et de l'art. Darwin, Gœthe, Purkinge, Miller, Chevreul en France, Helmtroetz ont fait connaître la relation intime de l'optique avec les couleurs. La photographie a été d'une très grande importance pour les beaux-arts, en permettant de calculer les rapports de la lumière et de l'ombre, de la réflection et du clair obscur et de reproduire aussi exactement que possible sur une surface plane les apparences de formes solides. Elle sert aussi à la justice pour constater l'identité des inculpés. La pathologie appelle la photographie à son aide et M. Charcot s'en est servi pour représenter les convulsions des hystériques. La marche, la course des chevaux, le vol des oiseaux, par la photographie instantanée, découvrent aux peintres de nouveaux secrets.

L'anatomie, la botanique, ont inspiré des artistes dont les tentations peuvent être utiles à la science qui, sous la plume brillante des Buffon, des Bernardin de Saint-Pierre, des Humboldt, a su faire pardonner son aridité.

TABLE

des Mémoires insérés dans le rapport Smithsonien 1891

1° Spectrostropie céleste, par William Huggins.

2° Nombre et distance des étoiles, calculées au moyen de la photographie, par M. Agnès Elerke.

3° Le mouvement du soleil dans l'espace, par le même.

4° Un observatoire austral, par le même.

5° Quelques applications de physique et de mathématique à la géologie, par M. Chree.

6° Origine de la pression du roc sur le gaz naturel, dans le calcaire de Trenton, Ohio et Indiana, par Edw. Orton.

7° Les Geysers, par M. Harvey Weed.

8° Sur la circulation générale de l'atmosphère, par Von Siemens ; traduit de l'allemand, par G. Curtis.

9° Le Gulf-Stream, par Alex. Agassiz.

10° Mesure absolue de la densité, par E. Auerbach, traduit de l'allemand, par Carl Barus.

11° La fluidité des solides, par William Hallock.

12° Travaux scientifiques de G. Simon Ohm, par Eug. Lommel, traduit de l'allemand par W. Hallock.

13° Justus von Liebig, esquisse biographique, traduite de l'allemand par le prof. Campbell Brown.

14° Modifications des espèces, indépendamment de la sélection, par I. Th. Gulic.

15° La lutte pour la vie dans la forêt, par I. Redway.

16° Quelques difficultés dans la vie des insectes aquatiques, par le prof. L.-C. Miall.

17° Distribution géographique de la vie dans l'Amérique du Nord, principalement en ce qui concerne les mammifères, par M. C. Hart Merriam.

18° Le parc à gibier de M. Corbin, par John Spears.

19° L'habitation des Troglodytes, par M. Hamy.

20° Sommaire des progrès en Anthropologie en 1891, par Otis Mason.

21° Sur les monticules tumulaires de la vallée du Mississipi, par Lucien Carr.

22° Sur l'usage des lames de silex pour travailler le pin, par G.-V. Smith.

23° Manière de connaître le temps, chez les Chinois, par I. Magowan.

24° L'art de la teinture chez les Navajos, par le Dr W. Matthews.

25° Sur la possibilité de l'emploi de certaines plantes dans l'économie botanique, par George Goodale.

26° L'évolution du commerce, par Gardiner Hubbard.

27° Relations des sciences naturelles avec l'art, par Dubois Raymond

LA

POÉSIE DE LA SCIENCE

A MESSIEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Lumen de Lumine.

I

Maîtres, soyez bénis ; votre voix imposante
Ne laisse point la Muse errer à l'abandon ;
Emue à cet appel, sa verve obéissante
Veut mériter de vous les douceurs du pardon.

Oui, pardon ! nos cités... nos hameaux retentissent
D'accents licencieux, de blasphèmes criants ;
Aux impudentes mœurs des Bardes applaudissent ;
Toutes les voluptés sortent leurs faux brillants (1).

L'homme, faible ou puissant, libre ou né dans les chaînes,
Est avide d'illusions
Qui charment ses ennuis, flattent ses passions,
L'aident à supporter ses peines ;
Il se laisse bercer par de joyeux récits,
Des propos libertins, des rêves indécis,

(1) Perles, saphirs, joyaux toujours faux, toujours vains.
(V. HUGO).

Toutes distractions dont son âme trompée
Subit complaisamment l'influence usurpée;
Trop rarement il puise à ces œuvres de choix
Où la raison, le goût l'invitent à la fois,
Beaux fleuves, dérivés des sources du génie,
Et dont le cours limpide est riche d'harmonie (1);
Par de vagues lueurs il a le sens troublé,
Comme l'est un aimant sur son axe affolé.

Mais il est, loin du bruit, des âmes empressées
Au triomphe incessant de l'humaine grandeur,
Qu'entoure le respect des foules distancées,
Respect longtemps empreint d'une vaine terreur...
Les savants, il n'est rien que n'embrasse et féconde
Leur zèle concentré sur des dogmes secrets,
Point de jour qu'un d'entre eux ne manifeste au monde
L'épanouissement du bienheureux progrès.

Célébrons à l'envi la poétique essence
De ces fermes esprits, de ces cœurs généreux
Qu'illumine, qu'échauffe avec magnificence
Le Verbe souverain sollicité par eux.

II

Spectateur assidu des cieux et de la terre,
De tout ce qu'il observe admirant le mystère,
Malgré le poids du corps auquel il est rivé,
Vers un but lumineux l'Esprit s'est élevé;

(1) Flots purs, où s'abreuvait la poésie antique!

(Cas. Delavigne. *Lord Byron*).

Monter et s'éclairer, telle est sa destinée ;
A juger de plus haut sa vie est obstinée (1) ;
Il veut savoir, il veut par des efforts constants
Ravir à l'Inconnu des foyers éclatants.

Ravir le feu du ciel ! Mais que de Prométhées
Ont livré leur audace à l'infernal vautour,
Téméraires Titans, déplorables athées,
Que chaque siècle enfante et dévore à son tour !

O clartés ! votre amour n'implique point leurs crimes ;
Il a le sentiment des destins légitimes
Sans l'orgueil qui se prend pour loi des vérités ;
Par de rudes sentiers il gravit jusqu'aux cimes
Dont les escarpements entrecoupés d'abîmes
Sont le risible effroi des sottes vanités.

Non, non, d'un sort chétif l'homme n'est point esclave ;
Son labeur nourricier chaque jour accompli
Lui serait importun s'il mettait une entrave
Aux désirs, aux espoirs dont il est envahi.

L'Art même... ah ! don puissant, consolateur magique,
Témoin de toute grâce et de toute beauté,
Rival de la nature, enchanteur magnifique,
Tu n'as que des reflets du bonheur convoité.

Mais savoir, pénétrer le fini, l'invisible,
Pouvoir ce qui longtemps dut sembler impossible,

---

(1) Agathon reconnut que l'homme vit conformément à sa destination lorsqu'il s'élève, et que chaque degré de perfection auquel il parvient augmente sa félicité.

(WICKLAND, *Agathon*, dernier chap.).

Surprendre une réponse à l'éternel pourquoi...
C'est le devoir du fort, sa vertu, sa victoire,
Son poème, sa joie et sa paisible gloire,
Sans lesquels ce penseur gémirait d'être Roi.

III

L'Univers, son cours, ses merveilles
Se développent à nos yeux ;
Leurs lois sollicitent nos veilles
Par un concert harmonieux ;
J'aspire, ô ciel ! à te connaître ;
Ne proclames-tu pas un maître ?
N'es-tu que le jeu du hasard ?
Sphères que menacent les fanges
Vos feux n'ont-ils pas des échanges
Avec un suprême regard ?

Ecoutez la parole antique
Devant le berceau de Sion,
Porter de cantique en cantique
La grande révélation :
Fils d'Adam, tout vous est mystère (1) ;
Mais les cieux disent à la terre
La gloire de l'unique Auteur ;
La première science est faite,
Et son ineffable conquête
Est celle d'un Dieu créateur (2).

(1) Toute science commence par un mystère. (R. P. Félix).
Toute science commence par un acte de foi. (Jules Simon).

(2) *Deus creavit*, premier mot de notre symbole, est aussi le premier mot de la science. (R. P. Félix).

Doutez, discutez d'âge en âge ;
Moïse et David ont chanté ;
Et leur éloquent témoignage
N'est pas encore réfuté.
Babel aux confuses paroles,
Tes vices te sont des idoles ;
Tes rêves se cherchent des lois...
Dissonances de l'imposture
Dans le concert de la nature,
Et vain outrage au Roi des rois !

Ce créateur, qui forma l'homme
Pour l'ordre et la société,
Lui dicta la modique somme
Des devoirs de sa liberté (1) ;
Science absolue et trop sage
Pour la malice du langage
Inhabile à la contester,
Doctrine simple et débonnaire
Que l'enfant apprend de sa mère
Comme elle apprit à l'allaiter.

IV

Décalogue excellent, sûr guide, flamme pure,
Trésor universel de justice et d'amour,
Comment, indispensable à l'humble créature,
Es-tu répudié, violé chaque jour,
Eludé, compromis ou couvert de souillure ?
C'est l'horrible secret de ce fruit défendu
Cause d'un si long deuil du Paradis perdu.

(1) Dominus de cœlis te fecit audire vocem suam ut doceret te.
(*Deut.* IV, 30).

Sataniques fléaux, l'Avarice et la Haîne (1)
Fermentent aigrement dans la pensée humaine ;
La Guerre et la Chicane en sortent à grand bruit ;
Chacun de leurs exploits bouleverse ou détruit.
Toutes deux font bien haut appel à la Justice ;
Mais leurs dignes suppôts, la Force et l'Artifice,
Hurlent avec fracas des drames assassins,
Des prodiges de dol couronnés de larcins.
La Chicane du moins, par le droit dominée,
De ses subtilités voit la course bornée ;
Mais la Guerre ! oh ! la folle ! avec tout son savoir,
Son cœur de patriote et l'honneur pour devoir !
Quels chants dans cette orgie où s'engloutit sans cesse
Tant de sang précieux, de publique richesse !
Quels tourmens de génie, attisés par l'Enfer,
Pour mieux tuer, mieux nuire, à plus longues distances,
Mettre aux prises les chocs avec les résistances
D'énormes épaisseurs de fer !
Eh bien ! ce sabbat des conquêtes,
Ce pourvoyeur des grands vautours,
Il a ses flatteurs, ses poètes ;
Hélas ! Il en aura toujours (2).

---

(1) Si nous n'avions qu'à célébrer les bienfaits et les gloires de la science, ce paragraphe et le suivant seraient des contresens. Malheureusement, la poésie de la science a aussi son côté bien sombre, où les ombres de l'ignorance aboutissent.

Je n'ai pas cru pouvoir le taire, après nos luttes récentes, et en face des engins de guerre de l'Exposition universelle.

A. G. DE G...

(2) *Beirz bis barnant guir a kalon.* Les Bardes rendront toujours justice aux guerriers vaillants. — (*Aneurin.* LE GODODIN.)

Tandis que loin du but la Science égarée
Se dissipe en fureurs sur la terre éplorée (1),
Un sordide démon, de tels succès jaloux,
Pour la déposséder s'acharne aussi sur nous.
L'Ignorance ! Elle porte attachés à ses ailes
Tous les pires destins des Archanges rebelles ;
La Pauvreté la sert, la Torpeur la conduit,
Et dans l'éclat du jour elle sème la nuit ;
D'autant plus redoutable en sa lourde entreprise
Qu'elle feint d'être molle et de lâcher sa prise,
Et sait persuader aux esprits vaniteux
Que nul n'est mieux doué ni plus aimable qu'eux.

Je vous entends, fils d'Epicure,
Indolents arrangeurs de vers ;
« La science est malsaine et dure ! »
Ses fruits, n'est-ce pas, sont trop verts (2).

---

(1) « Tout homme de bonne foi peut se convaincre combien la science, » lorsque elle est mal dirigée et qu'elle perd de vue les principes élevés » qui la surnaturalisent et en font un des moyens d'action les plus nobles » de nos sociétés modernes, peut devenir, au contraire, un des élémens » les plus actifs de la destruction de tout ordre établi. » (*Les incendies modernes*, par M. Chautard, p. 101).

(2) En voici une expression gentillette et toute fraîche, tirée de l'almanach du Sounet, en 1877 : — « Quelle autre chose — Veux-je savoir — Sinon qu'en rose — Il faut voir ».

Vide Stopinus. De laudibus Ignorantiæ ; — Mencken, De charlataneriâ uruditorum ; Mme Deshoulières, qui a dit de la science : « Bien plus que » l'ignorance elle est à redouter. » — Xavier Labinski, qui a renchéri sur cette gracieuseté par une malédiction en plusieurs strophes ; — Nombre de chansons, citées en entier, avec musique, au grand dictionnaire de Larousse. — Et, quelqu'en soit mon regret, il faut bien convenir que La-

V

Sortons de ces horreurs, écartons ces bassesses ;
La Science aujourd'hui prodigue ses largesses ;
Par d'abondants bienfaits elle veut compenser
Des torts que rien, hélas ! ne saurait effacer.
Dans ses plans ténébreux l'Ignorance déçue
Sous de récents affronts se dérobe à la vue ;
Quelques lustres encor, le monstre s'enfuira ;
De ce contact impur Dieu nous délivrera.

O vous, dont ce vrai Dieu, seul grand, seul nécessaire,
Eclaire au loin la route et règle tous les pas,
En qui germe, à son gré, quelque loi du mystère
Qu'il veut rendre accessible à ses fils d'ici-bas...
Laissez-nous entrevoir vos soudaines extases,
Vos adorations et vos ravissements
Quand cet orbe nouveau, déterminant ses phases,
Vous apporte l'éclat des purs rayonnements (1) :

---

martine a résumé son Epître à l'Académie française par cette triste et mauvaise conclusion :

« L'Etude, après l'amour, est le meilleur des maux. »

Comme Thomas Moore, chantant ainsi dans les Amours des Anges :

... How much
Of misery had I shunned below
Could I have...
Nor proud and restless burn'd to know
The knowledge that brings guilt and woe !

(1) Je n'ai point d'expression pour peindre le plaisir que j'éprouvais en voyant, à mesure que je découvrais un caractère, toutes les conséquences plus ou moins prévues, se développer successivement. Ceux qui auront la patience de me suivre pourront se faire une idée des sensations que j'ai éprouvées.

(G. Cuvier, *Ossements fossiles*, tome IV, p. 32)

C'est plus beau qu'un triomphe et meilleur qu'une gloire ;
C'est un signal de grâce abrégeant le chemin,
Un encouragement dans l'œuvre expiatoire,
Un surcroit de puissance à tout le genre humain.

Quand la Précision assiste la Sagesse,
Quand l'Esprit qui pressent de nouvelles clartés,
Dédaigneux des périls et des adversités,
Monte vers la lumière avec force et souplesse ;
Quand, pour un seul jalon qui s'approche du but,
La Solidarité présentant son tribut
De vingt ambitions ne fait plus qu'un seul zèle,
Comment ne pas sentir s'émouvoir en nos cœurs
Avec leur noble espoir un peu de leurs ardeurs,
Un peu du doux frisson de la même étincelle ?

Ah ! l'idéal exquis, aidé du merveilleux,
La pureté du cœur inspirant son langage,
L'enthousiasme vrai, la piété du sage
N'ont pas seuls pénétré les arcanes des cieux.
Que n'avez-vous conquis, héros de la Science ?
Sa rigueur, sa méthode et son expérience
Se défiant des mots, chassant l'illusion
Loin des sublimités où vit l'Abstraction,
N'ont-elles pas atteint, dévoilé dans leurs veilles,
L'Océan de clartés, le monde de merveilles
Qu'à peine soupçonnait l'Imagination (1) ?

---

(1) Oui, ce qui trois mille ans fut une métaphore,
Comme réalité nous l'avons fait éclore.

(BARTHÉLEMY, *La Vapeur*).

Toute docilité s'impose à la Nature :
L'air, les sons, la chaleur acceptent la mesure ;
La goutte d'eau, bouillant sur son trône de feu,
De l'espace et du poids ne se fait plus qu'un jeu ;
La foudre, sur un fil discrètement lancée,
D'un bout du monde à l'autre échange la pensée ;
L'organisme des corps nous livre ses secrets ;
Le soleil reproduit nos actes et nos traits ;
La douleur est vaincue ; un gaz, une fumée
Fait cette œuvre divine en toute âme alarmée (1) ;
La Navigation n'a plus assez des mers
Et tente vaillamment le voyage des airs ;
Le Calcul suit un astre avant qu'il se dévoile ;
L'Optique a signalé les métaux d'une étoile...
L'Histoire, plus sincère, a plus d'autorité
Sur le fervent essor de notre liberté ;
Le pôle et l'équateur, l'Afrique et le Cambodge
Nous sont ouverts... au prix d'un long martyrologe...
Voilà ce que vous dit, sans propos décevants,
Dans son calme assuré la Prose des savants.

Regrettez-vous la rime absente,
La grâce et le rythme en défaut,
Quand s'offre à l'âme intelligente
Un destin plus doux et plus haut ;
Quand les peuples sont dans l'attente
D'une allégresse ou d'un sanglot ?

---

(1) Divinum est opus sedare dolorem.

(APHOR. *Hippocrat*)

Oui, chercheurs dévoués, mêlez-vous aux poètes ;
Confondez vos élans vers la Divinité ;
Les uns de fiers coups d'aile affrontant les tempêtes,
Les autres s'élevant dans la sérénité ;
Sur le même Thabor précurseurs et prophètes,
Jouissez saintement de la paix des hauteurs,
Et que cette union des esprits et des cœurs
D'un splendide avenir inaugure les fêtes !

VI

Quoi ! diront les aïeux, tant d'obstacles franchis,
D'horizons dépassés, de sommets élargis,
Vous font-ils dévier des sentiers de justice ?
N'avons-nous pas scruté le monde avec délice ?
L'un, accueillant chez lui les Muses tour à tour,
De chacune a reçu le prix de son séjour (1) ;

L'autre en des vers dorés, avoués par les Grâces,
De son profond savoir vous a laissé les traces ;
Etes-vous les auteurs de la carte des cieux,
De la philosophie et du culte des Dieux ?
Hippocrate est-il donc sans voix dans votre Ecole ?
Et la vapeur fait-elle oublier la Boussole ?
Méthodiques neveux, n'êtes-vous pas jaloux
De penseurs plus hardis, plus poètes que vous.

— Justice à tous, nobles ancêtres ;
L'Hypothèse vous séduisait ;

(1) Hérodote a reçu chez lui les Muses ; chacune d'elles l'a récompensé de son hospitalité en lui donnant un livre.
(*Anthologie*).

Rarement vous étiez les maîtres
Du charme qui vous enlaçait :
Des astres Uranie abuse ;
Clio ment souvent sans excuse ;
Minerve, à toute époque, eut des égarements ;
Et votre salutaire Hygie
Mêlait bien un peu de magie
A la sagacité de ses enseignements.

Instruits par vos leçons, mûris par vos exemples,
Sans vous moins honorer nous devenons prudents ;
Et quel que soit le sort fait à vos descendants,
Leurs gymnases futurs seront toujours vos temples.

VII

Au radieux aspect de ses nouveaux destins
Le siècle s'applaudit ; l'humanité bien fière
Appelle cette aurore un âge de lumière ;
La gloire est aux effets, la cause a les dédains :
La cause, l'unité fertile des sciences,
Le lien des vertus et des intelligences,
Le centre d'une sphère où toutes vérités
Subsistent, dispensant aux mondes leurs clartés... (1)
On l'oublie, on s'en passe, à l'homme de génie
On prodigue l'encens, parfois la calomnie (2) ;

(1) Voir l'œuvre de saint Denis, trad. de Mgr Darboy.

(2) Je veux qu'un beau succès couronne votre orgueil ;
Un peuple d'ennemis vous suit jusqu'au cercueil
Triste sort des talents ! la noire calomnie
Flétrit de ses poisons le laurier du génie ;
Mille insectes impurs en rongent les rameaux,
Et comme le cyprès, c'est l'arbre des tombeaux.
(Lamartine. Ep. à MM. de l'Ac. fr.)

Mais toujours l'ennemi de l'âme et de l'autel
Refuse de servir (1) et brave l'Eternel.

Ah ! merci, grâce à vous, illustre Aréopage,
Je consacre au Seigneur cette modeste page
Où je veux dire enfin comment le vrai savant,
Vrai poète, est aussi l'Ange de Dieu vivant :

C'est par la charité, par l'amour de son frère.

Le front ceint de rayons illuminant la terre,
Et découvrant partout des trésors enfouis
Sous les mythes rêveurs des temps évanouis,
N'es-tu pas, ô Science ! encor mieux couronnée
Par la loi qu'en mourant l'Homme-Dieu t'a donnée ?
N'est-ce pas ton fleuron le plus pur, le plus beau,
Et de tes chers bienfaits l'inaltérable sceau ?
Centuple la clarté, la force et la vitesse,
Anoblis le travail, étends toute richesse,
Après cette œuvre immense et favorable à tous.
Il restera toujours des pauvres parmi nous :
Soit tous ceux qu'en marâtre afflige la Nature (2) ;
Soit les persécutés du crime ou de l'injure ;
Soit ces infortunés dont le divin flambeau
Vacille, ou fuit un corps trop lent vers le tombeau...
Accours les consoler, les aider, les conduire.

---

(1) Non Serviam.

(2) Ici me revient en mémoire la belle invocation à la charité, de M. Victor Hugo :

> Mère de ceux pour qui la fortune est marâtre...
> Comme le Dieu-martyr dont elle sait la route... etc.

Que d'horribles fléaux vous avez su réduire,
Anges des sourds-muets et des aveugles-nés (1),
Anges des ignorants (2) et des aliénés,
Anges des missions, des pays d'esclavage,
Des lits pestiférés et des champs de carnage !
Prouvez-le donc sans cesse à notre humanité :
Le haut prix du Savoir est dans la charité.
Oui, c'est la Charité qui donne à la Science
Tant d'ardeur dans son calme et dans sa patience,
Et dirige le feu qu'Elle vient d'allumer (3).
— Hosanna ! gloire à Toi, Lumière de Lumière !
Propage, ô Dieu clément ! dès sa ferveur première,
Le zèle de savoir par le besoin d'aimer !

A. GUICHON DE GRANDPONT.

---

(1) M. Lepère, dans son discours aux jeunes aveugles, août 1878, a célébré *La Science* de Valentin Haüy, *s'inspirant d'une ardente charité*.

(2) ... J'appris à lire à de petits enfants ;
J'étais un simple prêtre, et mon nom est Lassalle.
J'eus pour seuls ennemis l'Ignorance fatale,
La paresse, l'oubli du devoir et de Dieu ;
Ainsi j'ai fait du bien aux hommes, mais trop peu.

(H. DE BORNIER. *Dialogue des Statues*).

(3) Si scirem omnia quæ in mundo sunt, et non essem in charitate, quid me juvaret coram Deo ? (*Imit. chr.* 1, 2).
Aquæ multæ non poterunt extinguere charitatem, nec flumina obruent ilam (*Temp. pasch.*)

RÉSULTAT DU CONCOURS

127 pièces ont été envoyées :

Le prix a été partagé également entre MM. Renard ; Denayrouse et Jacques Normand, en collaboration.

Un accessit a été accordé à M. Henri Thiers.

MES THERMOPYLES

Oui, mon Dieu ! tout autant que les vieux Spartiates,
Ils étaient accourus, se tenant deux à deux,
Disputer le passage aux ennemis nombreux
Conduits par Lucifer... Prince des acrobates.

C'était comme un détroit entre des monts Carpathes,
Où venait s'exercer leur effort généreux ;
Mais, dans le désarroi, notre âge aventureux
N'attend plus son salut que des homéopathes.

Ceux-là, par leur calcul infinitésimal,
Prétendent évincer l'Ange arrogant du mal,
En tirant bon profit de l'Europe endormie ;

Sommeillez donc aussi, victimes des Enfers,
Guerriers tombés sans gloire en pleine Académie !
Qu'alliez-vous faire là, mes pauvres trois cents vers ?

A. G. DE G.

20 février 1880.

NOTICE

sur la

MAISON DU CHASTEL-TRÉMAZAN

ILLUSTRATIONS DE LA FAMILLE

Dans l'histoire de Tanneguy du Chastel, grand-maître de France, que nous avons fait paraître dans le *Bulletin de la Société académique de Brest* (année 1893-1894), nous n'avons mis en relief que la grande figure de ce héros breton. Comme dans un tableau, nous allons entourer son portrait d'une série de médaillons représentant les personnages les plus remarquables de sa famille. Leur illustration, sans avoir autant d'éclat que la sienne, parce qu'elle s'est développée sur une scène moins vaste, n'en mérite pas moins d'attirer l'attention des historiens, et de tous ceux qui ont le culte des hauts faits de la chevalerie. La plupart des grands hommes ont brillé dans leurs familles comme des météores, ne laissant avant et après eux que l'obscurité ; chez les du Chastel, au contraire, on assiste à cette particularité qu'avant et après le grand-maître de France, et pendant plusieurs générations, nous voyons défiler successivement des personnalités de grande valeur, et qui semblent affirmer la loi d'atavisme, en luttant en quelques sorte entre elles

de fidélité, de dévouement, de zèle, de générosité et surtout de vaillance, qui devient la grande vertu héréditaire de cette antique race, puisqu'elle a été consacrée par la tradition dans ce vieux dicton populaire : « *Vaillance du Chastel ;* richesse Carman ; antiquité Penhoët » et chevalerie Kergournadec'h. » Du reste, elle va être justifiée par les faits qui vont suivre.

C'est surtout aux XIVe et XVe siècles, que la maison du Chastel a brillé du plus vif éclat.

A côté des trois illustres chevaliers du nom de *Tanguy*, trois autres personnages d'élite du prénom de *Guillaume*, portent presque aussi haut l'honneur de leur nom. L'un de ceux-ci, n'hésite pas à se sacrifier pour son duc, Jean dit le Vaillant ; l'autre, par sa vaillance au combat des sept, contre sept anglais, en 1402, décide la victoire en faveur des français ; et le troisième, digne disciple de Jacques Cœur, et du noble Prévôt de Paris, et leur auxiliaire persévérant, parvient à force de labeurs et de soins, à mettre quelqu'ordre dans la partie des finances qui le concerne, et à constituer à Charles VII, un commencement de trésor ; prodigue sa vie dans les combats, et mérite par ses nombreux services, les honneurs de la sépulture royale à Saint-Denis.

Toutefois, il est incontestable, que c'est plutôt aux trois *Tanguy* qu'est due la notoriété historique des du Chastel. Ils furent, pensons-nous, supérieurs par leur valeur personnelle à tous les autres membres de la famille. De plus, ayant été mêlés, par les circonstances de leur vie, aux événements principaux de leur époque, ils relèvent davantage du domaine de l'histoire. Aussi est-ce leur souvenir qu'elle a gardé, leur prénom qu'elle

a consacré. Chose d'ailleurs digne d'être notée, que ce prénom de Tanguy, échéant ainsi dans la famille de saint Tanguy, aux trois hommes les plus remarquables de cette famille.

En suivant l'ordre chronologique, nous allons passer en revue les plus illustres chevaliers de cette antique et grande race ; nous ne prétendons pas donner de chacun une biographie complète ; notre bibliothèque est trop modeste pour cela, et nous n'avons pu consulter qu'un petit nombre d'auteurs ; nous nous bornerons à donner une simple esquisse de chaque physionomie, en laissant le soin de compléter notre œuvre, à ceux qui ont à leur disposition le formidable arsenal des archives publiques.

Avant de commencer cette notice sur la Maison du Chastel-Trémazan je dois, en historien fidèle, avouer au lecteur, que je n'ai eu d'autre peine pour l'écrire comme je l'ai fait d'un seul jet, au courant de la plume, que de compiler ce que j'ai pu glaner dans le champ de mes prédécesseurs et qu'en réalité, je ne suis comme chroniqueur, qu'un mendiant revêtu des dépouilles d'autrui.

I

Dans la généalogie historique, nous trouvons d'abord Tanguy, premier du nom, sire du Chastel, lieutenant général des armées du comte de Montfort, contre Charles de Blois. Il était arrière-petit-fils de Bernard qui se croisa en 1248, et à partir duquel se trouve établie sur preuves la filiation de la maison du Chastel-Trémazan.

En présence des suggestions mauvaises de Philippe de Valois, qui voulait le détacher du service de son suzerain immédiat et légitime, le comte de Montfort, il

écrivit au roi (1341) une lettre aussi habile que courageuse :

« Sire, je n'ai certes jamais eu dessein de porter les » armes contre Votre Majesté. Je me suis seulement mis » en défense, contre Charles de Blois, qui veut ma » ruine, parce que je soutiens le parti de mon Seigneur » lige, *et issu du vrai sang de Bretagne ;* et je conti- » nuerai, Sire, de me défendre, si Votre Majesté ne » m'ordonne le contraire, la suppliant de m'accorder » l'honneur de sa protection. » (PITRE-CHEVALIER, p. 342).

En 1342, il s'empara du château de Porleach (1), où s'était retiré Hervé de Léon. « Tanguy du Chastel et » Gaultier de Mauny entreprirent de l'enlever de ce lieu. » Dans ce dessein, ils marchèrent toute la nuit, et arri- » vèrent à la pointe du jour devant la place, dont la » garnison était plongée dans un profond sommeil, à » l'exception de quelques gardes qui donnèrent l'alarme, » mais trop tard. Les assiégeants avaient mis le feu à » l'une des portes, et s'étaient rendu maîtres du château. » Ils y firent plusieurs prisonniers, entre autres : Hervé » de Léon ; Erard, son frère ; Olivier, leur cousin ; Emeri » du Pont ; Emeri Charruel ; Emeri de Pontplancoët ; » Raoul de Rosmadec et Jean de Joue. Ils furent tous » envoyés en Angleterre. » (Dom MORICE).

« La place fut brûlée et démolie, à peine en aperçoit- » on aujourd'hui les vestiges près la chapelle Jésus, en » Trégarantec. » (DE KERDANET).

Hervé de Léon était donc prisonnier en Angleterre,

(1) Porleach, ancienne résidence d'Aussoche, roi d'Illy, située en Trégarantec, sur le bord de la route de Lesneven à Landivisiau, presqu'en face la chapelle Jésus. (J. K.)

lorsqu'un an après (1343), le roi Edouard apprenant le supplice de quatorze seigneurs bretons (1) (dont trois des Brieux : Guillaume, Jean et Ollivier) fit venir en sa présence Hervé de Léon, son prisonnier, qu'il avait d'abord songé à faire exécuter par représailles, et lui dit : « Messire » Hervé, mon adversaire Philippe de Valois a monstré » sa félonie trop cruellement quand il a fait mourir ainsi » tels chevaliers, dont il me déplait moult grandement, » et semble à aucuns de notre patrie qu'il l'ait fait par » dépit de nous. Et si je voulais regarder à sa félonie, » je ferai de vous le semblable effet ; car vous m'avez » plus fait de contrariétés en Bretagne et à mes gens, » que nul autre. Mais je m'en souffrirai à tout, et lui lais- » serai faire sa volonté, et garderai mon honneur à mon » pouvoir, et vous laisserai venir à rançon légière, pour » l'amour du comte d'Erbi, qui m'en a prié ; mais vous, » veillez faire ce que dirai. »

« Il le remit en liberté, moyennant dix mille écus. Il » nomma Jean Gatesden, capitaine de Brest, et gouver- » neur du comté de Léon. » (D. MORICE.)

La prise de Porleach fut suivie de celle de Lesneven, qui tenait pour Charles de Blois, sous le commandement d'Hervé de Léon.

« Tanguy du Chastel qui embrassa le parti de Mont- » fort, en reçut par lettres patentes du 4 février 1342, » confirmées par celles du mercredi après la décollation » de saint Jean-Baptiste, les fiefs, seigneuries, terres, » domaines et justices situées en la paroisse de Saint-

(1) Arrêtés perfidement à Paris par Philippe de Valois, livrés aux outrages de la populace et décapités aux halles.

» Pierre-Quilbignon. La même année, Montfort lui confia
» la garde du château de Brest, ainsi que celle de son
» fils, plus tard Jean V. Charles de Blois étant venu
» assiéger ce château, et ne pouvant s'en emparer,
» somma du Chastel de se rendre ; sur le refus de ce der-
» nier, Charles de Blois qui avait en sa possession deux
» des fils de Tanguy, fit trancher la tête à l'un d'eux,
» sous les yeux de leur père, et n'épargna pas l'autre ;
» après quoi il ravagea tous les domaines de Tanguy,
» dont la fidélité à Montfort ne put être ébranlée, ni par
» la mort de ses deux fils (1), ni par les pertes considé-
» rables qu'il éprouva. Montfort, pour l'en récompenser,
» lui assigna une rente de deux cents livres sur la châtel-
» lenie de Brest, rente considérable pour le temps. »
(LEVOT. *Annuaire de Brest*, 1877).

Tanguy, laissant immoler ses deux fils plutôt que de manquer à sa foi jurée et de trahir sa cause, n'est-ce pas là un exemple digne des temps antiques, et la Bretagne n'a-t-elle pas aussi en lui son Brutus ? Du reste sa vengeance allait bientôt venir, mais vengeance magnanime telle qu'elle devait être de la part de ce cœur chevaleresque, « car il faut bien le dire, écrit Pitre-Chevalier, si la sainteté était du côté de Charles de Blois, l'héroïsme et la grandeur d'âme étaient du parti de Montfort. » (PITRE-CHEVALIER, p. 357).

En 1347, Charles de Blois assiégeait La Roche-Derrien, défendu par Robert-Evrard du Chastel, capitaine de cette ville, et frère de Tanguy du Chastel qui, de concert avec Thomas d'Ageworth, résolut de dégager

(1) Bernard et Brient. Leur père, Tanguy, avait eu huit fils et cinq filles.

cette place. Le 18 juin, ils vinrent attaquer le camp de Charles de Blois. Dès le début, d'Ageworth est fait prisonnier, mais Tanguy du Chastel continue la lutte. « Jamais combats si répétés et si acharnés ne s'étaient » livrés sous les murs d'une ville ; » alors Robert du Chastel sort de la place à la tête de 500 hommes d'armes armés de haches, et perce la bataille de Charles de Blois, délivre en passant d'Ageworth, qui, dans cette journée, fut pris et délivré deux fois, et parvient à donner la main à son frère Tanguy. Ce fut alors une horrible mêlée et un carnage affreux de tous côtés. Charles, attaqué par devant et par derrière, environné d'un monceau de morts illustres, battit en retraite, mais enfin adossé par une troupe d'ennemis contre un moulin à vent, percé de dix-huit blessures, et ayant perdu une partie de son sang, il fut contraint de se rendre, et remit son épée à Robert du Chastel qui, quoi qu'en disent les historiens anglais, eut avec son frère Tanguy tous les honneurs de cette victoire, qui coûta à Charles de Blois, dit la *Chronique de Bretagne*, deux cents chevaliers et quatre mille hommes d'armes. Robert du Chastel conduisit son prisonnier à La Roche-Derrien, où il fut bientôt rejoint par Thomas d'Ageworth. Celui-ci trouva Charles de Blois « désarmé, couvert de sang, presque inanimé, couché sur un lit de plumes ; il voulut l'obliger de se rendre à lui, mais Charles, qui avait remis son épée à un breton, refusa noblement. D'Ageworth n'en put venir à bout, quelques menaces qu'il employa. Exaspéré par ce refus, et outré de colère, il fit arracher le prisonnier de son lit de plumes et jeter sur de la paille, et il ordonna à quatre archers de le tuer à coups de flèches. » (Dom MORICE).

Alors, du Chastel, oubliant qu'il avait devant lui le meurtrier de ses deux malheureux fils, intervint avec les seigneurs présents pour arrêter un ordre aussi inhumain. Charles ne dut donc la vie dans cette circonstance qu'à la générosité de ses ennemis, car s'ils avaient eu le désir de se venger, ils n'auraient pas eu besoin de frapper eux-mêmes, ils n'avaient qu'à laisser l'anglais Ageworth perpétrer son crime et en assumer la responsabilité.

Pour n'avoir plus à parler de Robert ou Evrard du Chastel, disons en passant que ce n'était pas seulement un brave guerrier, mais encore un élégant troubadour breton.

« C'est lui qui a fait les chansons qu'on trouve sous » son nom dans les recueils manuscrits de Cangé à la » Bibliothèque royale, chansons qui, suivant Fauchet, » *sont cotées couronnées, pour avoir avec icelles gagné* » *quelques prix étant ingrey* (1) *bonnes, comme à la vérité* » *elles sont*.

» Robert prétend en un endroit que ceux qui disent :

« Qu'amour leur fait mort recevoir,
» Se trompent étrangement ;
» Car bonne amour est perdurable vie
» N'est pas amant qui trop quiert de sa vie

» Et à la fin il ajoute :

« Car j'aime mieux par souffrance
» Et par son gré avoir mon desirier
» Qu'être à mon bel olipas son traidier. » (De Kerdanet.)

(1) Ingrey, sans doute pour : trouvées bonnes. (J. K.)

Revenons à Tanguy du Chastel.

« En 1352, Gui de Nesle, sire d'Offémont, maréchal de France et du parti de Blois, résolut de s'emparer du château de Mauron près de Saint-Méen, défendu par Tanguy du Chastel, Gautier Bentelée, Garnier de Caoudal, Yves de Trésiguydy, et quelques autres bretons qui n'avaient que trois cents hommes d'armes, et autant d'archers. Malgré la grande infériorité de leur nombre, ils acceptèrent le combat, et défirent entièrement le maréchal de Nesle, qui fut tué avec treize seigneurs, cent quarante chevaliers et un grand nombre de gens de pied. Tanguy du Chastel, en enfonçant la bataille du maréchal de Nesle, avait décidé du succès de cette journée. » (*Hist. des Ducs de Bretagne*, GUYOT DES FONTAINES, t. I., p. 171.)

Il avait également pris part aux sièges de Carhaix et de Becherel en 1363, et peu après il mourut avec la réputation d'un capitaine très brave et très habile. Il avait épousé Tiphaine de Plusquellec, dame de la Roche-Dronion, qui le rendit père de huit fils, entre lequels, Guillaume, dont nous allons parler.

II

On cite de Guillaume, sire du Chastel et de Coëtangars un exemple de rare dévouement. Outre les grands services, que de l'aveu des historiens, il rendit à Jean dit le Vaillant, duc de Bretagne, il se sacrifia pour lui et demeura prisonnier à sa place dans une rencontre. Il ne recouvra sa liberté qu'en payant six mille écus d'or pour sa rançon.

Il avait épousé Alix de Lesourny, dont il n'eut qu'un fils, Hervé du Chastel, qui porta les armes pour le roi Charles V, qui le retint à 600 (1) livres de rente à vie, sur le trésor royal, par lettres du 12 janvier 1374, et dont il lui fit hommage avec promesse de le servir envers et contre tous. Le 1er mai 1381, Hervé du Chastel ratifia le second traité de Guerrande qui mit fin à la guerre entre les maisons de Montfort et de Blois. L'acte de ratification est daté de la ville de Guingamp. Du Chastel y prend les qualités de chevalier et de sire du Chastel et était accompagné de quatre écuyers, dont un portait son étendart. Ces écuyers s'appelaient : Jean de Launai Yvon, de Maurizur, Alain de Saint-Gouhenou et Gelequin l'Allemant. (Voir *Histoire de Tanguy, grand-maître de France*).

Hervé du Chastel fit son testament en 1397. Il avait épousé, le lundi après la Saint-Barnabé 1360, Mencie de Lescoët, dont il eût quatre fils, au nombre desquels les plus remarquables furent Guillaume et Tanguy qui vont suivre.

III

Guillaume du Chastel, fils d'Hervé, fût un des plus grands batailleurs de son temps. On cite de lui des prodiges de valeur. « En 1379, raconte Dom Morice, une flotte espagnole vint pour s'emparer de Saint-Nazaire et de Guerrande, où se trouvait Guillaume du Chastel. L'amiral ennemi avait mis à terre trois cents hommes.

(1) Cette pension ne se donnait qu'aux officiers de premier rang, et pour l'époque cette somme était considérable. (J. K.).

Avant de leur donner le temp de se mettre en ordre, du Chastel, suivi de seize bretons résolus, les attaqua, en tua plusieurs et mit le reste en fuite. L'amiral, consterné de cette défaite, leva l'ancre et alla tenter fortune ailleurs. »

« Il ne fut pas plus heureux à la côte de Ruis, où il mit cinquante hommes à terre pour piller le pays. Jean de Malestroit ne leur donna pas le temps de faire beaucoup de dégâts. Secondé par dix bonnes lances, il attaqua les Espagnols, en tua trente-trois et fit les autres prisonniers. Après ce second échec, l'amiral n'osa plus faire de descente, et se retira couvert de confusion. » (*Id.*)

Ensuite Guillaume du Chastel mit son épée au service du duc d'Orléans, qui le prit en qualité de chambellan.

« Le duc d'Orléans avait envoyé un cartel au roi d'Angleterre pour le défier en combat singulier. Il ne fut point accepté. Alors le duc choisit dans sa maison sept gentilshommes qui envoyèrent à Londres un hérault, défier en présence du roi Henri IV, un pareil nombre de gentilshommes anglais, en jetant le gage de bataille suivant les règles de la chevalerie, en assignant le temps et le lieu du combat près de Bordeaux (à Montendre), sur les frontières des deux états. Les vaincus pouvaient racheter leur vie et leur liberté par un diamant d'un prix considérable.

» Le défi fut accepté des Anglais et fixé au 19 mai 1402. Le duc d'Orléans choisit Guillaume du Chastel, Arnaut Guillem dit Barbazan, Guillaume Bataille, Archambaut de Villars, Clinet de Brébant, Jean dit Champagne et un nommé Carius (1), tous aussi braves et aussi bons gentilshommes qu'il y eût en France.

(1) Certains auteurs, au lieu de Carius, nomment : Yvon de Kerouis.

» Les sept Anglais étaient le sire de Scalle, Aymar Choter, Jean Héron, Richard Boutville, Jean Fleury, Thomas Tille et Robert de Scalle, jouissant tous les sept de la première réputation.

» Il y eut deux juges du camp, le sénéchal de Saintonge pour les Français, et le comte de Rutland pour les Anglais. Il y avait des troupes des deux côtés pour la commune sûreté des combattants. On se battit à la lance, tous à pied. Les sept Anglais avaient compté de faire les premiers efforts sur Guillaume du Chastel, comme sur le plus ferme de leurs antagonistes. Ils vinrent deux sur lui et lui portèrent deux coups de lance dont ils croyaient le terrasser, mais du Chastel les para avec tant d'adresse qu'il écarta les deux assaillants, et aussitôt la mêlée commença. Les Anglais furent vaincus ; il y en eut un de tué et les six autres furent obligés de se rendre.

» Le duc d'Orléans fit entrer dans Paris les vainqueurs, tous habillés de satin blanc, en forme de triomphe ; il les présenta au roi qui les combla de bontés, et fit Guillaume du Chastel son chambellan (1). »

Né au château de Trémazan en 1364, sur les bords de l'Océan, Guillaume du Chastel était aussi familiarisé avec les exercices du marin que de l'homme de guerre.

En 1403, il apprend que les flottes anglaises mena-

---

(2) Ce récit est extrait de l'*Histoire de Tanguy du Chastel* qui a paru dans le *Bulletin de la Société académique de Brest* (année 1893-1894), ainsi que le récit qui va suivre. J'ai pensé qu'il valait mieux grouper ces faits épars dans un livre, pour épargner au lecteur des recherches. La nomination de Guillaume du Chastel comme chambellan du roi, après le combat des sept, prouve qu'il eut les honneurs de cette journée, que des auteurs attribuent à tort à Barbazan, surnommé le chevalier sans reproche. (J. K.)

çaient continuellement les côtes de Bretagne, et que dix vaisseaux ennemis venaient d'y faire une prise considérable. « Guillaume quitte la Cour sur la fin de juin 1403 pour venir défendre sa patrie. La noblesse bretonne s'embarqua sur ce qu'elle put trouver de bâtiments prêts à faire voile, avec 1,200 hommes de troupes réglées, et une partie de la milice du pays. Cette flotte, composée d'environ trente navires, fut commandée par Guillaume du Chastel, chambellan du roi, et par Jean de Penhoët, amiral de Bretagne. Elle mit à la voile au port de Roscoff, et atteignit la flotte anglaise au Rais de St-Mahé (pointe Saint-Mathieu). L'ardeur des bretons fut si grande qu'ils voulurent, sur le champ, fondre sur les ennemis, mais les chefs les retinrent et remirent le combat au lendemain. Les bretons ayant remarqué à la pointe du jour que les Anglais se retiraient dans la Manche, résolurent de leur couper le chemin et, pour cet effet, ils partagèrent leur flotte en deux escadres, dont l'une se trouvait sous le commandement de Guillaume du Chastel. Les Anglais, devant cette manœuvre, formèrent aussi deux escadres.

» Le combat commença à trois heures du matin et dura six heures, avec toute l'ardeur et l'action que pouvait inspirer la haine des deux nations. Les Anglais furent enfin obligés de céder après avoir perdu cinq cents hommes et environ mille prisonniers. Les bretons leur prirent quarante vaisseaux. Guillaume du Chastel poursuivit sa victoire jusqu'aux îles de Jersey et de Guernesey qu'il désola. »

Certains auteurs, entre autres Guyot Desfontaines,

ajoutent que les vainqueurs allèrent jusqu'à Plymouth qu'ils brûlèrent, et d'où ils revinrent chargés de butin.

« La Bretagne fit des feux de joie à l'occasion de la victoire navale de Saint-Mahé. Cependant les bretons regrettaient que du Chastel n'eût pas conservé l'île de Jersey, dont il venait de faire la conquête. Elle fut résolue de nouveau, et Guillaume du Chastel, Chateaubriant et La Jaille s'embarquèrent à Saint-Malo avec deux mille chevaliers et écuyers. Chemin faisant, la division se mit entre ces trois chefs qui commandaient également, au sujet d'un bâtiment castillan que Chateaubriant n'était point d'avis d'attaquer, et que les deux autres prirent malgré lui. Châteaubriant mécontent, se sépara sur l'heure, un peu trop légèrement, et ce fut sans doute lui qui fit une descente à Yarmouth, et dans laquelle des auteurs ont prétendu, à tort, que Guillaume du Chastel avait trouvé la mort. Tandis que Chateaubriant courait de son bord, ses deux collègues, quoi qu'affaiblis d'un tiers, n'en continuèrent pas moins leur route sur Jersey. On était instruit dans l'île de leur projet, et ils y trouvèrent six mille hommes sous les armes, retranchés derrière un large et profond fossé que la mer remplissait.

» Du Chastel, plus prudent et plus expérimenté que La Jaille, proposa d'attendre Chateaubriant, disant toujours qu'un différent si médiocre ne l'empêcherait pas de les rejoindre.

» La Jaille conclut à l'attaque et osa tenir quelques paroles qui semblaient reprocher à du Chastel de la timidité. Celui-ci répondit à La Jaille avec vivacité en lui disant qu'en toutes occasions il lui ferait voir combien peu il craignait la mort en comparaison de l'hon-

neur. A peine eût-il prononcé ces mots qu'il se jeta à la nage au travers du canal qui défendait les retranchements des ennemis ; il fut suivi par presque toute la troupe, qui avait en lui une confiance entière ; parvenu à l'autre bord, après avoir essuyé les traits de ses ennemis, il attaqua avec tant de valeur les Anglais, qu'il leur tua près de cinq cents hommes.

» Guillaume du Chastel était grand, bien fait, et un des forts hommes de son temps. Il maniait avec tant d'adresse, de droite et de gauche, une longue et pesante hache d'arme, que tous les coups qu'il portait étaient mortels ; mais à la fin les forces lui manquèrent contre le nombre des assaillants ; il fut blessé à mort. Ses compagnons, consternés de la perte qu'ils allaient faire, perdirent courage, et la plupart d'eux périt par le fer des ennemis. Leur vaillant capitaine respirait encore, *mais il ne voulut jamais se rendre.* Les Anglais, plus touchés de sa valeur que des maux qu'il leur avait causés, le firent transporter à Saint-Hélier, ville capitale de l'île. Ils en eurent tous les soins possibles, et le firent traiter par leurs meilleurs chirurgiens ; mais les plaies de du Chastel étaient mortelles ; il mourut au premier appareil, expiant ainsi par une mort avancée, une témérité de jeunesse et un faux point d'honneur, qui interrompit le cours d'une vie héroïque qui privait sa patrie de l'espérance qu'elle avait conçue de son esprit, de ses talents et de sa valeur.

» La réputation de Guillaume du Chastel était déjà si grande que toute la France, dit Lobineau, pleura sa mort. »

Guillaume du Chastel était l'aîné de ses frères. Il avait épousé Marie du Pont. Un seigneur banneret, Thibaut du

Pont, s'était distingué sous les ordres de du Guesclin en 1364, à la bataille de Cocherel, où il combattait avec une épée de 1m 62, du poids de six kilog. (FRÉMINVILLE).

Guillaume du Chastel ne laissa pas de postérité. « Quelques pièces de son armure se voient encore aujourd'hui au Musée d'artillerie de Paris. » (LEVOT, *Annuaire de Brest*, 1877).

Passons à son frère Tanguy.

IV

Tanguy, ou selon l'usage consacré pour le mieux distinguer des autres du même prénom, Tanneguy du Chastel, fut la grande illustration de sa famille et un des hommes les plus marquants de son époque par le rôle considérable et prépondérant qu'il joua dans le temps le plus troublé de notre histoire. Pour retracer cette noble existence qui se résume dans une haine implacable contre les Anglais, et un amour sans borne pour la France, il faut un volume. Il est fait, et il a été inséré dans le *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. XIX, (année 1893-1894). Nous y renvoyons donc le lecteur qui désire connaître, en détail, la vie de ce héros breton ; et pour ceux qui ne pourraient puiser à cette source, nous allons simplement esquisser les principaux traits de cette grande figure historique.

Tanneguy (1) du Chastel naquit, en 1370, au château de Trémazan. Son frère, Guillaume, chambellan du duc

(1) Afin de le distinguer des autres Tanguy de la famille, et le mettre ainsi hors pair, nous appliquerons l'appellation de *Tanneguy*, au grand-maître de France *seulement ;* parce qu'elle est déjà consacrée par les historiens. (J. K.)

d'Orléans, obtint facilement pour son cadet, une place à la Cour; puis nous le trouvons sous les ordres du connétable d'Albret. « Tanneguy du Chastel, écrit Dom » Morice, avait eu bonne part aux conquêtes que le » connétable d'Albret avait faites sur les Anglais dans » le Limousin, le Périgord et la Gascogne. » Du Chastel fit donc ses premiers exploits dans ces campagnes sur lesquelles les historiens, malheureusement, donnent peu de détails.

« En 1404, le duc d'Orléans envoie Tanneguy dans le Milanais pour commander l'armée qu'il y entretenait. Sous son commandement, le Milanais reste tranquille, et il en profite pour voyager dans les Etats voisins. Il se rend en Arragon où il apprend qu'un chevalier du pays, nommé Toulmach, avait envoyé en France un cartel pour défier, en combat singulier, le chevalier français le plus hardi. « Du Chastel accepte le défi fait à sa nation, et il alla se proposer au roi d'Arragon qui avait annoncé vouloir être le juge du combat. Ce prince n'eut garde de refuser du Chastel; la place qu'il occupait dans le Milanais donnait du prix à sa personne, et ne pouvait qu'honorer Toulmach. On se battit à pied et à la lance. Toulmach, deux fois renversé, resta sur le champ de bataille, perdant son sang par ses blessures. Le roi, craignant pour la vie de son sujet, pria du Chastel de finir le combat, et le congédia après l'avoir comblé d'éloges et de présents. » (*Histoire du grand-maître de France*).

A son retour dans le Milanais (1), Tanneguy apprit la

(1) C'est sous le nom de *de Castro*, qu'il faudrait faire les recherches sur les faits de du Chastel en Italie et en Espagne. (J. K.)

mort de son frère Guillaume, dans son expédition de Jersey. Il demande au duc d'Orléans de le relever de son commandement, pour venir venger son frère. Le duc se rend, à regret, à ses instances.

« Du Chastel arrive en Bretagne (1404), il arme une nouvelle flotte avec le secours de ses amis qui le suivirent au nombre de *quatre cents gentilhommes*. Il entre dans le funeste port de Jersey, encore fumant du sang de son frère, surprend la garde, l'égorge, pénètre dans l'île, y met tout à feu et à sang ; prend Saint-Hélier qu'il fit démolir et raser ; remonte sur ses vaisseaux, parcourt les côtes d'Angleterre, qu'il ravage, et jette une telle alarme dans le centre du royaume, et dans Londres même, que le roi fut obligé d'envoyer contre lui une armée de dix mille hommes pour rassurer l'opinion. Du Chastel eut l'adresse d'éviter cette armée, sans discontinuer ses hostilités ; puis il revint débarquer en Bretagne, chargé de bien plus de gloire que de butin.

» L'année suivante (1405) les Anglais, furieux, voulurent user de représailles, et vinrent avec une flotte sous la conduite du comte de Beaumont débarquer à Penmarch. Du Chastel n'avait pas encore quitté la Bretagne. Il assemble aussitôt ce qui lui était resté de monde de son expédition d'Angleterre ; il y joignit les communes du pays, et il en était déjà aux mains, quand le duc de Bretagne, Jean V, arriva à la tête de 2,200 hommes, accompagné du maréchal de Rieux avec 700 chevaux. Ce secours vint à propos pour fixer la victoire. La mêlée recommença de nouveau, et les Anglais, saisis d'épouvante, s'enfuirent vers leurs vaisseaux, laissant leur chef, de Beaumont, aux prises avec Tanneguy, qui lui porta,

disent les historiens, *un tel coup de lance, qu'il le perça et son harnais à jour.* » (id.)

Après cet exploit, du Chastel revint auprès du duc d'Orléans. Quand ce prince, auquel il s'était beaucoup attaché, eût été lâchement assassiné par Jean-sans-Peur, Tanneguy ne chercha qu'une occasion de s'éloigner de Paris, et de porter au loin sa valeur et ses talents. Louis II, roi de Naples et de Sicile, lui offrit le commandement de ses troupes en Italie. Du Chastel accepta avec reconnaissance.

« Ladislas, qui disputait la couronne de Naples au duc d'Anjou, s'était emparé de toutes les villes de l'Etat ecclésiastique et de Rome même. Louis II, accompagné de Tanneguy, débarqua à Pise avec cinq grands vaisseaux chargés de soldats. Il y fut reçu du Pape Alexandre V, avec toutes sortes d'amitiés. Le roi, ayant fait débarquer son armée, en établit du Chastel lieutenant général ; celui-ci se mit en campagne et reprit presque toutes les places de l'Etat ecclésiastique, puis il alla investir Rome où Ladislas avait jeté le comte de Troyes, un de ses meilleurs généraux, avec une forte garnison.

» Louis II avait repris le chemin de France pour chercher de nouveaux secours et il avait laissé avec carte blanche le commandement de son armée et le soin du siège de Rome à du Chastel. Celui-ci, après le départ du roi, continua avec vigueur le siège et eut l'adresse de nouer dans Rome des intelligences. Le comte de Troyes, qui méprisait la petite troupe de Tanneguy, sortit avec sa garnison pour le surprendre. Du Chastel, averti de cette sortie, se prépara à recevoir le comte, et il se donna sous les murs de Rome, le combat le plus sanglant.

» Du Chastel s'y conduisit avec tant d'habileté et de bravoure, qu'il battit le comte, le força de fuir et le poursuivit jusqu'à la porte de la ville, où ses intelligences et les partisans du Pape excitèrent une sédition qui facilita à Tanneguy l'entrée de la ville dont il s'empara le 3 Xbre 1409. Il assiégea sur le champ le château de St Ange, le prit rapidement et informa le Pape qu'il était maître de Rome et que Sa Sainteté pouvait y venir, quand Elle jugerait à propos.

» Rome depuis a été la résidence fixe des Papes, auxquels le nom de du Chastel ne devrait pas être indifférent.

» Le Roy de Sicile apprit à Paris la prise de Rome, et il en fut saisi de surprise et de joie; il hâta son nouvel armement, et fit voile vers Rome. En débarquant en Italie, il remporta à Roccasecca une victoire qui aurait dû terminer la guerre, mais des événements l'obligèrent de rentrer en France où il ramena avec lui Tanneguy du Chastel, pour lequel, en récompense de ses services, il obtint la place de gouverneur du comte de Ponthieu, qui devint dans la suite le Dauphin, puis le Roi Charles VII. » *(Histoire de Tanguy Duchastel).*

En 1413, à la suite des désordres inouïs commis dans Paris par les Cabochiens, à l'instigation du duc de Bourgogne, du Chastel, dont on connaissait la bravoure et l'énergie, fut nommé prévôt de Paris, avec le gouvernement de la ville et de la Bastille.

Par sa fermeté, jointe à une discipline sévère, Tanneguy bannit bien vite la licence et la confusion de la ville, et y rétablit l'ordre et la sécurité.

Le Dauphin s'attachait de plus en plus à son gouverneur, et en 1414, il le fit nommer maréchal de Guyenne à

1,200 livres de pension, somme importante pour l'époque. Tout en étant investi de cette nouvelle charge, Tanneguy conserva celle de prévôt et gouverneur de Paris, qui lui donnait accès dans les conseils du gouvernement.

Grâce à sa vigilance, il sauva Paris une première fois d'un mouvement révolutionnaire, que le duc de Bourgogne avait projeté d'y soulever, le 13 avril 1416.

L'année suivante, en 1417, il se fit parmi les bourgeois du parti bourguignon, une nouvelle conspiration pour livrer Paris au duc de Bourgogne, l'allié des Anglais : « Jean-sans-Peur avait fait partir un de ses généraux, Saveuse, avec six mille chevaux, pour s'assurer de la porte St Marceau qui devait lui être livrée; mais du Chastel avait pris ses mesures et se trouva lui-même en personne à la porte St Marceau, où il reçut Saveuse à grands coups de traits, avec tant de fermeté et de résolution qu'il l'obligea de se replier sur l'armée du duc de Bourgogne, qui reprit le chemin de Montléry. Alors, Tanneguy ayant mis Paris à l'abri de toute insulte, en sortit à la tête de dix mille hommes d'armes, parcourut les environs de cette grande ville, et en chassa les Bourguignons. Il reprit Montléry, Marcoussy et Lagny, emporta d'emblée la ville de Chevreuse, et ayant laissé le château bloqué, il alla assiéger Senlis, place qui incommodait beaucoup Paris. Il est regrettable que les historiens n'aient pas donné de détails sur cette campagne de du Chastel.

» Tanneguy mit donc le siège devant Senlis qui était défendu par Thian, capitaine bourguignon. Il fit battre les murailles avec tant de vivacité par des bombardes et des canons, qui commençaient à être en usage, qu'en peu

de jours les assiégés demandèrent à capituler s'ils n'étaient pas secourus dans un certain délai. Du Chastel prit des otages et le jour de la capitulation arrivé, il somma la ville de se rendre; mais Thian, qui savait qu'il lui arrivait du secours, refusa avec perfidie de se rendre. Tanneguy craignant que son armée, bien affaiblie par les garnisons qu'il avait été obligé de laisser dans les places conquises, fût prise entre la ville et le nouveau renfort qui arrivait de Troyes, se détermina à rentrer à Paris. »

Nous touchons maintenant à l'événement le plus mémorable de la vie de du Chastel, à cette nuit terrible du 29 mai 1418, où Paris livré par le traître Périnet aux Bourguignons, devint un champ de carnage et d'atrocités. Le massacre dura trois jours; il y eut trois mille personnes d'égorgées au nombre desquelles le connétable d'Armagnac.

C'est au milieu du déchaînement de toutes ces passions furieuses qu'apparaît le mieux le caractère énergique et le rôle vraiment providentiel de du Chastel, qui dans ces journées néfastes, sauva véritablement la fortune de la France.

Dès la première alarme, Tanneguy courut au Dauphin dont l'appartement n'était pas éloigné du sien. Il s'était attaché à ce jeune prince, non seulement par charge et par état, mais encore par une réelle inclination, et par sentiment. C'était le fils unique du roi, et la seule espérance des Français. A minuit précis, la porte de Bussy avait été ouverte par le traître Périnet, à Villiers de l'Isle-Adam et à ses Bourguignons. Aussitôt que du Chastel entendit les cris furieux des rebelles et le tumulte affreux qu'ils excitaient dans la ville, il se rendit compte

de la grandeur du péril et de ses conséquences désastreuses pour la France ; et, quoi qu'il fût le plus intrépide des hommes, il ne pensa qu'à sauver son prince des mains des séditieux, et avec lui la fortune de son pays. A demi habillé, Tanneguy se précipita à l'appartement du Dauphin, s'en fit ouvrir les portes, réveilla le jeune prince, lui exposa en peu de mots la grandeur du danger, l'enveloppa dans son drap, le prit entre ses bras et le porta à la Bastille.

« Le Dauphin, échappé à la fureur des Bourguignons, n'oublia jamais l'effroi de son réveil et l'horreur de cette affreuse nuit, qu'il avait tout lieu de croire devoir être la dernière de sa vie. Il en conçut une haine profonde contre le duc de Bourgogne et ses partisans. Sa confiance et son amitié pour du Chastel augmentèrent au point qu'il était persuadé qu'il lui était redevable de la vie, et depuis ce service il ne l'appela plus que : *Son bon père,* titre dont Tanneguy se trouvait plus glorieux que de toute autre faveur. »

De la Bastille, Tanneguy se rendit avec le Dauphin à Melun. Nous ne parlerons que pour mémoire de la tentative faite par du Chastel, le maréchal de Rochefort et Barbazan, de rentrer dans Paris avec 1,500 hommes déterminés par la Bastille qui était encore en leur pouvoir. Cette action, que l'on appelle le Combat de Saint-Antoine, donna lieu à une lutte acharnée qui leur coûta 400 hommes. Devant le nombre, ils rentrèrent dans la Bastille, où du Chastel laissa Rochefort pour la défendre, et il revint à Melun, soutenir et rassurer par sa présence le jeune Dauphin qui institua son gouvernement et qui dans sa reconnaissance prit pour premier et principal

ministre du Chastel, auquel il donna le département de la guerre avec les gouvernements de Champagne, de l'Isle de France et de la Brie.

L'Histoire garde encore le silence sur les entreprises militaires de du Chastel dans ses gouvernements. Il ne resta pas pourtant inactif.

En 1418, pour se débarrasser des Cabochiens de Paris dont l'arrogance n'avait plus de bornes, et qui l'incommodaient fort, Jean-sans-Peur feignit d'en avoir besoin pour le siège de Montléry qui était défendu par le maréchal de Rochefort, avec une bonne garnison. Le duc de Bourgogne connaissait toutes les précautions prises par du Chastel pour conserver cette place qui était de son gouvernement et de laquelle il pouvait incommoder Paris. Six mille environ des émeutiers de Paris furent dirigés sur Montléry. Le maréchal de Rochefort les repoussa toujours avec vigueur lorsque du Chastel, informé, arriva pour faire lever le siège. Il eut bien vite reconnu dans les assiégeants les bandes indisciplinées qu'il avait eu tant de peine à contenir, étant gouverneur de Paris. Il jugea l'occasion bonne de débarrasser pour toujours son pays de ces fauteurs de désordre ; il tomba sur eux avec ses soldats aguerris, et, dit son historien, il en fit une telle boucherie qu'il n'en échappa pas cent. Du même coup, Paris et Montléry furent délivrés, le premier de 6,000 bandits qui auraient continué ses malheurs, et le second d'un siège redoutable.

De temps en temps Tanneguy, qui rôdait dans l'Isle de France, se signalait par de hardis coups de mains. Un jour il faillit enlever la reine et le duc de Bourgogne de

Provins, si bien que la Cour jugea prudent de se retirer à Troyes.

Nous arrivons à l'entrevue du pont de Montereau, si diversement racontée par les historiens. C'est peut-être le seul fait de la vie de du Chastel sur lequel ils se soient étendus, aussi nous bornerons-nous à quelques commentaires sur leurs récits, empreints de plus de passion que d'impartialité.

Rappelons d'abord que cette entrevue avait été précédée par celle du 10 juin 1419 au Ponceau, petit pont à un mille de Poilly. Le Dauphin et le duc de Bourgogne, avec un égal nombre de seigneurs, se rencontrèrent sur ce pont devant l'évêque de Léon, légat du Pape, tenant la croix et les saints évangiles à la main. A l'arrivée des deux princes, on lut le traité devant eux, et ils jurèrent d'en exécuter religieusement les articles. Puis, de part et d'autre on se livra à la joie de cette réconciliation, et on indiqua une seconde entrevue à Montereau pour convenir des moyens de chasser les Anglais.

Après le succès de cette première entrevue, qui aurait pu s'attendre au dénouement tragique de celle du 10 septembre suivant, sur le pont de Montereau ? La première ne garantissait-elle pas la sécurité de la seconde, et dès lors toute idée de préméditation ne doit-elle pas être écartée? Devant les récits contradictoires qui ont été écrits sur le meurtre du duc de Bourgogne, les historiens sérieux et impartiaux, ne doivent-ils pas hésiter à se prononcer sur ce fait ?

Pour nous, nous croyons à l'innocence *absolue* de Tanneguy du Chastel, ce chevalier *sans reproche*, comme l'appelle l'honnête et sage d'Argentré, et à défaut des

bonnes raisons que nous avons pour y croire, la magnanimité de son caractère suffirait pour le laver d'une imputation aussi odieuse.

Pour savoir exactement ce qui s'est passé sur le pont de Montereau, on ne peut évidemment s'en rapporter qu'aux témoins qui furent aussi les acteurs de ce drame. Il faut donc chercher la vérité, non dans les auteurs de seconde main comme Monstrelet et autres écrivains qui suivaient le parti bourguignon, mais sur le pont de Montereau lui-même.

Le Dauphin et le duc n'étaient accompagnés chacun que de *dix* serviteurs qui sont donc *les seuls* à avoir vu et pu raconter comment les choses s'étaient passées. Or, on accordera que les suivants du Dauphin étaient aussi croyables que ceux de Jean-sans-Peur.

Tous les historiens du parti bourguignon, Monstrelet et autres, n'ont fait que reproduire le récit de Jean Séguinat, secrétaire du duc, et qui, par *surcroît,* accompagnait son maître dans cette entrevue; et encore, ajoute Saint-Foix (1), le récit de Séguinat contient des invraisemblances. Sa haine pour du Chastel qu'il regardait comme le plus ferme soutien du parti national français, et le dévouement aveugle qu'il portait à la maison de Bourgogne, ne doivent-ils pas déjà nous rendre son témoignage suspect. Après la mort du duc, ne s'était-il pas exposé « à être mis à la tor- » ture la plus cruelle plutôt que d'avouer que son maître » avait fait et signé l'infâme traité de Calais ? » Un pareil dévouement ne devait qu'attirer davantage sa haine contre les meurtriers de son bienfaiteur ; nous pourrions

(1) Saint-Foix, *Essais historiques*, t. III, p. 305 et suiv., 5e édit., 1776.

donc récuser son témoignage. Or, avec lui, *un seul chevalier* bourguignon (1) charge aussi du Chastel. Il ne reste donc, en réalité, qu'un témoin sérieux, un chevalier, pour accuser du Chastel ; et que peut sa déposition faite, nous n'en doutons pas, de très bonne foi, parce qu'il a raconté ce qu'il *avait cru voir* dans la mêlée confuse de cette scène tragique contre celle des compagnons du Dauphin, tous aussi croyables, et dont trois : Messire Robert de Loire, Messire Bataille et le vicomte de Narbonne avouaient avoir tué le duc de Bourgogne, sans compter un quatrième, Frottier, qui *navra*, dit-il, le seigneur de Navailles, qui essayait de défendre son maître. Leur déposition est consignée dans le récit qu'a fait, sur l'entrevue de Montereau, Juvénal des Ursins, dont la sincérité a su conserver à l'Histoire sa dignité.

Ainsi donc, tandis que les Bourguignons, pour soutenir leur accusation contre Tanneguy du Chastel, ne peuvent produire que deux témoins, dont un très suspect ; du côté du Dauphin, *quatre* chevaliers n'hésitent pas à assumer toute la responsabilité du meurtre ; et, comme pour dissiper davantage tous les doutes, à son tour Tanneguy nia toute sa vie, et sur sa foi de chevalier, avoir frappé le duc, n'étant préoccupé dans cette terrible bagarre qu'à sauver le Dauphin. Plus encore, pour réduire à néant toutes les calomnies dont on l'abreuvait, Tanneguy écrivit à Philippe-le-Bon, fils du défunt, pour lui proposer de combattre, non pas un seul, mais *deux chevaliers bourguignons*, l'un après l'autre, s'il s'en trouvaient qui voulussent soutenir qu'à Montereau il avait

(1) Antoine de Vergy.

manqué aux lois de l'honneur et de la probité. Si le duc Philippe et le public avaient cru du Chastel coupable, est-il admissible que ce prince n'eût pas trouvé dans ses vastes états deux chevaliers assez braves pour répondre à son cartel ? On en est donc réduit : ou à proclamer l'innocence de Tanneguy, ou à faire peser sur tout le peuple bourguignon le soupçon de lâcheté, quand au contraire l'Histoire nous le montre plein de courage.

Pourquoi donc continuer à accuser du Chastel et à faire peser injustement sur sa mémoire une lâche trahison contre laquelle protestent son noble caractère et sa vie entière, lorsque les vrais meurtriers se sont déclarés eux-mêmes et vantés d'un fait qu'ils considéraient comme un acte de justice, « lesquels, dit Juvénal, » étaient Bataille, messire Robert de Loire, le vicomte » de Narbonne et Frottier, dont les trois premiers con- » fessaient bien qu'ils avaient bien mis la main sur feu » monseigneur de Bourgogne. Et quand on leur demanda » pourquoi ils avaient fait le coup, ils répondirent qu'en » leur conscience, ils virent que le duc de Bourgogne » approchait de monseigneur le Dauphin et aussi le sei- » gneur de Nouailles en *tirant à moitié son épée*, que » lors, Loire et Narbonne frappèrent et que Bataille dit : » tu coupas le poing à mon maître et je te couperai le » tien. — Au regard du seigneur de Nouailles, frère du » captal de Buch, Frottier le frappa et le navra. » Ce récit, dans sa simplicité, paraît aussi le plus vraisemblable.

Pour nous, n'écoutant que le bon sens, il nous répugne d'admettre que Tanneguy, reconnu si magnanime, ait pu s'abaisser à une telle action après les marques d'estime

et de confiance qu'il avait reçues de Jean-sans-Peur ; lui, qui n'hésita pas à se démettre de toutes ses charges et à s'éloigner volontairement de la Cour, pour oter aux Bourguignons même un prétexte de refuser à Charles VII leur soumission. « Ils ne cesseront jamais de m'accuser, » dit-il au roi en le quittant. »

Sans ce meurtre, combien différente eût été sa situation ! Investi de la confiance absolue du Dauphin, possédant déjà la faveur et l'estime du duc de Bourgogne, il devenait par la réconciliation des deux princes l'homme le plus important du royaume et des deux côtés les honneurs et les dignités pleuvaient sur lui ; et ce brillant avenir qu'il devait entrevoir, il l'aurait sottement sacrifié par un meurtre dont il était le premier à souffrir ? Ce serait donner de son intelligence une aussi piètre idée que du courage bourguignon, ce que l'histoire dément également.

« S'il avait été réellement coupable, est-ce que Charles VII à son avènement à la couronne aurait donné à du Chastel la charge de grand-maître de France ? N'avait-il pas à craindre de désobliger le duc de Bourgogne, plus puissant que lui ? Le roi aurait-il osé davantage combler de faveurs et d'honneurs inouïs les neveux de Tanneguy, s'il avait été persuadé que le duc de Bourgogne était convaincu que la mort de son père était l'ouvrage de leur oncle ? Enfin Louis XI, le prince du monde qui s'entendait le mieux en politique, aurait-il commis l'imprudence et la maladresse d'envoyer à Charles le Téméraire, afin de le gagner, un des neveux de du Chastel, dont la présence eût été plus propre à le choquer, en lui rappelant la mort tragique de son grand-

père, si réellement Tanneguy avait été coupable? C'est donc que ces princes croyaient à l'innocence de l'illustre Breton? » Que d'autres raisons nous pourrions faire valoir encore ! Mais, dira-t-on, pourquoi du Chastel quitta-t-il la Cour ?

« Il la quitta parce qu'aucun des seigneurs qui avaient accompagné le Dauphin sur le pont de Montereau et dont le duc de Bourgogne demandait l'éloignement pour faire sa soumission, ne voulaient quitter la partie et qu'il leur fallait un exemple tel que celui de du Chastel pour les amener à ce sacrifice. Tous, excepté Louvet que l'on força de partir, imitèrent du Chastel. »

Ce grand acte de désintéressement de Tanneguy fut précédé de quelques faits que nous ne pouvons passer sous silence.

Ainsi : « en 1420, le Dauphin marcha en Languedoc avec une partie de son armée que commandait sous ses ordres du Chastel. En y entrant, il fit les sièges de Pont-Saint-Esprit et de Nîmes ; ces deux villes ne résistèrent pas longtemps. » Pendant cette expédition, Tanneguy porta le Dauphin à rétablir le parlement de Toulouse qui avait été créé en 1302 par le roi Philippe-le-Bel et supprimé à cause d'une sédition des Toulaisains.

Jugeant qu'après le traité de Troyes, il fallait renoncer à l'espoir d'une réconciliation avec la maison de Bourgogne, il conseilla au Dauphin de transférer à Poitiers le Parlement de Paris et la Chambre des Comptes de cette ville. Pour résister à la ligue anglo-bourguignonne, il avait aussi engagé le jeune prince à demander des secours à la Castille et à l'Ecosse. Jean Stuart, comte de Buchan et de Douglas, arriva à propos et débarqua à La

Rochelle avec quatre mille hommes d'armes. Ce secours releva un peu la confiance du parti national et la victoire de Baugé (20 mars 1420) vint lui rendre l'espoir. Cette bataille fut terrible pour les Anglais. Ils y perdirent 2.500 hommes, presque tous gentilshommes, sans compter de nombreux prisonniers. Du Chastel insista, dit-on, auprès de son maître, pour qu'il honorât Jean Stuart de la charge de connétable, vacante depuis la mort cruelle du comte d'Armagnac non-seulement pour récompenser la bravoure des Ecossais dans la personne de leur général, mais surtout pour les attacher davantage à la France.

Cette victoire eut pour résultat de faire entrer le duc de Bretagne dans le parti du Dauphin par le traité de Sablé ; mais ce prince indécis retourna bientôt aux Bourguignons.

Dans la nuit du 21 au 22 octobre 1422, mourut le malheureux roi Charles VI, presque oublié de tout le monde. Depuis longtemps, il ne vivait plus, il végétait ; ce n'était qu'un fantôme de roi, un instrument inconscient entre les mains des intrigants et des ambitieux qui avaient projeté de rayer le royaume de France de la carte et de le réduire à n'être qu'une province anglaise. Pour résister à cette conjuration, il ne restait que le Dauphin, fils infortuné d'un roi en démence et les quelques amis fidèles qui n'avaient jamais désespéré de la fortune de la France, poignée d'hommes de fer en qui se résumait le parti national dont du Chastel était l'âme et le guide.

Le Dauphin était en Auvergne, au château d'Espailly, appartenant à l'évêque du Puy, quand il apprit la mort

de son père. Il était alors âgé de vingt et un ans « Dès le lendemain, du Chastel fit porter devant le jeune prince la bannière de France à trois fleurs de lys et on cria : Vive le roi, Charles VII ! — Peu de jours après, le nouveau monarque se rendit à Poitiers où il se fit sacrer, en attendant qu'il pût aller à Reims, renouveler selon la coutume cette cérémonie, et à l'occasion de son avènement, pour témoigner en quelle estime il tenait du Chastel, son premier ministre, son favori, et comme il l'appelait lui-même *son bon père,* il donna à notre illustre compatriote une des premières charges de sa Cour en le faisant *Grand-Maître de France.*

Peu après du Chastel se rendit en Champagne qui était un de ses gouvernements, pour la protéger contre les entreprises du comte Salisbery, qui agissait au nom du duc de Betdfort. Tanneguy entra dans cette province avec son neveu Coëtivy (fils de sa sœur Catherine du Chastel), qui devint dans la suite amiral, et qui contribua à la victoire de Formigny, remportée en 1450 par le connétable de Richemont.

« Il voulut dégager la petite ville de Montagu, bloquée par Salisbery. Malheureusement la grande infériorité numérique de sa petite troupe l'obligea de se retirer, et pour sauver cette ville, il ne trouva d'autre expédient que d'entrer en Bourgogne et d'y faire une diversion. Il pressentait qu'il y trouverait du renfort, et, en effet, Stuart le joignit dans l'Auxerrois avec 400 hommes d'armes ; le maréchal de Sévérac et le comte de Ventadour arrivèrent aussi à son camp avec 600 hommes, en sorte que l'armée française se trouva forte d'environ 10,000 hommes d'armes. » Les généraux français résolurent d'assiéger

Crevan. Toulongeon, maréchal de Bourgogne, qui défendait la place, appela à son aide les Anglais qui arrivèrent en si grand nombre que les Français levèrent le siège pour se camper sur une hauteur où on ne pouvait les attaquer sans courir à une défaite. « Mais les bravades des Anglais parurent si insupportables au connétable Stuart, qu'il eut la témérité de sortir de sa position inexpugnable et d'accepter la bataille en rase campagne (19 juillet 1423). L'armée française était commandée par du Chastel, Stuart et Sévérac. La bravoure ne leur manquait certes pas, mais elle fut impuissante contre le nombre. Stuart eut l'œil droit crevé et fut fait prisonnier, Sévérac fut emporté par un gros de fuyards, Tanneguy tint bon jusqu'à la fin avec sa division. Il fit sa retraite, sauva les débris de l'armée qui montait encore à 7,000 hommes d'armes qu'il conduisit à Charles VII. La perte de cette bataille ne découragea pas le roi, il fut bien plus sensible à la défaite de Verneuil (1424) qui coûta la vie au connétable Stuart.

Nous touchons maintenant à l'acte qui honore peut-être le plus la vie de du Chastel, parce que, sans souci de la calomnie à laquelle il a jeté son gant, et qu'elle n'ose point relever, il n'hésite pas à se dépouiller de toutes ses charges, de tous ses honneurs, et à quitter volontairement la Cour, malgré les supplications du roi, afin que les Bourguignons n'eussent pas même un prétexte de refuser leur soumission ; afin de procurer la paix du royaume, et d'assurer le triomphe de la nationalité française. Il faut fouiller dans l'antiquité pour retrouver un semblable exemple de grandeur d'âme et de désintéressement. Cette page est trop belle pour ne pas être reproduite ici.

« Du Chastel, qui aimait plus les intérêts du roi que sa fortune et sa vie même, pensait depuis longtemps aux moyens qu'il pourrait proposer à son maître pour le rendre victorieux de ses ennemis. Il s'agissait de les désunir, et il assura au roi qu'il y parviendrait en offrant au comte de Richemont, l'épée de connétable. Charles VII goûta le projet et chargea Yolande d'Arragon, mère de la reine, et Tanneguy d'aller en Bretagne trouver à ce sujet Richemont qui les accueillit avec toute la vénération et l'estime possibles. Il leur dit que les offres du roi l'honoraient infiniment, mais qu'il n'accepterait que si Louvet et d'Avaugour, les deux complices des Penthièvres dans l'enlèvement du duc de Bretagne, son frère, étaient bannis de la Cour. Les deux envoyés lui promirent que le roi lui donnerait cette satisfaction.

Restait à gagner le duc de Bourgogne, dont l'alliance était indispensable au roi. Le duc fit les mêmes plaintes sur le meurtre de son père, que Richemont sur l'enlèvement de son frère, sans toutefois désigner personne. Alors du Chastel alla trouver le roi, et le supplia de donner au duc de Bourgogne la satisfaction qu'il demandait : « Je suis, sire, bien persuadé que le duc de Bour-
» gogne ne me regarde pas comme l'auteur de la mort
» de son père, puisqu'il n'a pas voulu éprouver mon
» innocence, ce qui lui était assurément bien facile, à
» moins d'accuser de lâcheté tous ceux qui suivent son
» parti, ce que je suis bien éloigné de penser. Cepen-
» dant, sire, malgré la justice que je crois que le duc de
» Bourgogne me rend, il suffit que je sois honoré de la
» confiance de Votre Majesté, et que je l'aie accompa-
» gnée sur le pont de Montereau, pour que ce prince

» prenne de là occasion de se refuser à une réconciliation qui est absolument nécessaire aux intérêts de » Votre Majesté. Je serai, sire, le premier à donner » l'exemple, et je demande à Votre Majesté pour toute » récompense de mes services, la permission de me retirer de la Cour. Je prends la liberté de vous recommander, sire, trois (1) de mes neveux qui sont encore » fort jeunes, que je fais élever sous mes yeux, pour que » leur éducation les rendent dignes des bontés de Votre » Majesté, et qu'ils puissent, un jour, me remplacer » auprès d'Elle.

« Le roi, qui aimait tendrement du Chastel, se récria contre sa demande ; il lui dit qu'il ne consentirait jamais à sa retraite, *parce qu'il ne pouvait se passer de ses conseils.* Tanneguy ne se rendit point aux bontés du roi, l'amour qu'il avait pour son maître, lui fournit une foule de raisons pour l'engager à consentir à son départ ; il lui montra l'extrémité où était réduit le royaume, d'où Sa Majesté pouvait facilement l'en tirer si Elle était secourue des ducs de Bourgogne et de Bretagne ; que sa présence à la Cour était inutile, et qu'il ne pouvait finir plus dignement sa vie qu'en procurant à Sa Majesté un aussi grand bien que sa réconciliation avec les ennemis de l'Etat. »

« Le roi ne goûtait point les raisons du grand-maître, et du Chastel jouissait de la gloire de voir ce prince accablé de douleur et d'être honoré des pleurs de son souverain ; mais il ne fut pas moins ferme dans sa réso-

(1) Guilllaume, Tanguy et Jean du Chastel, qui devint évêque de Carcassonne. Deux autres de ses neveux furent aussi comblés des faveurs royales, ils étaient fils de sa sœur Catherine du Chastel qui avait épousé Alain de Coëtivy. L'un devint cardinal et l'autre amiral. (J. K.)

lution de quitter, et il disposa tout pour son départ, et s'exilant lui-même, il abandonna le ministère, le commandement des armées, toutes ses charges et ses dignités avec autant d'abnégation que d'autres mettent de ténacité à les conserver. Au moment de partir, le roi, en l'embrassant, lui dit avec des larmes : « J'espère, *mon* » *bon père et ami*, me servir toujours de vos conseils; » rien d'important ne se passera sous mon règne que » vous n'en ayez connaissance. Vous vous retirez sans » biens, vous abandonnez vos charges, mais j'espère » trouver à votre proximité quelqu'occasion d'augmenter » vos revenus; et pour ce qui est de vos neveux, soyez » sûr que je ne les oublierai pas. »

Jamais prince ne fut plus fidèle à sa parole, et nous le verrons étendre ses bontés aux trois neveux du grand-maître : Guillaume, Tanguy et Jean du Chastel. Ce dernier était dans les Ordres; le roi lui donna l'abbaye de Ferrières, et le nomma en 1456 à l'évêché de Carcassonne où il mourut en 1472. Nous en reparlerons. Deux autres neveux de Tanneguy, fils de sa sœur Catherine du Chastel qui avait épousé Alain de Coëtivy, furent également comblés des faveurs du roi; l'un devint amiral et l'autre l'éminent cardinal de Coëtivy, une des lumières de l'Eglise. Ainsi, en réalité, cinq des neveux du grand-maître participèrent à la faveur royale.

« Tout étant prêt pour le départ de du Chastel, le roi choisit parmi ses gardes quinze à qui il recommanda la vie de Tanneguy comme la sienne propre.

» Du Chastel se retira à Beaucaire (1425), où le roi l'avait fait sénéchal. L'exemple de du Chastel fut aussitôt suivi par les seigneurs qui avaient accompagné le Dau-

phin à Montereau, sauf Louvet qui fut forcé de se retirer. »

Dans son exil volontaire, du Chastel ne se désintéressait pas des affaires de la France ; il vint même différentes fois à la Cour. Le roi ne lui avait-il pas dit : *que dans les questions importantes, il le consulterait toujours ?* Qui sait si Tanneguy ne l'encouragea pas dans la mission confiée à Jeanne d'Arc ? Sa belle intelligence avait dû entrevoir tout l'avantage qu'on pouvait tirer de cette aide providentielle, et il n'est pas invraisemblable qu'il ait contribué à aplanir les obstacles que la Pucelle rencontrait sur sa route pour obtenir la confiance du souverain.

« Du Chastel se trouva à Bourges (1429) au retour de Charles VII de Reims. Ce prince le revit avec joie. Tanneguy félicita le roi sur ses conquêtes, et le roi le consulta sur ce qui restait à faire, et après s'être entretenus, du Chastel revint à Beaucaire. »

« Lorsque du Chastel apprit à Beaucaire la nouvelle du traité d'Arras, il alla trouver Charles VII à Montpellier (1436) où ce prince avait convoqué les états de Languedoc. Là, il y eut encore entre eux quelques conférences.

» En 1441, du Chastel reparaît à la Cour pour remercier le roi de toutes les faveurs dont il avait honoré ses neveux ; puis il accompagna Charles VII en Poitou, où Sa Majesté s'était transportée pour chasser les bandes de pillards qui désolaient cette province et de là ils vinrent en Languedoc, pour punir les rebelles de cette province. A Toulouse, du Chastel prit congé du roi qui revint à Poitiers.

» 1446. Charles VII trouva l'occasion qu'il cherchait depuis vingt ans d'améliorer selon sa promesse la fortune de son fidèle et dévoué serviteur. Le gouvernement de Provence étant venu à vacquer, le roi y nomma du Chastel. Celui-ci vint à Chinon remercier son souverain et lui faire le serment de fidélité requis en pareil cas. Charles VII confie à du Chastel la mission de rétablir Jean Frégose dans le dogat de Gênes. Il réussit, mais à peine rentré en Provence, les Gênois chassent les Français qui les avaient secourus. Ceux-ci cependant conservèrent la ville de Final. »

En 1448, le roi envoya du Chastel en ambassade à Rome pour rendre obédience au Pape légitime Nicolas V. Tanneguy s'arrêta à Ripaille, maison de plaisance où Amédée VIII, duc de Savoie et antipape sous le nom de Félix V, s'était retiré. Du Chastel obtint la renonciation de ce prince à la papauté et continua sa route vers Rome. En passant par Final, il se mit à la tête de la garnison, et força l'armée gênoise de lever le siège. Après cette expédition il poursuivit son voyage et fut reçu à Rome avec tous les égards dus à son caractère. Le pontife n'ignorait point l'obligation que l'église romaine avait à du Chastel ; il se souvenait de la prise de Rome en 1410 par Tanneguy qui, cette fois encore, allait rendre à l'Eglise un immense service en travaillant pour son unité. Nous avons vu qu'en passant à Ripaille il avait obtenu la démission de l'antipape Félix V. De concert avec l'argentier Jacques Cœur, qui l'accompagnait à Rome, il s'appliqua et parvint à éteindre le schisme d'Occident ; « et fut le schisme composé par le bien dire dudit du » Chastel et autres ambassadeurs au grand bien et con-

» tentement de la chrétienté. » (D'ARGENTRÉ, pp. 80 et 768).

Les historiens n'ont pas assez insisté sur cet événement considérable qui mit fin au schisme d'Occident, et qui devrait ne pas laisser le nom des du Chastel indifférent aux Papes. Cependant Pitre Chevalier n'oublie pas de signaler le succès des négociations de du Chastel, et après avoir parlé de l'expulsion définitive des Anglais, de la Normandie par le Connétable de Richemont, il a soin de faire remarquer : « que l'année précédente, un » service *non moins capital* avait été rendu, non seulement » à la France, mais *à toute la chrétienté* par le Breton » Tanneguy du Chastel. Cet illustre prévôt de Paris, de » concert avec l'argentier Jacques Cœur, *était parvenu à* » *éteindre le schisme d'Occident*, en obtenant la démis- » sion du pape Félix, élevé par le concile de Bâle, à la » place d'Eugène. Il ne resta plus que le pape de Rome, » Nicolas V, et l'Eglise retrouva sa force, avec son » unité. » (Pitre-Chev. Bret. Anc. et Moderne. p. 486).

Déjà Pitre-Chevalier avait écrit (p. 463) que les Bretons à cette époque « jouèrent dans l'Histoire de » France *une sorte de rôle providentiel*, et que du Chastel » en sauvant le Dauphin, avait sauvé la Monarchie; » et maintenant il nous le montre sauvant la papauté, *par son bien dire*, comme le rapporte d'Argentré. Dès lors, selon l'expression de notre historien, du Chastel ne fut-il pas doublement providentiel? Quel autre en effet dans nos annales pourrait dire : J'ai sauvé la couronne; et j'ai sauvé la tiare? Deux faits aussi capitaux, suffiraient seuls pour immortaliser un homme et le placer au premier rang des illustrations d'un pays; et cependant a-t-on jamais

songé à reconnaître les immenses services rendus par du Chastel? N'importe, à défaut du marbre ou du bronze, il aura toujours dans l'Histoire des pages ineffaçables.

Il faut convenir, quand on songe à cette autre mission providentielle de Jeanne d'Arc, que jamais le « *gesta Dei per Francos* » ne s'affirma d'une manière plus tangible, que sous le règne de Charles VII.

Tanneguy revint une dernière fois à la Cour, rendre compte au roi de son ambassade (1449), puis rentra dans son gouvernement où presque tous les historiens le font mourir la même année, âgé par conséquent de 79 ans, étant né en 1370.

Ces historiens doivent se tromper, car on a trouvé dans les Archives des Cordeliers de Beaucaire des actes qui établissent que du Chastel serait mort en 1458 (1) et non en 1449.

Voici, en effet, ce que nous empruntons à M. le chevalier de Fortou dans ses Nouvelles recherches pour servir à l'histoire de Beaucaire, p. 356.

« Anno Domini 1457, die 12 junii quæ erat dominica
» Trinitatis fuit consecrata ecclesia Fratrum Minorum,
» conventus Bellicastri, ad requisitionis domini præpo-
» siti Taneguini de Castro, per dominum Ervensem ad
» requestam domini legati Avenionensis, nepotis domini
» præpositi, cameterium et claustrum, cujus expensæ
» per dominum præpositum solutæ sunt. »

Ainsi, en 1457, Tanneguy assiste à la consécration de l'Eglise des Frères Mineurs par les soins du délégué de l'évêque d'Avignon, lequel est désigné comme neveu du viguier.

(1) Il serait donc mort âgé de 88 ans et non de 79 ans. (J. K.)

Après l'acte qui précède on lit encore : « Anno Domini 1458, et penultima martii, die Jovis sancta, migravit ad dominum, serenissimus miles dominus Taneguinus de Castro, Bellicastri vicarius et præpositus Parisiensis, et die mercurii sequenti, fuit tumulatus in chors ecclesiæ istius conventus, a quo habemus singulis annis a civibus Arelatensibus 8e junii pensionem sexagenta florenorum. »

Ces paroles positives ne laissent aucun doute sur l'époque de la mort de Tanneguy du Chastel et sur le lieu de sa sépulture. Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers qui devint ensuite l'église Saint-Paul, où son tombeau était accompagné d'une inscription murale en gothique. En 1793 les révolutionnaires ouvrirent le tombeau. On y trouva le corps en apparence bien conservé, mais lorsqu'on voulut le toucher, il tomba en poussière.

Une tradition locale prétend que Tanneguy fut assassiné au pied de l'autel de l'église des Cordeliers. Par qui ? On l'ignore. On se demande aussi pourquoi les habitants d'Arles furent astreints à payer une redevance annuelle de soixante florins pour le repos de l'âme de ce seigneur ? S'il y a eu meurtre, l'auraient-ils commis ? Payaient-ils cette redevance comme expiation ?

Du Chastel fut un des grands capitaines du XVe siècle, il réunit en lui les qualités de l'homme d'Etat avec les vertus militaires. Le roi pleura beaucoup sa mort et ne s'attacha que davantage au neveu du grand-maître qu'il avait auprès de lui comme conseiller et chambellan, qui s'appelait également Tanguy, et que beaucoup d'histo-

riens ont confondu à tort avec le grand-maître de France (1) qui ne laissa pas de postérité.

Avant de parler de Tanguy du Chastel qui devint grand-écuyer de France, arrêtons-nous à son frère Guillaume qui trépassa avant lui.

V

Guillaume du Chastel était le second fils du frère du grand Tanneguy, Olivier, sire du Chastel, chevalier banneret, chambellan du duc de Bretagne, capitaine de Dinan et de Brest, sénéchal de Saintonge. Olivier donna quittance de ses gages, comme chevalier banneret, le 20 novembre 1415 et la scella de son sceau. Il avait épousé, le 2 février 1408, Jeanne de Plœuc, qui le rendit père de quatre fils dont les trois derniers, Guillaume qui nous occupe, et ses deux frères, Tanguy et Jean, furent comblés des faveurs royales.

Guillaume du Chastel, chevalier, reçut du roi Charles VII la charge de pannetier et fut nommé écuyer Du Dauphin depuis Louis XI. Il se signala par sa valeur et ses services et donna de grandes preuves de courage aux sièges de Saint-Denis et de Pontoise. C'était la seule place qui restait aux Anglais dans les environs de Paris. Au commencement du printemps de 1441, le roi vint l'assiéger. L'attaque fut poussée avec la plus grande vigueur, mais avant de s'en rendre maître, Charles VII y

(1) Un portrait du grand-maître de France se trouve dans un ouvrage ayant pour titre : « Rittrati et elogii di capitani illustri (Pompilio Torri). Roma 1635, in-4° n° 50, p. 112. » Un autre existe dans les galeries de Versailles.

perdit beaucoup d'officiers, entre autres Guillaume du Chastel qu'il fit enterrer à Saint-Denis, honneur que des services exceptionnels n'auraient osé espérer si le roi n'avait voulu montrer ainsi *qu'il tenait à récompenser les services de l'oncle en accordant au neveu la sépulture des rois.*

Le tombeau de Guillaume du Chastel se trouve dans l'église Saint-Denis, « dans la croisée du côté du septen-
» trion, proche de la chapelle de Notre-Dame-la-
» Blanche (FÉLIBIEN). » Il y est représenté armé de toutes pièces. Les armoiries de sa maison y sont blasonnés « de six pièces fascées d'or et de gueules. » On y voit un annelet d'or sur la seconde fasce, ce qui était alors une marque de juveigneur.

Sur son tombeau est gravée l'épitaphe suivante : « Cy-
» gist, *nobs homs,* Guillaume Duchastel de la Basse-
» Bretaigne, Pannetier du Roy Charles VII et Escuyer
» de Monsieur le Dauphin, qui trépassa le vingtième jour
» de juillet, l'an de grâce MCCCCXLI, durant le siège de
» Pontoise, en défendant le passage de la rivière d'Oise,
» ledit jour que le duc d'York la passa pour cuider lever
» ledit siège. Et pleut au Roy, pour sa grande vaillance
» et les services qu'il luy avoit faiz en maintes manières
» et spécialement en la deffense de cette ville de Saint-
» Denys contre le siège des Anglois qu'il feust enterré
» céans. Dieu luy face merci — Amen. »

Remarquons que dans cette épitaphe, Guillaume est qualifié *Nobs homs,* que l'on a souvent confondu à tort avec *noble homme. Nobs homs* signifiait un très haut et très puissant seigneur, tandis que *noble homme* voulait dire un anobli et quelquefois se disait aussi d'un homme honorable qui n'appartenait pas même à la noblesse.

La tradition de l'abbaye de Saint-Denis donne à Guillaume du Chastel la dignité de *Maréchal de France*, et de son côté, Jean le Laboureur écrit : « Les historiens » de France n'ont point manqué de louer le courage et la » fidélité de Guillaume du Chastel ; mais, ils ont oublié » de remarquer qu'il fut récompensé du *baston de maré-* » *chal de France ;* c'est une vérité que j'ai découverte » dans les titres de la Couronne. »

Nous ne pouvons garder ici sous silence un fait étrange qui s'est passé à Saint-Denis, en 1871, pendant l'occupation prussienne. Nous le tenons de l'abbé du Chastel lui-même, lors du dernier pèlerinage qu'il fit en 1875 au tombeau de son ancêtre. Il remarqua que la tête de la statue de Guillaume du Chastel était toute blanche, tandis que le corps avait la couleur du marbre antique. En ce moment, un officier du génie s'approcha de lui et apprenant qu'il était un du Chastel, il se plut à lui raconter ce qui s'était passé. Pendant l'occupation de Saint-Denis par les Prussiens en 1871, une nuit, la tête de la statue avait été enlevée..... par qui ? On l'ignorait, mais sans doute par un de ces vandales envahisseurs. M. Viollet-Leduc indigné, donna l'ordre que la tête fût refaite ; il avait le moule; il confia l'exécution de l'œuvre à un artiste de mérite et le travail fut si bien fait que, sauf la différence des nuances, on n'y aurait rien vu. Avec le temps, les couleurs s'égaliseront et nul ne pourra reconnaître la trace de ce vandalisme. Mais pourquoi, au milieu de tant de statues, avoir plutôt mutilé celle de Guillaume du Chastel ? Et dans quelle ville d'Allemagne, l'auteur de cette profanation sacrilège a-t-il caché son larcin ?

Nous laissons aux lecteurs résoudre cette énigme et

nous passons au frère de Guillaume que nous appellerons simplement *Tanguy* pour le distinguer de son oncle, le grand *Tanneguy*, le sauveur du Dauphin. Disons auparavant que Guillaume du Chastel, inhumé à Saint-Denis, ne contracta aucune alliance. Il avait été aussi l'auxiliaire persévérant de Jacques Cœur et à force de labeurs et de soins, il avait réussi à mettre quelqu'ordre dans la partie des finances qui le concernait et à constituer à Charles VII un commencement de trésor. (Notes inédites).

VI

Tanguy du Chastel fut le troisième de ce nom qui continua, à l'exemple de son oncle, le grand maître de France, à jeter de l'éclat sur la maison de Trémazan. Il devint conseiller et chambellan de Charles VII, grand maître d'hôtel du duc de Bretagne, grand écuyer de France, puis gouverneur de Cerdagne et du Roussillon. Il avait été fait chevalier de l'ordre de saint Michel à la première promotion. Charles VII et Louis XI n'eurent que des faveurs pour récompenser son zèle, son dévouement et sa fidélité.

D'Argentré (p. 852), nous cite un exemple de cette fidélité, lorsqu'en 1461, dans les derniers moments du roi Charles VII, tous ses officiers et ses serviteurs l'ayant abandonné par la crainte qu'ils avaient du Dauphin, depuis Louis XI, qui était alors révolté contre son père : « Messire Tanguy du Chastel, grand écuyer de France, » au péril de ce qui en pouvait advenir, se tint seul à » son secours et l'accompagna jusqu'à la fin, ne se trou- » vant homme en France qui voulût frayer pour les frais,

» ni faire un pas pour les obsèques du roi. Du Chastel
» s'y voulut engager, faisant tous les préparatifs de
» service en la forme accoutumée aux rois et en avança
» les frais, étant les choses en tel état *qu'il n'avait*
» *espérance d'en rien recouvrer*, en quoi il lui convint
» despendre plus de cinquante mille francs du sien dont
» il ne fut remboursé que dix ans après et par fortune
» lui étant assignés en paiement les châteaux et sei-
» gneuries de Châtillon-sur-Andelys, Pacy, Oisy et
» Nonancourt en Normandie, qui furent depuis retirés
» de ses héritiers pour être parcelles du domaine du
» roi. »

Un siècle plus tard, en 1560, le souvenir de ce dévouement se réveillait dans la mémoire du peuple, à la mort du roi François II. Tandis que les Guise tout puissants laissaient à l'abandon le corps du prince défunt, les protestations de la conscience française se traduisaient par ces mots expressifs écrits sur tous les murs : Où es-tu, Tanguy du Chastel ?

Après la mort du roi Charles VII, Tanguy revint en Bretagne auprès du duc François, dont il était le grand maître d'hôtel. Le 18 décembre 1461, le duc alla rendre son hommage au nouveau souverain à Tours et Tanguy du Chastel l'y accompagna.

« Dans les premiers jours de janvier 1462, le duc s'était rendu à Nantes où il apprit que le vicomte de Rohan était malade au château de la Chèse. Aussitôt, il donna ordre à Tanguy du Chastel et à Guion du Quélenec d'aller le visiter de sa part et de lui communiquer quelques affaires importantes. Cette même année, Françoise, veuve du duc Pierre III, avait fait vœu de ne pas

se remarier, mais son père et ses oncles, dans un intérêt politique, voulurent l'y contraindre. Pour fuir leurs persécutions, elle se réfugia à Nantes d'où ils voulurent l'enlever. Le duc choqué qu'on voulût faire violence dans ses Etats à une duchesse de Bretagne, chargea Tanguy du Chastel et le sire du Quélenec de veiller à sa sûreté. » (D. MORICE).

« Le 14 juin eurent lieu les Etats de Bretagne. Le chancelier, en habit royal, suivait le duc avec le sire de Malestroit, maréchal de Bretagne, l'amiral du Fou et Tanguy du Chastel, grand-maître d'hôtel, qui portait le bâton haut sur l'épaule. La marche était fermée par un grand nombre de conseillers, barons, bannerets, chevaliers, écuyers et autres gens ayant droit d'assister aux Etats. » (D. MORICE).

Puis viennent les démêlés de l'évêque de Nantes et du duc de Bretagne. « Le 5 septembre 1462, Amaury d'Acigné prit possession de l'évêché de Nantes et voulut se rendre indépendant du duc pour le temporel de son église. Il s'allie dans ce but aux ennemis du duc et se fait protéger par le roi ; mais il avait aussi des ennemis puissants. De ce nombre étaient le vice-chancelier de Bretagne et Tanguy du Chastel, qui n'était peut-être pas fâché de brouiller le duc avec le roi, pour se venger de ce dernier qui avait si mal récompensé ses services et son attachement constant à la personne du roi Charles VII.

» Le duc donna des lettres patentes par lesquelles il défendit à l'évêque et à ses officiers, sous peine de bannissement, de se mêler de l'administration de l'évêché. Il défendit au clergé ainsi qu'au peuple de reconnaître Amaury d'Acigné pour évêque de Nantes, sous peine

aux ecclésiastiques de la saisie de leur temporel, et aux laïques de la confiscation de tous leurs biens et de punitions corporelles. Cette sentence fut exécutée à la rigueur. Les lettres patentes furent signifiées à l'évêque, affichées à la porte du palais épiscopal et publiées dans tout le territoire de Nantes par un hérault accompagné de Tanguy du Chastel et escorté d'un grand nombre de cavaliers. On ne s'en tint pas là : le grand vicaire de l'évêque et un professeur en droit canon furent traînés hors de la ville ; les officiers du duc s'emparèrent du manoir de la Touche, en chassèrent Guillaume de Malestroit, ancien évêque de Nantes, pillèrent ses meubles et effacèrent ses armes pour mettre celles du duc à leur place. L'entrée de la ville fut refusée à cet ancien évêque qui s'était démis de son évêché en faveur de son neveu Amaury d'Acigné entre les mains du Pape et sans en référer au duc. Amaury fut obligé de se réfugier à Angers, d'où il porta ses plaintes au roi. (D. MORICE).

» Le 12 août 1463, le comte de Saint-Pol et Tanguy du Chastel concluent un traité d'alliance entre le duc de Bretagne et le comte de Charolais depuis Charles le Téméraire. L'année suivante, le duc de Bretagne nomma pour conservateurs de ce traité Tanguy du Chastel et Rolin, seigneur de Meryes.

» Le 22 novembre, des conférences ont lieu à Tours pour juger le différend entre le duc et l'évêque de Nantes devant le comte du Maine pris pour arbitre ; au nombre des députés bretons nous voyons : le comte de Laval, le chancelier Chauvin, Tanguy du Chastel, Antoine de Beauvau, Jean Loisel, président de Bretagne, le sénéchal de Rennes et Olivier de Coëtlogon, président des comptes. » (D. MORICE).

« En 1465 nous retrouvons du Chastel à la tête d'une des compagnies d'ordonnance de l'armée bretonne qui s'était rendue sous Paris rejoindre le comte de Charolais. Cette armée revint par la Normandie, dont le duc de Berri (frère de Louis XI) avait reçu de ses alliés le gouvernement. Celui-ci mécontenta les Normands en confiant les places à des étrangers et en donnant le gouvernement de Rouen à Lescun, favori du duc de Bretagne. Aussi Tanguy du Chastel qui joignait à un esprit pénétrant un grand zèle pour son maître prévit les inconvénients qui résulteraient nécessairement du voyage qu'il allait faire en Normandie ; il en avertit le duc et employa les plus fortes raisons pour lui persuader de retourner en Bretagne par une autre voie. Ces avis ne furent pas goûtés et les ennemis que du Chastel avait auprès du duc les firent envisager comme les discours d'un esprit chagrin et qui voulait gouverner son maître.

» Du Chastel, offensé du peu d'égards qu'on avait pour ses remontrances, demanda son congé et l'obtint à la sollicitation du vice-chancelier Rouville qui était bien aise d'écarter un homme dont le crédit et les lumières lui faisaient ombrage. Tanguy se rendit en Bretagne, d'où il écrivit au duc qu'il persistait dans les mêmes sentiments ; qu'il était de son devoir de l'avertir de ne point entrer à Rouen, qu'il y serait en danger, et que sa personne n'y serait point en sûreté. Ces avis furent encore méprisés, mais l'événement ne tarda pas à justifier la pénétration de du Chastel. A peine les ducs de Normandie et de Bretagne furent-ils arrivés à Rouen, que commencèrent à éclater les brouilleries que du Chastel avait prévu devoir arriver. » (D. MORICE.)

En 1466, Tanguy du Chastel fit encore partie d'une ambassade que le duc de Bretagne avait envoyée en Angleterre. Tanguy avait un zèle aussi vif que pur pour les intérêts du duc; mais sa franchise déplaisait aux favoris qui résolurent de le perdre dans l'esprit de son maître. Du Chastel s'en aperçut et quitta le service de Bretagne pour mettre son épée à la disposition du roi de France. Louis XI l'honora aussitôt de sa confiance et d'une estime toute particulière.

Ainsi en 1469, quand le duc de Berri, réfugié en Bretagne, voulut rentrer en grâce auprès du roi son frère, « celui-ci, charmé de cette ouverture, donna le 13 octobre un plein pouvoir à du Chastel de traiter avec Monsieur et d'accorder tout ce qu'il jugerait convenable aux intérêts de l'Etat. Du Chastel était un homme sage, dont le roi connaissait le zèle et l'habileté. Il traita avec Monsieur et lui proposa l'échange de la Guyenne qu'il tenait en apanage contre une autre province, ce qui fut accepté. » (D. MORICE).

« En 1471, Louis XI envoie Tanguy du Chastel sur les frontières de la Guyenne avec 500 lances. Sur les entrefaites, le roi écrit à du Chastel (1472) de suspendre les hostilités. Ce seigneur était alors à Niort avec un corps de troupe et il était à la veille de faire quelqu'entreprise sur La Rochelle, Saintes ou Saint-Jean-d'Angely. Le roi, qui en était informé, se hâta de lui écrire de ne rien précipiter jusqu'à ce qu'il eut des nouvelles des négociations entamées avec le duc de Bourgogne. Connaissant l'humeur batailleuse de Tanguy et peu rassuré sans doute sur l'effet de ses missives, le 13 novembre il écrivit de nouveau à du Chastel et cette fois le pria de venir

auprès de lui. Il craignait que du Chastel avec ses troupes ne se livrât à quelques coups de mains. » (D. MORICE).

Du Chastel avait été chargé du gouvernement du Roussillon. « Cette province avec la Cerdagne avait été engagée au roi pour la somme de trois cent mille écus. Malgré cette cession, les peuples de ces deux provinces, fiers et intraitables, ne voulurent point reconnaître la domination française. Il fallut les forcer à la soumission les armes à la main. Ce fut dans ces circonstances critiques que Tanguy fut nommé gouverneur. Il avait à combattre tout à la fois, l'inquiétude naturelle à ces peuples et leur aversion pour le nom français. C'était une commission honorable, mais difficile et délicate. Tanguy était brusque et paraissait peu propre à user de ménagements délicats, si nécessaires pour adoucir le joug d'une nouvelle domination.

» Cependant il sut réprimer les vivacités de l'humeur et contenir les saillies du naturel. Par une conduite également ferme, douce et modérée, il retint ces peuples dans l'obéissance, leur apprit à respecter les lois et parvint à les apprivoiser et à leur faire goûter le changement de maître et de gouvernement. Avec ces qualités, du Chastel était franc et sincère. Incapable de se contrefaire; il porta ce caractère à la Cour et se reposant sur la droiture de ses intentions, il disait librement la vérité et allait au bien sans détour.

» Louis XI qui le connaissait fut obligé plus d'une fois d'essuyer des contradictions de sa part et de modérer sa vivacité. M. le Gouverneur, lui écrivait-il, *je vous prie que ne soyez point chault à cette fois,* et dans une autre

lettre : *Or ne sais-je*, lui disait ce prince, *s'il est vrai que vous soyez malade et que ce soit ce qui vous en fait retourner ou que vous ayez joué ce tour et fait de la teste de breton.* Du Chastel, étant au lit de la mort, fait l'aveu de ce défaut et en demande pardon au roi ; mais, ajoute-t-il : *Folie le lui faisait faire plus que malice.* » (D. MORICE).

Enfin, il couronna ses services par une mort glorieuse. Les conquêtes du roi, en Flandre, lui furent fatales. Il fut blessé mortellement au siège de Bouchain (1477) d'un coup de fauconneau qui était dirigé contre le roi. Du Chastel, voyant le péril, s'était jeté devant Louis XI pour lui faire un rempart de son corps. Après avoir langui quelque temps, il mourut de cette blessure, universellement regretté et plus encore du roi qui « envoya » offrir cent marcs d'argent à l'église de Notre-Dame-» de-la-Victoire qu'il avait vouée pour le salut de l'âme » de ce seigneur. » (Comptes de PIERRE DE LAILLY).

Louis XI le fit inhumer dans le chœur de Notre-Dame-de-Cléry où lui-même avait choisi sa sépulture, ne voulant pas, même après sa mort, être séparé d'un aussi fidèle et dévoué serviteur.

Tanguy du Chastel mourut pauvre, malgré les hautes situations qu'il avait occupées. Comme son oncle, au lieu de s'enrichir, il dépensa largement pour le bien et le service de l'Etat. Après avoir été grand écuyer de France, chambellan, gouverneur de Cerdagne et de Roussillon, il laissa sa famille dans une telle gêne, qu'en mourant il fut obligé de la recommander à la générosité du roi et de ses amis. Par son inventaire, il paraît qu'il ne laissa que cinq à six mille livres en meubles et trois mille trois cent soixante-cinq écus en argent, y compris

cent quatre-vingt marcs de vaisselle d'argent, à dix francs le marc.

Le duc de Bretagne parut aussi sensible à sa perte, et en considération des services qu'il en avait reçus, il accorda à sa veuve l'exemption du rachat échu par sa mort; mais la chancellerie réduisit le don à la moitié du rachat.

Il avait épousé Jeanne de Raguenel, dame de Malestroit, vicomtesse de la Bellière et de Combourg, dont il eut une fille nommée Jeanne que le Roi maria à Louis de Montéjean, et dont elle eut un fils, René de Montéjean, maréchal de France en 1537, et trois filles dont l'aînée fut mariée en secondes noces à Jean d'Acigné, duquel mariage une fille Judith, épousa Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, puis duc et pair en 1611.

Si les fils d'Olivier du Chastel, frère du grand-maître de France, furent aussi bien partagés, les fils de sa sœur Catherine du Chastel et ses neveux au même degré, furent également comblés des faveurs royales. Catherine du Chastel avait épousé, en 1393, Alain III, seigneur de Coëtivy, tué au siège de Beuvron en 1425 et dont elle eut trois fils : Alain, né en 1407, qui devint évêque de Dol, de Cornouaille, d'Avignon, puis cardinal en 1449 et qui mourut à Rome en 1474; son second fils, Olivier, épousa en 1458 Marguerite de Valois, et son troisième fils, Prégent VI de Coëtivy, seigneur de Raiz, de Lespare, de Nevers et amiral de France épousa, en 1440, Marie de Raiz (1),

(1) Fille unique du maréchal Gilles de Raiz et de Catherine de Thouars (Levot).

dont il eut un fils, Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, prince de Mortagne sur Gironde, qui épousa Jeanne d'Orléans, fille du comte d'Angoulême et tante de François Ier, roi de France.

« Catherine du Chastel avait inspiré à ses enfants les vertus qui étaient dans son cœur et dont elle fit le plus saint exercice dans tout le cours de sa vie. Elle vivait encore en 1456, lorsque son fils, le cardinal-légat du Saint-Siége, vint à Vannes pour y faire l'élévation des reliques de saint Vincent Ferrier. » (DE KERDANET).

« On raconte à ce sujet, dit le P. Lobineau, que la mère du cardinal se trouva à cette cérémonie et, qu'elle y parut avec des habits dont la modestie trop simple choqua le Légat, qui ne put s'empêcher de lui en faire des reproches, mais que cette pieuse mère, plus chrétienne que son fils, lui répondit avec fermeté que le plus grand honneur qu'on pouvait faire aux saints était de faire revivre leurs vertus, et que la modestie dans les habits n'était pas une de celles que saint Vincent Ferrier avait le moins prêchée. En un mot, dit Lobineau, cette femme laïque fit à un évêque et à un cardinal-légat une leçon qu'il eut été beaucoup plus convenable qu'un homme de son caractère eût faite à une femme du monde. »

Cette modestie, comme nous venons de le voir par les alliances de ses enfants, ne nuisit pas à la grandeur de sa famille.

Après nous être étendus sur la biographie des trois Guillaume et des trois Tanguy, qui illustrèrent le plus leur maison, nous ne ferons qu'effleurer dans la suite les personnalités les plus marquantes de cette famille ; car, s'il nous fallait nous arrêter aux vingt générations dont

nous tenons la chaîne, nous dépasserions le cadre d'une simple notice.

VII

Dans la onzième génération nous trouvons encore un Guillaume du Chastel, seigneur de Kersimon, digne héritier de la valeur ancestrale. Il était fils du second mariage (1501) de Tanguy, sire du Chastel, du Poulmic, etc., avec Marie du Juch, dame de Coëtivy. Tanguy s'était marié une première fois en 1492 avec Louise du Pont, fille de Pierre, seigneur de Pont-l'Abbé, et d'Hélène de Rohan ; mais de cette alliance il n'avait eu qu'une fille, Gilette du Chastel, dame de Pont-l'Abbé, de Rostrenen, etc., qu'elle porta en dot à Charles du Quélénec, vicomte du Faou.

Guillaume du Chastel sauva la ville de Brest et le Bas-Léon d'une invasion anglaise. Il était capitaine de cette ville et lieutenant du Roi en Basse-Bretagne lorsqu'en « 1558, honteuse et irritée d'avoir été dépossédée par le duc de Guise de la ville de Calais que les Anglais possédaient depuis deux cents ans, Marie Tudor envoya Lord Clinton, son grand amiral avec 140 voiles, auxquelles se joignirent trente vaisseaux flamands fournis par son époux Philippe II, et commandés par le vice-amiral des Pays-Bas.

» Cette flotte combinée, portant suivant quelques historiens onze mille hommes de troupes, et six mille seulement selon d'autres, avait *ordre de surprendre Brest et de le détruire*. Mais à son arrivée dans la baie des Blancs-Sablons, le 25 juillet 1558, à huit heures du matin, soit qu'il crut Brest en état de repousser une

attaque par mer, soit plutôt parce qu'il entrait dans ses vues de l'assiéger tout à la fois par terre et par mer, l'amiral anglais opéra, au moyen de quinze bâtiments de transport, le débarquement de ses troupes.

» Le Conquet était alors commandé par le capitaine Goulven Lancelin, qui ne pouvait opposer à l'ennemi que cent quarante hommes et quelques canons. Il tenta néanmoins d'empêcher la descente, mais accablé par le nombre, il fut contraint de se replier sur le Conquet dont les Anglais s'emparèrent facilement.

» Après l'avoir pillé et brûlé, ils se répandirent dans la campagne où ils étaient disséminés, lorsque vers huit heures du soir survint Guillaume du Chastel, sire de Kersimon, capitaine du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Léon, lequel à la faveur de la résistance de Lancelin, et du système alors suivi par la défense des côtes, avait pu, en moins de douze heures, rassembler de huit à neuf mille hommes de troupes tant d'infanterie que de cavalerie. Pour être plus assuré que les milices composées de paysans, rendraient de bons services, du Chastel les avait renforcées de soldats pris parmi les gardes-côtes ou les garnisons des villes voisines. Tous, grâce aux signaux organisés à l'avance avaient répondu immédiatement à son appel. Les Anglais sacrifiant leurs alliés pour s'assurer la retraite, gagnèrent promptement leurs vaisseaux.

» L'arrière-garde, composée de quatre compagnies hollandaises que commandait le vice-amiral Waaken, fit tête aux Bretons, mais malgré le courage qu'elles déployèrent, elles succombèrent. Cinq cents hommes furent tués du nombre desquels était le vice-amiral hollandais.

» Les Anglais chassés par Guillaume du Chastel, n'osèrent malgré un renfort de trente vaisseaux, tenter un nouveau débarquement, car de leur côté les milices de Léon et de Cornouailles étaient accourues au nombre de trente mille hommes pour soutenir les forces de du Chastel; tandis que derrière elles, le duc d'Etampes, gouverneur de la province arrivait avec quinze mille hommes de pied, et huit mille chevaux (1).

» Devant ce déploiement de forces, les Anglais remirent à la voile, mais assaillis par une furieuse tempête, ils perdirent beaucoup de vaisseaux sans compter les sommes énormes qu'avait coutées à l'Angleterre cet armement formidable. » (LEVOT).

Guillaume du Chastel ne laissa qu'une fille, Anne, mariée à Vincent de Plœuc, Sr du Tymeur.

Nous devons mentionner ici, un des frères de Guillaume du Chastel, Olivier, religieux de l'Ordre de St Augustin, et qui fut nommé abbé de Daoulas, en 1535. Il mourut le 1er novembre 1550. Dans l'Eglise Notre-Dame du Folgoët près Lesneven, il existait, il y a trois ans environ, une statue de Marie du Juch, portant dans ses bras son jeune fils Olivier, avec cette inscription sur le socle : « Olivier, sire du Chastel. » Il est probable qu'à l'occasion d'un vœu qu'elle fit à cette époque, elle destina son jeune enfant à la vie religieuse qu'il suivit plus tard.

» Olivier du Chastel cultiva les belles-lettres, les sciences et les arts; il fit faire dans l'église de Daoulas,

(1) On reste surpris de trouver une pareille rapidité de mobilisation pour repousser l'invasion anglaise à une époque où il n'y avait ni télégraphes, ni chemins de fer. Cela prouve que la défense de nos côtes était le grand souci de nos ancêtres. (J. K.)

la grande vitre du maître-autel qui a été citée longtemps comme un chef-d'œuvre pour la beauté des peintures et qui s'était conservée jusqu'au vandalisme de la Révolution. » (DE KERDANET.)

Guillaume et Olivier du Chastel, avaient encore quatre autres frères, Prégent, Jacques, René et François, qui épousa le 21 mai 1522, Claude du Chastellier, fille aînée et héritière de François du Chastellier, vicomte de Pommerit, baron de Marcé, et de Jeanne de Rohan.

Nous passons plusieurs générations pour arriver à la 16me où nous trouvons encore trois frères qui attirent notre attention.

D'abord Noël du Chastel, lieutenant de grenadiers au Régiment de Penthièvre qui fut tué en 1742, au siège de Prague.

Ensuite son frère Jacques-Thomas du Chastel, lieutenant des vaisseaux du Roy, et chevalier de St-Louis.

Il se distingua dans le funeste combat naval livré le 20 novembre 1759, par l'escadre de M. le maréchal de Conflans.

Dans cette journée néfaste, du Chastel montait comme premier lieutenant le vaisseau *Le Juste*, qui était commandé par M. Louis-François-Aléno de St-Allouarn, dont le frère était second à bord.

Après avoir combattu pendant la journée du 20 novembre contre plusieurs vaisseaux ennemis, et avoir fait taire l'artillerie de deux vaisseaux anglais qui dirigeaient contre lui leurs efforts, et en avoir démâté un, *Le Juste* manœuvra pour partager avec ceux de nos navires qu'il voyait le plus accablé, le feu de l'ennemi. Au milieu de cette lutte acharnée, le commandant de St-Allouarn, vit

son frère, capitaine en second, coupé par un boulet de canon, et lui-même avant la fin du combat, fût frappé mortellement à la poitrine (1).

Alors, le premier lieutenant du Chastel prit le commandemenf du *Juste*. Ce navire « après avoir beaucoup » souffert dans la bataille, coula le 21 au matin à l'em- » bouchure de la Loire, où voulait le faire entrer le » lieutenant du Chastel, » (2) qui, frappé pendant le combat de trois coups de fusil à l'épaule, succomba à ses blessures. Le sang qu'il a versé pour son pays mérite qu'on en conserve la mémoire.

Deux seuls officiers avec un petit nombre de marins échappèrent du *Juste*, mais du moins ce vaisseau ne devint pas la proie des Anglais, et les héroïques survivants de son équipage pouvaient dire avec fierté : tout est perdu, fors l'honneur.

Tanguy du Chastel, autre frère de Noël et de Jacques-Thomas, entra dans les Ordres et fut nommé abbé de Sammer aux Bois, ordre de St Benoist, congrégation de St Maur, et abbé de Belval en Dieullet, ordre de Prémontré, diocèse de Reims ; puis aumônier de Louis XV (novembre 1746). Il était Bachelier de la faculté de théologie de Paris, et Licencié en celles de droit canon et civil de la même ville.

Un quatrième frère, Hyacinthe-Marie du Chastel (3) fut

(1) J'ai puisé quelques-uns des détails qui précèdent, dans une ancienne relation écrite, conservée dans la famille de St-Allouarn, et qu'un des descendants, M. d'Engente, a eu l'extrême amabilité de me communiquer (J. DE K.)

(2) *Gloires maritimes de la France* (par TROUDE, page 398.)

(3) Il n'eut que deux filles : 1° L'aînée, Françoise-Claude-Haude du Chastel, qui épousa, le 1er avril 1758, Joseph-Marie, comte du Brieux,

le seul à contracter alliance en 1730, avec Françoise-Mauricette de Kergariou, dame de Kergrist et de Kervégan. Il se qualifia *Chef de nom et d'armes de l'ancienne et illustre Maison du Chastel-Trémazan.*

La branche cadette, vers le même temps, était représentée par Louis-Jonathas du Chastel qui avait passé aux Antilles, où il avait été nommé capitaine d'une des compagnies de marine. En 1692, il se signala à la Martinique, en délivrant des Anglais, à la tête d'une poignée de miliciens, l'important quartier du Marin.

Son petit-fils Claude Tanguy, marquis du Chastel, clôt la liste des hommes d'épée de cette vaillante race. Après avoir servi avec zèle dans la marine, il fut admis le 3 février 1786, aux honneurs de la Cour. Il était chevalier de Saint-Louis. Il ne laissa qu'un fils qui mourut en 1810, sans alliance, et une fille qui de son mariage (1828) avec M. de Cillart de la Villeneuve, ne laissa aussi qu'une fille unique, actuellement Mme de Vuillefroy de Silly.

Si les du Chastel furent surtout des hommes d'épée et de vaillance, ils n'en donnèrent pas moins cependant à l'Eglise plusieurs abbés et évêques, entre autres Christophe du Chastel, évêque de Tréguier (1466-1479); Jean du Chastel, abbé de Ferrières, qui devint évêque de Carcassonne en 1456. Sa nomination donna lieu à un conflit, ainsi rapporté par M. de Kerdanet dans sa biographie inédite : « Jean du Chastel, archevêque de Vienne, fut trans-
» féré à l'évêché de Nîmes, le 21 novembre 1453, et de ce

---

notre bisaïeul maternel; 2° la cadette, Marie-Renée-Vincente du Chastel, mariée le 20 mars 1769, à Messire Paul-Irénée de Vanel-Lisleroy, bisaïeul maternel du marquis de Digoine du Palais.

» dernier siège à celui de Carcassonne en 1456. Il eut
» pour compétiteur Godefroy de Basilhac, élu par le cha-
» pitre, et Mathieu de Graves, désigné par le roi
» Charles VII. Mais Godefroy fut le plus redoutable. Son
» élection par le chapitre avait été confirmée par
» Calixte III, le 25 juin 1456. Cependant les chanoines
» voyant tout ce débat, se rassemblèrent le 21 juillet,
» élurent un autre candidat pour leur évêque, et en-
» voyèrent le décret de leur seconde élection à Radulphe,
» vicaire général de Narbonne. L'archevêque étant
» absent, Radulphe donna jour aux parties pour entendre
» leurs raisons et porter son jugement. On ignore ce qui
» fut décidé, mais Godefroy plaida longtemps en Cour
» de Rome et de France, comme il paraît par un décret
» de l'année 1460 et par le journal de l'église de Carcas-
» sonne. Il y a pourtant apparence qu'il céda enfin
» puisque nous le voyons évêque de Rieux en 1462.
» Toujours est-il que du Chastel jouit paisiblement de
» son siège jusqu'à sa mort arrivée à Toulouse le 15 sep-
» tembre 1475. » D'autres placent sa mort en 1472.

Nous devons mentionner ici et pour mémoire seulement, puisque Chérin ne les indique pas, que sur un vieil arbre généalogique conservé dans la famille figure, comme frère du précédent, un Gabriel du Chastel élu évêque d'Uzès en 1456, après la mort de son oncle Olivier du Chastel (1), aussi évêque d'Uzès depuis 1446. Gabriel mourut en 1463.

Au lieu de *Gabriel*, Chérin, dans sa généalogie officielle, porte un *Hamon* du Chastel, qui à son tour ne

(1) A quelle branche tenait cet Olivier du Chastel, évêque d'Uzès, de 1446 à 1456? Nous n'avons pu encore éclaircir ce point (J. K.)

figure pas dans les titres de la famille; ce qui rend vraisemblable que ce quatrième neveu du grand maître de France devait s'appeler indifféremment Hamon ou Gabriel du Chastel.

Nous citerons encore Olivier du Chastel, évêque de Saint-Brieuc en 1505, et qui mourut en 1523.

Le dernier religieux de cette famille, l'abbé Louis-Victor du Chastel-Trémazan, est décédé le 1er juin 1892, comme aumônier de l'Hôtel-Dieu de Saint-Pierre Martinique. Il était chanoine honoraire et avait longtemps desservi la cure de la Trinité. C'était un homme d'une grande distinction et de vertus éminentes Remarquable par son esprit et son érudition, il excellait surtout dans le genre épistolaire et quelques-unes de ses lettres sont des chefs-d'œuvre. Son panégyrique a paru dans le journal *Les Antilles* du 4 juin 1892.

Après avoir mis en relief les principales illustrations de la famille, il nous reste maintenant à parler de sa bienfaisance, qui ne le cédait pas à la vaillance, dont la tradition lui avait fait un renom.

DONS ET FONDATIONS

Les du Chastel joignaient à la bravoure une grande générosité. Ils étaient puissants, riches et bienfaisants. Nous n'avons pas la prétention de rappeler toutes les largesses qu'ils firent aux églises et aux monastères, nous n'en citerons que quelques-unes.

D'après Fréminville, d'autres auteurs et la tradition, ils furent les fondateurs et les bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Mathieu, qui devint si florissante et si riche, qu'au

XVIe siècle Hamon Barbier, abbé de Saint-Mathieu, possédait un si grand nombre de bénéfices, qu'à la mort de ce haut dignitaire, le Pape demanda si tous les abbés de Bretagne étaient morts le même jour.

Sur une ancienne table de cuivre placée dans le cloître on lisait, dit Levot : « Que Tanguy, Bernard et Guil-
» laume du Chastel firent à l'abbé et aux religieux, à
» charge de trois messes par semaine, dons des dîmes
» dans les paroisses de Guilers et de Quilbignon, *avec*
» *d'autres biens.* »

« Notre-Dame de Recouvrance au port royal de Brest, signalée en miracles et où il y a à la fête de la visitation un célèbre pèlerinage, était aussi de la fondation des seigneurs du Chastel. »

En Landunvez, l'église de Kersaint, auprès du château de Trémazan, avait été fondée par les du Chastel, en l'honneur de saint Tanguy et de sainte Haude. Ils y avaient établi une collégiale de cinq chanoines.

Du reste, Kersaint fut leur chef-lieu féodal avant qu'ils ne l'eurent transporté à Recouvrance (Tour de la Motte-Tanguy).

« Ils y avaient haute, moyenne et basse justice, com-
» posée d'un sénéchal, d'un lieutenant, d'un bailli, d'un
» procureur fiscal, d'un greffier, de quatre procureurs,
» de deux huissiers, tous exerçans, militans et jugeans
» en la chambre d'honneur en la ville de Kersaint. »

« Le sire du Chastel avait de plus six damoiseaux. »

A Lesneven, dans l'église Saint-Michel, nous trouvons une autre fondation. « Le 10 mai 1477, Hervé de Ker-
» guélen et Jean Bertrand, procurateurs de la fabrique
» de Saint-Michel, font au milieu du peuple cession à

» Olivier du Chastel, de la chapelle de Sainte-Anne en
» cette église. Le 11 juin suivant, fondation dans cette
chapelle d'une collégiale de sept chanoines aux fins du
» testament de Guillaume du Chastel, seigneur de
» Lescoët. » (DE KERDANET).

Le 16 septembre 1674, un du Chastel fut inhumé sous l'autel de cette chapelle Sainte-Anne, comme il est dit dans cet extrait des Archives de Lesneven : « Messire
» Tanguy du Chastel, baron de Bruillac, maréchal des
» logis de la compagnie de M. de Cludon (1), colonel du
» régiment de l'évêché de Tréguier, étant passé en cette
» ville de Lesneven, fut frappé d'un coup de pistolet (2)
» et enterré au milieu du chœur de la collégiale de
» Sainte-Anne à Lesneven, fondée par ses prédéces-
» seurs... assistaient le sieur de Kersauson du Trévou,
» lieutenant de ladite compagnie, M. de la Cornuillière,
» major dudit régiment, André du Rufflay, capitaine
» major du régiment de Tréguier, Louis Le Rouge,
» lieutenant major, etc. »

Les du Chastel contribuèrent magnifiquement à la construction de la chapelle du Folgoët, près de Lesneven; aussi leurs armoiries y figuraient en plusieurs endroits, et dans la place d'honneur, c'est-à-dire, dans la maîtresse vitre avec leur effigie : « Les seigneurs du Chastel tiennent
» du côté de l'épitre dans la grande vitre du chœur,
» armoyée de leurs armes, comme des premiers fonda-
» teurs de ce temple; et l'on y voit l'effigie d'un seigneur
» du Chastel (Tanguy) à cheval, armé de toutes pièces,

(1) De Kergorlay, baron de Cludon.

(2) Les Archives de la ville sont muettes sur la cause de cette fin violente. (J. K.)

» avec celle de sa compagne (Marie du Juch) étant à » genoux, ayant auprès d'elle un écusson mi-partie du » Chastel et du Juch. » (DE KERDANET).

Dans notre enfance, ce vitrail existait encore, nous l'avons vu, ainsi que celui qui se trouvait au-dessus de l'autel des Anges, dont Tanguy et Marie du Juch avaient fait don à cette église. Dans ce vitrail, ils étaient représentés tous les deux à genoux. Tanguy dans son armure, tête nue, faisant vœu de fonder l'abbaye des Anges à Landéda, promesse qu'ils exécutèrent, sans doute à l'intention de leur jeune fils Olivier, qui devint plus tard abbé de Daoulas. En effet, il existe au Folgoët, comme nous l'avons dit, une statue de Marie du Juch, portant sur ses bras un jeune enfant, avec cette inscription : « Olivier sire du Chastel. » L'enfant à demi-nu semble, par les draperies collantes de son léger vêtement, avoir été plongé dans la fontaine miraculeuse. Ce groupe doit donc se rattacher au vœu que firent Tanguy et sa compagne de fonder le monastère des Anges, pour obtenir la guérison de leur enfant, sans doute malade, et qu'à ce moment, ils durent probablement vouer à la vie religieuse qu'il embrassa dans la suite.

Il ne reste plus à Landéda que des ruines de « Notre-Dame des Anges », très belle et très dévote chapelle située sur les rives de l'Aber-Wrach. On y voyait un couvent de récollets fondé en 1507, par Tanguy du Chastel et Marie du Juch, sa seconde femme.

Dans la cathédrale de Quimper, en cinq ou six endroits différents, on remarque également les armoiries du Chastel, peintes ou sculptées, en souvenir de leur générosité.

Signalons en passant qu'une des tours de l'enceinte ortifiée de cette ville portait le nom de Tour du-Chastel.

De même nous trouvons des marques de leur munificence à Kerity-Penmarc'h, où dit Fréminville « dans » l'église Saint Guénolé ; au péristyle et dans les ruines » du chœur, sont sculptés plusieurs écussons armoriés, » surmontés de casques garnis de leurs timbres, cimiers, » bourrelets et lambrequins. Parmi ces armoiries, qui » sont celles dont la piété généreuse contribua à la » reconstruction de l'église, on remarque surtout celles » de Tanguy du Chastel. »

C'est ainsi que dans notre région, leur souvenir revit partout par des écussons, des vitraux, des statues ou des ruines imposantes, comme celles de Trémazan, dans le Bas-Léon, ou de Tonquédec (1), auprès de Lannion, dont ils furent les puissants châtelains, et qui attestent leur ancienne grandeur.

Pour finir cette monographie de la Maison du Chastel-Trémazan, il ne nous resterait plus qu'à inscrire ici, si nous la possédions, l'épitaphe de Jean-Guillaume Tanguy, marquis du Chastel-Trémazan, et *dernier du nom* de cette race héroïque, décédé sans alliance à Saint-Esprit (Martinique), le 10 août 1894.

---

(1) La vicomté de Tonquédec avait haute, moyenne et basse justice. Neuf juridictions en relevaient. Elle a passé successivement par alliance de la maison de Dinan, dans celle d'Avaugour, de Coëtmen, d'Acigné et *du Chastel*.

Jeanne du Chastel la porta en dot à Charles de Gouyon qui vendit cette terre à René du Quengo, comte du Rocher. (*Notice sur Tonquédec*. Imprimerie Henry Mauger, Lannion). En 1622, Richelieu avait fait abattre les fortifications du château.

Nous n'avons fait dans notre Notice que l'historique de la *branche aînée* des du Chastel, appelée *branche Trémazan ou Coatangars*. Avant de terminer cette étude, nous devons prémunir les généalogistes contre une erreur assez fréquente et reproduite sur la foi d'auteurs mal renseignés.

Ainsi plusieurs disent qu'après l'*extinction de la branche aînée*, la branche Kerlech fut autorisée à reprendre le nom et les armes des du Chastel. C'est une erreur, car la *branche aînée de Trémazan ou Coatangars ne s'est jamais éteinte* et subsiste encore aujourd'hui dans la personne de Mlle Louise-Angèle-Tanguyne du Chastel, dernière survivante de la branche aînée.

Cette fausse assertion provient de la confusion que les généalogistes ont faite entre les diverses branches et les rameaux de ces branches.

Les trois branches Melle (ou Mesle), Kerlech et Trémazan se sont, en effet, subdivisées chacune en plusieurs rameaux.

Quand le *premier rameau* de la branche aînée s'est fondu dans Rieux et Gouyon par le mariage des deux sœurs, Anne et Jeanne du Chastel, les généalogistes ont été induits à penser que la branche aînée s'était éteinte et ils en conclurent que Claude, baron de Kerlech, n'avait été autorisé, par lettres du 27 septembre 1578, à reprendre le nom et les armes du Chastel (en y joignant des Lambels) que pour faire revivre ce nom.

Il n'en était pas besoin, car le *second rameau* de la branche Trémazan était alors représenté par Jean du Chastel, seigneur de Coatangars et de Bruillac qui, aussitôt le *premier rameau* éteint, se qualifia de *Chef de*

nom et d'armes; qualification que ses successeurs ont prise depuis.

Claude, baron de Kerlech, trouvait sans doute son nom bien modeste à côté de celui de du Chastel qui avait été tant illustré par la branche aînée; il se souvint qu'il était aussi un du Chastel et alors il demanda à reprendre ce nom, abandonné par un de ses ancêtres pour celui de Kerlech; mais il n'en restait pas moins dans la *branche cadette*, puisque la branche aînée de Trémazan était encore pleine de sève.

Du reste, les *branches cadettes* de Melle et de Kerlech s'étaient détachées du tronc avant que ne commençât cette série remarquable de générations qui jetèrent un si vif éclat sur la branche aînée. Toute cette illustration demeure donc le patrimoine de la branche Trémazan ou Coatangars et *Melle* et *Kerlech* ne peuvent la revendiquer comme venant de leurs ancêtres, mais seulement de leurs parents.

Au surplus, les branches Melle et Kerlech ont aussi tenu un rang très important, en raison de leur origine et de leur nom sur lequel l'éclat de la branche aînée a jeté ses reflets.

Ainsi, le dernier du Chastel-Melle, car cette branche s'éteignit à la fin du XVIIe siècle, était seigneur de la Garnache et de Goulaine, baron de Grouxlot, comte de Beauvoir sur Mer et vicomte de St Nazaire; et c'est probablement pour perpétuer ce souvenir que les armes du Chastel ont été placées dans la nouvelle église de Saint-Nazaire. (Voyez article *Chastel* dans la Bio-Bibliographie bretonne de M. Kerviler.)

La branche Kerlech, qui comptait aussi plusieurs

rameaux, s'est également éteinte au XVIIIe siècle, après avoir eu des alliances avec les premières familles de Bretagne.

En France et même à l'étranger, plusieurs familles portent le nom de Chastel, Châtel, Duchastel, Duchâtel, en un ou deux mots, mais nous avons vainement cherché le lien qui pouvait les rattacher aux anciens seigneurs de Trémazan.

Pour achever notre œuvre sur la maison du Chastel (1), il ne nous reste désormais qu'à établir la généalogie de ses différentes branches avec toutes leurs ramifications. Nous espérons conduire à bonne fin ce travail déjà très avancé.

N. LE JANNIC DE KERVIZAL.
(Comte du Brieux).

(1) A consulter sur cette maison du même auteur :

1° Dissertation sur l'origine de cette famille. (*Bulletin de la Soc. acad. de Brest*, tom. XV, p. 113 (1889-1890.)

2° Commentaires sur la légende de saint Tanguy. (*Bull. de la Soc. acad. de Brest*, tom. XVII, p. 147 (1891-1892).

3° Histoire de Tanguy du Chastel, grand-maître de France. (*Bull. de la Soc. acad. de Brest*, tom. XIX, année 1893-1894).

4° *Annales de Bretagne*, tom. V, avril 1890, p. 446.

LA CHANDELEUR

Par delà l'Océan, par delà les monts d'Arrée, les landes et les genêts marins, les cloches perchées dans les vieux clochers de pierre sonnent la bénédiction des cierges.....

Dans les jolies églises presque sombres de villages, dans les petites chapelles bretonnes l'encens brûle ce matin devant la Vierge enveloppée d'un voile aux mille plis et par les portes grandes ouvertes les lumières mystiques des cires bénites se reflètent au loin dans le matin brumeux..... pendant que prosternés les enfants, les femmes et les vieux Bretons, dans l'attitude de la prière, tiennent entre leurs doigts les chandelles qui, arrosées d'eau lustrale par le prêtre, seront conservées toute l'année, ne se rallumeront plus que pour les prières des agonisants, devant une âme prête à partir pour l'autre vie.

C'est le jour de la Chandeleur !

Le jour où en Bretagne riches et pauvres laissent chômer leur travail matinal pour assister aux saints offices de la Purification (1).

---

(1) Ce fut le Pape Sergius qui, vers la fin du VIIe siècle institua cette fête et prescrivit aux fidèles de porter à la cérémonie chacun un cierge allumé et qui a pour signification, selon l'interprétation des mystiques, la lumière que Jésus-Christ est venu apporter au monde : *Lumen ad revelationen et gloriam plebis tuæ Israël.* Tous sans distinction devaient entendre l'office du matin : Cérémonie qui avait pour objet de purifier le peuple de tous ses péchés.

C'est le jour aussi où dans toutes les fermes de Bretagne on soupe de crêpes (1) et que plus joyeusement aussi chante dans la vieille cheminée, sur la poële en fonte, la pâte de sarrasin, tandis qu'entre deux bouchées un grand parent raconte l'histoire naïve, toujours la même, l'antique légende du 2 février, telle que la tradition armoricaine la veut et l'a faite.....

Cette veillée de la Chandeleur ! comme ils doivent y rêver durant leurs longues heures de quart, là-bas dans les mers lointaines, les braves marins loin de leurs hameaux à pareil jour..... Comme ce soir-là, l'âme des petits soldats bretons sur la terre d'exil doit s'envoler vers leurs pays de landes et de bruyères, s'arrêter sous le toit de chaume où ils sont tant aimés, auprès de l'âtre où, penchée, la mère retourne adroitement sur l'arbillic'k la galette de blé noir !

Comme tous ces inconsolables rêveurs doivent se rémémorer, à l'heure de l'*Angelus*, avec un enchantement mêlé de tristesse leur bonne vieille fête de la Chandeleur ; les minutes passées près des grands feux de sarments et près desquels garçons et filles, petits et grands, se lutinent gaiement.

L'un revoit, peut-être en pensée, ce soir-là, le gentil minois de sa « payse, » sa « douce », entrevue naguère sur les bancs du catéchisme et qui, depuis la Chandeleur dernière, est devenue sa fiancée. Et devant lui défile alors sa maison de pierres, son enclos moussu planté

(1) Dans toutes les campagnes bretonnes on soupe uniquement de crêpes de blé noir le soir de la Chandeleur : une superstition naïve et qui remonte à des temps immémoriaux prétend que « l'argent ne saurait manquer toute l'année où la pâte de sarrasin se sera arrondie sur la poële. »

d'ormes et de hêtres où chanteront bientôt des fauvettes et des pinçons.....

L'autre écoute bourdonner à ses oreilles le son lointain des cloches de son village en fête. Et la brise qui passe lui apporte le parfum étrange des genêts et des feuilles mortes flambant là-bas sous le rustique manteau de la cheminée bretonne, près de laquelle tremble, ronfle comme un grand joujou, le vieux rouet de la grand'mère qui file d'un mouvement lent et calin les longs fils blonds du lin soyeux.....

Et tous, avec l'illusion du foyer retrouvé pour quelques instants, revoient, assemblés en cercle devant l'âtre joyeux, les vieux parents, la femme dont la pensée est à cette heure tout près de l'absent, et Jobik et Jakez tourmentant la grosse chatte endormie sur les chenets..... Les chemins pleins du mystérieux silence de la nuit où rôdent les petites lumières des Korrigans..... Les ravins avec leurs haies courtes d'ajoncs secouées par le vent frais de février; les sentiers où en longues files vont garçons et filles récitant le chapelet et qui mènent aux fontaines, aux sources qui « s'enchantent » le soir de la Chandeleur.

Et sur la pente des souvenirs se dessinent alors nettement avec les nuages qui passent, des couples bien connus, des visages aimés, allant joyeusement à travers champs, par les routes, demander aux ondes glacées de leur faire connaître leur destin : car au beau pays de l'Argoat arrivent cette nuitée-là montagnardes d'alentour, gars des bourgades et des hameaux intérieurs de la Cornouaille; gens de Saint-Mikel, de Plougonven, de Locmelan et de Bathsarbet. Tous viennent pour inter-

roger les miroirs des sources et voir briller, pendant que sonne minuit, sous le reflet de mystérieuses lumières, tous les diamants de la vieille Armorique, tous les joyaux, tous les trésors de la terre bretonne ; toutes les pierres précieuses de l'Océan, tous les coraux aux branches dentelées, tous les coquillages de formes extraordinaires et changeantes, aux tons roses et nacrés, filigranés d'or brun, frottés d'or vert, embaumés du parfum de la mer, qui se donnent rendez-vous cette nuit-là sur les rochers des Kragous..... pour entendre chanter les rivières et voir les loups-cerviers échanger des regards pleins de politesse avec les cerfs de Coat-Bovarc'k ; les renards détourner la tête d'un air contrit en passant près des poulaillers ; pour écouter les hiboux et les chouettes se raconter de vieilles histoires d'un autre monde ; pour voir sourire, sur le revers des fossés, les élégantes capillaires au feuillage découpé aux violettes sauvages, aux bourgeons des aubépins changés en perles fines ; pour admirer sur les gros troncs tortueux des chênes et sur l'herbe des prés des brillants aux milles feux faits avec des gouttes de rosée et les montagnes noires étinceler, au loin, sous des merveilleuses paillettes d'or, d'argent et de grenats.

Au premier coup de la douzième heure, les évocations et les visions de la Chandeleur commencent. Les jeunes femmes, prestement penchées sur les eaux vives dont les profondeurs sont habitées par une divinité et dont le bruit qui s'en épanche n'est autre que le murmure de sa voix, y laissent tomber une à une les épingles de leur corsage, afin que Dieu leur envoie dans l'année un chérubin aux yeux couleur du ciel. Et les jeunes filles à

genoux récitent les paroles, les rites qu'il faut pratiquer pour faire opérer le charme :

Dans le miroir de l'onde unie,
Fée Mica, montre-moi un instant
Celui qui sera mon amant !

Et neuf fois sur dix si l'évocation monte d'une petite âme croyante et pure, la fillette peut contempler, pendant quelques secondes, l'image de l'homme qu'elle aimera et qu'elle épousera plus tard. Et chose étrange, toutes les naïves Bretonnes affirment, à qui veut l'entendre, que la bonne fée cornouaillaise ne les a pas trompées..... Que toujours..... Mais écoutez plutôt. . . . . .

. . . . . .

Les bois n'ont plus leur parure et parmi les grands arbres plus de chant d'oiseaux. L'hiver a rongé les herbes, aplati les fougères; les gelées, les bourrasques et les pluies ont arraché les feuilles des grands chênes; seuls les rameaux des haies cèdent sous l'effort de la sève qui monte; seuls ont verdi dans cette journée d'avant printemps quelques genêts parmi les bruyères desséchées.....

On est au soir du 1er février 1794 (13 pluviôse an II). Marie Ermel, fille du vieux marquis de Trévezel qui a dû, à cette époque où la Terreur bat son plein, échanger, pour plus de sécurité, son titre de noblesse contre le nom plus roturier de Marc Tréludon, habite avec son père le manoir presque en ruines de « La Haie » depuis la mise sous séquestre de leur hôtel familial à Paris.

Tout emmitoufflée de châles et de fourrures, accompagnée de sa vieille bonne, Marianne, connue pour sa superstition et son entente avec le diable à dix lieues à

la ronde, descend silencieusement le rude sentier aux cailloux pointus qui mène à Bulat. Bulat, la cité des Fontaines, fait d'un presbytère et de deux ou trois chaumières abrités par la haute flèche ajourée de sa merveilleuse église qui surgit par delà les dos blonds des collines.....

Elles vont, sous le beau clair de lune, à la recherche de quelque source au chant clair, limpide et fraîche... Et bientôt l'atmosphère, imprégnée d'une exquise odeur de mousse humide, indique la fontaine entourée d'une vénération immémoriale, encadrée d'un mur en pierres de taille, naïvement sculptées et dédiée à l'antique fée Mica.

Marie Ermel trempe son visage et ses mains dans l'onde unie, puis prononce lentement les paroles sacramentelles que lui a enseignées, moyennant une obole, la vieille prêtresse en haillons, aux traits ridés, aux lèvres marmottantes qui va de chaumière en chaumière, de château en château la veille de la Chandeleur, qui s'arrête sous les toits où dorment de jeunes femmes superstitieuses, où reposent des têtes folles de fillettes curieuses de connaître leur destin.

. . . . . .

Dans le miroir de l'onde unie,
Fée Mica, montre-moi un instant
Celui qui sera mon amant !

Presque aussitôt, pour Marie Ermel, le charme opéra.

Au milieu de l'eau, dans un brouillard subitement levé mais qui peu à peu s'éclaircissait, une forme se précisa, puis se fondit en une seule apparition. Et Mlle de Trévezel distingua une tête de vieillard aux cheveux grison-

nants, aux joues brunies sous une belle barbe blanche qui lui souriait.

L'idée que la Fée celtique lui destinait pour époux un sexagénaire, au moins, l'effraya tellement que revenue à « la Haie » elle n'en dormit pas de la nuit. Le lendemain, à table, encore bouleversée de la vision de Bulat, elle ne put se défendre d'en parler à son père. Le vieux gentilhomme qui, malgré son grand âge, avait conservé bon appétit, tout en ne perdant pas une bouchée, railla doucement la fillette, se moqua de ses évocations de la Chandeleur et lui rappela qu'elle était fiancée de longue date à son beau cousin Després-Gentils qui, pardieu ! lui, était loin d'avoir la tête chenue et le grain de tabac d'Espagne sur le jabot.

Mais voilà que tout à coup des voix d'hommes dans le vestibule se font entendre et que soudain la porte s'ouvrant avec fracas laisse voir sur le seuil de la salle à manger cinq hommes habillés de longues houppelandes grises, portant les cheveux très longs, noués sur la nuque par un large ruban et sur le visage un loup de velours noir.

— Citoyen Marc Tréludon, scande la voix jeune, fraîche et bien timbrée de celui qui paraît être le chef, nous venons perquisitionner chez toi. — Tu caches depuis hier soir dans ta chambre ou ton grenier le vieux curé de Saint-Mikel..... Mes hommes que voilà ont vu ta fille cette nuit errer près du presbytère, autour de Bulat et regagner avec lui, déguisé sous des habits de femme, « La Haie ». Inutile donc de chercher à feindre ou de résister — allons, fais-nous vite les honneurs de ton pigeonnier.

— Citoyen, répondit en se levant le marquis de Trévezel, je te donne ma parole qu'il n'existe pas l'ombre

d'une soutane chez moi. La personne qui accompagnait hier soir ma fille à Bulat n'est autre que sa vieille nourrice, Marianne : toutes deux revenaient de la fontaine évoquer les visions superstitieuses et naïves de la Chandeleur.

Maintenant, perquisitionnez, si bon vous semble..... Et gracieusement se tournant vers celui qui avait parlé : « Te plairait-il, citoyen, de partager notre dîner ? »

Les hommes firent en conscience leur visite domiciliaire au manoir de « La Haie » et en furent pour leurs frais. Toujours masqué, Marc Tréludon ne put, ni pendant le repas, ni au salon, distinguer un seul instant le visage de son hôte improvisé. Seules des inflexions de voix déjà surprises, entendues ailleurs, ayant sûrement autrefois frappé son oreille, lui disaient qu'il n'était pas en présence d'un inconnu. Mais où? quand? Il ne se le rappelait plus et il restait rêveur en face des attitudes, des façons de langage, des gestes qui révélaient en son convive, à certains moments, l'homme de son monde à lui... Et lorsqu'il en prit congé, la nuit venue, il lui sembla que les yeux bleus du masque s'arrêtant sur Marie Ermel venaient tout à coup de se voiler sous des larmes vite refoulées et que la voix tremblait dans un remerciement chaleureux et sincère... Pourquoi s'était-il attendri cet homme qui gardait le masque à table, qui aurait voulu persécuter un vieux prêtre ? ?

Marie Ermel, elle, passa une nuit agitée à se ressouvenir de la façon respectueuse et qui, un tantinet, fleurait l'amour avec laquelle il l'avait tout de suite rassurée au premier instant de frayeur... puis ces regards qui s'étaient fait si doux, presque caressants au moment des adieux...

Mais quand vint le matin, le père et la fille trouvèrent le nom du chef des perquisitionneurs : un bout de vélin, tombé sans doute par mégarde, dans le salon près de la table à thé, portait au-dessous d'une couronne de comte ces deux mots.....

Paul DESPRÉS-GENTILS

Alors le vieux marquis de Trévezel, indigné, sentit des larmes de honte monter à ses yeux pour celui qui allait devenir son fils ; le maudit, le renia et mourut de saisissement et de douleur quelques jours après.

. . . . . .

Des années et des années s'écoulèrent.

Marie Ermel, devenue vieille fille, vit seule à « La Haie » avec sa vieille bonne, Marianne, maintenant octogénaire.

Elle a refusé toute alliance et n'a pas voulu recommencer le rêve bleu de ses jeunes années, remplacer l'image qui a empli tout son cœur autrefois.....

Or, ce soir, c'est encore la Chandeleur et plus nombreux les souvenirs reviennent à l'esprit de Marie Ermel... Comme il y a vingt-cinq ans, les bois n'ont plus leur parure et parmi les grands arbres plus de chant d'oiseaux. L'hiver a rongé les herbes, aplati les fougères, les gelées, les bourrasques et les pluies ont arraché les feuilles des grands chênes ; seuls les rameaux des haies cèdent sous l'effort de la sève qui monte..... La cloche vient de sonner le dîner..... Mlle de Trévezel va se mettre à table quand soudain, comme il y a vingt-cinq ans encore, la porte de la grande salle s'ouvre avec fracas et, sous la clarté opaline des hautes lampes, apparaît sur le seuil un homme aux cheveux grisonnants, en habits à la française, aux joues brunies sous une belle barbe blanche,

qui lui sourit : telle l'apparition dans le miroir de la source de Bulat.

Je viens, comme autrefois à pareil soir, réquisitionner votre souper, ma belle cousine, fait le nouveau venu en s'inclinant pour un baise-main, mais cette fois, en honnête homme, en gentilhomme.

. . . . . .

Est-ce sa solitude prolongée qui prédispose à l'indulgence la vieille fille ou bien les brèves minutes de tendresse entrevues dans ses rêves de fillette et si vite envolées qui sommeillent encore dans un coin de son âme ? Sa tête tourne, mais c'est un vertige très doux, un éblouissement délicieux. Et c'est avec un souhait de bienvenue qu'elle accueille son vieux parent, son fiancé d'autrefois.....

Un second couvert est vite apporté. Assis en face d'elle, le comte Després-Gentils fait honneur au repas de son hôtesse. Il se montre bon convive, brillant causeur et raconte avec beaucoup d'esprit comment il avait été obligé, pour sauver le marquis de Trévezel et sa fille dont la retraite avait été découverte et signalée au comité révolutionnaire de Morlaix, de se mettre, en donnant le change sur son origine, à la tête de soldats insurgés la nuit fatale de la Chandeleur..... puis ses aventures d'émigré.....

Ils se séparèrent très avant dans la nuit, mais tous deux avant de quitter le bon feu de bois qui chantait joyeusement dans la haute cheminée de « La Haie », comme pour fêter le retour de l'un, accompagner la joie de l'autre, ils décidèrent de s'épouser après Pâques.

La fée Mica n'avait point trompée Marie Ermel et la

vision de la Chandeleur se réalisait : Mlle de Trévezel épousait le vieux gentilhomme dont l'image lui avait souri vingt-cinq années auparavant dans la fontaine de Bulat.

ERNESTINE BOUDOUIN

(GETTE DE LA SAUDRAYE).

CAMPAGNE HUMORISTIQUE

ET AUTHENTIQUE

DU CROISEUR "LE LURON"

DE BREST A NANGASAKI

Au mois d'août 187., le *Luron*, tout flambant neuf, quittait le port de Brest, pour rallier le pavillon du contre-amiral commandant en chef la division navale de la Chine et du Japon.

Adieu vat! nous franchissons le goulet poussés par une belle brise d'E.-N.-E., nous doublons la chaussée de Sein avant la fin du jour et nous passons notre première nuit, qui doit être suivie de beaucoup d'autres, en compagnie des goélands.

Quoique partis en plein été et par très beau temps, nous ne pûmes traverser le golfe de Gascogne sans payer notre tribut au dieu des tempêtes; les vents d'amont ne tardèrent pas à tourner vers le sud et avant d'arriver au cap Finistère, le *Luron* subit sa première épreuve; il la supporta vaillamment; ses reins solides ne mollirent pas sous la bourrasque de S.-O. qui vint l'assaillir; il resta pendant dix heures en cape, roulant, tanguant, s'arc-boutant contre les lames furieuses et couvert par les embruns d'une mer démontée, sans donner signe de faiblesse et surtout sans avaries.

Le beau temps survenant, quelques tours d'hélice nous portèrent sur la côte d'Espagne et les vents de nord

presque permanents sur celle du Portugal, nous permirent de naviguer à la voile jusqu'au cap Saint-Vincent.

Une brume intense nous barrait l'entrée du détroit de Gibraltar, mais grâce au phare de Tarifa, qui nous gratifia au passage d'un rayon de son œil rouge, nous franchîmes sans incident; le 1er septembre, nous jetions l'ancre dans le port d'Alger.

Cette traversée nous donna la meilleure opinion de notre petit croiseur; ses mouvements à la cape étaient bien un peu durs, parce qu'il était très chargé, mais il n'y avait pas d'excès; il faut ajouter que cette opinion bienveillante était postérieure à l'événement, car pendant la tourmente, les esprits les plus solides paraissaient ressentir de vagues inquiétudes et trouvaient à peine des mots pour exprimer les idées confuses qui les tracassaient; le calme rendit la parole à tout le monde.

Ce qui, par exemple, nous parût d'un fâcheux augure pour le restant de la traversée, ce fût la grande chaleur qui s'emmagasinait à bord; le navire, chauffé par la machine et par le soleil, en fut saturé dès les premiers jours et nous pensions, avec une certaine appréhension, à ce qui nous attendait dans la Mer Rouge et même au delà, si la mousson du S.-O. venait à nous faire défaut.

PORT-SAÏD

Le 6 septembre, le *Luron* quittait le port d'Alger et arrivait à Port-Saïd, le 16, après une très bonne, sinon très courte traversée effectuée presque entièrement à la voile; le 14, de midi à 4 heures, nous naviguons parallèlement à l'*Amazone* des Messageries Maritimes; nous

sommes grand largue, bonne brise, toutes bonnettes dehors, filant 12 nœuds passés; cela ne dure pas; la brise mollit un peu; nous tombons à 8 et 9 nœuds et le géant empanaché de fumée laisse bientôt derrière lui le myrmidon aîlé.

A Port-Saïd, toutes les races Levantines se sont données rendez-vous pour approvisionner les voyageurs et surtout les exploiter; Turcs, Grecs, Maltais, Cypriotes, etc., tout ce monde vivace et besoigneux s'agite, crie, se démène et considère tout nouvel arrivant comme une proie lucrative qui lui est due; il est prudent, dans ce pays, de se munir d'un bon gourdin, surtout le soir, et de ne pas s'aventurer dans les rues sombres et peu fréquentées; la police y est, dit-on, animée des meilleures intentions, mais on ne sait pas, au juste, si c'est à l'égard des détroussés, ou bien des..... autres.

CANAL DE SUEZ

Nous faisons notre charbon le 17 et le 18, au matin, en route pour Ismaïlia où nous mouillons à 6 heures 30 du soir.

Ismaïlia est un nid de verdure conquis sur le désert; c'est charmant, mais les roussins et les âniers forment une corporation dont il est difficile de se garer; ils viennent en troupe vous marcher sur les pieds et l'on est obligé de s'exhausser sur l'un d'eux (nous parlons des roussins), pour ne pas être écrasé; dès lors on est libre d'aller où l'on veut, pourvu que le chemin plaise au bourricot et à son associé.

La navigation du canal de Suez n'a d'autre intérêt que l'admiration que l'on éprouve pour ce travail gigantesque;

on se lasse aisément de la monotonie désespérante de ses rives et d'un paysage aussi uniformément dénudé ; sans compter qu'à cette époque de l'année le soleil darde ses rayons les plus ardents ; les mâts des navires que l'on aperçoit de loin en loin, émergeant des sables sont bien l'image exacte d'une végétation en harmonie avec tout le reste.

Partis d'Ismaïlia, à 5 heures du matin, à 2 heures nous mouillons en rade de Suez.

La ville, qu'on aperçoit à quelque distance, est bien déchue de son ancienne splendeur depuis l'ouverture du canal ; autrefois les voyageurs, transitant par le désert, entretenaient son opulence ; ses bazars étaient fort riches, ses hôtels très peuplés ; elle partageait avec Alexandrie les bénéfices du courant commercial qui reliait la Méditerranée à la Mer Rouge ; aujourd'hui la ville est morne et délaissée ; quelques baudets mélancoliques attendent le voyageur naïf qui descend au port Ibrahim, peuplé par les nombreux employés de l'administration du canal ; le trajet est triste et monotone ; les baudets, eux-mêmes, marchent tête baissée, oubliant de faire retentir l'air de leurs joyeuses fanfares, comme leurs confrères d'Ismaïlia ; et puis, une fois arrivés à Suez, c'est le diable pour les faire virer de bord.

MER ROUGE

Nous partons de Suez pour Aden le 20 septembre avec une jolie brise de nord ; pendant la nuit, nous passons le détroit d'Ash-Rafi ; la brise tombe et le lendemain nous sommes dans la fournaise, avec calme plat ; les tentes

sont faites, les tauds par dessus; à chaque panneau, est installée une bonnette en guise de manche à vent; il fait très chaud, mais l'air se renouvelle facilement à l'intérieur du bâtiment; la ventilation est parfaite d'un bout à l'autre; on n'étouffe pas, c'est tout ce que l'on peut demander.

L'eau de la Mer Rouge est un piètre rafraîchissant; pourtant, le matin et le soir l'aspersion avec la pompe à incendie procure quelque bien-être, surtout si on laisse l'eau s'évaporer sur le corps nu, dont la peau remplit alors l'office d'une gargoulette.

Le panorama de la Mer Rouge est d'une pittoresque désolation; terres hautes, dénudées, calcinées, sans un brin de végétation; la plupart du temps, l'atmosphère chaude et vaporeuse, nous en dérobe la vue; l'Horeb et le Sinaï, nous montrent, néanmoins, leurs cimes rocheuses et si l'on ne savait qu'au delà de cette chaîne aride, se trouvent des plaines fertiles et richement arrosées on se ferait une triste idée de ce qu'on est convenu d'appeler le « berceau du genre humain. »

On sait que le tombeau de notre mère commune, Eve, est à Djeddah; il se trouve à quatre ou cinq cents mètres de la ville; ce tombeau se compose de deux murailles blanchies, basses et parallèles; il a environ deux cents mètres de long et cinq à six de large; un petit monument se trouve à chaque extrémité, un autre, au centre; le grave musulman qui en est le gardien, affirme que la tête est à l'un des bouts, les pieds à l'autre; comme nous sommes dégénérés depuis! il est vrai, qu'il ne fallait pas moins que cette colossale stature, pour que la première femme pût aller flirter avec le père Adam, dont la

demeure, d'après la légende, se trouvait dans l'île de Ceylan, sur le pic auquel il a donné son nom.

ADEN

Aden est la sentinelle avancée et armée de l'Angleterre sur la route de l'Inde; on y passe et c'est déjà trop; dans ce pays, la vie est composée de charbon, de sueur et de poussière ; il y a certainement des créatures qui y naissent, mais celles qui y vivent sont bien à plaindre ; les fameuses citernes, construites par les Romains, restaurées par les Arabes et embellies par les Anglais, sont devenues un luxe inutile ; on fabrique à très bas prix, de l'eau distillée dont la vue est plus réjouissante que celle qui croupit dans ces immenses réservoirs où pullulent les plus sales petits animaux de la création.

Malgré la température élevée, le port d'Aden est réputé assez sain.

Le 29 septembre, nous partons pour Pointe-de-Galles.

Encore deux jours de calme et de fortes chaleurs ; aussitôt que nous sommes en vue de Socotora, nous ressentons les derniers souffles de la mousson de S.-O. ; nous éteignons les feux et marchons à la voile ; la brise est fraîche, vivifiante; tout le monde renaît, les poumons se dilatent, le navire se refroidit peu à peu ; la nuit, on se repose sérieusement.

Le 11 octobre, nous passons en vue, mais à grande distance de l'île « Minicoy » et le 14 au matin, nous atterrissons sur l'île de Ceylan.

CEYLAN

En approchant de Pointe-de-Galles, il faut se défier des pilotes indigènes qui viennent offrir leurs services;

ils ont des certificats, mais pas de brevets; ce qu'ils peuvent faire seulement, c'est de conduire les navires à l'entrée des passes, pour les mettre là entre les mains du pilote du gouvernement (Queen's Pilot); de sorte qu'en prenant le premier, on est obligé de lui payer un prix convenu et non tarifé et puis de payer au second le pilotage obligatoire.

Il y a longtemps que nous n'avions reposé nos yeux sur une verdure aussi luxueuse, une végétation aussi vivace; on fait, en voiture, et à des prix très modérés, des promenades charmantes aux environs de Pointe-de-Galles; la plus fréquentée est celle du jardin de la Cannelle; on y trouve peu de Canneliers, mais en revanche, on y rencontre beaucoup d'Indiens qui cherchent à vous vendre des pierres précieuses, topazes, émeraudes, saphirs, turquoises, etc.; ils en ont de tous les genres; leur seul point de ressemblance, c'est qu'elles sont fausses et l'on obtient aisément pour un shelling une pierre dont on a demandé tout d'abord 8 ou 10 livres sterling; ces voleurs à la pierre ont même le soin de se munir de bouteilles vides pour bien montrer que le verre est rayé par leurs précieux joyaux; nous y trouvâmes un Anglais qui avait fait fortune en Chine; il acheta pour 10 livres un caillou bien joli qui valait bien 0 fr. 50; il était, bien entendu, enchanté de son marché; lorsqu'en rentrant en ville, un lapidaire désintéressé lui eût prouvé que son saphir était un vulgaire morceau de verre, il faillit suffoquer et se répandit en invectives des plus bariolées contre son gouvernement qui tolérait de semblables rapines; cette race des Hindous, opprimée en masse par une autre race, se rattrape en particulier sur

le voyageur cosmopolite ; tous les subterfuges sont bons pour lui subtiliser ses roupies.

Nous partons de Galles le 16 au matin et après nous être élevés pendant la nuit contre les vents du sud, nous appareillons les voiles ; nous avons encore un bout de mousson qui nous conduit jusques en vue de la tête d'Achem ; le passage du détroit de Malacca se fait à la vapeur et le 26, à 3 heures de l'après-midi, après avoir pris le pilote à la hauteur de la roche « Sultan », nous amarrons le navire à New-Harbour ; le lendemain matin, nous embarquons 96 tonneaux de charbon et nous mouillons le soir même en rade de Singapore.

SINGAPORE

La ville de Singapore se compose de trois parties : le quartier pur anglais comprenant les maisons d'habitation qu'entourent de charmants jardins, les hôtels, parcs, églises, etc. ; sur le côté droit de la rivière, le haut commerce anglais et chinois ; et enfin les rues du « North et South Bridge » où grouillent tout à leur aise les Malais et les fils de Confucius ; l'aspect est très original.

Les environs de Singapore sont d'une superbe végétation ; la verdure y est permanente, luxuriante et vivace ; on a fait un joli parc à quelques kilomètres de la ville ; c'est un but de promenade pour les désœuvrés et les voyageurs ; du reste, toute l'île est coupée de belles routes qui conduisent à de gracieuses et confortables habitations ; ce n'est pas imposant, mais c'est agréable à l'œil ; les poivriers, les girofliers, les sagoutiers, les fougères gigantesques, les massifs de palmiers et d'aréquiers donnent à cette partie de l'île un aspect tout à fait

réjouissant ; si l'on veut voir des merveilles de jardinage, il n'y a qu'à se rendre chez le riche Chinois « Whampoo » qui habite à peu de distance de la ville ; on y est, du reste, très bien reçu.

Les tigres de la presqu'île de Malacca faisaient, autrefois, de fréquentes incursions dans l'île de Singapore ; on nous raconte que, bon an, mal an, il y avait trois ou quatre cents Chinois ou Malais qui en étaient les victimes ; ces félins traversaient le détroit, la nuit, attirés par ce gibier aux fortes senteurs ; il faut croire que la marche progressive des Européens vers l'intérieur a dû leur créer quelques difficultés, car l'histoire se rapporte à des temps un peu éloignés ; néanmoins, les accidents de ce genre ne sont pas rares.

La température de Singapore est élevée toute l'année ; l'île est, en effet, très près de l'Equateur ; pourtant le climat en est réputé sain et salubre.

Le 30 octobre, au matin, nous quittons Singapore pour Hong-Kong ; la mousson du N.-E. n'est pas encore bien établie ; nous n'éprouvons que des calmes et des brises locales le long de la côte de Cochinchine ; néanmoins, après avoir doublé les « Paracelses », la brise se fait du N.-E. et fraîchit rapidement ; nous ne filons plus que quatre nœuds ; ne voulant pas lutter contre une mer très dure et fatiguer la machine, nous venons sur babord de manière à porter les goélettes, et nous nous en trouvons très bien ; nous filons de six à sept nœuds et à mesure que nous approchons de terre, le vent et la mer mollissent ; nous découvrons l'île Saint-Jean vers midi ; beaucoup de jonques sont en train de pêcher au chalut ; à quatre heures nous passons le canal, entre l'île Saint-

Jean et l'île Lieu-Chew ; nous faisons route, la nuit, entre cette dernière et la Grande-Ladrone ; au jour, par un temps très brumeux, nous nous trouvons près de celle-ci, et à une heure nous mouillons en rade de Hong-Kong, dans la baie Victoria où sont tous les bâtiments de guerre.

Il n'est pas mauvais de savoir qu'il y a un passage toujours libre pour atteindre ce mouillage, à terre des longs courriers et au large des caboteurs ; on évite ainsi de faire le tour de la rade en dehors des navires.

HONG-KONG

L'île de Hong-Kong, nue et stérile a été cédée aux Anglais par le traité de Nan-King, en 1842 ; en peu d'années, le génie colonisateur de la Grande-Bretagne en a fait le centre de son commerce dans les mers de Chine, au grand détriment de Macao, la ville portugaise, dont l'antique splendeur s'est bien amoindrie ; la rade de Hong-Kong, sûre et profonde est formée par le détroit même qui la sépare du groupe des autres îles ; en 1860, lors de l'expédition de Chine, on pouvait déjà être émerveillé de la richesse et de l'opulence de la ville, et depuis cette époque, on peut constater des progrès encore plus surprenants ; des entrepôts immenses, des docks, des réservoirs, des quais gigantesques, des casernes monumentales, des routes carrossables qui font le tour de l'île, tout y révèle le travail opiniâtre du gouvernement anglais pour faire de ce rocher malsain et improductif le port le plus complet au point de vue des ressources commerciales et maritimes ; les maisons s'y sont élevées, comme par enchantement ; les vallées ont été boisées, et

es Anglais s'y sont établis avec un confortable tout oriental, laissant aux Chinois les parties basses de la cité pour y grouiller tout à leur aise ; ceux-ci y sont très nombreux et se livrent à toute espèce d'industrie ; maçons, cordonniers, manœuvres, débitants, portefaix, etc. ; d'autres, plus cossus, occupent les grands magasins de chinoiseries de la rue Victoria.

La police est très bien faite et arrête indistinctement tout ce qui fait du bruit dans la rue ; beaucoup de sampangs couverts font le service de la rade, jour et nuit, à un prix tarifé ; il est dangereux, la nuit surtout, de s'y trouver en état d'ivresse ; il est malheureusement arrivé de terribles accidents que la police ne peut pas toujours prévenir.

Le Chinois est larron par tempérament ; le grand problème de l'existence est pour lui de manger et d'assurer sa pâture quotidienne ; ils sont quelquefois d'une audace à peine croyable ; un jour, en plein midi, le commandant d'un navire de guerre français descendait à terre en uniforme, armé simplement d'un parasol pour se garantir du soleil ; sur la place du débarcadère, un Chinois venait juste en face de lui ; arrivé à le toucher, le commandant s'arrête, surpris ; le Chinois lui prend sa montre et sa chaîne d'un tour de main et fait volte-face pour se sauver ; l'officier envoie son parasol en arrière pour le frapper, mais un second Chinois, qui ne se trouvait pas par hasard derrière lui, lui prend son ombrelle et se sauve à son tour, laissant le volé absolument ahuri ; à cette heure du jour, la police fait la sieste ; les voleurs le savent bien. Un fait plus grave se passa peu de temps après le départ du *Luron*.

Le gouverneur de Hong-Kong, sir John P. H... était un homme fort distingué, intelligent, très libéral et sinophile en diable ; dans une échauffourée qui avait eu lieu en ville, entre policemen et Chinois, les premiers furent obligés de faire usage de leurs armes et un Chinois fut tué d'un coup de revolver ; le gouverneur n'admit pas qu'on pût ainsi casser la tête à un fils du Ciel, sans autre forme de procès, et fit enlever les armes à la police, en ne laissant aux agents que leur bâton de constable, suffisant, pensait-il, pour faire respecter la loi.

Sait-on ce qui arriva ?

Il arriva qu'une belle nuit, vers 10 heures du soir, une centaine de pirates, débarquèrent au quai même de la ville chinoise, assommèrent un policeman, et pendant qu'un second allait chercher du renfort, se mirent à piller audacieusement et méthodiquement les maisons de leurs compatriotes qu'ils savaient fort bien garnies ; en une demi-heure, ils volèrent une centaine de mille piastres (500,000 fr.) et lorsque la police revint en nombre, les Chinois s'étaient bien tranquillement embarqués et voguaient vers les îles qui leur servent de repaire habituel.

Du coup on rendit les armes aux policemen.

Hong-Kong est une colonie de la Couronne ; il n'y a pas de corps législatif ; après le gouverneur, les deux personnages les plus importants sont le secrétaire colonial et le chef de la justice ; la marine anglaise y possède un arsenal dirigé par un commodore et les forces navales de la Grande-Bretagne dans ces mers sont commandées par un vice-amiral ; ces forces navales sont importantes ; elles se composent de 3 ou 4 grands navires, dont l'un porte le pavillon du commandant en chef, et d'un très

grand nombre de canonnières, ayant peu de tirant d'eau, assez bien armées pour faire la chasse aux pirates, et pouvant remonter facilement les rivières et fleuves de la Chine ; elles sont destinées à disparaître sur place ; on ne les renvoie pas en Angleterre.

Hong-Kong est la colonie hospitalière par excellence ; les relations avec les officiers et les agents du gouvernement anglais sont tout à fait cordiales ; c'est un tribut de gratitude et de justice à leur rendre, de dire que nous avons toujours trouvé chez M. le vice-amiral H..., les capitaines et officiers sous ses ordres, les prévenances les plus amicales ; du reste, tout ce monde de négociants, agents, banquiers, industriels, etc., qui forment la partie riche et active de cette colonie professe l'hospitalité la plus séduisante à l'égard du métropolitain, même étranger, surtout si celui-ci appartient au monde officiel, civil ou militaire ; ils semblent demander la consécration de leurs goûts ou de leur luxe à ceux qui viennent de quitter la mère patrie et qui, pour eux, en reflètent les dernières modes et les dernières idées ; raouts, diners, soirées, bals pleuvent sur l'arrivant ; il a peu d'avances à faire ; on ne lui demande que de l'entrain et un estomac complaisant ; ainsi que le veut la coutume anglaise, ce sont les dames qui font les invitations, et il nous est quelque fois arrivé d'être prié à dîner par une dame à qui nous avions été présenté, mais dont nous ne connaissions pas le mari, même de vue ; ce qui ne l'empêchait pas de venir nous recevoir au haut de l'escalier et de nous gratifier d'un vigoureux « shake-hand » accompagné d'un « welcome » des plus amicaux.

Et qu'on ne s'y trompe pas ; une fois reçu, on est bien

chez soi ; c'est dans son intérieur que la femme anglaise déploie pour ses hôtes de passage tout son luxe et toutes ses grâces ; on y trouve tout de suite un niveau de douce familiarité, qui ne laisse pas que de nous étonner, nous Français présomptueux, et qui nous fait partir en guerre avec l'assurance anticipée de faciles victoires ; il faut se hâter d'ajouter qu'on est vite désabusé, à moins..... à moins que le diable ne s'en mêle, ce qui peut arriver aussi bien à Hong-Kong que dans les autres parties du globe terrestre.

En public, c'est autre chose ; il est de bon goût et même de règle de ne jamais saluer une dame dans la rue, à moins qu'elle ne vous prévienne par un sourire de connaissance et un léger mouvement de tête ; cette manière de faire est, sans contredit, très correcte, et il n'y a rien de plus contraire aux lois de la bienséance que de chercher à faire croire, en public, par des salutations inopportunes que l'on est en intimité courante avec Madame X... ou Madame Y... et cela parce qu'on aura eu l'occasion de la rencontrer chez quelque ami commun.

Dans la semaine, les réunions de l'après-midi sont fréquentes ; le jeu du « lawn-tennis » a détrôné le « crocket » ; toute maison qui se respecte a sa pelouse et son jour pour se livrer à de joyeux ébats ; les amis s'y donnent rendez-vous ; les uns jouent, les autres regardent et ces derniers ne sont pas les plus mal partagés ; d'abord c'est moins fatigant et d'ailleurs c'est plus agréable ; on y fait des études inédites sur la cambrure et la flexibilité des joueurs et surtout des joueuses, le tout émaillé de gais éclats de rire et quelquefois de chutes, non recherchées ; c'est là que se racontent les petites histoires du jour et

de la semaine ; on y prépare les amusements du lendemain et on jase sur ceux de la veille ; à la fin de la journée, les maris qui ont quitté leurs bureaux viennent chercher leurs femmes et les célibataires oisifs qui avaient accompagné celles-ci, s'en retournent tout seuls.

Le dimanche « great-attraction »; le très sympathique Commodore W..., qui dirige l'arsenal, s'est fait bâtir sur l'un des pics les plus élevés un « bungalow » à l'épreuve des typhons, et c'est là qu'il invite ses amis pour le « luncheon », à une heure de l'après-midi ; c'est une rude ascension et l'on fait plus d'une station en route ; mais, en arrivant là-haut, on s'aperçoit tout de suite qu'on n'est pas venu seulement pour admirer un superbe point de vue : l'aspect réjouissant d'une table surchargée de pâtés, de jambon et de roastbeef, vous rappelle à point le but pratique de la promenade ; on s'y trouve, du reste, en nombreuse et joyeuse compagnie ; il n'y a qu'une tache dans ce ciel bleu ; on n'y parle que l'anglais, et nos cordes vocales sont un peu rebelles à l'assimilation de cette langue ornithologique ; quand on est allé souvent dans les colonies britanniques, on recueille facilement quelques lieux communs et familiarismes qu'on tâche de débiter avec un accent du terroir ; « of course », « indeed », « exactly » forment la menue monnaie d'un écouteur bien élevé ; mais les interlocuteurs se basant là-dessus, partent à toute vapeur « full speed » , on opine du bonnet, sans trop comprendre ; on répond le moins possible et on passe pour être très fort ; c'est très pratique.

Un autre « great-excitement », ce sont les courses au mois de février ; pendant trois jours la ville de Hong-Kong est en révolution ; les Chinois s'y passionnent

autant que les Anglais, ce qui n'est pas peu dire ; ils y trouvent un ample sujet de satisfaire leur amour pour le jeu ; c'est dans la vallée Heureuse, à deux kilomètres de la ville, qu'est situé le terrain des courses ; la haute société s'y fait construire, à cet effet, des maisonnettes légères, en planches, entremêlées de branchages, qui font suite aux tribunes officielles ; on s'y rencontre pour le « luncheon », car tout finit ou commence par là et l'on peut s'assurer *de visu* que les jeunes ladies et les blondes misses ne vivent pas exclusivement d'eau pure et de crême fouettée ; la flirtation s'y étage sur des bases plus solides et n'y perd pas un coup de dent ; notre jeune consul, M. B..., par un louable esprit de patriotisme, s'attaque à son collègue d'Allemagne et lui soutire quelques centaines de piastres ; autant de repris, dit-il, sur les cinq milliards.

Tout gentleman qui se respecte doit, pendant ces trois jours, couvrir son chef d'un chapeau gris à haute forme ; le dernier paquebot en apporte quelques milliers à cette intention ; la note comique domine surtout au retour ; comme il n'y a qu'une voie pour rentrer en ville, elle est naturellement encombrée de voitures, de cavaliers et de piétons, et rien n'est plus original que cette cohue roulante composée des types et des costumes les plus hétéroclites ; tout, néanmoins, se passe en bon ordre et il y a peu d'écrasés.

Pour éviter cette foule, nous avons la ressource de nos embarcations, mais la voie terrienne est bien plus pittoresque.

Une autre fois, nous avons une exposition d'horticulture et diverses ventes faites par les dames de la ville, au

bénéfice d'une œuvre de bienfaisance; c'est un rendez-vous général pendant une quinzaine de jours; bien entendu le « flirt » n'y perd pas ses droits, mais c'est la charité qui en profite; tout est pour le mieux.

Un gentleman amateur obtient un grand succès; il montre une lanterne magique et débite son boniment avec un aplomb professionnel; on y est attrapé tout le temps. D'abord on lit une pancarte : Entrance 6 pences; on donne un shelling ou une demie couronne en tendant la main pour recevoir le reste, mais l'impresario retourne la pancarte et vous montre le verso où l'on voit écrit : « On ne rend pas la monnaie; » on rit, on paye et on entre.

Le défilé commence : « The terrific typhoon of 18..; » on regarde, on ne voit rien; la voix reprend : « l'ouragan a tout détruit. »

« The Discovery of Kowloon 16..; » on voit une cheminée de bateau à vapeur de laquelle émerge un officier anglais orné d'un immense chapeau à claque et braquant son œil dans une longue-vue monumentale; quant à l'objet à découvrir, il est encore trop loin.

Puis, « la prise de Pékin, » un soldat français, à pantalon rouge, donne le bras à un soldat anglais à veste de même couleur; ils titubent légèrement et se montrent un grand diable de dragon à cinq griffes qui fait mine de les avaler; mais ce dernier est tenu en laisse par l'empereur de la Chine qui semble prendre en pitié les barbares rouges en les plaçant sous son égide.

Ceux qui sortent n'y reviennent plus, mais il entre toujours de nouveaux badauds.

Vers la fin de novembre, l'*Atlantide*, portant le

pavillon de l'amiral commandant en chef la division navale française, arrive au mouillage de Victoria venant du nord ; voilà un bon motif de reprendre les dîners, bals et soirées; le gouvernement donne le branle, les autres suivent, et pendant quinze jours nous appartenons corps et âme à la société britannique ; c'est l'entente cordiale, sans arrière-pensée ; l'amiral envoie son excellente musique, presque tous les jours, sur le « Cricket-Ground » à la grande joie de nos hôtes dont les « bands, » tant militaires que civiles, sont plus bruyantes que brillantes ; cela devient un entraînement, une « furia » et un concert de louanges à l'adresse de notre digne et sympathique amiral.

L'*Atlantide* est sur le point de rentrer en France, mais avant de quitter les mers de Chine, l'amiral doit se rendre à Canton pour l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire des marins et soldats qui sont morts lors de la prise de cette ville ; comme le tirant d'eau du bâtiment amiral ne lui permet pas d'arriver jusqu'à la cité populeuse, c'est le *Luron* qui aura l'honneur d'y conduire son chef.

CANTON

Le 21 décembre, les deux bâtiments quittent le mouillage de Victoria et laissent tomber l'ancre le même jour, au delà des bouches du Tigre ; le surlendemain, le *Luron*, portant le pavillon amiral, poussé par un flot rapide, remonte le fleuve au milieu d'un pays plat piqueté de pagodes, passe devant Wham-poa et vient affourcher sous les quais de Sha-Myn, qu'un décret du Fils du Ciel a concédé aux étrangers ; quelques maisons s'élèvent sur

le terrain anglais, mais la concession française est à peu près vierge de toute construction et a plutôt l'air d'un pâturage appartenant à la communauté cosmopolite ; en aval du *Luron* grouillent les jonques innombrables qui constituent la ville flottante ; dans les canaux qui séparent Sha-Myn de la cité proprement dite, sont amarrés les Bateaux Fleurs qui ne sont plus actuellement que d'ignobles cabarets à l'usage des Chinois abrutis.

Aussitôt arrivés, nous devenons la propriété de notre sympathique consul, M. de L... ; grâce à lui, à ses relations publiques et privées, tout s'organise immédiatement ; le consulat français est en ruines ; c'est dans le Yamoun anglais, accidentellement inhabité que se loge l'amiral et son état-major ; c'est là que le soir, après les courses de la journée, l'on se réunit pour le dîner, assaisonné des entremets anecdotiques les plus fantaisistes ; ce n'est pas pour rien qu'on est en Chine, et dans la province de Canton qui est la Gascogne du pays ; les imaginations y travaillent ferme.

Le monument à inaugurer est situé en dehors de la ville, au milieu de vastes terrains où les barbares dorment du même sommeil que les disciples de Confucius ; Mgr G..., évêque de Canton, doit prêter son concours à cette solennité, à laquelle toute la colonie française a été invitée ; le matin de ce jour, la compagnie de débarquement du *Luron* met pied à terre, en dehors des murailles, en aval de la cité et se rend directement sur le terrain ; l'état-major général, les officiers du bâtiment s'y rendent pareillement en traversant la ville dans des palanquins, portés sur les épaules de vigoureux Cantonais ; tout le monde est rendu à 9 heures.

Ce monument, situé au centre d'un enfoncement ayant la forme d'un fer à cheval un peu allongé, représente une statue de la Résignation étendant les mains sur une mère qui pleure son fils, une épouse éplorée qui a perdu son époux; ce bronze, érigé sur un piédestal en granit, est d'un simple, mais vigoureux effet; en avant du piédestal, une grande pierre recouvre la fosse commune où l'on a inhumé les ossements qu'on a pu recueillir; le terrain est disposé autour du fer à cheval pour des inhumations futures ; nous ne pensions pas, à ce moment, que l'un des nôtres du *Luron*, le 2e maître charpentier, viendrait dans peu de jours y prendre la première place.

La messe est célébrée au pied du monument et l'absoute est donnée par Mgr G... qui, en quelques paroles émues, a honoré ceux qui avaient succombé loin de leur pays, en chrétiens et en braves; la prise de Canton fut, en effet, pour la marine française, une page glorieuse, et les quelques Chinois qui nous entourent, à distance respectueuse, muets et recueillis, doivent se rappeler, non sans étonnement, comment une poignée de barbares Français et Anglais purent s'emparer de leurs forts qu'ils croyaient invulnérables et de la ville impériale.

Après la cérémonie, un modeste mais copieux déjeuner nous réunit à la table épiscopale dressée non loin de là, en plein air, auprès d'une chapelle; de ce déjeuner franco-chinois, nous nous rappelons surtout un immense plat de fritures de grenouilles, qui eut tous les honneurs gastronomiques; on sait, d'après les Anglais, que nous en sommes grands mangeurs, « Frog-eaters. »

L'amiral ayant fait une visite au vice-roi de Canton, celui-ci fit annoncer son arrivée à bord du *Luron*.

Le matin de ce jour, vers dix heures, on entendit tout à coup un vacarme épouvantable; les gongs, les pétards, les coups de canon, tout annonçait un événement important; quelques minutes après, nous vîmes s'avancer sur le fleuve une maison flottante pavoisée d'une grande quantité de drapeaux bariolés et de bannières festonnées; le tout, très bien conduit, ma foi, s'arrêta avec une précision mathématique le long du bâtiment, et la jonque vice-royale étant plus élevée que celui-ci, les autorités chinoises n'eurent pas à faire beaucoup d'efforts pour « monter » à bord.

Le vice-roi fut reçu par l'amiral, revenu en toute hâte de son yamoun, avec tous les honneurs dûs à son rang; les hommes sur les vergues crièrent cinq fois : « Vive la République », ce dont il se montra très flatté, quoiqu'il ne comprit ni le mot, ni la chose; après avoir fait le tour du navire dont il admira l'élégance et surtout les canons, il descendit dans le logement du commandant, où l'amiral avait fait servir une légère collation; l'interprète en chef, M. S..., y servait de truchement; les autorités chinoises, dans leurs relations officielles, sont courtoises, mais hyperboliques; ce sont des coups d'encensoir réciproques sur le progrès, la civilisation, la fraternité des peuples et les doctrines religieuses; on peut toujours s'entendre sur les principes; quant à l'application, on ne dit pas tout ce que l'on pense.

Le vice-roi et ses ministres étaient supérieurement, sinon superbement vêtus; le premier portait le chapeau chinois en plat à barbe, surmonté du bouton rouge et orné de deux plumes de paon; vu la saison, il était couvert d'un magnifique manteau en astracan gris qui le

drapait de la tête aux pieds; une culotte de soie rose capitonnée et des bottes de satin noir fourrées complétaient son costume; il faut se rappeler que nous sommes en hiver et que la température à cette époque de l'année est fort abaissée ; il y gèle parfaitement.

Après la visite en détail du *Luron*, le vice-roi, qui n'avait pas ménagé ses points d'admiration, remonta sur sa jonque au milieu d'un nouveau tintamarre assourdissant de gongs et de pétards, qui fut bientôt dominé par les dix-neuf coups de canon dont nous saluâmes son départ.

L'amiral, ayant pris une canonnière chinoise mise gracieusement à sa disposition pour rejoindre l'*Atlantide*, nous laissa encore quelques jours à Canton pour attendre une marée favorable et, le 5 janvier, nous ralliâmes son pavillon à Hong-Kong.

MANILLE

L'amiral, rappelé en France avec l'*Atlantide*, ne voulut pas quitter les mers de Chine sans faire une visite à Manille; il résolut donc de s'y rendre avec toute sa division; le *Clocheton*, croiseur de 1re classe, venait justement d'arriver; nous en fûmes ravis; Manille nous enivrait d'avance d'un solide parfum panaché de girofle, de tabac et de cannelle ; nos jeunes gens, oubliant bien vite, les ingrats, les blondes misses d'Albion, ne rêvèrent plus que brunes andalouses, petits pieds, guitares et castagnettes : on apprit l'Espagnol en trois jours; on récita par cœur le nouveau « Sobrino » et dans la con-

versation courante le « muy bien » remplaça le « quite well » sans aucun remords.

Nous partîmes le 31 janvier, à huit heures trente minutes du matin, en ligne de file, l'*Atlantide* en tête, suivie à une demi-encâblure par le *Clocheton*, ayant le *Luron* sur ses talons.

Une division ne part pas ainsi sans faire quelque bruit; salut à l'amiral anglais; salut à l'amiral américain arrivé depuis quelques jours; rendement des saluts coup pour coup; acclamation des équipages, hourrahs frénétiques, signaux internationaux de bon voyage; rien n'y manqua, pas même quelques mouchoirs enthousiastes s'agitant désespérément aux fenêtres amies.

Nous disparaissons au milieu de la fumée par la passe « Lymoon » et nous faisons route sur Luçon; beau temps, jolie brise favorable; nous marchons à la voile, en ligne de front; l'*Atlantide*, au milieu, couverte de toile; le *Clocheton*, à sa droite, lui rendant les perroquets; le *Luron*, à sa gauche, avec la grand'voile en moins; dans l'après-midi, l'excellente musique de la frégate nous rappelait la Patrie; à un moment donné, l'amiral signale à ses deux voisins de chasser en avant, afin de comparer la vitesse des deux navires; le *Luron*, bon marcheur, prend les devants et gagne tellement son adversaire que lorsque l'*Atlantide* nous donne l'ordre de rallier, au moyen des signaux à grande distance, nous ne pouvons plus les apercevoir; ce n'est que par le mouvement du *Clocheton* et par l'approche de la nuit que nous comprenons le ralliement, et nous venons reprendre notre poste à la queue de la ligne.

Le 5 février, au matin, nous mouillons à un mille et

demi du phare par des fonds de 11 mètres ; c'est un peu loin et notre arrivée est un peu attristée par la perspective d'un batelage fatigant.

La ville de Manille est divisée en deux parties par la rivière « Palig » ; sur la rive gauche, la partie gouvernementale, entourée de murailles, hélas! bien déchue ; tout y est en ruines ; elle est peuplée de fonctionnaires civils et militaires, et de moines ; sur la rive droite, « Binondo », la ville commerçante, composée de quelques Européens de toutes nations, de Chinois, Tagals, Malais, etc. ; c'est la partie active et remuante de la riche cité ; jusqu'à 5 heures du soir, on ne voit dans les rues que les boutiquiers, les gens affairés, les indigènes de toutes couleurs, depuis le jaune clair du Chinois de Canton, jusqu'au noir luisant de l'habitant des Célèbes ; en venant de Hong-Kong, on est tout surpris de ne plus entendre parler anglais, et l'on se fait rapidement à cette langue espagnole si belle, si harmonieuse, la langue des dieux, dit-on, par opposition à la langue franque qui est celle des hommes.

Comme en dehors des purs Castillans, elle est généralement assez mal parlée par la population, on en arrive facilement à se persuader qu'on a des aptitudes spéciales, d'autant plus qu'on se fait toujours comprendre dans un français de fantaisie agrémenté de provençal que tout marin doit parler peu ou prou.

A partir de cinq heures, les gens comme il faut sortent en voiture ; ceux qui n'en n'ont pas ou qui ne sortent pas, les regardent passer ; la ville officielle commence à se remuer, et quelques jolis et frais visages émergent de ses ruines ; des moines de toutes couleurs avec des chapeaux

de toutes formes glissent le long des murailles ; les officiers, les caballeros, gantés de frais, coquets, pimpants, les uns à cheval, les autres en voiture, savent que c'est l'heure de la moisson des sourires et des coups d'œil masqués par les éventails ; les regards se rencontrent derrière les portes et les jalousies entrebâillées ; on voit quelquefois passer une petite main furtive par le grillage étroit d'une fenêtre au rez-de-chaussée, et l'on peut être certain que ce n'est pas pour s'assurer s'il pleut ou s'il ne pleut pas, car à point nommé, une autre main plus grande se trouve là par aventure ; si l'endroit est désert le cavalier a l'air d'être myope et de chercher à reconnaître l'objet qui lui barre le passage ; un baiser est donné en même temps qu'un rendez-vous.

Le jeudi et le dimanche, nous allons entendre la musique qui joue sur « l'Alameda », au bord de la mer ; le spectacle en vaut la peine ; c'est là que l'on se trouve ou que l'on se retrouve ; les groupes se forment en des hasards recherchés ; les toilettes sont fraîches, les femmes sont jolies et cherchent à plaire ; ce sont bien les Espagnoles qui ont dû inventer les robes courtes ; leurs petits pieds frétillent là dessous et semblent causer avec leurs voisins ; les yeux noirs étincellent ; la brise du large, pure et caressante, ranime les nonchalantes ; la musique accompagne les conversations et plus elle joue fort, plus les têtes se rapprochent pour mieux s'entendre ; tout est d'accord ; nous revoyons ici les beaux officiers, les caballeros et les moines de toutes couleurs ; l'archevêque de Manille arrive dans un superbe carrosse traîné par quatre chevaux blancs, privilège qu'il partage avec le gouverneur général ; il est, après celui-ci, le personnage le plus

important de l'archipel des Philippines; du reste, le clergé, dans ce pays et en dehors de ses fonctions sacerdotales, vit de la vie commune, et nous voyons de jeunes prêtres, l'œil brillant, le charuto aux lèvres, jabots et manchettes de dentelles, aimables et galants, dans l'honnête expression du mot, avec les personnes du sexe; quant à la musique, tout le monde l'entend, mais personne ne l'écoute; après les derniers accords, les bons souhaits s'échangent, les mains se resserrent, les voitures se remplissent de mantilles, et chacun s'en va dîner.

Que Dieu vous préserve de la cuisine espagnole !

Manille est la métropole des Philippines et monopolise tout le commerce de l'archipel, les longs courriers y apportent les marchandises que les caboteurs dispersent sur toutes les îles, d'où ils rapportent les articles d'exportation dont les grands navires forment leur chargement de retour en Europe.

Les Espagnols n'aiment pas que les étrangers leur fassent concurrence; cela nous rappelle la gravure de Granville des « Animaux peints par eux-mêmes » et représentant « l'Ours et sa famille ». « Nous vivons en famille et n'aimons pas les importuns. »

Malgré toutes les restrictions apportées au développement des échanges, le gourvernement des Philippines entretient l'armée, la marine et le clergé dont le personnel lui est envoyé par la mère-patrie et envoie à celle-ci un reliquat encore considérable; aussi les fonctionnaires de toute espèce y pullulent, sont largement rétribués et surtout régulièrement payés.

En fait de curiosités, on peut voir à Manille la fabrique de cigares dont l'Etat a le monopole; ils ne

sont pas chers; il est vrai de dire qu'ils ne sont pas fameux; de jeunes métisses, dont la couleur se confond avec les feuilles qu'elles manipulent, sont employées à ce travail; on est saisi, en entrant, par une poussière impalpable qui vous prend à la gorge et par une odeur forte et pénétrante; il fait très chaud dans cet endroit et les jeunes filles se mettent tout à fait à leur aise; du reste, l'arrivée d'étrangers ne les déconcerte nullement; leurs yeux noirs et hardis, leur attitude inconsciemment provoquante feraient rougir un singe; on aime mieux les voir à la sortie, bizarrement accoutrées dans leurs vêtements bariolés où domine le jaune et se rattrapant largement du silence qu'elles sont obligées de garder dans la fabrique, sous peine d'amende.

Nous restons à Manille jusqu'au 14 février et l'amiral nous renvoie à Hong-Kong y attendre le nouveau commandant en chef, l'amiral D.... qu'il va lui-même rejoindre à Singapour.

En effet, la *Candide* arriva à Hong-Kong dans les premiers jours d'avril; les raouts et réceptions recommencèrent, mais le séjour du *Luron* tirait à sa fin; nous partîmes sans regret, car l'été s'avançait à grands pas, mais nous emportâmes de cette cité hospitalière les plus agréables souvenirs.

SHANG-HAÏ

Nous devons aller à Shang-Haï y attendre la *Candide* en visitant Swatow, Amoy et Fout-chéou.

Le 11 avril, nous quittâmes le mouillage de Victoria; notre passage à Amoy et Swatow n'eut rien de bien

intéressant ; le 16, nous laissons ce dernier port pour passer le détroit d'Haëtan.

Ce détroit était autrefois un vrai nid de pirates ; il est maintenant assez fréquenté, car il fait éviter les grosses brises, les mers démontées et les forts courants contre lesquels il faut lutter pour doubler l'île de Turn-about ; malheureusement, on ne peut y naviguer que de jour ; les passes sont difficiles et pas éclairées; après avoir mouillé pendant la nuit sous l'île d'Haëtan, nous entrons le lendemain dans la rivière « Min » et nous prenons le mouillage de la « Pagode » devant l'arsenal de Fout-chéou.

Cet arsenal, créé sous la direction de deux officiers français, était alors en pleine prospérité ; on venait d'y construire de toutes pièces un aviso à vapeur de 200 chevaux ; un haut mandarin, commissaire impérial, était investi de l'autorité suprême ; il se préoccupait beaucoup de savoir de combien de coups de canon il serait salué lorsqu'il viendrait à bord du *Luron ;* 13 coups lui parurent suffisants ; mais il recommanda bien, en partant, de ne commencer le feu que lorsqu'il serait déjà loin du bâtiment ; il avait peut-être l'oreille sensible ou une médiocre confiance dans nos charges de salut et l'intelligence de nos canonniers.

Le 21, nous partîmes de Fout-chéou, et nous arrivâmes à Woosung le 24, ayant passé la nuit précédente au mouillage des îles « Saddle ».

Le lendemain, nous remontions à Shang-Haï où une réparation de machine devait nous retenir une dizaine de jours.

A Shang-Haï, nous sommes presque en France ; reçus avec la plus grande cordialité par notre Consul-Général

et Madame L.., nous ne tardons pas à faire connaissance avec la colonie française; si elle n'est pas nombreuse, elle est aimable et accueillante; le docteur G..., ancien médecin de la marine en est l'âme et le boute-entrain; il y a un théâtre dont notre sympathique docteur est l'impresario, le régisseur, le père noble et le grand premier sujet; les autres rôles sont tenus par les jeunes employés des Messageries Maritimes et du Comptoir d'Escompte; le docteur traite ses clients à sa manière et les maintient en joie pour chasser, dit-il, les humeurs peccantes; il est très aimé, même par les gens bien portants; quant à ses malades, ils ne peuvent se passer de lui.

Le soir, avant dîner, en route pour Bubbling-Well, le rendez-vous de la Gentry des trois concessions; c'est un carrefour situé à trois ou quatre kilomètres de la ville; on peut y arriver par plusieurs routes, de sorte que les voitures se croisent et se retrouvent au point terminus; arrivés là, les uns descendent et se promènent à pied, les autres restent dans leur véhicule et tout le monde respire l'air, soi-disant frais, qui vient de la mer de Chine, à travers la plaine; on y rencontre les amis de la ville, on jase, on potine, on se raconte les événements du jour et même ceux du lendemain; il est de bon goût de s'y montrer et beaucoup n'y vont que dans ce but.

L'une des routes longe le champ de courses; car, partout où il y a des Anglais, il y a des courses et un cricket; elles sont, du reste, très belles à Shang-Haï; comme à Hong-Kong, le chapeau gris, de haute forme, est de rigueur.

Shang-Haï a un très grand commerce; les pavillons

anglais et américains dominent ; les Allemands commencent à paraître ; le pavillon français s'y montre périodiquement sur les paquebots des Messageries Maritimes ; nos couleurs et nos nationaux y sont très bien vus, car les Chinois se rappellent que grâce à nos bâtiments, à nos marins, la ville a évité plus d'une fois d'être pillée par les rebelles Taïpings.

NAGASAKI

Le 19 mai nous quittons Shang-Haï pour nous rendre à Nagasaki ; ce sont des adieux car nous ne devons plus y retourner ; l'idée du Japon nous ravit ; c'est le pays encore fantastique, le pays aux bibelots, porcelaines, laques, bronzes, etc., et nous nous promettons d'en faire une ample moisson ; deux jours nous suffisent pour cette traversée et le 21 nous mouillons dans cette jolie petite rade où se trouvent déjà l'amiral français et l'amiral anglais.

Rien de plus agréable à l'œil, comme la vue des collines qui enserrent la cité japonaise ; tout est petit ici, comme, du reste, dans tout le Japon ; petits hommes, petites femmes, petits ruisseaux, petites montagnes, petits arbres, tout est mignon et d'ailleurs bien proportionné ; à l'époque où les Japonais ne voulaient pas frayer avec les barbares, c'est à Nagasaki que les Hollandais avaient réussi à se faufiler dans la petite île de Décima ; si leur commerce leur rapportait de grands profits, il leur coûtait aussi beaucoup d'humiliations.

Les rues sont dallées ; c'est ici que nous fîmes connaissance avec les Djinrickcha que nous avions à peine entrevus à Shang-Haï où le palanquin tenait encore le haut du pavé ; ce sont de petites voitures à deux roues

traînées par un Japonais, attelé comme un cheval et ma foi allant tout aussi vite; tout le monde s'en sert; on peut dire que dans toutes les villes du Japon, la moitié de la population traîne l'autre moitié; le tarif est à la portée de toutes les bourses et si, comme de grands seigneurs, nous donnons une pièce de 10 cents (0 fr. 50) pour une course de un ou deux kilomètres, les naturels n'en paient pas la moitié.

C'est à Nagasaki que nous fîmes notre premier apprentissage en bibeloterie et en marchandages; le Japonais, comme le Chinois, a toujours quelque chose à vendre; mais quelle différence entre les deux types; celui-ci est âpre au gain, dûr à la détente, pas toujours aimable et le chaland étranger reste pour lui l'ennemi barbare; offrez à un Chinois la moitié de ce qu'il vous demande, il vous tourne le dos avec mépris, non pas qu'il trouve que son objet vaut davantage, mais il entend que le barbare se laisse plumer; ce qui ne l'empêche pas, tout en gardant son mépris, de rabattre ses prétentions et de vous livrer pour 10 piastres, ce dont il a demandé 25; on en rencontre pourtant qui sont intraitables: ce sont les plus honnêtes, peut-être les plus roués.

Le Japonais, ce n'est pas la même chose; il vous fait signe avec le sourire le plus engageant d'entrer dans son établissement, vous offre un siège, voire même une tasse de thé (il y en a toujours sur un brazero) et attend, souriant; « Core iccura, » combien cela : 20 yens, non, 8; oh! dit-il, vous voulez sans doute plaisanter; voyez donc, comme c'est joli, comme c'est bien travaillé; regardez la finesse de ces niellures; tenez, prenez-le à 19 yens 1/2; bien entendu, on monte de la même quan-

tité 8 yens 1/2 pas possible ; réfléchissez, ajoute-t-il, revenez demain; on revient, en effet, le lendemain, le surlendemain, quatre, cinq jours de suite, lui baissant d'un cran, vous haussant d'un autre et toujours aimable et empressé ; on joue avec ses enfants; enfin, on conclut à 12 yens; vous êtes enchanté, lui aussi, il a la certitude d'avoir conclu une bonne affaire et vous êtes presque sûr d'avoir fait un bon marché.

Ils sont, du reste, très physionomistes ; malheur à vous, à votre bourse, s'il s'aperçoit de votre convoitise ; il ne lâche rien et attendra longtemps et patiemment, en spéculant sur votre envie; si l'on a fait choix d'un bibelot, il faut en regarder et en marchander beaucoup d'autres avant d'arriver à celui-là qu'on a l'air de traiter avec la même indifférence; une bonne manière d'acheter est de faire, ce qu'ils appellent « Mina-mina ; » on choisit plusieurs objets de peu de valeur ; on y ajoute celui qui vous fait particulièrement envie; on demande le prix de chacun et puis on dit au marchand : « Mina-mina. » Ce qui signifie : « Combien le tout, » il vous sourit d'un air narquois, en vous faisant comprendre qu'il n'y a qu'à faire l'addition; bien entendu, qu'avant tout, chaque prix particulier a été débattu jusqu'à sa dernière limite ; ici, le client a beau jeu ; il a barre sur le marchand par l'intérêt qu'a celui-ci à se débarrasser de plusieurs objets à la fois ; on peut faire ainsi quelques bons marchés relatifs; mais, bibeloteur naïf, soyez bien persuadé que le Japonais n'y perd rien, quoi qu'il jure par tous ses dieux, qu'il fait une mauvaise affaire.

C'est ici que nous faisons connaissance avec les maisons de thé où les jeunes gommeux indigènes vont cacher

leurs fredaines; ces maisons sont généralement perchées sur les flancs, à pic, des collines; elles se composent de petites constructions, reliées par des passerelles, entourées d'arbres en fleurs et dans le voisinage de quelques cascades; le thé y est servi par de jeunes japonaises qui, laissant la théière pour prendre la guitare, vous régalent d'une musique, moins bonne assurément que l'arôme de la feuille parfumée; ailleurs, ce sont des tirs à l'arc, auxquels on vous convie par un sourire engageant; les jeunes filles, accroupies à côté de leur brazero, vous donnent volontiers une leçon; elles y sont très adroites, mais les flèches que décochent leurs yeux bridés sont autrement dangereuses que les armes innocentes qu'elles mettent entre vos mains; du reste, tout le monde sait que le peuple japonais, n'a que des idées très confuses au sujet de la chasteté; si le mot est dans leur dictionnaire, ce dont on peut douter, la chose à coup sûr n'est pas dans leurs mœurs.

Il y a un jeu appelé : « la Jonkina »; le latin ne serait pas de trop pour en parler à son aise: en deux mots, c'est une réunion de jeunes filles qui jouent à « pigeon vole »; à chaque gage perdu, elles se dépouillent d'une partie de leurs vêtements; elles conservent, pourtant, leurs pantoufles pour se sauver lorsqu'elles ont gagé tout le reste; leur obscénité est si naïve qu'on finit par ne plus y faire attention; c'est surtout avec leurs albums et leurs jouets que les Japonais feraient pâlir de jalousie nos fabricants de cartes transparentes et d'études à effet; d'ailleurs, ils ne s'en cachent pas, feuillettent les uns et font manœuvrer les autres avec la plus parfaite tranquillité; ce sont des récréations de famille.

C'est ici que nous terminons la première étape d'une campagne intéressante, par la diversité des contrées parcourues.

Nous recevons l'ordre, en effet, de partir pour le nord en passant par la mer intérieure ; nous quittons le pays de la porcelaine, pour Kobé et Osaka, Yokohama et Tokio, entrevoyant une perspective de bronzes, de laques et de riches niellures ; nous nous promettons une abondante moisson d'impressions nouvelles, sur ce Japon encore peu connu, sur ses minuscules mais sympathiques habitants (1).

CONTRE-AMIRAL GALACHE.

(1) Il ne faut pas oublier que tout ce qui précède se passe à une vingtaine d'années de l'époque actuelle.

SONNETS

Par A. Guichon de Grandpont

ANACHRONISME DU SONNET

Petits sonnets, que voulez-vous ?
Votre voix est-elle opportune ?
En ces temps de male-fortune,
Que venez-vous faire chez nous ?

Quatorze vers plus ou moins doux
Pour des blondes ou pour des brunes,
Ou, parfois même, pour des prunes,
Ne sont-ils pas œuvres de fous ?

Poète, il vaut mieux, ce me semble,
Aux pervers devant qui tout tremble
Courir sus, comme Juvénal,

Et du long fouet de la Satire,
Supplément au Code pénal,
Nerveusement cingler sans rire.

16 août 1876.

RÉPONSE DU SONNET

Oui, je suis le bon vieux Sonnet,
Léger souvent, mais parfois grave ;
A mes pieds si j'ai quelque entrave,
Mon aile est forte et mon vol net.

A l'oubliette, au cabinet
Ne reléguez pas votre esclave ;
Mon petit cœur est noble et brave ;
Honni soit qui le méconnaît !

Bien que sans fouets ni chambrières
Pour infliger les étrivières
A gens qui l'ont tant mérité,

Dans mon art plein de gentillesses
Je cache avec subtilité
D'assez mignons emporte-pièces.

16 août 1876.

LE TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE

Va, Pile,
Ecris
Cent mille
Avis ;

Enfile
Récits
De style
Concis ;

Sur toutes
Les routes
Etends

Fidèles
Nouvelles
Du temps.

REBUFFADE

GEORGES. — Turlutu !
Petite fille,
T'es bien gentille ;
Hein ! le sais-tu ?

Chapeau pointu !
Je suis bon drille ;
Fi de l'aiguille !
L'or est vertu.

LISE. — Non, Monsieur Georges !
Notre pain d'orge
Est bon pour moi ;

Loin de mes linges
Tenez-vous coi ;
J'ai peur des singes !

UNION LIBRE

Donnez-moi la main,
Séduisante amie,
Marchez affermie
Dans votre chemin ;

Montrez au jardin
Toilettes jolies ;
Faisons des folies ;
J'ai l'esprit badin...

Mais quoi, ma commère !
Déjà deux fois mère
En vingt-quatre mois !

Emportez vos mioches,
Et bourrez leurs poches
De glands ou de noix !

VERBA ET VOCES

— A table,
Mon cher
Prosper !
Qu'on sable !

— Le sable
De mer
Est cher
En diable !

Tels sont
Et vont,
En somme,

Les sots
Propos
De l'Homme.

BIBLIOTHÈQUE DE BORD

Aspirant de marine, et joyeux, le compère
Ne querellait aucun, n'avait d'autre souci,
Tous ses devoirs parfaits, et son honneur aussi,
Que de fêter sa mie, et de choquer son verre.

Un beau jour il partait; son vaisseau devait faire
Le tour du petit globe où l'homme est rétréci;
Et j'osai lui donner ce grave conseil-ci :
« Emporte maint volume, ami, pour te distraire. »

Il sourit, me retient à dîner pour le soir;
Puis, le repas fini : « Çà ! me dit-il, viens voir
Que j'aime tes avis, et combien j'en suis digne ! »

Dans sa cabine alors, sur deux solides ais,
Il me montre alignés les trésors de la vigne :
« Avec ces tomes-là m'ennuyer, moi ! jamais ! »

Souvenir de 1829.

ISTHMES ROMPUS

Un marmot de quatre à cinq ans,
Folâtrant un jour sur la plage,
Grattait le sable du rivage
Des mains et des pieds en tous sens.

Comme s'il avait eu des plans,
Entre deux flaques avec rage
Il précipitait son ouvrage
Pour réunir ces Océans.

— Oh ! le gentil petit bonhomme !
Que fais-tu ? Comment on te nomme ?
Dit une baigneuse en flânant.

— Monsieur de Lesseps est mon père,
Madame ; et je suis Ferdinand ;
Et je m'amuse avec la Terre (1) !

29 avril 1883.

(1) Binis œquoribus senior juvenilia lusit. (*Ovid*).

LE CRYPTOSCOPE

C'est bien beau d'avoir découvert
Au trésor confus des arcanes
L'art de pénétrer, l'œil ouvert,
Dans le secret de nos organes.

Désormais, ce que j'ai souffert
Des reins, du cœur ou des membranes,
Guérissable ou non, m'est offert
Sur quelques plaques diaphanes.

Alors, — en simple et bonne foi,
Je me demande un peu pourquoi, —
L'Homme exerçant telle merveille,

Le Bon Dieu, sur nos sentimens,
Nos dangers, nos déportemens,
Ne ferait enquête pareille ? (1)

Mars, 1896.

(1) Déjà, du temps de David, les philosophes disaient : *Non videbit Dominus ;* et David leur répondait : *Qui finxit oculum non considerat !* — Quoi ! celui qui a formé l'œil ne vous verrait point ! (Ps. 93. Voir aussi tout le magnifique Ps. 138).

LE TRANSFORMISME

Le Paganisme avait du bon ;
Mais que nul chrétien ne s'émeuve !
Sans citer Socrate ou Platon,
Je vais vous en donner la preuve :

L'Evolution, nous dit-on,
Par mainte sélection neuve
Changea le Singe en Céladon,
Sujet, hélas ! à grande épreuve.

Ovide, qui sut tous les tours
De Jupin, nous conte à rebours
La souveraine fantaisie :

Les Cercops étaient si méchants
Que le Dieu, transformant leur vie,
Fit d'eux tous des Orangs-Outangs. (1)

---

(1) Quippè Deûm genitor fraudem et perjuria quondàm
Cercopum exosus, gentisqhe admissa dolosœ,
In deforme viros animal mutavit, ut iidem
Dissimiles homini possent, similes que videri.
(*Métamorph.*).

Voir *Singes* et *Cercopithèques* dans les ouvrages de zoologie.

DERNIÈRES NOUVELLES

N'avez-vous rien de neuf à chanter aujourd'hui,
Mes chers alexandrins, mes beaux vers longs d'une aune ?
Les bourgeois de Dijon, de Champlitte et de Beaune
Sont fous de politique ou morfondus d'ennui.

Du nouveau ! qu'il arrive ou de Nice ou du Puy,
De Pékin, Zanzibar, ou de Saint Jean de Losne,
De Paul de Cassagnac ou de Mam'selle Dosne,
D'un roman, d'un poëme, ou de César Duruy.

— Eh bien ! j'ai vu... Faut-il, mes amis, le décrire ?
Certes, à mes dépens, vos citadins vont rire ;
Mais c'est noble et c'est bon ; et j'en ai des témoins :

J'admirai ce matin, durant un grand quart d'heure,
Les deux gars du fermier qui bottelaient leurs foins,
Et leur sœur Madelon qui ribottait son beurre.

LA PRIÈRE

Puisqu'à notre nature
Dieu s'est manifesté,
C'est que, dans sa bonté
Envers sa créature,

Il veut, d'une fois pure,
Être aimé, fréquenté ;
Qui se tient écarté
Lui fait donc grande injure.

Oui, de tout notre cœur
Invoquons le Seigneur,
Afin qu'il nous console ;

Commerce aimable et doux ;
Car il daigne avec nous
Échanger sa parole.

LE
TRIBUNAL CÉLESTE

LÉGENDE BRETONNE

Saint Pierre était assis auprès de la porte du ciel ; les clefs en étaient rouillées et la serrure ne marchait plus par le peu d'usage qu'on en avait fait depuis quelque temps : non, à beaucoup près que le Paradis fût plein, mais, depuis plusieurs mois, les Diables s'étaient tellement démenés qu'ils avaient entraîné presque toutes les âmes de leur côté.

Les Anges, enrhumés à force d'exercer leurs voix, car ils n'avaient plus autre chose à faire, chantaient faux. Les Séraphins, nos Anges gardiens, voyant qu'ils ne pouvaient suffire à leur emploi ici-bas, s'étaient retirés près du bon Dieu : les affaires terrestres n'occupant plus aucune place dans le ciel, si ce n'est le noir bureau de l'Ange chargé de nos archives.

Celui-ci, voyant les exemples de péchés se multiplier avec une telle rapidité, avait arraché toutes les plumes de ses deux ailes sans pouvoir finir d'enregistrer les misères et les faiblesses humaines.

Ses occupations avaient tellement augmenté depuis quelques années qu'il avait été obligé de rechercher des ressources autour de lui et de réclamer l'aide de ses collègues célestes avant que le besoin croissant qu'on avait de son ministère eut achevé de l'épuiser. En consé-

quence, six Anges et dix Saints lui avaient été donnés comme suppléants.

C'était là un fameux bureau et cependant tous, autant qu'ils étaient, ne manquaient pas de besogne ; chaque jour arrivant de tous côtés, de l'Orient, de l'Occident tant de pauvres hères et d'habiles courtisans.

Le Diable, lui-même, dans cette affaire, en était sur les dents et commençait à se rassasier du banquet infernal : sa soif innée du mal en était même presque éteinte.

Saint Pierre était donc assis auprès de la porte céleste et s'endormait sur ses clefs, lorsque tout à coup survint un bruit inaccoutumé : c'était quelque chose qui ressemblait tout à la fois au bruissement du vent et au murmure des flots, un mélange de bruit si imposant qu'il en eut arraché une exclamation à tout autre qu'à un Saint. Mais celui-ci se contenta de faire un saut sur son fauteuil et de se retourner de l'autre côté en disant : « On ne peut pas être trois minutes tranquille... Mais avant qu'il se fut rendormi, un Chérubin lui effleura les yeux du bout de son aile. Sur quoi saint Pierre bailla et se gratta le nez.

— Saint Portier, dit l'Ange, en agitant ses ailes couleur d'azur, saint Portier lève-toi, je te prie.

Le Saint répondit de très mauvaise humeur : — « Eh bien ! que veut dire tout ce tintamarre, est-ce encore Lucifer qui fait des siennes ?

— Non, répondit le Chérubin, c'est le père Jean Kerhor qui est mort.

— Et quel est ce Jean Kerhor ? demanda l'ancien apôtre. Quel Jean ? Quel Kerhor ? — C'est un vieux loup de mer de votre connaissance, dit l'Ange.

— Bon, il ne trouvera guère ici de compagnon pour lui disputer sa place. Il était, si je me rappelle bien, incrédule comme tous les marins d'à présent, et habitait sur la pointe du Finistère un coin où l'on ne connaît guère que les hurlements des vagues et le cri des cormorans en détresse... Il a sûrement la conscience en mauvais état et le plus clair dans son affaire est qu'il me doit pas mal de messes.

Alors il poussa des cris si étourdissants que tous les Saints sortirent du Paradis et le firent entrer dans le domaine des vieilles archives, afin de consulter un dossier aussi lourd en gros péchés. Les registres ouverts, saint Pierre et l'Ange commencèrent la vérification des colonnes des bonnes actions en attendant saint Michel et Lucifer : — Le premier, président et l'autre faisant les fonctions de ministère public — pendant que les Chérubins, au complet, s'étaient rassemblés en foule comme de bons jurés terrestres près de saint Pierre.

Pendant qu'ils tournaient les pages où, en gros caractères, se lisait : Tempérance, humilité, etc... et où brillaient, par leur absence, les coefficients de telles vertus, arriva un esprit bien différent des autres. Des pensées sombres et impénétrables avaient imprimé le sceau d'un éternel courroux sur ses traits immortels et là, où s'arrêtaient ses regards, tout devait, semblait-il, devenir ténèbres et désolation. Sa voix donnait très exactement la note terrible des hurlements des loups dans les nuits d'ouragan.

En s'approchant, il jeta sur cette porte de justice, dont, ainsi que le péché, il ne devait jamais franchir le seuil, un regard plein d'une implacable haine et tellement mau-

vais que saint Pierre ne put s'empêcher de tressaillir. — Ce dernier, par mesure de contenance, se mit à chercher ses clefs avec beaucoup d'application, pensant dans son for intérieur que saint Michel se faisait un peu attendre.

Enfin, la porte s'ouvrit dans un rayonnement et un esprit de lumière, majestueux par sa puissance et sa beauté, radieux de gloire et imposant comme l'étendard flottant, revenant victorieux des batailles, parut.

C'était l'Archange Michel.

Il traversa le seuil et s'arrêta. Devant lui étaient les Chérubins et les Anges. Tous s'inclinèrent devant le chef de la hiérarchie céleste, le premier des esprits angéliques qui eut revêtu l'aspect d'un Dieu sans qu'aucun orgueil se fut glissé dans son cœur divin, au fond duquel aucune pensée, hors celle du service de son Créateur, n'osa pénétrer jamais.

Lui et le Démon des Ténèbres se trouvèrent alors face à face. Ils se connaissaient tous deux, et malgré leur puissance et leurs diverses opinions, aucun des deux ne pouvait avoir oublié dans l'autre son ancien compagnon et futur ennemi.

Il y avait, dans le regard de chacun, un mélange de dédain et d'orgueil, de hauteur et peut-être de regret, comme si c'était moins leur volonté que le Destin qui les condamnait à la guerre pendant l'éternité.

Voilà donc le Tribunal céleste au grand complet devant la porte du Paradis. De même dit, je ne sais plus qui, qu'au seuil de l'Orient se discute la grande cause de la mort et que c'est de là qu'on expédie les âmes dans un monde ou dans l'autre, saint Michel et son antago-

niste, tous deux sur leurs gardes, mais fort gens du monde, échangeant des regards pleins de politesse.

L'Archange salua gracieusement à la mode de l'Orient, en tenant ses bras rayonnants croisés sur l'endroit où l'on suppose que les gens de bien ont le cœur.

Il salua donc Satan, pas trop bas, comme un égal, et avec affabilité. Quant à celui-ci, il aborda son ancien ami avec plus de hauteur et comme un noble pauvre pourrait aborder un riche bourgeois... Il ne fit qu'incliner, l'espace d'un dixième de seconde, son front diabolique ; puis, le relevant, il se prépara à soutenir ses droits et à démontrer que Jean Kerhor ne pouvait justifier de sa dévotion à saint Pierre à être exempt des peines éternelles plus que d'autres pauvres vieux mathurins, doués d'une meilleure conscience et qui, cependant, depuis longtemps, pavaient l'Enfer de leurs bonnes intentions.

. . . . . .

— Pourquoi en veux-tu à cet homme, qui est mort et amené devant le Seigneur très miséricordieux ? Quel mal a-t-il fait depuis le commencement de sa vie mortelle ? Qui te donne le droit de le réclamer ? Parles, et que ta volonté soit faite si elle est juste ; si pendant sa carrière terrestre il a manqué gravement à l'accomplissement de ses devoirs, comme homme et comme époux, il est à toi, sinon, laisse-le passer.

— Michel, répondit le Prince des Ténèbres, jusqu'en ces lieux mêmes et devant la porte de Celui que tu sers, je viens réclamer mon sujet, et je te prouverai que de même qu'il fut mon adorateur sur la terre, il le sera encore en esprit. Son penchant prononcé pour le vin et

la volupté dit assez qu'il m'a toujours obéi et qu'il m'a servi longtemps avec fidélité. Il était le plus débauché des marins de tous les mondes, le plus coureur de bordées qu'on puisse imaginer, ne rentrant jamais à son bord que contraint par la maréchaussée et les chaînes aux mains. Le plancher des « vaches » était pour lui, tu le sais bien, grand saint Michel, l'écueil où venaient se buter toutes ses mauvaises passions. De plus, débiteur insolvable, saint Pierre pourrait en attester.

— Je t'accorde, reprit l'Archange, qu'il fut ivrogne et débauché une grande partie de sa vie, mais son Ange Gardien m'a raconté qu'il fut bon époux et mari constant. Tout cela est beaucoup et d'un gros poids, car, par les temps qui courent, un mari fidèle devient chose fort rare.

— Voilà encore où tu te trompes, Michel, répondit Satan. Il battait sa première femme, laissait dans la misère la plus noire la seconde, tant qu'à la troisième, je puis t'assurer qu'il la trompait de gaîté de cœur toutes les fois que cela lui chantait.

..... Voyons, voyons, n'exagérons rien et n'allons pas si vite, je vous prie, intervint l'Ange Gardien de Jean Kerhor qui, pour l'occasion, avait revêtu l'hermine d'avocat... De même qu'il y a des circonstances qui aggravent le péché, il y en a aussi qui l'atténuent. Ses trois femmes étaient des harpies de premier ordre et un saint n'y aurait pas tenu.

D'ailleurs, s'il a péché, il doit avoir des complices et il serait bon, je crois, d'appeler vos témoins, si vous en connaissez.

Satan se retourna et agita sa griffe basanée dont les

facultés électriques attirent les nuages du plus loin que nous ne pouvons le comprendre.

Alors le tonnerre infernal fit trembler la terre et les mers. Ce qui n'est autre que le signal pour les âmes d'arriver au contrôle ordinaire des témoignages...

Une demi-minute après ce signal de convention, de tous les climats, de toutes les contrées, de toutes les professions, de tous les âges, arrivèrent les complices de Jean Kerhor. On y voyait des Français, des Danois, des Peaux-Rouge, de vieilles Anglaises et de toutes jeunes Malgaches..., etc., etc.

Quand saint Michel vit tout ce mélange d'âmes en peine, il pâlit autant que peuvent pâlir les immortels, puis devint de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, tant son émotion était grande et vive. Puis, s'adressant à Satan :

— Pourquoi, dit-il, mon vieil ami, car je vous tiens comme tel, quoique, de différents partis, nous soyons obligés de nous faire la guerre. — Pourquoi donc voulez-vous abuser de la demande de témoins que le bon Ange de Jean vous a faite ? Notre intention n'était pas que vous fissiez venir la moitié de la terre et de l'enfer : cela est même inutile, puisque deux témoins, trois au plus, honnêtes, décents et véridiques, nous suffisent toujours en pareil cas. Nous perdons un temps précieux entre l'accusation et la défense et nous n'en finirons jamais.

Je suis bon Prince, reprit le Diable, et je condescends à votre désir. Allons, appelons ses trois femmes et son dernier commandant qui doit être chez vous, si j'ai bonne mémoire, depuis l'automne dernier et donnons congé aux autres.

A l'instant on vit sortir de la foule un esprit bizarre et joyeux, à l'œil perçant, vêtu d'un uniforme un peu râpé, qui pouvait passer pour être celui d'un capitaine de vaisseau.

— Monsieur, lui dit l'Archange Michel, le tribunal est assemblé pour juger un de vos anciens gabiers. Son sort va dépendre des témoignages que vous ferez sur ses bonnes ou mauvaises actions... Si vous avez quelque chose à lui reprocher, dites-le hardiment en songeant que la tombe permet au plus humble de lever la tête en présence de la plus grande des divinités. — Répétez donc ce que vous avez à faire valoir pour lui ou contre lui.....

— Eh quoi ! répliqua l'esprit en se tournant de trois quarts vers Kerhor, quand, depuis si longtemps, je t'avais oublié, vieux goéland ! je te retrouve en aussi belle compagnie. Je t'avoue que je suis à la fois étonné et charmé de te revoir. — Que voulez-vous, saint Michel, on oublie rarement ceux qui ont été nos compagnons de misère sous tous les soleils et sous toutes les latitudes... Il m'a bien souvent fait enrager, là-bas, car il était têtu comme la Bretagne entière et un tantinet ivrogne comme feue la Pologne. Mais je l'ai fait embrocher tant de fois, et par les deux pattes encore, aux heures grises des appareillages, que je lui ai pardonné depuis longtemps son intempérance et je crois bien qu'il a droit, ici, à toutes vos absolutions, grand Saint ! D'ailleurs, sa conduite n'était ni plus, ni moins mauvaise que celle de mes autres marins...

Très bien, interrompit le Diable un peu dépité, passons aux autres témoins, ses femmes, et comme en toutes

les choses il faut avoir de l'ordre, commençons par la première.

... Une ombre s'avança. C'était une figure maigre, à cheveux gris, qui semblait n'avoir été autre chose qu'une ombre sur la terre. Ses mouvements étaient vifs, mais rien ne pouvait indiquer son origine et, en la regardant, on n'aurait pu dire à quoi elle ressemblait.

— N'as-tu rien à dire contre Kerhor, ton mari, fit Michel, quelque charge à porter contre lui ?

— Il me battait souvent, répondit l'ombre, mais je dois vous avouer que je le méritais plus souvent encore ; car j'étais avare et colère. — Je n'ai jamais pu me résigner à lui accommoder son souper deux fois de suite, et je ne pouvais m'empêcher de lui compter les sardines et les pommes de terre qu'il mangeait. .

— Voilà, répartit l'Ange-avocat, qui est d'un esprit droit et repentant. Saint Michel, mon président, vous en tiendra certainement compte, et votre séjour en Purgatoire en sera diminué.

— Examinons alors, reprit Satan, le témoignage de la deuxième femme.

La Marie-Jeanne, ou plutôt son ombre, parut aussitôt, et, d'une voix nasillarde, raconta, sans une fois s'interrompre, que son grand ostrogoth de mari l'avait laissée plus d'un jour sans pain. Mais, avoua-t-elle, je me grisais si souvent, que je pouvais aisément me passer de manger : et, assurément, Jean devait penser, en cette occurence, un peu comme moi...

Le Diable semblait embarrassé.

Allons, dit l'Archange saint Michel, appelez vite le n° 3 et que cela finisse.

Une ombre fine, mignonne, légère, apparut. Eh quoi ! dit-elle en s'avançant, faut-il que je devienne un témoin accusateur ? Non, de par ma foi ! S'il m'a trahit quelquefois, ce pauvre Jean, je le lui ai bien rendu, allez, saint Michel ; et, sous ce côté-là, nous ne nous devons plus rien depuis longtemps.

Satan n'était plus à son aise.

— Après tout, cette affaire m'est fort indifférente sous un point de vue personnel, reprit-il ; je puis avoir une douzaine d'âmes meilleures que celle-ci avec la moitié moins de peine qu'elle ne m'en a déjà donné : et je n'ai discuté avec vous la cause de ce vieil amphibie que comme un point de droit. Vous pouvez disposer de lui. Dieu sait que j'ai assez de ces oiseaux-là, là-bas. Et Satan s'inclina, tandis que l'Archange Saint Michel, radieux, murmurait :

« A bord, embroché par les deux pattes... une première femme acariâtre et avare; une deuxième qui se grisait plus souvent qu'à son tour et un numéro trois qui... *multos amavit*... Mais, c'est un Saint, ce bonhomme-là ! un vrai Saint ! !

Et, tout aussitôt : « — Veuillez donc donner, Jean Kerhor, les documents nécessaires à l'Ange chargé des archives célestes, afin qu'il puisse ajouter votre nom à celui de mes autres Saints. »

Le vieux gabier tira alors de sa « falle » un manuscrit et le tendit à l'Ange qui, de sa plume d'or, écrivit sur le grand livre, à coins et à fermoirs d'opales et de saphyrs : « Saint Jean de Kerhor, patron des pêcheurs bretons ! »

ERNESTINE BOUDOUIN.
(GETTE DE LA SAUDRAYE).

LES

Coëtnempren – De Kersaint – De Kerdournan

1° Les Coetnempren

Raoul de Coëtnempren accompagna Pierre, Comte de Dreux, surnommé Mauclerc, lorsque ce duc de Bretagne prit la croix pour la seconde fois, et suivit le Roi saint Louis en 1248; son nom est au Musée historique de Versailles.

Yves est à la Monstre de Tenguy de Coëtmenech, escuier, et de neuf autres escuiers, receus à Croces-lez-Bourges, le 24 juin 1418 (1).

Parmi les gens de la Retenue du Maréchal Bertrand de Dinan, seigneur Des Huguetières, figure Jacques de Coëtnempren, 4 septembre 1419 (2). Ce Jacques ou un autre faisait partie des gens d'armes destinés pour accompagner Richard de Bretaigne en France, par mandement du 22 octobre 1419 (3).

Thomas est à la Monstre de la Retenue de Jean de Penhouet, donnée à Combourg, le 27e de juin l'an 1420. Cet amiral de Bretaigne avait commandé pour le recouvrement de la personne du Duc Jean V, prisonnier des

(1) *D. Morice*, t. II, col. 964.
(2) — t. II, col. 1106.
(3) — t. II, col. 1108.

Penthièvre, 13 chevaliers, 478 hommes d'armes, 59 arbalestriers et 255 archers (1).

Jehan de Coëtnempren est au nombre des hommes d'armes de la compagnie de André de Laval, seigneur de Lanvaux et de Lohéac, receus à Chasteaubrient le 14 janvier 1464 (2).

Prigent de Coëtnempren est compris parmi les hommes d'armes de l'état signé le 16 juin 1465, à Jehan de Lorraine, seigneur d'Harcourt, tuteur et garde de M. de Rohan, et par le Duc commis capitaine de partie des gens de son arrièreban, pour 33 hommes d'armes et 150 autres combattants pour le temps de 10 jours (3).

Guillaume avait été au nombre des 30 archers qui furent à Jehan de Launay, 1481 (4).

Guillaume est porté comme archier au Rolle de la Monstre et Reveue faite à Dinan le 2e jour de septembre l'an 1489, de 99 hommes d'armes et 200 archers du nombre de 100 lances fournies de l'ordonnance du Roi nostre Sire, estans soubz la charge et conduite de Monseigneur de Rohan, sa personne y comprise (5).

Dans la Monstre Générale des Nobles, annoblis et tenants fiefs nobles en l'euesché de Léon, tenue à Lesneven par les sieurs Du Chastel, Kermavan et de Kerouzéré,

---

(1) *D, Morice*, t. II, col. 1012 et 1013.

(2) — t. III, col. 123.

(3) — t. III, col. 125.

(4) — t. III, col. 389. A la Monstre de l'euesché de Cornouailles, de l'an 1481, Jehan de Coetnempren, archer en brigandine et bien monté, accompagnait Jehan de Boutteville, seigneur de Faouet. (*Antiquités de Bretagne*. Fréminville, pp. 321 et 322).

(5) *D. Morice*, t. III, col. 631.

Commissaires à la fin députés, le vingt cinquiesme jour de septembre, l'an *mil cinq cens trois*, on trouve :

Archidiaconé de Léon. — Paroisse de Saint-Martin

Hervé Coetnempren. — Injonction à deux chevaux (1).
Alain Coetnempren, deffault (2).

Archidiaconé de Léon. — Tréflaouénan, Keran et Trésélidé

Tanguy Coetnempren, en brigandine (3).

Archidiaconé d'Akre-Léon. — Paroisse de Plougonvelin et Locrist

Mre Yves Coetnempren, archier en abillement (4).

Archidiaconé de Kermenedily. — Paroisse de Ploedider

Guillaume Coëtnempren, deffault (5).

Tanguy de Coëtnempren, sieur de Kerdournan et son fils Jacques, né en 1565, figurent au nombre des Ligueurs. Le premier, prisonnier des Royaux, se racheta moyennant une somme de 225 écus (6) ; le second signait à Lesneven le 9 août 1594, la capitulation des Ligueurs de Léon avec Monseigneur de Sourdéac, lieutenant pour le Roy en son pays de Basse-Bretagne et gouverneur de sa ville de

(1) *Antiquités de la Bretagne*. Fréminville, p. 380.
(2) — — p. 381.
(3) — — p. 393.
(4) — — p. 400.
(5) *Antiquités de Bretagne*. Fréminville, p. 422.
(6) *Biog. Bretonne*, t. II, p. 28, col. 1.

Brest, estant pour le service du Roi en la ville de Lesneven, en leuesché de Léon (1).

Lors de la réformation de la noblesse en Bretagne se présentèrent : Fois de Coëtnempren, sieur de Kerdournan, paroisse de Trefflaouenan, pour lui et pour son fils, François ; Jacques, sieur de Kerouc'hant, paroisse de Taulé, son frère ; René, sieur de Kersaint, paroisse de Cléder, neveu du précédent et fils mineur de défunt Tanguy, sieur de Kersaint, autre frère. Ils furent déclarés nobles, issus d'extraction noble, et comme tels employés au rôle des nobles de la Juridiction de Lesneven par arrêt du 12 juin 1669. — M. Barrin, rapporteur. — Leur gouvernement noble prouvé par partages avantageux au-dessus de 100 ans, avec attache aux Réformations de 1443 et de 1536, avaient justifié cette inscription (2).

Coetelen ou Coetelet (Prigent de) seigneur de Coëtnempren et du Trefflaouenan déclaré noble d'ancienne extraction ; employé au rôle à la Juridiction Royale de Lesneven, 8 réf., 19 juin 1669. M. Barrin rapporteur (3). *Porte de gueulles à une tête de simier d'or* (4).

Guillaume Coëtnempren, seigneur de Crechengar, d'Epléan, de Gamel, de Quersoursounars, de Quérouant, déclaré noble d'extraction ; employé au rôlle de la Juridiction royalle de Lesneven, 9 réf., 28 mai 1669,

---

(1) *D. Morice*, t. III, col. 1600 et 1601.

(2) *Biog. Bretonne*, t. II, p. 28, col. 1.

(3) *Nobiliaire de Bretagne*. Beauregard, p. 110.

(4) Losangé d'argent et de sable, à une fasce de gueules chargée d'un oiseau de sinople (*Armorial de Bretagne*). Briant de Laubrière, p. 67.

M. Barrin, rap. *Porte d'argent à 3 tours crenellées de gueulles* (1).

De Coëtnempren — de Trepombé — de Lomogan — portant de *sable, au cerf passant d'or.*

Selon la *Biographie Bretonne*, t. II, p. 28, Jacques, sieur de Kerouc'hant, fut l'aïeul de Guy François de Coëtnempren, le premier des Coëtnempren, objet de notre notice. *C'est une erreur.* En 1669, avec Jacques sieur de Kerouc'hant, il existait un *René*, sieur de Kersaint, fils mineur, de *défunt* Tanguy, sieur de Kersaint ; 38 ans après naissait Guy François et le père se prénommait *Jacques*. Conséquemment, en 1669, il existait un autre Kersaint, dont le prénom n'est pas connu, 3e frère de Jacques de Kerouc'hant, aïeul de Guy François. Nous verrons le fils de ce dernier, celui qui fut préfet maritime à Anvers et ensuite du département de la Meurthe, réclamer exclusivement pour la ligne directe de la famille, le nom de Kersaint.

2° Les Kersaint

Guy François de Coëtnempren de Kersaint naquit en 1703, au château de Brésal en Plouneventer *et non en 1707*, au manoir de Kersaint, paroisse de Cléder, évêché de Léon, selon la *Biographie Bretonne*, t. II, p. 27, col. 2.

Voici son acte de naissance extrait des registres de la paroisse de Pont-Christ, trève de Ploudiry.

---

(1) *Nobiliaire de Bretagne*. Beauregard, p. 119..... crenelées de gueules, ouvertes du champ, ajourées et maçonnées de sable (*Armorial de Bretagne*). Briant de Laubrière, p. 67.

Anonyme de Coëtnempren, fils d'écuyer Jacques de Coëtnempren, sieur de Kersaint, et de dame Yvonne Catherine de Pentrès (1), son épouse, demeurant au château de Brésal (2), en Plouneventer, né et ondoyé le 7 juin 1703 (3), a reçu le supplément des cérémonies du baptême le 6 juillet, et a été nommé Gui François. Parrain et marraine ont été, haut et puissant Guy de Carné, chevalier, seigneur, vicomte du dit lieu, et haute et puissante dame Françoise Antonine de Marnière, marquise de Brésal.

Guy François de Coëtnempren de Kersaint fut inscrit le 22 février 1722, sur la liste des gentilshommes destinés à être gardes de la marine.

L'année suivante il servit avec M. le marquis de Vienne de Busserolles, commandant l'un des bâtiments placés sous les ordres de Gilles Des Nos de Champmeslin, chef d'escadre des Armées navales. Cet officier général

---

(1) Pentrez (Jan de), seigneur de Bodennel et de Lestrec, déclaré noble d'ancienne extraction; employé au rolle de la sénéchaussée de Quimperlé. 7 Réf. du 15 septembre 1670. M. Descartes, rap. Porte d'or à un greslier d'azur, lacs d'amour pendant au cordon de gueulles. (*Nob. de Bretagne*). Beauregard, p. 285.

(2) *Monstre Générale*, 25 sept. 1503. *Archidiaconné de Léon*. Lanhouarneau. Messire Hervé de Brézal, garde de son fils, en brigandine, espée, salade et javeline. *Archidiaconné de Kermenedily*. Ploeneventer. Guillaume, sieur de Brézal. — On dict qu'il est au service de la Royne, pour ce excusé. (*Antiq. du Finistère*), 2e Sie, Freminville, pp. 392, 423.

(3) *Famille :* Anne Françoise, née et baptisée le 4 août 1704. *Parrain et marraine :* François de Launay, sieur de Lestang et Anne de Brésal, dame de Bélisal. Françoise Perrine, née le 9 février 1706, baptisée le 11. *Parrain et marraine :* Vincent de Coëtnempren, Acolyte (*a*), et Françoise Béatrice de Coëtnempren, épouse d'écuyer Marc de Pentrès, sieur de Chef du Bois. — Jumelles, Jacquette et Yvonne, nées le 2 sept. 1707, décédées, la première le 11, la seconde le 18 du même mois.

(*a*) Recteur de Plouneventer en 1708.

avait pour mission d'aller opérer la répression d'une révolte survenue dans l'île de Saint-Domingue.

Les troubles avaient eu leur source dans le mécontentement des habitants contre la Cie des Indes au sujet du commerce exclusif des Nègres, de la diminution des espèces et de l'ordre donné de ne les plus recevoir qu'au poids. Les femmes levèrent les premières l'étendard de la rébellion et conduites par Mme de Sagona, ancienne comédienne du Royaume (1), elles se rendirent à la maison de la Compagnie et se livrèrent à toute espèce de désordres.

L'envoi de Champmeslin (2) fut arrêté. Il fut nommé Lieutenant Général et Commandant Général pour le Roi dans toutes les mers, isles et terre ferme de l'Amérique Méridionale le 3 septembre 1723. Son escadre, composée de 4 vaisseaux, partit de Brest le 7 octobre. Elle emportait le capitaine de vaisseau, chevalier de la Rochalard, gouverneur et lieutenant général pour le Roi des Iles-sous-le-Vent de l'Amérique, à Saint-Domingue. Il avait été nommé à ces fonctions le 11 décembre 1722, en remplacement du marquis de Sorel, officier du même grade, nommé le 1er septembre 1718, gouverneur et lieutenant général des Iles-sous-le-Vent de l'Amérique.

---

(1) Jeune, belle, et d'un esprit distingué, etc. Dessales (*Hist. gén. des Antilles*), t. IV, p. 125.

(2) Né à Ernée (Mayenne), fils de René, chevalier, seigneur du Mouré et de Philippe de Rouez Cadet, garde, 1670, lieutenant de vaisseau, 1678, capitaine de vaisseau, 1687, chevalier de l'orde de Saint-Louis au mois d'août 1694, reçu par Tourville sur l'ordre du Roy. Cordon Rouge, 1720; lieutenant général, 1er décembre 1721. Annuaire *Malassis*, Brest, MDCCXXII, p. 5. *Mazas*, t. I, p. 138. *D'Hozier*, t. I, p. 127. *Pensions* : 3,000 sur la marine, 3,000 sur l'ordre de Saint-Louis. Marié à l'église des Sept-Saints, Frères Martyrs de Brest, le 28 mars 1686, à Julienne de Colas de Cintré, fille de Charles, lieutenant de Roi à Brest.

De Champmeslin se rendit au Petit Goave le 25 novembre, fit voile pour Léogane le 17 décembre, puis se rendit au Cap le 3 février 1724. En avril 1724 il fit route pour la France, après avoir rempli la mission particulière dont il avait été chargé. Il était en rade de Brest à la fin de mai et y trouvait en arrivant les provisions de Lieutenant Général des Armées navales.

De Kersaint était nommé garde du Pavillon-Amiral en octobre 1727 (1).

Le 6 juin de l'année suivante, il quittait le port de Toulon avec le chef d'escadre des Armées navales, Etienne-Nicolas de Grandpré, qui allait, à la tête d'un certain nombre de bâtiments, exiger des Tunisiens et des Tripolitains les satisfactions que la France en attendait (2).

De Kersaint fut promu Enseigne de vaisseau en 1731 et mis à la disposition de Etienne Périer, l'aîné (3), Lieutenant de vaisseau et Commandant général à la Louisiane depuis octobre 1726, en remplacement de M. Le

---

(1) Le pavillon était blanc et ne portait aucune marque. (Bouillé, *Les Drapeaux français*, p. 242.

(2) Consulter : *Correspondance des Beys de Tunis et des Consuls de France avec la Cour*, 1577-1830, Eug. Plantet, t. II. Instructions diverses à de Grandpré et au Commissaire général de la Marine Bénigne-Jérôme du Trousset d'Héricourt. Traité du 1er juillet 1728, p. 220. (*Vie privée de Louis XV*, Moufle d'Angerville, t. I, p. 135).

(3) Né vers 1687 du mariage contracté à Brest-Recouvrance, alors Paroisse de Saint-Pierre-Quilbignon, le 1er mai 1684, par Etienne Périer et Marie de Launay. Périer père, capitaine de port à Dunkerque, le 8 mai 1703, y mourut en 1721, retiré du service depuis plusieurs années. Périer fils, chef d'escadre le 17 mai 1751, mourut à la campagne, près Morlaix, le 2 avril 1766. — Combat du *Mars* et du *Content*, commandés par Périer, l'aîné, et Coëflans, le 5 mars 1744. — Lettres de Brest. (*Dessales*, t. IV, p. 599).

Moyne de Bienville (1). Par un arrêté du Conseil du 23 janvier 1731, le Roi ayant accepté la retrocession faite par la Compagnie des Indes de la province de la Louisiane et de son commerce exclusif moyennant 1 million 400,000 l., un ordre du même jour nomma Perier gouverneur pour le Roi.

De 1738 à 1741, Kersaint y commanda une compagnie levée à ses frais et prit part aux expéditions dirigées contre les Chicachas et les sauvages de la Louisiane, tant par Périer que par Le Moyne de Bienville, son successeur.

Rentré en France, de Kersaint fut attaché au Département du Havre en 1741; il avait le grade de Lieutenant de vaisseau et de port. Il se maria dans cette ville avec la demoiselle Jeanne-Armande *Eustache* (2), fille de Simon, sieur de l'Ecluse, échevin de la ville du Havre de Grâce, et de Denise Le Coulteux du Molay.

Le Roi lui confia le commandement de la *Naïade*, à destination de Lisbonne. Il y reçut 800,000 l. en or, et les diamants de la Couronne pour les faire tailler à Paris. Entré en relâche à Falmouth, les Anglais s'apprêtaient à l'y retenir comme prisonnier; il déjoua ce projet, et, en récompense de sa conduite, Jean-Frédéric Phelypeaux, comte de Maurepas, Ministre de la marine, lui octroya une gratification de 100 louis.

---

(1) Rentrant en France; de Bienville mourut à Paris en 1767; il était frère de Pierre Le Moyne d'Iberville, capitaine de vaisseau, né à Montréal, Canada, le 20 juillet 1661, mort à la Havane, sur le *Juste*, le 9 juillet 1706.

(2) Pre *Eustache*, Commissaire des classes à Granville, 20 septembre 1779, Commissaire général ordonnateur à Cherbourg le 19 novembre 1792, en remplacement d'Antoine Deshayes. (*Soc. Ac. de Cherbourg*, 1856, p, 240).

En 1744, de Kersaint commandait la frégate la *Méduse*, en croisière sur les côtes de la Manche. Il y essuya le coup de vent du 30 octobre durant lequel le vaisseau anglais *Victory*, portant le pavillon de l'amiral Balchen, disparut. La flotte anglaise faisait route à ce moment pour les ports d'Angleterre. Elle était allée avec une armée hollandaise, sous les ordres de l'amiral Bacherest, au secours de l'amiral Hardy, conduisant un convoi à destination de la Méditerranée et bloqué à Lisbonne par le chef d'escadre Vimeur de Rochambeau; ce dernier (1) avait levé le blocus et se trouvait à Cadix.

---

(1) François-César de Vimeur de Rochambeau, garde de la marine, 1689, enseigne de vaisseau, 1692, capitaine de brûlot, 1703, de frégate, 1705, de vaisseau, 1712. — *La distinction de vos services et les blessures que vous avez reçues dans la poitrine et au bras gauche dont vous êtes estropié, dans le combat que rendit l'année dernière au Mexique, contre deux vaisseaux hollandais, votre vaisseau le* Griffon, *dans l'escadre commandée par M. Du Casse, Lieutenant général des armées navales, nous conviant à vous donner des marques de notre estime, nous vous avons admis au nombre des capitaines destinés pour commander nos vaisseaux de guerre*, 3 septembre 1712. — Chevalier de Saint-Louis, 25 novembre 1712. Pension sur l'ordre, 800 l., 20 avril 1719; commandant le *Parfait*, 1727, le *Griffon*, 1731 et 1732. 1,000 l. sur Saint-Louis au lieu de 800, 1er mars 1738. Chef d'escadre 1er mai 1741. Retiré 2 décembre 1744 avec 1/2 solde, 4,500 l., 3,000 sur la marine, 1,500 sur les Invalides. — Joseph-Vincent, marquis de Rochambeau, Lieutenant des maréchaux de France, eut pour fils Jean-Baptiste-Donatien, né à Vendôme le 1er juillet 1725. Il devint maréchal de France le 28 décembre 1791 et mourut le 10 mai 1807. Jean-Baptiste-Donatien fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1759 pour la prise de Mahon et Joseph-Vincent, le père, reçut cette distinction la même année, mais le fils précédait le père dans l'ordre de classement. *Il n'est pas rare* (*Mazas*, t., I, p. 496) *de voir, dans les fastes de l'ordre, un père chargé de recevoir son fils chevalier de Saint-Louis; il est moins commmun de voir le fils recevoir le père. C'est ce qui arriva cependant au Comte de Rochambeau, brigadier d'infanterie, alors colonel du régiment de la Marche et plus tard maréchal de France. Il fut chargé de donner l'accolade au marquis de Rochambeau, son père.*

Donatien-Marie-Joseph, fils du précédent, né à Paris le 7 avril 1755, Chevalier de Saint-Louis, 1783. Reçu par son père, qui fut ainsi le parrain de son père et de son fils. (*Mazas*, t. II, p. 351). Donatien-Marie-Joseph fut tué à Leipsick le 18 octobre 1813.

Grâce à son habileté, de Kersaint parvint à échouer son bâtiment à la Hougue et en sauva tout le personnel. Il prit alors le commandement de la *Vénus*. A la hauteur de l'Ile de Batz, il se mit à la poursuite de corsaires de Guernesey qui infestaient les côtes de Bretagne.

En décembre 1744 il arma à Brest la frégate la *Renommée*. Le 28 janvier, ce bâtiment était en rade et le 7 février 1745 il prenait la mer à destination de l'Ile Royale. De Kersaint se trouva bloqué à la baie de Chef d'Aboutoux par l'amiral anglais Warren. Là, sous les yeux de cet officier général, de Kersaint obligea deux de ses frégates à lui livrer passage. Cette belle manœuvre lui valut sa nomination, à la date du 1er janvier 1746, de Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Après avoir tenté à trois reprises de s'emparer de Louisbourg, bloqué par l'amiral Warren, de Kersaint partit pour la France afin d'y demander les secours nécessaires. Quatorze jours après il mouillait en rade de Brest et recevait l'ordre de partir sur-le-champ avec mission d'aller attendre l'escadre de Périer de Salvert sur le Grand Banc de Terre-Neuve. En y arrivant, il s'empara du *Prince d'Orange*, portant le gouverneur de la Nouvelle-Yorck et les papiers de son gouvernement. Lorsque Périer de Salvert (1) se présenta, ces documents lui furent remis et il connut de la sorte les projets des Anglais sur le Canada. Durant l'action, de Kersaint eut les mains et le visage brûlés et, en outre, il fut blessé à la jambe.

---

(1) Antoine-Alexis, né à Dunkerque le 4 septembre 1691, frère de Etienne, p. 274, renvoi n° 3, décédé à Versailles en 1757. (*Soc. Dunkerquoise*, 1861-62, p. 231. *Soc. Ac. de Brest*, 1888-89, p. 112).

De Kersaint était de retour à Brest en 1746. Aussitôt sur rade, il prit la mer avec la *Renommée*, afin de conduire à l'Ile d'Aix un convoi important. Il accomplit cette mission en huit jours.

Il quitta la Rochelle le 22 juin 1746 avec l'escadre du Lieutenant-général Duc d'Enville (1) et reçut l'ordre d'aller le devancer à la côte de l'Acadie. En passant devant les Açores, il soutint un combat contre une frégate plus forte que lui et un senau.

Il avait, dit Levot (*Biog. Bretonne)*, la moitié des hommes de son équipage sur les cadres, la fièvre les ayant pris sur la rade de la Rochelle; il se battit néanmoins pendant quatre jours et perdit trois officiers et une grande partie de son équipage, sans compter les blessés. Atteint lui-même d'une blessure à la jambe et d'une contusion à l'estomac, il continua sa route, allant sans rafraîchissement à une côte déserte; et quoique tous ses mâts, ses voiles et ses manœuvres fussent hachés et qu'il eut reçu cinq coups de canon à l'eau, il remplit sa mission et arriva sur rade de Chibouctou.

Assaillie par un très violent coup de vent du sud, dans dans la journée du 13 septembre, l'escadre du Duc d'Enville fut dispersée. Le 25, le commandant en chef fut frappé d'apoplexie étant sur le gaillard d'arrière de son vaisseau. M. d'Estourmelles (2) prit le commandement

---

(1) *Hist. de la Marine française.* Lapeyrouse, Bonfils, t. II, p. 298.

(2) Garde, 1701; Chevalier de Saint-Louis, 1718; capitaine de vaisseau, 1738; commandant *Parfaite*, 1740, escadre d'Antin. Retiré le 1er avril 1748 avec 3,900 l.; mort le 29 novembre 1749. Inscrit sur les listes de l'ordre de Saint-Louis, *Derville des Tourmelles*. L'orthographe du nom est *d'Estourmelles*. — *Mazas*, t II, p. 115.

en chef (1) et mouilla sur rade de Chibouctou le 27 ; il y trouva la *Renommée*. Ce jour même mourut le duc d'Enville (2). Son successeur, M. d'Estourmelles, vers la fin de septembre, confia à de Kersaint la mission d'escorter quatre navires chargés de munitions pour Québec et de reconnaître le nombre des vaisseaux ennemis devant Louisbourg, ce qu'il exécuta heureusement. Puis il fit route pour Brest.

Arrivé sur les côtes de France, une forte brume le fit donner dans l'escadre de l'amiral Anson, comptant 12 vaisseaux. Combattu pendant 10 heures en vue de cette escadre par la frégate amirale et par un senau, de Kersaint les força de l'abandonner, et il les eut pris, sans un vaisseau de 70 canons qui vint à leur secours, le vaisseau l'ayant joint, le canonna en vue de Lorient, ou, ni lui ni le reste de l'escadre ne purent empêcher Kersaint d'entrer après qu'il eut épuisé toutes ses munitions et plus de trois tonneaux de lest en fer. Il reçut dans ce combat trois boulets ou éclats de mitraille dans ses habits et son lieutenant, Le Borgne de la Tour (3), eut

---

(1) Dans un accès de fièvre chaude se passa son épée au travers du corps; il en guérit. La Jonquière ramena l'escadre à Brest. (Dessales, *Hist. générale des Antilles*, t. IV, p. 516).

(2) Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de la Rochefoucauld de Roye, duc d'Enville, Lieutenant-général des armées navales, fils de Marthe Du Casse et de Louis de la Rochefoucauld de Roye, Lieutenant-général des galères.

(3) Obtint à ce moment la croix de Saint-Louis. 3 janvier 1754, pension de 500 l. sur l'ordre au sieur Le Borgne, enseigne de vaisseau. — Il a eu un bras emporté en 1746, dans le dernier des 4 combats que la frégate la *Renommée* rendit sous les ordres du sieur de Kersaint, capitaine de vaisseau à Brest, action pour laquelle il a obtenu la croix de Saint-Louis quoiqu'il ne soit qu'enseigne, et c'est une distinction qui paraît méritée. — Mém. de proposition (*Mazas*, t. II, p. 162). pension de 800 l. en 1758

un bras emporté à ses côté. Son équipage avait été pour ainsi dire haché, notamment sur les gaillards, où presque tous les hommes avaient été tués ou blessés.

A un moment donné de Kersaint parut disposé à se rendre, mais La Motte-Picquet l'engagea vivement à continuer la lutte ; c'est ce que l'on peut inférer des citations suivantes :

Dans son ouvrage intitulé *Colonies Françaises*, p. 122, M. Canivet s'exprime comme suit :

Dans la même année (1745, il faut lire 1746) apparaît pour la première fois le nom d'un vaillant marin, La Motte-Picquet qui, tout jeune encore, sauva, dans sa traversée du Canada en France, la *Renommée*, dont le commandement lui fut cédé par Kersaint, grièvement blessé, après avoir lutté successivement contre deux frégates anglaises et un vaisseau de ligne de 70 canons.

Levot et Doneaud, *Gloires maritimes*, p. 280, ont écrit :

Embarqué en 1745, sur la *Renommée*, commandants Périer de Salvert (erreur) et Kersaint, La Motte-Picquet prit part aux différents combats de cette frégate dans les parages de Terre-Neuve, aux Açores et sur les côtes de France. A l'affaire de Belle-Ile, notamment, il remplaça Kersaint qui avait été dangereusement blessé, etc.

L'article consacré à La Motte-Picquet par M. Monmerqué (*Biog. Michaud*, t. XXX, p. 287) est précis ; ce fut en 1746. Les Anglais avaient quitté Lorient le 8 septembre. A la proposition de se rendre faite par de

---

(*Mazas*, t. II, p. 173), mort à la mer en 1764. Sa veuve, titulaire d'une pension de 400 l., décéda en 1776. Refus de reporter sur ses filles la pension dont jouissait la mère, 21 avril 1776.

Kersaint, La Motte-Picquet répondit : *Est-ce pour cela que vous m'avez fait venir? en ce cas je retourne à mon poste*, et il fit entrer la frégate au port. Il avait eu, pendant l'action, la joue dépouillée par un coup de canon qui coupa son chapeau au ras de la tête.

Le 1er juin 1747, de Kersaint obtint une commission de capitaine de vaisseau. A ce moment il commandait *l'Alcide*, dans l'Inde, d'où il se rendit à l'Ile-de-France, poursuivi par le capitaine Griffin détaché de l'escadre du commodore Peyton. De Kersaint déjoua toutes les recherches du capitaine anglais, parvint à Madras, où il débarqua 200,000 livres en numéraire et 300 soldats qui permirent à Dupleix de faire échouer l'attaque de l'amiral Boscawen contre Pondichéry et revint en toute hâte à l'Ile-de-France dont il aida à en empêcher la prise (1).

Il obtenait une pension de 800 l. sur l'ordre de Saint-Louis, le 3 janvier 1754. (Blessé dangereusement dans la dernière guerre, portait le mémoire de proposition) (2).

Le 3 mai 1755, il appareillait de la rade de Brest avec le *Formidable*, vaisseau sur lequel il exerçait les fonctions de capitaine de pavillon du lieutenant général de Macnemara.

A ce moment 300 navires du commerce français avaient été capturés par les Anglais (3).

---

(1) *Les hommes illustres de la marine fr.* Graincourt, p. 283.

(2) *Mazas*, t. II, p. 163.

(3) Etat des vaisseaux français pris par les Anglais avant la déclaration de guerre — Vie privée de Louis XV. MDCCLXXXI, t. III, p. 242.

Le lieutenant général de Macnemara (1) convoyait l'escadre d'Emmanuel-Auguste de Cahideuc, comte Du Bois de la Motte (2) ; elle était composée de 14 vaisseaux et de 2 frégates armés en flûtes pour la presque totalité. Ces bâtiments allaient ravitailler le Canada. Au nombre des passagers transportés était Louis-Philippe Rigaud, comte de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France. A ce moment une forte escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Boscawen, sortait de Plymouth avec mission de suivre Du Bois de la Motte.

A la hauteur du golfe de Gascogne, Macnemara prit la route de Brest et laissa Du Bois de la Motte, suivre la sienne pour Québec.

Au mois de novembre 1756, de Kersaint eut le commandement d'une division qui fit voile directement pour la côte de Guinée (3) ; elle se composait des bâtiments suivants :

Intrépide, commandant de Kersaint, capitaine de vaisseau.

---

(1) Originaire d'Irlande. *L'Aîné*, né en France. Page de feu Mgr le Duc, garde de la marine, 1708, lieutenant de frégate, 1712, enseigne de port, 1721, aide-major, 1723, major, 1734, commandant les gardes de la marine à Rochefort de 1735-1752. 1,500 l. sur l'ordre de Saint-Louis, 1746, chef d'escadre, 1748, commandant la marine à Rochefort, 1750, lieutenant général des Armées navales en 1752. *Expectative de commandeur de Saint-Louis et permission d'en porter les insignes* en 1753, commandeur en 1754, vice-amiral le 17 octobre 1756 ; mort le lendemain. (*Mazas*, t. II, p. 130.)

(2) Né à Rennes en 1683, mort dans cette ville le 23 octobre 1764. Le vice-amiral Du Bois de la Motte, retiré dans ses terres, n'hésita pas, malgré ses 75 ans, à se rendre à Saint-Cast en septembre 1758, lors de la descente des Anglais.

(3) *Mazas*, t. II, p. 170. — Services d'Argouges. — En 1758, sur l'*Intrépide*, commandé par M. de Kersaint, pour la côte de Guinée ; prise de tous les bâtiments anglais qui se trouvaient dans ces parages ; l'*Intrépide* a canonné le cap Corse (Coast) et est allé ensuite à la Martinique et à Saint-Domingue combattre une escadre anglaise.

Opiniâtre, commandant de Moelien, capitaine de vaisseau.

Licorne, commandant du Gué Lambert, lieutenant de vaisseau.

Calypso, commandant de Cours de Lussaignet, enseigne de vaisseau.

Saint-Michel, commandant de Caumont, capitaine de vaisseau.

Amethyste, commandant Le Carlier d'Herlye, lieutenant de vaisseau.

En juin 1757, ces bâtiments étaient à la Martinique ; de Kersaint y laissa M. de Caumont (1) avec le *Saint-Michel* et l'*Amethyste* et se rendit au Port-Louis, côte sud de Saint-Domingue, où il s'adjoignit l'*Achille*, vaisseau de la Compagnie des Indes et passa au Cap Français. Là il se renforça du *Greenwich*, prise anglaise faite l'année précédente par le chevalier de Baufremont et commandée par M. de Foucault et fit ranger sous ses ordres la *Sauvage*, ayant pour capitaine Antoine Marges de Saint Victoret (2).

Les Anglais attendaient la sortie de Kersaint avec 6 vaisseaux et 40 corsaires.

Dans la nuit du 20 au 21 octobre, de Kersaint se détermina à sortir avec son escadre à laquelle s'étaient

---

(1) Capitaine de brulot, nommé lieutenant de vaisseau le 20 juillet 1751.

(2) Antoine, né en Provence en 1712, retiré du service le 8 avril 1776, avec provisions de chef d'escadre, 3,000 l. d'appointements conservés sur les fonds de la marine, 1,000 l. de pension sur les Invalides et la continuation des deux pensions dont il jouit, l'une de 1,000 sur l'ordre de Saint-Louis, et l'autre de 400 Trésor royal. Décédé à Brest le 19 février 1788, à l'âge de 76 ans.

joints le *Sceptre*, armé en flûte, capitaine Clavel et l'*Outarde*.

Dès la pointe du jour, de Kersaint aperçut trois bâtiments : *Edimbourg*, *Princesse-Auguste* et *Dreadnought*.

Aussitôt un vif combat s'engagea ; de Kersaint y reçut trois blessures; on dut l'emporter pour le panser. Dès que l'opération fut achevée, il remonta sur le pont. Après deux heures de lutte les ennemis disparurent et l'escadre, eu égard à l'état de la mer, rentra au Cap. Elle avait de nombreux morts ou blessés. L'*Intrépide*, notamment, comptait 27 morts et 123 blessés. Parmi ces derniers se trouvait le chevalier d'Argouges, lieutenant du bâtiment qui y reçut deux blessures (1).

Après que les bâtiments eurent subi les réparations nécessaires, de Kersaint prit de nouveau la mer, le 13 novembre 1757, avec une flotte de 41 bâtiments du commerce sans que les ennemis eussent reparu sur la côte.

De Kersaint mouilla à Brest en janvier 1758. Il y retrouva l'escadre de Du Bois de la Motte qu'il avait accompagné jusqu'au golfe de Gascogne, le 3 mai 1755, avec le *Formidable*, comme capitaine de pavillon de Macnemaria ; cette escadre comprenait en outre les bâtiments qui se trouvaient précédemment sous les ordres du Duc de Baufremont (2). La ville était en proie à une épidémie terrible qui avait été importée en novembre 1757 par les vaisseaux le *Célèbre* et le *Bizarre*, détachés de l'escadre de Du Bois de la Motte et venant de Québec.

---

(1) Tué par un boulet reçu en pleine poitrine sur le *Formidable*, le 20 novembre. (*Mazas*, t. II, p. 170. *Soc Ac. de Brest*, 1891-92, p. 60).

(2) *Bull. de la Soc. Académique de Brest*, 1891-92, p. 60.

En rentrant au port, deux bâtiments de l'escadre de Kersaint disparurent. Le *Greenwich* se perdit sur la pointe de Kermorvan (Conquet) et l'*Opiniâtre* fut jeté à la côte de Plougastel (rade de Brest) dans la nuit du 13 au 14 janvier.

Le 24 mars 1758, la pension de 1,000 l. sur l'ordre de Saint-Louis, accordée en 1754 à Villers Franssure, passa à de Kersaint et le chef d'escadre Villers Franssure eut une pension de 1,500 l. (1).

En 1759, de Kersaint, commandant le *Thésée* faisait, partie de l'armée navale aux de Hubert, comte de Conflans-Brienne, vice-amiral (14 novembre 1756) et maréchal de France (19 mars 1758) (2).

L'armée quitta la rade de Brest le 14 novembre 1759 (3).

Le maréchal devait convoyer les navires partant de Nantes, Lorient, Morbihan et autres points, et emportant 19,900 hommes formant un corps de débarquement pour l'Ecosse, sous les ordres du Duc d'Aiguillon.

L'amiral anglais Hawke avait pris la mer le jour même que les vaisseaux français franchissaient le goulet de Brest : ses éclaireurs lui en donnèrent avis.

Le 20 novembre eut lieu la rencontre des deux flottes : 21 vaisseaux de ligne et 5 frégates, commandés par de Conflans et 36 des 45 vaisseaux aux ordres de l'amiral Hawke, à la hauteur de Belle-Ile, un peu au-delà de

---

(1) *Mazas*, t. II, p. 173.

(2) *Soc. Académique de Brest*, 1891-92, p. 61. Renvoi (*D'hozier*, hist. de l'ordre de Saint-Louis, t. II, p. 241).

(3) Récit de l'expédition. *Le maréchal de Warren*. Léon Lallement. *Société Polymathique du Morbihan*, 1894, p. 168 et suiv.

l'île Du Met ; c'est ce que l'on nomme la journée de M. de Conflans (1).

Le Thésée, manœuvrant pour empêcher l'amiral Hawke de joindre de Conflans, disparut sous les flots : les sabords de la batterie basse n'avaient point été fermés.

Il paraît presque certain, disait le maréchal de Conflans dans son rapport au ministre, que le *Thésée* s'est rempli d'eau par les sabords de dessous le vent de la première batterie. On m'avait rapporté que le même malheur était arrivé au *Northumberland* ; mais aujourd'hui il y a des doutes, etc. Ce fut le *Superbe* qui eut le même sort que le *Thésée* et par suite de la même négligence. Le commandant de ce bâtiment était le capitaine de vaisseau Jean-René-Louis Du Tertre de Montalais (2).

Quel affreux spectacle, Monsieur, continuait de Conflans, que celui du *Thésée* abîmé dans un clin d'œil ! Quelle perte que M. de Kersaint, qui commandait ce vaisseau et qui, pendant toute sa vie, s'est distingué par des services continuels, par les actions les plus brillantes et par un grand nombre de blessures honorables. Il ne paraît pas possible qu'il se soit sauvé un seul officier ni un seul homme de l'équipage de ce vaisseau.

20 hommes, selon *Troude*, t. I, p. 397, furent sauvés sur 600 personnes dont se composait l'équipage de ce vaisseau.

---

(1) J'avais toujours cru que nous combattrions au large. Quand l'escadre anglaise fut reconnue pour être supérieure à la nôtre, je crus ce parti préférable et j'en parlai à M. le maréchal de Conflans, 4 heures avant le combat. Je ne fus pas peu surpris de sa réponse quand il me dit *qu'il obéissait* et que ses instructions portaient *qu'il devait n'avoir d'autre abri que de se rendre au Morbihan, à moins qu'il ne trouvât des forces inférieures aux siennes* : L. de M. de Boisgelin au maréchal de Belle-Isle, 21 novembre 1759. Citation de M. Lallement, p. 180.

(2) Fils de Jean-René du Tertre de Montalais et de la Bozée et de Marie-Claude Leny, fille de François, seigneur de Lesguern et de Marie-Louise du Halgoet, né à Brest le 1er janvier 1753.

Avec Kersaint, d'après *Mazas*, t. I, p. 502, périrent deux de ses fils.

Ainsi disparut Kersaint, très bon officier et fort estimé. Il avait fait une fort belle manœuvre pendant le siège de l'île Royale, qui fut rappelée lors de sa nomination comme chevalier de l'ordre de Saint-Louis, le 1er janvier 1746. Il avait fait un mariage fort avantageux, dit *Mazas*, t. II, p. 148.

Le 10 may 1760, le port de Brest recevait la dépêche ministérielle qui suit :

« Le Roi ayant bien voulu, Monsieur, par des considérations particulières, accorder à Mme de Kersaint une somme de 1,500 l., dont moitié pour cette veuve et l'autre moitié par égale portion pour ses enfants, il a été rendu un arrest du Conseil et expédié sur cet arrest des Lettres-Patentes pour autoriser le payement de cette somme sans aucune retenue; vous aurez agréable de la luy faire payer des fonds provenant du fret de 1758, lorsque Mme de Kersaint vous aura remis l'arrest et les Lettres-Patentes duement registrés à la Chambre des Comptes; cette dépense doit entrer dans le compte de 1758, de M. de Georville. »

De Kersaint laissait à son décès sept enfants. En voici la liste par ordre de primogéniture :

1° Armand Guy Simon, né à Paris, le 20 juillet 1742;

2° Suzanne Jeanne Armande, née à Brest, le 26 juillet 1743, épouse de Louis René, chevalier de la Landelle-Roscanvec (1);

(1) Garde de la marine, 1751; enseigne de vaisseau, 1756; sous-aide major de la marine, même année; lieutenant de vaisseau, 1764; aide-major, 1765; rang de lieutenant-colonel 1777; capitaine de vaisseau, 1779; retiré le 25 juillet 1784. — *Mazas*, t. II, p. 199.

3° Joseph ;

4° Guy Pierre, né à Brest, le 26 novembre 1747 ;

5° Alexandrine Gabrielle, née à Brest le 1er mars 1751, baptisée le 9 décembre 1761, épouse en 1772 d'Alexandre Potier, Baron de Courcy, capitaine de vaisseau, décédé en 1774, à la Martinique (1), et de Charles René Louis Bernard, vicomte de Marigny, vice-amiral, commandant de la marine à Brest (2) ;

6° Achille Jean, né à Brest le 11 octobre 1753, baptisé le 9 décembre 1761 ;

7° Armande Charlotte, née à Brest le 9 février 1755, baptisée le 9 décembre 1761, épouse le 7 février 1775 de Jean François Aubé de Braquemont (3).

---

(1) *Société Académique de Brest*, 1891-92, p. 29. Laissant deux fils. 2,000 l. de pension à la veuve, 1/2 sur la marine, 1/2 sur les colonies, 24 novembre 1777 ; 6,000 livres de secours sur les colonies, 3 janvier 1778.

(2) Né à Séez le 1er février 1740, garde de la marine, 1754, enseigne 1757, lieutenant de vaisseau 1767, aide-major, 1772 (*a*), capitaine de vaisseau, 13 mars 1779, major du corps royal de la marine, 1784, chef de division, 1786, contre-amiral, 28 janvier 1792, vice-amiral, 12 juin 1814, commandant de la marine à Brest le 1er janvier 1816, décédé dans cette ville le 25 juin 1816.

(*a*) Lieutenant de vaisseau commandant la *Belle-Poule* en 1777, reconduisant Franklin en Amérique. *Qui êtes-vous ? D'où venez-vous ? Où allez-vous*, lui demanda par écrit un officier anglais commandant l'*Hector* et le *Courageux*. *Je suis la Belle-Poule, frégate de S. M. le Roi de France ; je viens de la mer, je vais à la mer ; les bâtiments du Roi, mon maître, ne se laissent pas visiter. Si vous voulez me couler, coulez-moi ; mais vous ne me visiterez pas.* (*Liberge de Granchain*, par Bouclon, p. 199. Pierre-Charles, né à Brest, le 15 août 1785.

Garde de la marine en 1734, lieutenant de vaisseau, 1754, retiré le 15 janvier 1702, mort le 19 mai 1765.

Garde de la marine en 1756, commandant le *César* au combat du 12 avril 1782, y périt, le bâtiment ayant sauté en l'air.

Augustin Etienne Gaspard, garde de la marine en 1771, lieutenant de vaisseau, 1782.

(3) De la paroisse de Saint-Louis, de Paris. Fils de Florent Philippe et de Catherine Feydeau. Garde de la marine, 1756 ; enseigne de vaisseau, 1757 ; lieutenant de vaisseau, 1771, retiré avec commission de capitaine de vaisseau et 1,600 livres de pension le 14 juin 1777. Veuf de Marie

Les formalités exigées par la dépêche ministérielle du 10 mai 1760, pour la concession du secours de 1,500 l. accordé à Mme Vve de Kersaint, ne semblent pas avoir été remplies, en totalité, dans le temps voulu. En effet, le 10 décembre 1764, elle présentait une réclamation pour la pension sur le Trésor, en ce qui concernait six années échues et non touchées par ses enfants.

Des quatre garçons, disait-elle, l'un était enseigne de vaisseau au décès de son père; le deuxième était garde de la marine depuis deux ans; le troisième, âgé de 16 ans, était à l'école militaire; le quatrième, en bas âge.

Le 6 février 1764, Mme Vve de Kersaint (1) sollicitait une place de garde de la marine pour le troisième de ses fils.

Du mariage de *Guy François de Coëtnempren de Kersaint et de Jeanne Armande Eustache :*

1° Guy François Simon de Coëtnempren, comte de Kersaint, naquit à Paris le 20 juillet 1742.

Claude de Reyns, qu'il avait épousée en 1742, décédé le 8 décembre 1780, à l'âge de 70 ans. Lettres de Brest des 16 et 19 décembre 1774; demande de mariage; approbation ministérielle du 19 janvier 1775.

(1) J'ai l'honneur de vous rendre compte que Mme de Kersaint, veuve du chef d'escadre de ce nom, — erreur, — pensionnaire du Roi, a été inhumée. (*L. du Commandant de la marine à Brest*, du 29 mai 1791). Suivant l'usage adopté au port de Brest, quatre capitaines de vaisseau retirés furent désignés *par l'autorité maritime* pour porter *la Brunette* : MM. de Saint-Riveul, Caux, Montbrun et Biré et des invitations par écrit furent envoyées au commandant de la place, à MM. de l'état-major de la place, du Corps Royal d'artillerie, du Génie, des Régiments de la garnison, de la Compagnie Invalide; des listes furent portées par un fourrier à MM. les capitaines de vaisseau; deux sergents allèrent prévenir les lieutenants et enseignes de vaisseau dans leurs *auberges* et les frais de l'enterrement acquittés par la marine, comme pour les officiers en activité.

Il fut inscrit le 5 septembre 1755 sur la liste des gentilshommes destinés à être gardes de la marine.

Il était aux côtés de son père, lorsque le 22 octobre 1757 l'*Intrépide* qu'il commandait, sorti la veille du cap Français (Saint-Domingue), rencontra *Edimbourg*, *Princesse-Auguste* et *Dreadnought*. Sa conduite en cette circonstance lui valut le grade d'enseigne de vaisseau.

En 1759 il était sur l'*Améthyste*, commandée par le lieutenant de vaisseau Alexandre Potier de Courcy, devenu son beau-frère par son mariage avec sa sœur Alexandrine Gabrielle. De Courcy, convoyant de la Martinique à Saint-Eustache, une flotte marchande fut attaquée par une frégate anglaise et un brigantin. Pendant cinq heures, de Courcy soutint la lutte qui fut abandonnée par l'ennemi. Le 26 avril 1760, la conduite de de Courcy fut récompensée par la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1).

De Kersaint commandait la *Levrette*, en 1767 (2), dans l'escadre chargée de transporter au Maroc le comte

(1) *Mazas*, t. II, p. 178. — Le chevalier de Courcy, envoyé à la Grenade à bord de l'*Améthyste*, après un combat remarquable, livré à une frégate anglaise de l'escadre de Moore, avait ralliè quelques transports et les avait conduits au Fort Royal. (Dessales, *Hist. gén. des Antilles*, t. V, p. 188). Le Commodore Moore fut signalé le 21 janvier 1759; le 23, il détruisit la Basse-Terre et le jour même les Anglais débarquèrent. Le 1er mai la colonie devint anglaise. La France la recouvra le 4 juillet 1763.

(2) *Levrette*, d'après un état de services sous nos yeux. La *Lunette*. Liberge de Granchain, par Bouclon, p. 50; désarmée à Brest le 22 mai 1767, p. 52. — Bâtiment d'une construction singulière, ne porte que quatre canons mais de 24 livres de balles; il est ancien; il existait à Brest en 1764. (*Espion Anglais*, t. VIII, p. 216). Cette corvette était de l'escadre de M. de Brugnon à Maroc en 1767 (*Espion Anglais*, t. VIII, p. 217) et commandée par M. de Kersaint; revint à Brest de Salé le 21 mai, après dix-neuf jours de traversée, et retourna porter les paquets de la Cour et quelques Turcs qui étaient au bagne, qu'on habilla de neuf, à qui l'on donna des chemises et trente livres d'argent.

de Breugnon, officier général de la marine, ambassadeur extraordinaire près cette Cour, et Chenier, agent général de la nation française. Ces deux envoyés étaient sur l'*Union* qui laissa Brest le 7 avril 1767. Ils avaient mission d'obtenir la liberté de plusieurs marins du commerce capturés et détenus à Salé. Ce fut de Kersaint qui fut chargé des opérations à terre. L'*Union*, la *Sincère* et la *Lunette* étaient rentrés à Brest le 22 juillet.

Alexis Rochon, astronome de la marine, embarqué sur ce bâtiment, a fait le récit de cette expédition pages 63-118, dans son livre ayant pour titre : *Voyages à Maroc, au Cap de Bonne-Espérance, à l'Isle de France, dans l'Inde et à la Mer du Sud.*

De Kersaint fut nommé lieutenant de vaisseau en 1770, et alla continuer ses services à la Martinique. En 1771, il y épousa Claire Louise Françoise d'Alesso de Ragny. Une (1) fille naquit à Brest le 20 février 1777 ; elle se maria, en 1797, en Angleterre, avec Amédée Bretagne Malo, duc de Duras, décédé en 1838. Mme de Duras est l'auteur d'*Ourika* (1824) ; d'*Edouard* (1825). Elle mourut à Nice en janvier 1829.

---

(1) Marquis d'Eragny, capitaine aux Gardes Françaises, nommé gouverneur, lieutenant-général des Isles de l'Amérique le 1er mai 1690, à la place du comte de Blénac, parti pour France. Il se présenta au Conseil le 5 février 1691, et mourut le 18 août de la même année. — Claude François d'Alesso, marquis d'Eragny, capitaine d'une compagnie du bataillon du Vauclin (Martinique), ci-devant cornette dans Grammont, blessé au dernier siège, homme de condition. (*Dessales*, t. v. — Annexes (*a*).

(*a*) Victor Thérèse Charpentier, comte d'Ennery, lieutenant général et gouverneur de Saint-Domingue en 1776, mort des suites d'un coup de foudre reçu pendant une partie de whist, avait épousé, en 1767, la fille d'un colon de la Martinique, Mademoiselle d'Alesso. (*Mémoires de Malouet*, par le baron Malouet, t. I. p. 38).

En 1776, Kersaint commandant la *Favorite*, soutint un combat qui lui valut sa nomination de Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis le 1er octobre 1776.

Le 3 février 1777, le Ministre écrivait au port de Brest. « Le sieur de Kersaint, lieutenant de vaisseau, commandait la *Favorite*, compris dans la dernière nomination de Saint-Louis n'ayant pu être reçu, avant son départ, désirerait jouir de cette grâce pendant sa campagne. J'adresse à M. le comte d'Argoult l'ordre pour le recevoir. Je vous prie de me renvoyer la lettre et la croix qui lui est destinée. »

Le comte d'Argoult, maréchal des camps et armées du Roi, nommé gouverneur, lieutenant-général de la Martinique, en fonctions depuis le 15 mars 1776, allait être remplacé par le marquis de Bouillé; il était appelé au gouvernement général de Saint-Domingue. Bouillé était à la Martinique le 5 mai 1777.

En conséquence, le Ministre annula ses instructions précédentes et écrivit le 22 février 1777 :

..... M. d'Argoult qui passe à Saint-Domingue.....

..... Je lui ai adressé (à de Kersaint) sa croix à Cadix, avec un brevet pour l'autoriser *à la porter avant sa réception*, à laquelle vous procéderez lorsqu'il sera de retour à Brest.

Le séjour de Kersaint sur rade de Cadix fut de quelque durée et lui occasionna des dépenses dont il fut indemnisé comme suit :

« Versailles, 6 décembre 1777.

» Le Sr de Kersaint, lieutenant de vaisseau, m'ayant représenté que le commandement de la corvette la *Favo-*

rite lui avait été onéreux pour la précipitation de son armement et son départ, par une longue relâche dans une rade étrangère, par la perte qu'il a faite de ses hardes et linges que l'humidité a moisis, comme aussi par la maladie que les fatigues de la campagne lui ont occasionné, S. M. a bien voulu en dédommager cet officier et lui marquer en même temps la satisfaction qu'elle a de la manière dont il a rempli sa mission, par une gratification extraordinaire de 3,000 l., dont il sera payé à Paris, ainsi que du rappel entier de ses appointements. »

Il fut remplacé par son frère dans le commandement de ce bâtiment.

Il passa alors au commandement de la frégate l'*Iphigénie*, construite à Lorient en même temps que la *Surveillante*, sous la direction du lieutenant de vaisseau Du Couëdic de Kergoualer. Lorsqu'il fut question de désigner le capitaine de l'*Iphigénie*, le Ministre de Sartine s'écria : « *Oh ! pour celle-là, elle va par sympathie à M. de Kersaint, grand amateur de l'opéra de ce nom.* (*Bulletin de la Soc. Académ. de Brest*, 1891-1892, p. 59, renvoi 2).

Depuis le commencement de mars 1778, de Sartine faisait surveiller la baie de Plymouth. L'enseigne de vaisseau Durumain, capitaine de la *Curieuse*, avait reçu cette mission ; à la date du 11, le commandant de la marine fit au Ministre la communication suivante :

« M. Durumain, commandant la *Curieuse*, m'écrit de Bréhat qu'il a l'honneur de vous rendre compte de sa croisière jusque dans la baye de Plymouth ; le détail qu'il me fait de ses manœuvres m'a paru satisfaisant, et j'espère que vous en êtes content. »

De Kersaint fut envoyé dans les mêmes parages avec la frégate l'*Iphigénie*.

La *Concorde* et la *Perle* croisaient devant Jersey. La *Concorde*, capitaine de Tilly, rentra à Brest avec une prise. Dép. du 12 juin 1778. (*Espion Anglais*, t. IX, p. 172).

Ordre fut donné de relever de Kersaint.

A la date du 12 juin, le commandant de la marine écrivait :

« J'ay donné l'ordre, Monseigneur, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous en prévenir, à la frégate la *Belle-Poule*, commandée par M. de la Clocheterie, dont j'ai formé la division par la *Licorne*, commandant de Bélizal, la corvette l'*Hirondelle* et le lougre le *Coureur*, capitaine chevalier de Razilly, d'aller relever M. de Kersaint, et cette division partira incessamment. Suivant lettre du port du 15 juin, ces bâtiments avaient mis à la voile le matin pour *relever dans la Manche M. de Kersaint.* »

Le 17 juin eut lieu le combat (1) de la *Belle-Poule* de 26 canons contre l'*Aréthuse*, de 28 pièces de 12 *à la suite de l'insulte que ce bâtiment avait osé faire au pavillon du Roi... ; il ne fallait pas moins que l'opiniâtreté et la bravoure de M. de la Clocheterie (2) secondées de celles de ses officiers et de ses équipages pour contraindre à*

---

(1) Rapport de la Clocheterie. *Belle-Poule*, 18 juin 1778. *Les marins Rochelais*, L. de Richemond, pp. 251-255. *Journal de Langeron*, pp. 431-432. *Espion Anglais*, t. IX, pp. 153-163. *Liberge de Granchain*, par Bouclon, pp. 198, 201, 204.

(2) Louis Chadeau de la Clocheterie. Anoblissement, octobre 1749. Garde de la marine, 1754 ; enseigne, 1757 ; lieutenant de vaisseau, 1767 ; capitaine de vaisseau, le 24 juin 1778, *quoiqu'il y eut plus de* 50 *lieutenants avant lui*. Tué sur l'*Hercule*, le 12 avril 1782. Combat de la *Belle-Poule*..... C'est M. de la Clocheterie, d'un nom fort ordinaire, mais désormais immortel. *Espion Anglais*, t. IX, p. 154.

l'abandonner après 5 heures de combat, un ennemi qui se sentait appuyé et était assuré, à tout événement, de trouver son salut dans la fuite. Dépêche du 23 juin 1778 (1).

Quelques jours après, lit-on dans le *Journal de Langeron*, p. 433, nous apprîmes que la frégate la *Pallas* (2) avait été arrêtée par Keppel et que Byron s'était détaché avec treize vaisseaux pour aller en Amérique (3). On donna ordre à toutes les frégates de rentrer, et les derniers jours de juin il arriva plusieurs courriers de la Cour portant ordre à l'armée de sortir, mais les vents s'y opposèrent.

On se prépara à appareiller au premier beau temps. Dans l'intervalle, de Kersaint avait regagné le port de Brest.

La dépêche ministérielle suivante fut adressée au Comte d'Orvilliers :

« 22 juin 1778.

» J'ai reçu, Mr, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 et 17 de ce mois ; la première pour me rendre compte de la rentrée de M. de Kersaint et la seconde timbrée : Mouvements du port et de la rade.

---

(1) *Grâces* accordées à l'occasion de ce combat. *Journal Langeron*, p. 432.

(2) Capturée le 18 ; elle est commandée par M. de Rausanne, lieutenant de vaisseau. Elle est de 32 canons et de 220 hommes d'équipage. (*Espion Anglais*, t. IX, p. 161).

(3) Nantes, le 2 juillet. Rencontre le 17 juin par un navire marchand revenant du Port au Prince, à 250 lieues à l'ouest des côtes de France, de l'amiral Byron, faisant route pour la Nouvelle-Angleterre. (*Espion Anglais*, t. IX, p. 150). D'Estaing, parti de Toulon sur le *Languedoc*, le 27 mars 1778, à la poursuite de l'amiral Hove et de son escadre (t. IX, p. 21), aperçut la mouche de l'amiral Byron (t. X, p. 177). En septembre 1778, deux bâtiments de cette escadre se trouvaient en relâche en Espagne et en Potugal. *Liberge de Granchain*, Bouclon, p. 210. Point de nouvelles de Byron, 24 octobre. (*Journal de Langeron*, p. 456).

» Je ne vous dissimulerai pas que le Roi n'a pu voir, sans étonnement, que M. de Kersaint a abandonné la station de Plymouth pour se porter sur les Iles de Jersey et de Guernesey ; l'objet principal de sa mission était d'observer l'escadre de l'amiral Byron, et sur l'assurance qu'il avait donnée dans ses précédentes lettres que cette escadre ne ferait aucun mouvement qu'il n'en eut connaissance et ne vous en informât, S. M. a dû compter qu'Elle serait instruite par M. de Kersaint du départ de Byron et qu'il l'aurait suivi assez longtemps pour s'assurer de la route qu'il avait prise. Les vents de S.-O. qui paraissent s'opposer à la sortie de cet amiral, ne peuvent justifier la sécurité de M. de Kersaint, puisque ces mêmes vents ont fait partir l'escadre anglaise, son jugement a été en défaut ; je ne peux pas soupçonner son zèle, mais il en résulte que nous n'avons aucune information certaine sur la route qu'a tenue cette escadre et que nous sommes dans l'incertitude de savoir si les deux escadres qui ont appareillé les 9 et 12 sont dans la Manche, ou s'il ne reste que celle de Keppel (1).

» Vous sentez trop combien cette connaissance est importante pour ne pas vous occuper de tous les moyens qui peuvent nous la procurer. S. M. s'en rapporte à votre prudence de donner en conséquence des ordres aux frégates, corvettes que vous avez sous votre commandement et de diriger ses ordres d'après la connaissance et sur les avis que vous recevrez de la côte.

---

(1) Keppel avait appareillé de Plymouth le 12 juin avec 21 vaisseaux de ligne, 3 frégates, 2 corvettes et un brûlot ; il avait été précédé le 9 juin par l'amiral Byron, sorti de Plymouth avec 12 vaisseaux de ligne. (*Espion Anglais*, t. IX, p. 152).

» Je vois que vous pensez, ainsi que M. de la Porte (l'Intendant), que le corsaire pris par M. de Kersaint appartient à des armateurs qui se tiennent à Roscoff et qui vous paraissent fort suspects. Je prendrai les ordres du Roi relativement à ces particuliers, dont la conduite mérite d'être soigneusement éclairée. »

Le Roi avait expédié, sous la date du 28 juin, des ordres pour la sortie immédiate de l'escadre de Brest. Il avait prescrit *de faire courre sus aux bâtiments anglais de guerre ou autres* (1) et le Ministre avait envoyé ses instructions, datées du 29, à Louis Guillouet, comte d'Orvilliers, commandant l'escadre. Ces instructions lui ordonnaient d'aller dans la Manche chercher l'amiral Keppel jusque dans les rades de l'Angleterre, s'il s'obstine à n'en pas sortir.

La frégate anglaise *The Lively* était en observation dans la Manche, et d'Orvilliers, à la tête de 32 vaisseaux de ligne et de 12 frégates, et 3 autres petits bâtiments (2). Keppel mit à la voile de Plymouth le 15 juillet. Aussitôt son départ, d'Orvilliers expédia en vedette la frégate *Iphigénie*, commandant de Kersaint, et la frégate la *Curieuse*, capitaine le chevalier Du Rumain, enseigne de vaisseau. Ce dernier bâtiment aperçut bientôt le bâtiment

(1) Le même jour (10 juillet) M. d'Orvilliers a notifié à tous les vaisseaux la lettre du Roy qui luy ordonne de *courre sus* les Anglais, de les attaquer et de traiter tous les prisonniers avec la plus grande honnêteté et humanité. Journal de M. de Langeron. *Soc. Ac. de Brest*, 1868-69, p. 435 (*Espion Anglais*, t. IX, pp. 247-248).

(2) Le 5 juillet on donna un *nouvel ordre à l'armée* de se préparer à sortir. Tout le monde coucha à bord, mais les vents du S. O. continuèrent. *Journal de M. de Langeron*, p. 434. Brest, 3 juillet... Personne ne peut plus aller à terre et l'on se dispose sérieusement à quitter la rade dès que les vents le permettront (*Espion Anglais*, t. IX, p. 240).

anglais *The Lively* (1) et lorsqu'il fut dans les eaux de l'*Iphigénie*, Kersaint lui intima l'ordre de se rendre auprès du général français. Sur son refus, de Kersaint envoya sa bordée et amarina le bâtiment.

Le 13 juillet, de Sartine écrivait à d'Orvillers :

« Vous concevez que j'ai eu du plaisir à annoncer au Roi la prise de la frégate anglaise qui a été chassée par le commandant de la *Curieuse* et qui a amené à la bordée de l'*Iphigénie* que commande M. de Kersaint. Vous avez bien fait d'envoyer tout de suite le *Lively* à Brest, sous l'escorte de l'*Iphigénie*, et de répartir sur vos vaisseaux ceux des prisonniers.

» Il y a toute apparence que cette frégate — quoique M. Biggs, qui en était le capitaine, n'en convienne pas — fait partie de l'escadre de Keppel et qu'elle avait été envoyée en avant à la découverte.

» *Toute la France a les yeux sur l'armée du Roi.* »

Voici le récit fait par le comte de Langeron :

Juillet. — Le 10, la frégate anglaise le *Lively* (en français le *Robuste*) de 20 canons a été amenée dans le port par l'*Iphigénie*, commandée par M. de Kersaint : cet officier nous a rapporté qu'ayant été envoyé à la découverte par M. d'Orvilliers, le 9, il avait rencontré cette frégatte, vers les 2 heures après-midy et l'avait arrêtée en lui disant de venir parler au général : sur le premier refus, M. de Kersaint luy dit d'amener ses voiles et son pavillon : il refusa, en disant à la deuxième fois qu'il ne

(1) Le commandement de le *Lively* fut donné à Du Rumain (*Espion Anglais*, t. x, p. 77) ; il passa, en 1779, à Eyriez (*expédition de Vaudreuil à la côte d'Afrique*, p. 292).

le ferait que lorsqu'il y serait forcé ; alors M. de Kersaint ordonna à la batterie de tirer deux coups de canon, mais les *canoniers,* animés par le désir de prendre un anglais, en tirèrent neuf, et ce ne fut qu'avec peine que le capitaine les arrêta. L'Anglais n'a pas riposté un coup, et a eu de cette décharge un second tué, 18 hommes tués, un garde de la marine et 20 hommes blessés, dont plusieurs grièvement. Le capitaine, resté seul sur son pont, a amené luy-même son pavillon, et M. de Kersaint, après l'avoir amariné, l'a mené à M. d'Orvilliers qui était à près de cinq lieues de luy. Cette frégatte croisait, depuis un mois, sur les côtes de France pour savoir ce qui se passait.

D'Orvilliers se décida, quelques jours après, à envoyer à Brest les prisonniers du *Lively*.

Selon le Journal de Langeron, le 11, les prisonniers anglais ont été mis à terre, les blessés à l'hôpital de la marine, les autres dans une salle du Bagne, destinée à les recevoir. Les officiers furent mis dans un des pavillons des Cazernes — quartier actuel de l'Infanterie de marine — d'où ils partirent le 13, pour Guingamp.

Le 12, on a demandé aux prisonniers de le *Lively* leur parole d'honneur par écrit, conformément aux ordonnances ; ils ont *faits* beaucoup de difficultés, ne voulant pas se reconnaître prisonniers. A la fin, ils ont tous *signés*, excepté le capitaine ; ils n'ont point voulu aller chez personne (1).

Peu après, la frégate l'*Iphigénie* désarmait et, après quelques jours de réparation, reprenait armement avec de Kersaint.

(1) Refusèrent de loger en ville.

Le 31 juillet elle revenait de la mer, lit-on dans le journal du Comte de Langeron.

31 juillet. — M. de Kersaint, qui commande l'*Iphigénie*, et qui est allé croiser sur Ouessant, pour aller attendre M. le Duc de Chartres, a envoyé ce matin une prise qu'il a faite d'un petit bâtiment chargé de vins, liqueurs, *rum*, etc., qui était à la suite de Keppel et qui s'en est séparé : on estime la prise à 48,000 l. M. de Kersaint (*Espion anglais*, t. X, p. 52) a fait plusieurs prises qui l'enrichiraient si l'*Iphigénie*, faisant partie de l'armée navale, toutes n'étaient communes.

De Kersaint avait reçu la mission d'escorter le lieutenant-général, Duc de Chartres, qui était annoncé devoir quitter l'armée navale.

Le 9 septembre, l'*Iphigénie* rentra de sa croisière sur Ouessant, voyant qu'on n'apercevait aucun bâtiment de l'armée (1). En effet, l'on écrivait :

« *Brest, 18 septembre, à 3 h. après-midi*..... Notre armée navale entre (2), et partie est déjà mouillée : ses ordres portaient de ne point essuyer le coup de vent de l'équinoxe à la mer, du moins c'est l'excuse que donnent nos marins (3). Au reste, ils sont un peu honteux d'avoir

---

(1) 2 septembre. — Il est entré dans le port un corsaire de 16 canons pris par l'*Iphigénie*, commandée par M. de Kersaint, près Ouessant. (*Journal Langeron*, pp. 451-452).

(2) Le 18 septembre, l'armée navale rentrait à Brest, et avec elle le Duc de Chartres qui, le même jour, partit pour Paris. (*Journal Langeron*, p. 458). — A sept heures, debarquement des détachements des régiments de Chartres et Dauphin, dirigés immédiatement sur Landerneau, p. 419. — Composition des détachements de troupes embarquées sur les vaisseaux, p. 430. 1,500 hommes de divers régiments qui sont ici ou dans les environs. (*Espion Anglais*, t. IX, p. 164).

(3) Coup de vent connu à Brest sous le nom de *coup de vent de la Saint-François*, parce que le jour de cette fête, en 1765 (le 4 octobre, saint François d'Assise), eut lieu la perte d'une flotte marchande considérable à la

encore moins fait qu'à la première..... » Le Duc de Chartres (1) est arrivé le 21 septembre au matin à Paris. (*Espion Anglais*, t. X, p. 28).

De Kersaint passa alors sous les ordres du Comte d'Estaing. Ils arrivèrent à Ste-Lucie le 15 novembre 1778 et le 30 novembre à la Martinique.

Promu capitaine de vaisseau le 13 mars 1779, et commandant l'*Iphigénie* de concert avec la *Gentille*, il s'empara de la corvette la *Cérès*.

Le 8 octobre 1781, il commandait une division navale qui partit de Rochefort; elle était composée de l'*Iphigénie*, que Kersaint montait, de l'*Aimable*, capitaine de Suzannet (2), du *Rossignol*, du *Chien de Chasse*, du *David*, commandés par Guy Armand, chevalier de Kersaint, frère du commandant en chef, vicomte de Pluvinel, Dom-

---

sortie de Bayonne. L'un des capitaines, avait observé le baromètre et annoncé qu'un coup de vent très violent ne tarderait pas à éclater. On ne l'écouta pas... On fit entendre au capitaine qu'il avait sans doute des vues particulières et surtout qu'il avait peur..... *Nous sortirons*, dit-il, *malheur à ceux qui en seront cause*. Le lendemain, presque tout était perdu corps et bien. (*Encyclopédie méthodique*. Diderot et d'Alembert. *Marine*, t. I, p. 112, col. 1). Il se fit sentir à Cherbourg, *Mém. secrets pour la Rép. des Lettres*, t. XXXIII. p. 141; à Brest, *Lettre du Commandant de la Marine*, du 7 octobre 1765.

(1) Brest, 30 septembre. — Il y a dans ce port une grande fermentation relativement au duc de Chartres, etc. — Lettre du 22 septembre, du Comte de Genlis : réponse de Lamotte-Piquet, du 27; du Comte de Genlis, du 22, au Vicomte de Laval, colonel d'Auvergne, embarqué sur le *Saint-Esprit*; réponse du Vicomte de Laval du 27 septembre. (*Espion Anglais*, t. X, pp. 29 et suivantes).

(2) Garde de la marine, 1755; sous-brigadier des gardes de la marine, 1762; enseigne de vaisseau, 1763; lieutenant de vaisseau, 1773; rang de lieutenant-colonel, 1780; capitaine de vaisseau, 1781; Baron, Commandeur de Saint-Louis, le 13 juin 1814; vice-amiral le même jour; Grand'croix, le 27 décembre 1814; mort le 27 février 1815. — Chevalier de Suzannet, garde, 1757, enseigne, 7167; lieutenant de vaisseau, 1778. Tué le 17 avril 1780 sur le *Destin.*, t.II, pp. 239 (*Mazas* et 271).

bideau de Crouseilhes (1). Deux chattes complétaient la division, emportant 660 hommes de troupes pour reprendre les colonies de la Guyane hollandaise, dont les Anglais s'étaient emparés.

Dans la nuit du 29 au 30 janvier 1782, 250 hommes, sous le commandement du chevalier d'Alais, furent débarqués à l'est de Demerary, tandis que le Comte de Kersaint devait s'emparer de l'entrée de la rivière. A la vue des frégates, l'ennemi abandonna le fort dont Kersaint prit possession. Le 5 février, l'île Essequibo capitula et le 8, Berbice se rendit au capitaine de Suzannet (2).

A cette occasion, Kersaint obtint une pension de 800 l., sur l'ordre de Saint-Louis (3).

Le gouverneur général des Iles du Vent nomma de Kersaint gouverneur particulier de Demerary, Essequibo et Berbice, fonctions qu'il remplit du 1er août au 30 décembre 1782. Ses appointements avaient été fixés à la somme de 30,000 l. par an.

Il reprit alors le commandement de l'*Iphigénie* qu'il quitta le 14 avril 1784.

Ses services à Demerary furent récompensés, en 1784, par une pension de 600 l.

Rentré en France par le *Réfléchi*, il se rendit à Paris, et proposa au Ministre l'adoption de diverses modifica-

---

(1) Dombideau de Crouseilhes, garde, 1764; enseigne de vaisseau, 1773; lieutenant de vaisseau, 1778; major de vaisseau, 1786; capitaine de vaisseau, le 1er janvier 1792. (*Mazas*, t. II, p. 328).

(2) *Relation des combats, etc., de la guerre maritime de* 1778. Kerguelen, p. 234. Parmi les officiers sous les ordres de Kersaint se trouvait Antoine Louis, Comte de Gourdon, né à Paris le 20 juillet 1765, mort à Paris le 28 juin 1833 et devenu vice-amiral.

(3) *Mazas*, t. II, pp. 240 et 345.

tions dans l'armement et l'arrimage des vaisseaux. Déjà, en 1778, la prise du *Lively*, doublé en cuivre, que Kersaint avait amené au port, le conduisit à inciter le Ministre à s'occuper plus activement de la question du doublage en métal. C'était une façon de procéder en usage parmi les Anglais, antérieurement à l'année 1764. Des essais avaient été faits en France ; suivant dépêches, des 29 octobre et 21 novembre 1764 ; la *Belle-Poule* avait reçu ce revêtement en 1771 ; à l'Ile-de-France on avait dédoublé ce bâtiment sans qu'aucune altération à la carène fut constatée. L'*Expérience*, bâtiment construit sur les indications du sieur Boux (1), de Rochefort, avait été vendu au commerce (2) sans que les fonds en eussent été visités.

Sur la demande de Kersaint, le Conseil de marine arrêta, en juillet 1778, que le nouveau doublage serait expérimenté sur l'*Iphigénie*. Entré au bassin le 12 juillet, ce bâtiment en sortit le 27, avec son doublage, *ce qui coutte environ 30,000 l.* (3). Durant sa campagne avec le comte d'Estaing, de Kersaint fut chargé de suivre les expériences. A la séance du Conseil de marine du 11 janvier 1779, de Briqueville (4) donna connaissance du rapport du commandant du bâtiment ; il fut adressé en

(1) Jean Hector, capitaine de brûlot, 1765 ; lieutenant de vaisseau et de port, 1er juillet 1771. Son portrait *Espion Anglais*, t. VIII, p. 129. Retraité avec 1,000 écus de pension et la croix de Saint-Louis, 1772, p. 132.

(2) Bâtiment spécial pour les Colonies. Primitivement dénommé *L'Africain*. Espion Anglais, t. VIII, p. 130. (*Bull. de la Soc. Ac. de Brest*, 1890-91, pp. 25 et 26).

(3) *Journal Langeron*, p. 441.

(4) Bon Chrétien, marquis de Briqueville, né à Bretteville, diocèse de Coutances, chef d'escadre le 20 août 1784. Retiré le 11 février 1785, mort à Valognes le 1er janvier 1803.

communication au Ministre qui répondit que le mémoire de Kersaint n'annonçait aucun procédé dont le port de Brest n'eut connaissance.

De Kersaint fut nommé chef de division le 31 mai 1786 et commandant la 1re division de la 1re escadre (1).

En juin 1787, le vaisseau le *Léopard*, qui sortait des chantiers, entra en armement; son commandement fut confié à de Kersaint avec autorisation de procéder aux expériences qu'il préconisait, en même temps que se mettaient en essais diverses innovations proposées par le lieutenant-général comte d'Hector, à la suite de son inspection générale.

Cette même année une pension de 1,000 l. sur les Invalides de la marine fut accordée à de Kersaint (2).

Sur ce bâtiment eurent lieu les essais d'une cuisine nouveau modèle.

Le 19 mai 1787, les sieurs Ferini et Marguerite, maîtres poëliers fumistes, furent envoyés à Brest pour exécuter les installations utiles à bord du *Léopard*. Ils reçurent un traitement de 12 l. par jour et touchèrent à Paris une somme de 1,200 l. dont 800 pour les modèles qu'ils ont exécutés et 400 à imputer sur les frais de route que l'intendant était autorisé à solder. Leur séjour à Brest ne pouvait dépasser 2 mois à 2 mois 1/2, sous peine d'une indemnité de 60 louis à leur payer.

Au nombre des expériences faites sur l'initiative de Kersaint, furent celles sur la coupe triangulaire des basses voiles qui, à ce moment, étaient coupées carrément.

---

(1) Au nombre de 9. Brest, 1 à 5; Toulon, 6 et 7; Rochefort, 8 et 9.
(2) *Mazas*, t. II, p. 240.

Les essais eurent lieu du 6 avril 1787 au 24 février 1788, date du désarmement du bâtiment.

Au Conseil de marine séant à Brest, le 10 mars 1788, le jugement suivant fut formulé sur les diverses expériences :

Il paraît que la Commission s'est strictement conformée aux intentions du mémoire et qu'elle a énoncé son avis sur tous les objets qui, dans ce moment, peuvent donner lieu d'avoir une opinion, en renvoyant à l'issue d'une plus longue navigation les points sur lesquels elle n'a pas statué.

Le Conseil, en observant que ce rapport l'a lui-même adopté, pense que c'est de l'expérience seule qu'on doit attendre le moyen d'établir les résultats désirés : M. le Vicomte de Marigny, sous les ordres duquel ce vaisseau va faire une nouvelle campagne, sera en conséquence prié de recueillir toutes les observations nécessaires pour mettre le Conseil à portée de se prononcer d'une manière plus positive.

Quelques jours après, Coeffier Du Breuil (1), faisant au Conseil le rapport sur l'examen des journaux de MM. les officiers et du maître pilote embarqués sur le *Léopard*, disait : « Ces journaux sont tenus avec exactitude et dans la forme ordinaire ; ils n'offrent que des détails purement techniques. Le Conseil eut désiré qu'ils présentassent quelques observations sur les essais et expériences qui ont eu lieu pendant la campagne de ce vaisseau. »

Ce fut donc le Vicomte de Marigny (2), beau-frère de

(1) Capitaine de vaisseau, 800 l. de pension sur la marine, 14 avril 1776.

(2) Chef de division, 1er mai 1786 ; capitaine de vaisseau de la première classe, 1791.

Kersaint, qui, dans une plus longue campagne, fut chargé de la suite des expériences sur les voiles.

Le *Léopard* prit la mer le 10 mai 1788. Le commandement passa au chef de division Marquis Barrin de la Gallissonnière (1) et ensuite au lieutenant de vaisseau Santo-Domingo (2), qui le ramena à Brest le 14 septembre, et l'y désarma le 26 septembre 1790 (3).

Nous n'avons pas trouvé l'appréciation du Vicomte de Marigny sur la coupe des voiles proposée par de Kersaint; selon Levot, elle fut défavorable; Kersaint, blessé dans son amour-propre, cessa d'entretenir aucune relation avec M. de Marigny. (Levot, *Biographie bretonne,* t. II, p. 31, col. 2).

En ce qui concerne les cuisines, le Conseil de marine s'exprimait comme suit dans la séance du 4 décembre 1790 :

Après mure délibération, le Conseil a unanimement pensé que ces cuisines ne peuvent être adoptées qu'en temps de paix seulement et pour des campagnes particulières, qui exigeraient une économie en bois. Il a également pensé qu'en général, et surtout en temps de guerre, il serait impossible de faire usage de ces cuisines, sans

---

(1) Orthographe des divers membres de la famille.

(2) Chevalier de Saint-Louis, 8 mars 1777 (*Mazas*, t. II, p. 251); 10e cadet de la province de Bretagne. L. de Santo-Domingo, du 14 février 1778.

(3) Lettres du Commandant de la marine à Brest, 14 et 15 septembre 1790. — *Ramenait les Députés de la colonie de Saint-Domingue.* Troubles à Brest. L'officier du *Léopard*, envoyé à terre aussitôt le navire mouillé, au lieu de se rendre, comme c'était son devoir, chez le commandant de la marine, se présenta à 9 heures du matin à la municipalité *et à midi chez le commandant de la marine*... Il m'a répondu qu'il avait eu ordre de M. Santo, lieutenant de vaisseau, qui commande le *Léopard*, de ne venir rendre aucun compte à qui que ce soit, que *lorsque la Municipalité le lui aurait permis.* — Lettre du 14 septembre 1790, du Commandant de la marine à Brest au Ministre. — Récits des évènements. (Levot. *Histoire de Brest*, t. III, pp. 234 et suivantes).

s'exposer à des lenteurs toujours préjudiciables au succès des opérations et sans occasionner une augmentation de dépenses très considérable, tant pour la première fabrication, que pour les réparations fréquentes dont elles sont susceptibles.

En marge de ce rapport se trouve la décision suivante, signée le 22 janvier 1791, par Charles Pierre Claret de Fleurieu, ministre de la marine (1).

Le compte rendu concernant les nouvelles cuisines de l'invention des Srs Férini et Marguerite, remplit parfaitement l'objet ; il en sera fait usage, ainsi que de l'avis du Conseil.

De Kersaint se fixa à Paris et entra dans la vie politique.

Le Sr Sorel, ancien commis de la marine, ayant fait insérer un article de polémique contre l'administration de la marine, le chef de division de Kersaint y répondit les 3 et 4 mai. (*Gazette nationale,* nos 1,123 et 1,124).

Nommé Président du Corps électoral de Paris, à la séance de l'Assemblée nationale du 14 décembre 1790, il fit donner lecture par Laure, l'acteur du Théâtre Français, de l'adresse de la dite assemblée.

Le 26 décembre 1790, l'Assemblée électorale de Paris nomma de Kersaint administrateur du Département de Paris (2).

Defermont et Chapelain, Membres de l'Assemblée nationale, à la séance du 15 janvier 1791, à propos de l'organisation de la marine, ayant fait intervenir le nom de Kersaint, il écrivit au Ministre pour démentir qu'il eut

(1) *Bulletin de la Soc. Acad. de Brest,* 1890-1891, p. 44.
(2) Conseil général du département de Paris.

été appelé dans le sein du Comité de la marine depuis sa constitution, au mois de novembre 1789. Il reprocha à P. J. Claude Valdec de Lessart la qualification de chef suprême de l'armée, donnée au Roi par ce Ministre, dans une communication officielle aux Corps administratifs (25 mars 1791). Il signait alors Kersaint, sans mention de titre de la marine. Il n'avait point en effet été compris dans la liste arrêtée par le Roi, en exécution du décret des 22 avril et 1er mai 1791, sanctionné le 15 mai.

Député suppléant de Paris à l'Assemblée législative, au nom de ses collègues, il prononça à la barre le serment de vivre *libre ou de mourir* (1). Entré à l'Assemblée nationale, comme député, par suite de la démission de Monneron (2), ses pouvoirs furent vérifiés dans la séance du 2 avril.

A la séance du 12 juillet de l'Assemblée nationale (3), de Kersaint prépara un projet d'instruction générale de défense locale à l'usage des habitants des campagnes qui pourraient être attaqués par l'ennemi. Le renvoi au Comité militaire et à la Commission des Douze de la proposition dont il s'agit fut decreté.

---

(1) Séance du 5 janvier 1792. — 30 mars 1792, suppression proposée de l'armement en course.

(2) Ou Mosneron. — 3 février. *L'Aîné*, né vers 1740, mort 1804 ; *Louis*, né vers 1750, mort 1805 ; *Augustin*, né vers 1760, mort 1801. *Larousse*, t. XI, p. 457, col. 2. *Les tables alphabétiques du Moniteur*, de 1787 jusqu'à l'an VIII de la Rép., 1799, t. II, *noms d'hommes*, p. 274, col. 2, donnent les renseignements suivants : Mosneron (J.-B.), député de la Loire-Inférieure, communique l'offre faite par son frère, négociant à Nantes, d'un vaisseau pour porter des secours à Saint-Domingue, an 1791, p. 310. J.-B. Mosneron, était député de la Loire-Inférieure ; Louis avait été envoyé à l'Assemblée par les Indes Orientales ; Augustin était député de Paris, et Kersaint en était le suppléant.

(3) *Gazette* n° 198, p. 326, col. 2.

P. Chépy, Commissaire national, écrivait de Grenoble le 22 août, l'an II de la République, au Ministre des affaires étrangères : « Présentez, je vous prie, de ma part, au Comité du Salut public, les propositions suivantes :

» ..... 7° Examiner le plan de défense du territoire proposée, lors de l'invasion du 2 septembre, par Kersaint (1).

Député à la Convention nationale par le Département de Seine et Oise, dans la séance du 23 septembre 1792, il abandonna sa croix de chevalier de Saint-Louis, non comme un don patriotique, mais comme une restitution.

Dans la séance du 18 octobre, il fut élu secrétaire avec Danton, Gensonné et Barbaroux.

Le 1er janvier 1793, le Conseil exécutif provisoire de la République française promut au grade de vice-amiral le citoyen Kersaint, l'aîné, capitaine de vaisseau, chef de division, député à la Convention (2).

A la séance du 16 du même mois, de Kersaint vota pour *la réclusion jusqu'à la paix avec appel au peuple.*

Je vais, dit-il, motiver mon dernier avis, car je ne me crois pas appelé à prononcer une sentence. Si j'étais juge, je voterais par clémence (3) et non par haine ; car c'est ainsi seulement que j'espérerais d'être le véritable interprète d'une nation généreuse. Comme législateur,

---

(1) *Correspondance de P. Chépy avec le Ministre des affaires étrangères*, mai 1793, janvier 1794, publiée par R. Delachanal. *Bull. de l'Académie Delphinale*, 4e série, t. VII, 1893, p. 182 (a).

(a) Commissaire général de Police à Brest, 1808 et 1809, en exécution de l'arrêté des consuls du 27 thermidor, an VIII, 15 août 1800.

(2) Dépêche de Monge, 7 janvier 1793, l'an II de la Rép. Fr.

(3) Lettre au Roi pour l'engager à écarter de sa personne les intrigants qui le trompaient (*Gazette* du 7 décembre 1792, n° 342, p. 1452, col. 2).

l'idée d'une nation qui se venge ne peut entrer dans mon esprit : l'inégalité de cette lutte le révolte ; cependant je crois que Louis est coupable. *Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix.*

Le 10 janvier, de Kersaint rappelle son suffrage ; il est interrompu par des murmures (1).

Je veux, dit-il, épargner un crime aux assassins, en me dépouillant moi-même de mon inviolabilité, je donne ma démission et je dépose les motifs de cette résolution entre les mains du Président. (Murmures).

Le 19, il est procédé à l'appel nominal sur cette question :

Sera-t-il sursis à l'exécution du jugement de Louis Capet ?

Oui ou Non (2)

Kersaint, député de Seine-et-Oise, figure à cette séance comme étant absent.

Le lendemain, 20 janvier, il est donné, en séance, lecture de la lettre suivante :

« Citoyen Président, ma santé, depuis longtemps affaiblie, me rend l'habitude de la vie d'une assemblée aussi orageuse que la Convention impossible. Mais ce qui m'est

(1) *Gazette*, n° 22, p. 110, col. 2.

(2) *Gazette générale de l'Europe*, par Lunier et Isidore Langlois, n° 54, 19 février 1793. Plusieurs journaux ont parlé d'un arrêté de la Soc. patriotique de Marseille, qui invite les départements à rappeler ceux de leurs députés qui n'ont pas voté pour la mort de Louis. Cet arrêté, communiqué aux Jacobins de Paris a été l'occasion d'une discussion fort animée.

Cependant J. B. Saint-André et Thuriot sont parvenus à faire sentir à la Société que ce rappel conduisait directement au Fédéralisme pour lequel elle a tant d'horreur... D'après ces considérations, on n'a pas donné suite à la motion du rappel.

le plus impossible encore, cest de supporter la honte de m'asseoir dans son enceinte avec des hommes de sang, alors que leur avis, précédé de la terreur, l'emporte sur celui des gens de bien; alors que Marat l'emporte sur Pétion. Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le malheur d'être le collègue des panégyristes et des promoteurs des assassinats du 2 septembre, je veux au moins défendre ma mémoire du reproche d'avoir été leur complice; et je n'ai pour cela qu'un moment, celui-ci; demain il ne sera plus temps.

» Je rentre dans le sein du peuple; je me dépouille de l'inviolabilité dont il m'avait revêtu, prêt à lui rendre compte de mes actions, et sans crainte et sans reproche, je donne ma démission de Député à la Convention nationale.

» Signé : A. GUY KERSAINT (1). »

Choudieu demanda que l'on appliquât à Kersaint la loi qui déclarait infâmes et traîtres à la patrie ceux qu désertaient leur poste.

La démission de Kersaint fut acceptée, et la demande d'arrestation écartée.

Mandé à la barre de l'Assemblée, Kersaint y fit, le 22, la déclaration suivante, dont le *Moniteur* ne donne qu'un fragment (2) :

« Citoyens, j'ai dû me rendre aux ordres de la Convention, sans examiner si je pouvais faire quelques observations sur le décret qui a été rendu; je me ferai toujours un devoir de donner le premier l'exemple de la soumis-

(1) *Gazette* n° 24, 24 janvier 1793.

(2) *Gazette*, n° 25, 25 janvier 1793.

sion aux lois. Mais, Citoyens, avant de donner les éclaircissements qui me sont demandés, je crois devoir, pour vous-mêmes, pour la dignité de la Convention nationale, pour la cause de la Liberté et de celle du Peuple que vous ête chargé de défendre ; je crois devoir remettre sous vos yeux une loi non abrogée et qui ne peut pas l'être, car elle est la base et la sauvegarde du gouvernement représentatif ; cette loi porte que les Représentants du Peuple ne peuvent être recherchés ni poursuivis dans aucun temps, pour raison de leurs opinions.

» Plusieurs membres m'ont souvent entendu dire qu'un des plus grands efforts que j'ai faits, c'est de m'asseoir dans cette assemblée, à côté de Marat. Quand j'ai dit que j'étais las de m'asseoir auprès des promoteurs des assassinats du 2 septembre, ma pensée n'était frappée que de cela.

» Vous avez consacré dans cette assemblée la liberté des opinions à un degré qui n'a point d'exemple dans aucun pays libre. J'ai vu ici un homme accusé d'avoir imprimé qu'il fallait encore égorger 200,000 citoyens (1) ; et cet homme ne l'a pas désavoué ; à cette tribune, il déclara que c'était sa façon de penser (2). D'après cela, j'avoue que je suis étonné d'être interrompu pour ma lettre qui, certes, ne peut pas être mise en parallèle avec une pareille opinion, etc. »

---

(1) ... Que pour avoir la tranquillité, il fallait que 270,000 têtes tombassent encore (un mouvement d'indignation saisit l'Assemblée). Séance du 24 octobre 1792. *Gazette* n° 300, p. 1268, col. 3.

(2) *Vermont*. — Je déclare que Marat a tenu ces propos auprès de moi. *Marat*. — Eh bien ! oui, c'est mon opinion, je vous le répète. (L'indignation de l'Assemblée se manifeste par un soulèvement général). Il est atroce que ces gens-là parlent de liberté d'opinion et ne veuillent pas me laisser la mienne, etc., etc., p. 1268, col. 3.

Plusieurs membres demandent que Kersaint soit invité à reprendre ses fonctions ; d'autres, qu'il soit décrété qu'il est libre de les reprendre ; d'autres enfin réclament pour lui les honneurs de la séance.

Kersaint. — Je déclare à la Convention que mon intention n'a pas été de rétracter la démarche que j'ai faite. Quant aux honneurs de la séance, je vous demande pardon. Je suis malade et ne me trouve pas dans une situation qui me permette d'y assister.

En conséquence, la Convention passa à l'ordre du jour.

A la séance du 17 février 1793 on procéda à l'appel nominal pour la nomination d'un ministre de la marine.

Sur 469 votants, l'ex-ministre (1) Monge obtint 366 suffrages ; il fut proclamé Ministre. Kersaint fut le candidat qui, après lui, obtint le plus de voix.

Le 2 octobre 1793, l'ex-député Kersaint fut mis en état d'arrestation avec plusieurs autres personnages.

Les ci-devant nobles arrêtés dans le faux-bourg Saint-Germain, sont, en grande partie, dans l'ancien couvent des Jacobins Saint Dominique. Ils sont logés dans les cellules qu'occupaient les moines. *Gazette Nationale*, n° 275, p. 1163, col. 2. De Kersaint se trouvait parmi eux.

Le 27e jour du 1er mois de l'an deuxième de la République, une et indivisible (18 novembre 1793), le citoyen

---

(1) Nommé Ministre de la marine, à la séance du 10 août 1792, par 150 voix sur 284 votants (*Gazette*, n° 225, p. 946, col. 1). — Monge donna sa démission. A la séance du 12 février 1793, Guyton Morveau s'exprimait comme suit : Citoyens, vous avez entendu hier la lecture de la lettre du Ministre Monge, *qui prie la Convention d'agréer sa démission.* Il demanda que Monge conservât ses fonctions jusqu'à ce qu'un parti ait été pris. Le 17 février l'appel nominal fut en faveur de Monge. (*Gazette*, nos 46 et 50). La liste des Ministres placée en tête de l'*Annuaire de la Marine* ne signale pas cette réélection.

Deshayes, adjoint au Ministre de la marine, pour la sixième division, adressait au citoyen chef principal des bureaux civils de la marine à Brest, une liste des officiers de la marine du département de Brest, destitués ou suspendus de leurs fonctions.

En tête figurait le vice-amiral Kersaint avec la mention : *Destitué.*

Enfin, le Tribunal criminel révolutionnaire, séant à la salle de l'Egalité, dans sa séance du 14 frimaire, an II de de la République, une et indivisible (4 décembre 1793), rendait le jugement qui suit :

Le Tribunal a condamné à la peine de mort

Armand Guy Kersaint

âgé de 52 ans, natif de Paris, ancien officier de marine, ex-député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, demeurant ordinairement à Paris et à Ville d'Avray, département de Seine et Oise,

Convaincu d'avoir sciemment et méchamment avili la Représentation nationale, et d'avoir provoqué le rétablissement de la Royauté en France; d'avoir participé à la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sureté du Peuple français.

2° Guy Joseph, né à Brest le 30 novembre 1746, fut inscrit en 1762 sur la liste des gentilshommes destinés à être gardes de la marine, sous le nom de Kersaint Coëtnempren.

Il fut nommé enseigne de vaisseau en 1770.

Il était alors le chevalier, ultérieurement il devint vicomte. Il servit dans la brigade de Bordeaux du

10 août au 1er décembre 1773. En mars il continua ses services à la mer comme l'indique la dépêche suivante :

« 13 mars 1774.

» Vous pouvez, Monsieur, ainsi que vous l'avez proposé par votre lettre du 23 du mois dernier, embarquer le sieur de Kersaint, enseigne de vaisseau, sur la frégate de sa brigade, commandée par le chevalier de Monteil, si toutefois ce dernier croit pouvoir l'ajouter à son état-major. »

Cette mesure avait été prise sur la demande de la famille qui pensait, par ce moyen, arrêter le jeune de Kersaint, dont les dettes étaient fort considérables ; elle demanda au Ministre de le faire interner dans un couvent.

Lettre du Ministre au Commandant de la Marine

« 18 avril 1774.

» J'ai examiné, Monsieur, ce que vous m'avez marqué par votre lettre du 21 du mois dernier au sujet du sieur chevalier de Kersaint, enseigne de vaisseau de la brigade de Bordeaux. Il me paraît difficile qu'on puisse acquitter ses dettes excessives par l'économie qu'on ferait sur ses appointements en le tenant enfermé ; mais s'il est nécessaire de prendre cette dernière voie pour parer aux suites de ses dérangements et en éviter une encore plus considérable, proposez-moi le lieu que la famille choisira pour sa détention et marquez-moi ce qu'il en coûtera pour sa pension. »

A cette communication, le commandant de la marine répondit le 25 avril ; à son tour, le Ministre écrivit :

« 1er mai 1774.

» Sur la demande que vous m'avez faite, Monsieur, par votre lettre du 25 du mois dernier, je vous envoie les ordres du Roi, nécessaires pour faire arrêter le sieur chevalier de Kersaint, enseigne de vaisseau de la brigade de Bordeaux, et le faire recevoir chez les Frères de la Charité, à Pontorson. Ses appointements continueront à lui être passés, dans les états, et le major les payera à Mme de Kersaint, sa mère, qui se chargera de pourvoir à sa pension et son entretien à Pontorson, et employera le surplus à l'acquittement de ses dettes. »

L'intendant de la marine reçut les instructions suivantes :

« Versailles, le 1er mai 1774.

» La famille du sieur chevalier de Kersaint, enseigne de vaisseau de la brigade de Bordeaux ayant demandé, Monsieur, qu'il soit enfermé à Pontorson, relativement aux dettes excessives qu'il a faites, j'ai expédié les ordres du Roi, nécessaires pour cet effet. En même temps et en considération des services de son père, j'ai approuvé que ses appointements continuent à lui être passés dans les états et qu'ils soient payés par le major à Mme de Kersaint, sa mère, qui se chargera de pourvoir à sa pension et à son entretien à Pontorson et employera le surplus à l'acquittement de ses dettes.

Il demeura à Pontorson jusqu'au 12 décembre 1775, que le Ministre prononça sa mise en liberté.

» Le sieur de Kersaint, lieutenant de vaisseau, ayant demandé au nom de sa famille l'élargissement de son frère, le sieur de Kersaint, enseigne de vaisseau, détenu à Pontorson, où il a été enfermé par rapport au dérangement de sa conduite et de ses affaires, le Roi, a qui j'en ai rendu compte, a bien voulu y consentir et je joins la lettre pour le faire mettre en liberté. S. M. a en même temps approuvé qu'il soit embarqué sur la *Consolante* pour y remplir la place que M. de la Motte-Vauvert lui a réservée dans son état-major et j'écris à cet officier, relativement à la conduite à tenir vis-à-vis du sieur de Kersaint qui doit être consigné à bord et qui doit regarder cette campagne moins comme un oubli de ses déréglements que comme un moyen d'effacer les impressions défavorables qu'ils ont donné de lui. »

Le 14 février 1778, de Kersaint fut autorisé à quitter le service (1), avec le brevet de lieutenant de vaisseau. Peu après il se maria.

Le 3 février 1784 il rentrait au service et prenait rang après la promotion du 10 octobre 1784.

« Versailles, 10 février 1786.

» Le sieur vicomte de Kersaint, ci-devant enseigne de vaisseau, qui, après avoir obtenu sa *retraite avec brevet de lieutenant de vaisseau,* a néanmoins continué ses ser-

(1) La *Consolante* rentra en France en 1777 ; ce bâtiment était privé de son commandant, M. de la Motte-Vauvert. Un conseil de guerre fut nommé pour examiner sa conduite. Dépêche du 23 mai 1778. Une lettre ministérielle du 3 juin prescrivit de renvoyer l'affaire *à des temps plus tranquilles.*

Au 16 juin 1778, la *Consolante* prenait armement à Lorient avec le sieur Fabre pour commandant.

vices dans l'Inde pendant la guerre et depuis la paix commandant une corvette et a mérité des témoignages satisfaisants de sa conduite et de sa capacité ; sur le compte que j'en ai rendu au Roi, S. M a jugé à propos de le rétablir au service dans le grade de lieutenant de vaisseau, immédiatement après ceux de la promotion du 1er octobre 1784. Il sera employé en conséquence, sur les états, à compter du 5 de ce mois.

» Signé : *De Castries.* »

Il partit pour la France, sur le *Duc de Chartres,* qu'il commandait depuis le 16 mars 1785.

Le 30 janvier 1786, une gratification de 2,400 livres lui était accordée à l'occasion de son retour.

La même année, le vicomte Kersaint Coetnempren obtenait la croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Le *Duc de Chartres* fut remis au port le 20 février 1786. De Kersaint reçut 1,200 livres de gratification ; 600 livres furent octroyées à chacun des trois officiers créoles de l'Ile de France ayant fait partie de l'état-major de ce bâtiment, en raison des dépenses qu'ils avaient faites pour se pourvoir d'habits d'hiver en arrivant en Europe (1). Enfin, le commandement de ce bâtiment fut repris par de Kersaint.

Quoique cette corvette, écrivait le Ministre (2), ne soit que de la force de celles qui, jusqu'à présent, n'ont comporté qu'une table, l'intention du Roi est que M. le

(1) Dépêche du 28 février 1786.

(2) Dépêche du 21 avril.

vicomte de Kersaint ait une table pour lui et que les officiers de son état-major en composent une séparée, comme cela se pratique sur un vaisseau et une frégate et sur les corvettes de 20 canons.

La corvette le *Duc de Chartres* (1) fit route pour l'Ile de France. Des délivrances de vivres furent faites par les magasins de la colonie. Il s'agissait d'une somme de 5,664 livres. De Kersaint trouva que les prix étaient élevés. Il demande au Ministre à en être dégrevé, sous peine, disait-il, *d'être obligé de vendre mes esclaves.*

De Kersaint ne s'étant pas clairement expliqué dans sa lettre, cette pièce fut envoyée au port de Brest le 8 septembre 1786 et finalement le Ministre répondit qu'il ne pouvait décharger totalement cet officier, mais qu'il l'autorisait à ne payer les denrées que sur le pied des factures, en y ajoutant le prix du fret (2).

De Kersaint semble n'avoir plus quitté l'Ile de France ; il y était encore en 1789, suivant lettre ci-après :

« Ile de France, 5 décembre 1789.

» Mon cher frère, je vous fais passer l'état de mon décompte. Il se trouve, par une lettre de Brest, en date du 2 avril 1787, qu'il paraît que l'on m'a payé de trop la somme de 4,207 livres, et par mon décompte fait ici, il paraît m'être dû 5,822 l. 14 s. et mes appointements du 21 février 1786 au 31 décembre même année, n'y ont point été portés. Je vous prie, mon cher frère, de donner à

(1) *Mazas*, t. II, p. 404, appelle le bâtiment la *Duchesse de Chartres*.

(2) Lettre du 4 octobre 1786.

M. de Vileson (1) un état des sommes que j'ai eues ici et de vouloir bien le faire vérifier. Veuillez recevoir pour moi ce qui peut m'être dû et me le faire passer ou de le remettre à De Borde (2), si cela vous gênait, vous m'obligeriez. Je vous demande pardon de la peine que je vous donne. Amitiés à ma sœur et embrassez vos enfants pour moi. J'écris à toute la famille à qui je recommande mon fils, ainsi qu'à vous, pour lequel je vous demande vos bontés et suis pour la vie votre frère.

» Signé : *Le vicomte de Kersaint.* »

3° Guy, Pierre, naquit à Brest le 26 novembre 1747.

Il fut inscrit le 5 février 1764 sur la liste des gentilshommes destinés à être gardes de la marine, compagnie de Brest.

Le 18 avril suivant, il embarquait sur la *Licorne*, commandée par le capitaine de frégate de Dampierre, à destination des Iles St-Pierre-et-Miquelon.

En 1765, il faisait partie de l'escadre aux ordres de Louis Charles Du Chaffault de Besné, lors de l'expédition dirigée contre Larache ; depuis le 29 mars, il était sur

(1) Coré de Vilson, père et fils. — ..... Vilson. Rapport de Jeanbon Saint André, p. 37, quoiqu'il ne serve pas sur les vaisseaux, — était dans les bureaux du port — trouve ici naturellement sa place ; on doit purger les bureaux de cet homme connu par son aristocratie. — *Rapport ayant motivé l'arrêté du 1er jour du 2e mois de l'an IIe de la République une et indivisible.* — Coré de Vilson, père, rétabli dans son grade de chef des bureaux civils de la marine, 2 ventose, an III.

(2) Borgnis Desbordes, négociant à Brest.

la *Biche*, capitaine Roussel-Préville (1)... *de 13 gardes-marine qu'ils étaient, onze ont été tués* (2).

Il continua ses services à Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, etc., sur les bâtiments suivants :

11 mars au 31 décembre 1766, sur le *Saint-Michel*, commandant, vicomte de Roquefeuil (3), escadre du chevalier de Rohan (4) ;

4 avril au 30 octobre 1767, sur la *Sincère* (5), commandant, comte de Durfort, escadre de Breugnon, ambassadeur au Maroc ;

15 février au 25 août 1768, sur la *Biche*, commandant, La Motte-Vauvert (6) ;

14 avril 1769 au 6 décembre 1770, sur le *Saint-Michel*, (transbordement sur le *Solitaire)*;

22 septembre 1771, sur le *Rossignol*.

Il fut nommé enseigne de vaisseau le 15 novembre 1771 et attaché à la brigade de Rochefort.

Il servit dans l'Inde, sur l'*Etoile*, du 23 juillet 1773 au 10 mai 1777 ; ce bâtiment était commandé par de Trobriand qui, à son arrivée en France, fit un rapport élo-

---

(1) François Claude Auguste Roussel de Préville, capitaine de vaisseau, époux de Marie Louise Claudine Françoise Le Frennes de la Planche, mort hier, 31 octobre 1779, 50 ans. *Saint-Louis de Brest*.

(2) *Mazas*, t. II, p. 310.

(3) René, capitaine de vaisseau, du 1er octobre 1754. Commandant le *Saint-Michel*, du 22 janvier 1766.

(4) Louis Constantin, chevalier de Montbazon, prince de Rohan, chef d'escadre, nommé, le 19 janvier 1766, gouverneur général des Iles de Sous-le-Vent. — Partie de Brest au milieu de mai 1766, l'escadre était à Saint-Domingue le 1er juillet. (*Dessales*, t. V, p. 521). — (*Mazas*, t. II, p. 196).

(5) Son frère, Armand Guy, commandait la *Levrette* dans la même escadre. Mieux la *Lunette*.

(6) Chevalier de Saint-Louis, 1772. (*Mazas*, t. II, p. 196).

gieux des services de Kersaint. Le Ministre répondit au commandant de la marine à Brest, le 26 juillet 1777 :

« J'ai reçu, avec votre lettre du 14 de ce mois, l'état des services du sieur Coëtnempren de Kersaint, enseigne de vaisseau.

» Le compte que M. de Trobriand, avec qui *il vient de faire une très longue campagne*, m'a rendu de cet officier et votre suffrage appuyé sur l'opinion qu'on a pris de lui dans le département, sont des motifs suffisants pour me faire désirer de trouver les occasions de l'employer à quelque commandement et j'y pourvoierai avec plaisir dans l'une des premières occasions qui se présenteront. »

Dans une lettre ministérielle du 27 juillet 1777, on lit ce qui suit :

« Sur le compte que j'ai rendu au Roi, de l'expédition de M. de Trobriand, capitaine de vaisseau, sur l'île de Bornéo, du combat qu'il y a livré et des succès qu'il y a obtenus, S. M., très satisfaite de ses services en cette circonstance, lui a accordé une pension de 200 livres. »

Et en ce qui concerne de Kersaint :

Au sieur de Kersaint, enseigne de vaisseau, l'*expectative d'un commandement prochain.*

En juillet 1777, il fut incorporé comme lieutenant dans le corps royal d'infanterie de la marine, division de Brest, compagnie de Forestier. Promu lieutenant de vaisseau le 14 février 1778, il recevait, le 24 du même mois, le commandement de la *Favorite*. Dans le courant de mai 1778, il fit la rencontre d'un vaisseau qui le prenait pour un corsaire, lui envoya quelques boulets ; il

était nommé capitaine de fusilier au corps royal d'infanterie de la marine. (Les *Compagnies franches de la marine*, l'une des premières troupes du département, créées en 1690, furent remplacées, en 1761, par des régiments de l'armée de terre au service du département de la marine. En 1769 fut établi le *corps royal d'artillerie et d'infanterie de la marine* auquel fit place, en 1772, le *corps royal de marine;* en 1774, ce fut le *corps royal d'infanterie de la marine;* en 1782, le *corps royal de la marine;* en 1786, jusqu'à 1792, le *corps royal des canonniers matelots*).

Le 27 juillet, la *Favorite* était au combat de Ouessant et son commandant y soutint le feu d'un adversaire.

Du 10 octobre 1779 au 14 décembre 1780, Kersaint était sur la *Ville de Paris*.

Le 6 septembre 1780, étant à Brest, le chevalier de Kersaint écrivit au Ministre :

« Monseigneur, lorsque j'eus l'honneur de vous rendre compte du désarmement de la corvette la *Favorite*, vous eûtes la bonté de me mander qu'ayant répondu à la confiance du Roi dans ce commandement, vous étiez très disposé à m'en accorder un autre le plus tôt qu'il vous serait possible. M. le comte de Guichen, sous les ordres duquel j'étais particulièrement, vous demanda un cutter de Dunkerque pour moi ; vous lui fîtes la réponse qui suit, en date du 4 décembre : « Je ne puis, Monsieur, vous faire espérer pour M. le chevalier de Kersaint, le commandement du cutter que l'on construit à Dunkerque parce qu'il y a des engagements pris pour ce bâtiment ; mais vos suffrages me déterminent à en procurer un autre à cet officier ; vous pouvez y compter. »

» M. le comte d'Hector m'ayant depuis assuré vous avoir écrit plusieurs fois pour que vous m'en accordiez un, je vous prie, Monseigneur, de m'accorder un de ceux qui sont en construction à Dunkerque. 14 ans de mer sur 17 de services et le suffrage de mes chefs sont mes titres auprès de vous, Monseigneur, pour réclamer ce commandement qui me mettra à même de vous prouver mon zèle et tout le désir que j'ai de mériter vos bontés.

» J'ai l'honneur, etc.

» Signé : le chevalier DE KERSAINT. »

Il fut fait chevalier de l'ordre de St-Louis le 1er mai 1781.

Capitaine de vaisseau le 1er mai 1786, il fut nommé major par interim de la 3e division de la 1re escadre. Le 12 juin 1787, une gratification de 4,000 l. lui fut accordée à titre d'indemnité pour ce service qu'il avait rempli durant 6 mois.

Le 27 octobre 1787, il eut le commandement de la *Dryade*, en armement à Lorient, avec mission de conduire Pierre Joseph Georges Pigneau de Behaine, nommé en 1770, par le Pape, évêque d'Adran *in partibus* et coadjuteur de l'évêque de Canathe, et, en 1771, vicaire apostolique de la Cochinchine. Le conseiller de N'guyen-Anh, proclamé Roi de Cochinchine, en 1779, et détrôné, avait envoyé de Behaine en France solliciter du secours. De Behaine partit en août 1786, accompagné du fils du Roi et de quelques Cochinchinois. Il arriva à Lorient en février 1787. Un traité fut conclu le 28 novembre 1787, et Louis XVI nomma l'évêque d'Adran son ministre plénipotentiaire auprès du Roi de la Cochinchine.

La *Dryade* quittait le port de Lorient en décembre 1787 ; au mois de mai 1788, elle était à Pondichéry. Ce fut seulement en novembre 1789 (1) que l'évêque d'Adran fut reconduit près le roi N'guyen-Anh, par la frégate la *Méduse*, capitaine de Rosily. 15,000 livres furent accordées à cet officier pour le prince de Cochinchine, l'évêque d'Adran et deux domestiques. (1er avril 1789). La *Dryade* était de retour à Brest le 26 avril 1790.

De Kersaint épousa à l'église paroissiale de Saint-Louis, le 5 mai, Jeanne Françoise Halna du Fretay, fille de Jacques, ancien capitaine de vaisseau et brigadier des armées navales, et de Françoise de Lorière ; elle était née à Brest le 28 mars 1767. Il fut autorisé à quitter le service le 22 octobre 1791. Il se rendit à Londres le 14 juin 1792 ; on le vit à Aix-la-Chapelle, à Maestricht, Hambourg.

Le 20 août 1803, il fut réintégré dans la marine avec le grade de capitaine de vaisseau de 2e classe, pour compter du 13 mai 1798.

L'empereur ayant tracé, le 9 thermidor, an XI — 28 juillet 1803 (2) — l'arsenal d'Anvers, port de construction et de commerce de première ligne, chargea de la direction de ce service le commissaire général de la marine Pierre Victor Malouet. Le 30 octobre 1803, il lui donna les pouvoirs de préfet maritime. De Kersaint, chevalier de la Légion d'honneur le 5 février 1804, officier de l'Ordre le

(1) La Cochinchine française et les Français dans l'Indo-Chine. *Revue britannique*, 1878, t. II, nouvelle série, p. 280 et suivantes. — *Les Français en Cochinchine*. Revue contemporaine, 1858, t. VI, p. 311.

(2) *Détails sur ce point*. M. Malouet, à Cherbourg. (*Soc. Académique de Cherbourg*, 1875, p. 107 et suivantes).

5 juin de la même année, fut nommé par l'empereur chef des mouvements du port d'Anvers, 1806. Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*, t. II, p. 354, a raconté la mésaventure arrivée en 1811 à ce capitaine de vaisseau qui, dit-il, n'articulait pas quatre paroles sans les entremêler du mot *chose*. Kersaint avait pris médecine le matin. Il tenait la barre du gouvernail du canot portant l'empereur en promenade sur l'Escaut. Le souverain redoublait le nombre habituel de prises de tabac ; son proche voisin disparut tout à coup sous les flots. Lorsque Kersaint sortit de l'onde, il dit à l'empereur : *Sire, j'ai empoisonné le plus beau jour de ma vie.*

Promu capitaine de vaisseau de 1re classe le 1er janvier 1812, il remplit, le 19 février 1812, les fonctions de préfet maritime à Anvers pendant l'absence de M. Laussat, et le 9 mars il fut confirmé dans ces fonctions qu'il exerça jusqu'au 14 mai 1814.

Elevé au grade de contre-miral le 11 juin 1814, il fut nommé commandant de la Légion d'honneur le 18 août suivant.

Du 15 août 1815 au 12 septembre 1816, il exerça les fonctions de préfet de la Meurthe ; il cessa d'être payé sur les fonds de la marine ; *depuis le 1er octobre 1815, je ne jouis d'aucun traitement sur la marine.* Lettre de Kersaint. Il terminait ses lettres : *Le Contre-Amiral, Préfet de la Meurthe, Comte de Kersaint.*

Il reçut de l'empereur de Russie l'Ordre de Sainte Anne, de 2e classe. Retraité comme préfet de département le 4 septembre 1816, et par la marine le 1er novembre 1817, il réunissait à ce moment 53 ans 6 mois 12 jours de services. Par ordonnance royale du 21 janvier 1818, une

solde de retraite de 6,000 francs lui fut accordée, L'année suivante, il fut nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis. Le 6 juin 1819, il fut autorisé à porter la décoration de l'Ordre de Sainte Anne de Russie. De Kersaint était devenu aveugle, et lorsqu'en 1820, la croix de Commandeur de Saint-Louis lui fut expédiée, le reçu suivant fut libellé :

« Reçu de la part de S. Ex. le Ministre de la marine et des colonies, une lettre accompagnée d'une croix et d'un grand cordon de l'Ordre de Saint-Louis. Poissy, le 28 août 1820. Pour M. le comte de Kersaint, aveugle, mon beau-père, signé : *Kersaint de Gourcuff.* » (Louis Casimir Auguste Gourcuff, directeur de la Compagnie générale d'Assurances, demeurant à Paris, rue de Richelieu, 97, en 1822).

De Kersaint mourut à Suresnes le 24 août 1822. (1)

Sa veuve jouissait d'une pension de 1,500 livres, quart du maximum de la retraite affectée à l'ancien grade de préfet maritime, et ce droit avait été reconnu à Mme de Kersaint par l'Ordonnance du 21 février 1816.

Armand Guy Coetnempren de Kersaint, fils du précédent, âgé de 13 ans, fut admis au lycée de Bruxelles le 26 germinal, an XIII.

3° Les Kerdournan

Quatre personnes de ce nom ont servi dans la marine ; trois étaient officiers ; deux frères, le fils de l'un d'eux et le petit-fils.

---

(1) La *Biographie nouvelle des Contemporains*, par A. V. Arnault, A. Jay, etc., 1823, fait de Guy Pierre un *neveu* de Guy François.

Ils sont désignés comme suit :

Coëtnempren ; Coëtnempren de Kerdournan ; Kersaint Kerdournan ; Coëtnempren Kersaint Kerdournan.

« Mon parent Coetnempren, écrivait de Kersaint, préfet de la Meurthe, le 20 décembre 1815, s'est fait inscrire sous le nom de *Coetnempren de Kersaint*, qui n'appartient *qu'à moi et à mon neveu de l'Isle de France.* » Cette représentation n'eut pas grand effet.

L'aîné des deux frères, Joseph Marie, né à Morlaix, lieutenant de frégate en pied en 1783 ; sous-lieutenant de vaisseau en 1784 ; était lieutenant de vaisseau en 1787, d'après le document que nous allons transcrire ; nous avons en vain recherché la date de sa nomination sur les listes de la marine.

Il commandait à cette époque le paquebot du Roi le *Courrier de Lorient*, et obtint une médaille d'or d'une compagnie anglaise d'assurance. Ces paquebots étaient le plus ordinairement désignés par un numéro. Ils étaient au nombre de 24, et avaient été établis par un arrêt du Conseil d'Etat du Roi pour communiquer avec les colonies françaises aux Isles du Vent et Sous-le-Vent, les Isles de France et de Bourbon et les Etats-Unis de l'Amérique. — Dépêche du 20 janvier 1787. — Le commandement de ces bâtiments était exercé par un lieutenant de vaisseau, ayant pour second un élève de la première classe. L'équipage était recruté parmi les marins en résidence dans les quartiers ; des avancements particuliers leur étaient accordés : c'était, ce que l'on appelle aujourd'hui dans la marine de l'Etat, des bâtiments *armés commercialement*.

En 1783, les lieutenants de frégate en pied Coetnempren de Kerdournan, Tuvache et Cornic Dumoulin com-

mandaient les paquebots l'*Alligator*, le *Chariot* et le *Serin*. — Dépêche du 13 juillet.

Le paquebot du Roi l'*Hirondelle*, armé à Dunkerque le 15 mai 1786, désarmé le 23 août, fut commandé par Jean Pietters, pendant le temps qu'il a été prêté à M. le duc d'Orléans. — Dépêche du 12 septembre 1786.

Ces paquebots furent supprimés par arrêt du Conseil du 5 juillet 1788..... « Je vous prie, écrivait le Ministre, le 24 juillet, de donner les ordres les plus précis aux commissaires des classes pour l'exécution des articles 3 et 4, afin qu'il ne puisse venir aucune plainte sur la correspondance libre qui va désormais avoir lieu. »

Voici le document concernant de Coëtnempren ; il est inséré au tome XXXVI, p. 174, des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France*, etc., MDCCLXXXIX.

9 septembre 1787. — On voit une médaille d'or que les Anglais ont fait frapper en l'honneur de M. Coëtnempren, lieutenant de vaisseau du Roi. Il commandait le paquebot de S. M. le *Courrier de Lorient :* il rencontra, il y a quelques mois, un vaisseau anglais, la *Branche d'olivier*, venant de la côte d'Afrique, dans la plus grande détresse, faute de provisions, et dont tout l'équipage était mort, excepté deux personnes, auxquelles cet officier a fourni les secours dont elles avaient le plus pressant besoin; il a également sauvé le vaisseau pour les propriétaires. Les assureurs ont voulu perpétuer cet acte d'humanité et leur reconnaissance par un pareil monument.

Depuis le 30 juin 1784, il était l'époux de la demoiselle Dufilhol. En exécution de la loi du 6 février 1793, de

Kersaint fut nommé capitaine de vaisseau au choix par arrêté du Conseil provisoire exécutif de la République, du 8 février 1793, l'an deuxième de la République française. Il figure sur cette liste sous le nom de Coëtnempren Kerdournan et l'indication de Lorient comme port d'attache.

Il commandait le *Jean-Bart* dans l'escadre du vice-amiral Morard de Galle, lors du mouvement insurrectionnel qui éclata à bord de plusieurs bâtiments placés sous ses ordres, pendant le séjour à Quiberon.

Le *Jean-Bart* était un bâtiment réquisitionné par les Représentants du Peuple pour la surveillance des côtes et qui, ultérieurement, fut acheté par la République.

On se souvient que l'escadre dut rentrer à Brest à la suite des mouvements des équipages survenus dans les journées des 12, 13, 14 septembre 1793, et aussi eu égard à la nécessité de se réapprovisionner de toute manière.

Aussitôt l'arrivée en rade, le 29 septembre 1793, les Représentants du Peuple près les côtes de Brest, Bréard, Tréhouart et Jeanbon Saint André, examinèrent la situation.

D'un commun accord, ils chargèrent Jeanbon Saint André de dresser le rapport, et sur le vû de cette pièce, le premier jour du 2e mois, de l'an deuxième de la République une et indivisible, — 22 octobre 1793 — ils signèrent un arrêté prescrivant les mesures que leur paraissait exiger le Salut public. Cet arrêté prononçait la destitution du vice-amiral Morard de Galle et son remplacement par Villaret Joyeuse ; celles des contre-amiraux Le Large, Kerguelen, de la plupart des commandants des bâtiments,

l'arrestation d'un grand nombre des officiers et des matelots de l'escadre.

Parmi les commandants de bâtiments mis en arrestation, se trouvait de Coëtnempren.

Voici comment Jeanbon Saint André s'exprimait à son égard dans le rapport remis à ses collègues.

P. 39. *Résultats particuliers*..... 2° *Vaisseaux :*

Le *Jean-Bart*. — Koetnampren, capitaine de ce vaisseau, vous est dénoncé comme un contre-révolutionnaire hypocrite, jouant le patriotisme, et voulant étouffer la liberté. Il est accusé d'avoir favorisé le relâchement de de la discipline, d'avoir négligé l'exercice du canon ; d'avoir déclamé contre la Convention nationale de la manière la plus indécente ; d'avoir insulté les couleurs nationales ; d'avoir fait débarquer son argenterie, sa bibliothèque, une partie de son linge et de ses effets au moment où il était probable que la flotte pouvait trouver l'occasion de se mesurer avec l'ennemi ; d'avoir manifesté la haine de la Révolution et le regret de l'ancien régime ; d'avoir trahi la confiance du Ministre en ne lui désignant pas, comme il en était chargé, les officiers patriotes susceptibles d'avancement, et cela en haine de leur patriotisme. Le Tribunal Révolutionnaire doit faire justice d'un homme aussi profondément incivique.

A la page 7, § 5 et 6 de ce même rapport, Jeanbon Saint André ne ménageait pas les attaques virulentes contre le corps de la marine.....

Mais, à Brest comme ailleurs, il existait des hommes pour qui la Révolution était un objet de spéculation bien plus que de patriotisme, et qui n'avaient consenti à adopter les principes de la liberté, que sous la condition

tacite que ce serait à leur profit, et qu'ils prendraient la place des privilégiés qu'ils haïssaient, non par un sentiment de justice et d'humanité, mais par un sentiment d'amour-propre et d'orgueil. Ces hommes étaient en quelque sorte les guides de l'opinion. *5e alinéa.*

Des ci-devant nobles, des officiers de l'ancien corps de la marine (1), qui s'intitulaient avec un faste servile, du nom de Marine Royale, jusqu'à des hommes soupçonnés d'émigration et de complicité avec les rebelles de la Vendée, avaient obtenus l'honorable emploi de conduire au combat des Républieains. Revêtus de leur ancien uniforme, en alliant avec le nouveau les boutons et les distinctions de l'ancien, on les voyait sur leurs bords braver ouvertement l'autorité de l'Assemblée nationale, enfreindre la loi, quand ils réclamaient, au nom de cette même loi, l'obéissance passive de la part des équipages. Insoucians et inactifs, ils faisaient le mal qu'ils n'empêchaient pas, et se mettaient peu en peine de gagner la confiance, par cette conduite ferme et courageuse qui maintient la discipline par la vertu et le patriotisme des chefs. *6e alinéa.*

En conséquence du rapport de Jeanbon Saint André, la mesure suivante était prise par Bréard et Jeanbon Saint André. Ils signèrent avec Duras, secrétaire de la Commission, l'arrêté, en quatorze articles, daté du 1er jour du 2e mois de l'an deuxième, 22 octobre 1793.

Nous avons sous les yeux une fraction de la minute de cet arrêté ; elle comprend les articles 1 à 4, une partie de

(1) C'est du Plessis de Grénédan qui est spécialement visé. — Autre Duplessis de Grénédan, lieutenant de vaisseau de la dernière promotion, mort à Madagascar. — Dépêche du 14 juin 1777 — 3 enfants en bas âge avaient perdu leur mère depuis peu ; 150 l. à chacun sur la marine.

l'article 5, commençant par ces mots : *sera priée de déterminer aussi promptement que possible,* les articles 10, 11, 12 et le commencement de l'article 13 qui s'arrête à ces mots : *sont exhortés à remplir fidellement leurs devoirs.*

Cette minute nous semble être de la belle écriture de Jeanbon Saint André ; les caractères sont moins nets que d'habitude : c'est probablement une question de plume, celle dont il se servit à ce moment n'avait point été taillée fraîchement.

Voici la reproduction de l'article dans lequel Coëtnempren est mentionné :

ARTICLE 4

Duplessis-Grénédan, capitaine de la *Côte-d'Or* (1) ; Lebourg et Enouf, lieutenans du *Tourville*, et Le Duc, enseigne du même vaisseau seront *(mis)* mot remplacé par *(saisis)* et traduits au Tribunal révolutionnaire à Paris.

Le renvoi indique qu'il y eut une certaine hésitation sur le lieu de la comparution devant le Tribunal révolutionnaire. Bréard opinait pour Brest ; Jeanbon ne voulait point prendre une pareille détermination.

Quel sera, disait-il, au 47e alinéa de son rapport, p. 42, quelle sera la forme de ce jugement ? celle du Jury maritime ne paraît pas applicable en la circonstance... Il faut ici une forme particulière, et peut-être, est-ce à la Convention à la prescrire. La mesure doit être prompte, etc... qu'on ne prolonge pas les angoisses de leur sort. Jeanbon Saint André s'est défendu d'avoir coopéré en quoiqué ce soit, lors de l'établissement, à Brest, d'un

Tribunal révolutionnaire et de son rétablissement ; l'histoire le lavera difficilement de ce reproche.

Le 27 nivose, an II, 16 janvier 1794, le Tribunal criminel révolutionnaire, après avoir statué sur le sort de 19 prévenus, dont 4 furent condamnés à mort, 2 acquittés, 1 autre, âgé de 14 ans, condamné à 20 ans de détention, et les autres détenus comme suspects jusqu'à la paix, le Tribunal, disons-nous, rendit le jugement suivant.

Du même jour :

Toussaint Jean Duplessis Grénédan, ci-devant noble, âgé de 29 ans, natif de Vannes, capitaine du vaisseau de la République, appelée ci-devant la *Côte-d'Or*, aujourd'hui la *Montagne ;*

Antoine Louis Verneuil, âgé de 30 ans, natif de Brest, ci-devant commis de la marine, ensuite sous-chef d'administration sur le vaisseau la Montagne ; *Joseph Marie Coëtnempren, âgé de 36 ans, natif de Morlaix, capitaine du vaisseau le* Jean-Bart ;

Convaincus d'intelligence avec les ennemis extérieurs de la République tendantes à protéger un convoi de plus de 100 voiles (1) destiné pour les ports d'Espagne et de

(1) Rapport, page 13, 10e alinéa. — Le Comité de Salut public avait été averti qu'un convoi Hollandais, composé de plus de 100 voiles devait faire route, à une époque fixe, pour les ports d'Espagne et de Portugal. Le Ministre de la marine fut chargé de prendre les mesures nécessaires pour intercepter le convoi. Celui-ci donna ordre de détacher de l'escadre cinq vaisseaux, pour se porter à la hauteur par laquelle le convoi devait passer. Un pareil ordre était de nature à demeurer secret ; il fut bientôt éventé. Le géneral est convaincu qu'il avait cru devoir en donner connaissance aux capitaines employés dans la division qu'il se proposait de détacher, etc.

Portugal, et à faciliter l'entrée des ennemis sur le territoire français en leur livrant les vaisseaux, ports, magasins et arsenaux appartenans à la France.

Ont été condamnés à la peine de mort :

Claude Marie Le Bourg âgé de 24 ans, natif de Brest, lieutenant du vaisseau le *Tourville* (1), impliqué dans cette affaire a été acquitté (2).

A la suite de l'arrêté du 1er jour du 2e mois de l'an II, les scellés furent apposés chez de Kersaint.

Mme Vve de Kersaint présenta une requête pour en obtenir la levée, et le 29 frimaire, an II, les Représentants du Peuple à Brest, y répondirent comme suit :

« Vu la pétition de la citoyenne Dufilhol, veuve Kersaint, dont le mari est mort sous le glaive de la Loi, tendant à obtenir la main-levée des scellés déposés sur les effets de son mari et les siens, déclare que cette demande doit être renvoyée à la Convention nationale. Néanmoins,

---

(1) Rapport, page 37. Résultats particuliers... 2e vaisseaux. — Le *Tourville*, trois officiers ont été mis en état d'arrestation ; Le Bourg qui, dans le Conseil tenu à bord de l'amiral (*a*), excitait les mouvemens, et voulait influencer les opinions ; Enouf, lieutenant qui, outre les reproches qu'on peut lui faire relativement à l'insurrection de la flotte, est accusé par la voix publique d'avoir contribué à la mort du brave Duval, l'un des ornemens de la République (*b*) et Le Duc, enseigne de vaisseau (*c*). C'est au Tribunal révolutionnaire à juger ces trois hommes ; ils doivent lui être renvoyés.

(2) *Gazette nationale*, n° 119, nonidi, 29 nivose, l'an II de la République française, une et indivisible, 13 janvier 1794, vieux *stile*, p. 478, col. 1 et 2.

(*a*) A Quiberon.

(*b*) Mort pendant une manœuvre, dans un coup de vent.

(*c*) Avait colporté une pétition à bord des bâtiments de l'escadre, tendant à la faire revenir à Brest, enseigne non entretenu, lieutenant de vaisseau le 17 septembre 1793. François Simon.

que vu la misère et le nombre de ses enfants, il lui sera accordé, par forme de secours provisoire, la somme de 500 livres, et que copie du présent arrêté sera envoyé au Comité de Salut public de la Convention nationale. »

Le 23 brumaire, an V, une pension de 1,000 livres fut accordée à la veuve du *brave patriote de Coetnempren* (1).

La citoyenne Marie Elisabeth Dufilhol, *veuve Kersaint*, s'était mariée au Port-Louis à Joseph Marie de Coetnempren de *Kerdournan*, qui alors était sous-lieutenant de vaisseau. Elle avait six enfants à la mort de son mari. L'aîné de ces enfants, Joseph Marie, né au Port-Louis, le 13 décembre 1788, dans une lettre adressée au Ministre de la marine, rappelait qu'il était fils du capitaine de vaisseau Joseph Marie de Coetnempren de Kersaint, qui fut arraché de son bord, le fameux *Jean-Bart*, qu'il commandait, et conduit à Paris pour y être condamné à mort le 21 janvier 1794; que sa mère s'était vu dépouiller de tout ce qu'elle possédait et que ce ne fut que par un travail assidu et une persévérance courageuse qu'elle parvint à élever dans la plus grande médiocrité sa nombreuse famille.

Ce Coetnempren, Joseph Marie, entra dans la marine en l'an VII, y servit comme matelot jusqu'au 9 août 1804, époque à laquelle il fut nommé aspirant de 2e classe. En 1807, il était sur la *Cybèle*, commandant de Saizieu (2), et y commit un écart de jeunesse que l'on s'efforça de faire oublier. Pendant trois ans, à partir du 15 juillet 1808, il commanda la péniche l'*Active*, convoyeur des bâtiments allant de Brest à Saint-Malo. En 1813, il reçut

(1) *Voyages et combats*, Eugène Fabre, 1re partie, p. 173.

(2) Lo uis François Richard Barthélemy, baron de Saizieu.

l'ordre de partir pour Boulogne, en qualité de lieutenant, dans le 17e équipage de flottille (1) ; de là, il se rendit à l'armée du Nord, fut fait prisonnier au siège de Dantzick. Dans cette campagne, sa conduite et ses talents l'avaient fait nommer enseigne de vaisseau par le contre-amiral Dumanoir (2), d'après l'autorisation du général en chef Rapp. Il rentra de captivité le 24 novembre 1814. Sa nomination au grade d'enseigne de vaisseau n'ayant pas été confirmée, sa mère se rendit à Paris pour demander qu'il fut conservé dans son grade, ce qu'elle obtint le 6 janvier 1815. Il était le 207e sur la liste officielle. Le 15 juillet 1817, il prit à Lorient le commandement de la gabare la *Bretonne*. Il fut nommé lieutenant de vaisseau le 17 août 1822 et retraité le 1er janvier 1835. Il se retira à Brest et demeurait en 1835 rue de la *Halle aux Grains*, n° 9 (3).

Son fils mourut à l'hôpital maritime de Brest en 1840. Il était second maître de timonerie de 1re classe, embarqué sur l'*Orion*.

François Louis de Coëtnempren de Kerdournan, *le cadet*, sous-lieutenant de vaisseau le 1er mai 1786, fut nommé lieutenant de vaisseau de 3e classe à la réorganisation de la marine. (Décret des 22 avril et 1er mai 1791, sanctionné le 15 mai).

A. KERNÉIS.

(1) Au nombre de 25 (16 septembre 1810). Ils portaient le même uniforme que les aspirants de 1re classe et jouissaient des mêmes émoluments, mais ne faisaient point partie des cadres de la marine. (*Mém. pittoresques d'un officier de marine*, Le Conte, t. I, p. 52).

(2) Dumanoir Le Pelley, Pierre Etienne René Marie, né à Granville le 2 août 1770. Contre-amiral commandant de la marine à Dantzick ; vice-amiral 1819 ; mort à Paris dans la nuit du 6 au 7 juillet 1829.

(3) Halle au blé. Monument dont la première pierre fut posée le 4 novembre 1828.

CHANSONS BRETONNES

(INÉDITES)

On sait que le recrutement enlève tous les ans au contingent de l'armée un certain nombre de jeunes gens désignés par les plus bas numéros pour être affectés aux différents corps de la marine. Ceux qui sont destinés aux équipages de la flotte sont dénommés *Apprentis marins*.

La chanson qui suit dépeint l'ébahissement d'un jeune apprenti enlevé à ses foyers et qui n'a jamais vu, sinon la mer, du moins un bâtiment de guerre :

AR MORTOLOD IAOUANK DIVROET

L'APPRENTI MARIN

E Brest pa voen erruet, va souèz a voa bet braz
' welet eur seurt batimant o vouilla èr mor glaz (1). } *bis.*

Quand je fus arrivé à Brest, ma surprise fut grande
En voyant une espèce de bâtiment mouillant dans la mer verte.

(1) *W* initial se prononce *V*. — Dans les syllabes *ant* et *ont*, la voyelle est nasale, mais l'*N* et le *T* se prononcent. Il en est de même dans *poän*. (Voir plus loin.)

Be a voa eur vatimant liesoc'h a benn gorden
Evid a neuden ghionid èn dro d'eur bod raden. } *bis.*
C'était un bâtiment avec autant de bouts de corde
Qu'il y a de fils d'araignées autour d'un buisson de [fougère.

Va gwélé voa èn eur zac'h, ne voa tomm na klouar
È voa staghèt d'euz ar zol, a bouèz pevar amar (1). } *bis.*
Mon lit était dans un sac, qui n'était ni chaud ni tiède,
Il était attaché au pont, au moyen de quatre amarres.

Rochédou goualhet èr mor, morsé né vènt bervet *(bis).*
Ma ouffé Maryvonic ar boân hag ar vizer
Neuzé d'ar vortolodet, pa ziskennont é ker !
[la lessive (2).
Des chemises lavées dans la mer, qui n'allaient jamais à
Si Marie-Yvonne savait la peine et la misère
Alors pour les matelots lorsqu'ils descendent en ville !

M'em boa 'n èm bro eur vestrèz, he hano Maryvonn
Voa o vriat rochédou 'vid an Otrou 'r Baron. } *bis.*
[Marie-Yvonne.
Quand j'étais au pays, j'avais une fiancée qui s'appelait
Qui était à faire des chemises pour M. le Baron.

Pa voa gret ar rochédou, é oant paketet klôz
Mé a ié d'ho c'has d'ar gher, 'tro deg heur d'euz an nôz.
Quand les chemises étaient faites on en faisait un paquet [fermé.
J'allais les porter moi-même à destination, vers dix [heures du soir.

---

(1) *Gw* se prononce *gu* — et *ghé* comme *gué* en français.

(2) Ce lavage se faisait en effet autrefois, il y a une cinquantaine d'années, mais ne se pratique plus aujourd'hui ; on se sert d'eau douce ou d'eau de mer distillée.

Nous avons recueilli cette chanson de vive voix d'un nommé Laurent Pennec, de Châteaulin, en août 1889.

Dans le dernier couplet, on voit percer le bout de l'oreille d'un garçon jaloux. — On remarquera que les vers sont de 13 syllabes ; cette mesure est très usitée dans les poésies bretonnes.

AN INNTANVEZ KOZ (1)
LA VIEILLE VEUVE

Ièz Gwélo. — Dialecte de Goélo (2)

Eun den iaouañk d'euz a Dregher a zo èt d'ober al lèz
D'enn inntañvèz d'euz a Wélo, koulz é dehañ paouèz ;
Eun intañvèz é deuz mado, hag hev assur n'en euz ket,
Ha c'hoaz é lar an innosant n'hi c'hémero ket.
Un jeune homme de Tréguier s'est mis à faire la cour
A une veuve du pays de Goélo, autant vaut qu'il cesse;
Une veuve qui a de la fortune et lui, pour sûr, n'en a pas;
Et encore l'innocent (3) dit qu'il ne la prendra pas.

Ma c'homeret cadeic iaouañk, m'hou koumer dibreder ;
Mé breno dac'h eun hinkané hag eur c'hi barver
Mé breno dac'h eun hinkané hag eur c'hi barbichec
A ielo ganac'h d'ar chassé dré lac'h ma karfet.
Prenez-moi jeune cadet, je vous prends sans souci ;
Je vous achèterai une haquenée (4) et un chien barbet *(bis)*.
Qui ira chasser avec vous, par où il vous plaira.

(1) Les voyelles ne sont nasales comme en français que lorsqu'elles sont suivies d'une *N* surmontée d'un trait.

(2) Ce dialecte correspond à l'ancien comté de Goélo qui s'étendait entre Pontrieux, Paimpol et Châtelaudren ; le *W* se prononce toujours *OU*.

(3) *Innocent*. synonyme d'imbécile ou pauvre d'esprit.

(4) Petite jument qui trotte l'amble.

A ielo ganac'h d'ar chassé hag èn ker ha war ar mèz.
C'houi a roulo, ma den iaouañk, gand ho koz intañvèz.
— Na, sell, petra koz intañvèz é tez de gontañ d'î
Peghen koz ec'h é da vizech kichen ma hini !
Qui ira chasser avec vous, à la ville et à la campagne.
Vous roulerez, mon jeune homme, avec votre vieille veuve.
— Mais regarde donc, vieille veuve, ce que tu viens me con-
Comme ta figure est vieille à côté de la mienne ! [terlà;

Terip, terip, cadeic iaouañk, èn on istimet
'balamour d'ho pégheic livrinn ha d'ho korf dighiajet (*bis*)
Benn é véfet arri d'am noad c'houi 'n nevo chañjet (1).
Terip, terip, jeune cadet, vantez-vous
A cause de votre frais visage et de votre taille dégagée (*bis*)
Quand vous serez arrivé à mon âge, vous aurez changé.

Soñjet on é kreiz ma c'halon ha soñjal e rign :
Ken é kavign eur plac'h iaouañg hag a blijo d'ign ;
Ken é kavign eur plac'h iaouañg a vo d'am zàñtimàñt,
Evit kavet koz intañvèz 'mmo ket me zourmàñt.
J'ai réfléchi dans mon cœur et penserai toujours :
Jusqu'à ce que je trouve une jeune fille qui me plaise ;
Jusqu'à ce que je trouve une jeune fille à mon goût,
Pour prendre une vieille veuve, je ne me tourmenterai pas.

Well é gané beañ oblijet noz ha dé da ruskellat
Evit klewet koz intañvèz 'tal an tân o wigourat ;
Well e gané beañ oblijet da ruskellat noz ha dé
Évit tennañ koz intañvez é mèz eun toulfler !

---

(1) Dans ce dialecte *ann oad* l'âge est devenu *an noad*, l'*n* de l'article s'étant incorporée au substantif.

J'aime mieux être obligé, nuit et jour, de bercer [feu.
Que d'entendre une vieille veuve grogner (1) au coin du
J'aime mieux être obligé de bercer nuit et jour,
Que de retirer une vieille veuve d'un taudis (2) !

— Cette chanson m'a été chantée en juillet 1860 par un jeune soldat nommé Yvon Le Cam, de Trégonneau (Côtes-du-Nord).

— On remarquera que les vers sont de mesures différentes ; les trois premiers peuvent compter 15, 14 ou 13 syllabes, mais le quatrième en a invariablement 13 et le premier hémistiche de chaque vers, 8. Ces irrégularités ne sont pas rares dans les poésies populaires. — L'air n'en a pas moins une facture très carrée de 16 mesures.

— Cette chanson offre un contraste frappant pour la morale avec celle si populaire de : *An hani gouz*. Tout le monde en connaît l'air et même le premier couplet que nous rappelons :

DISKAN :	REFRAIN :
Ann hani gouz (3)	La vieille,
Eo va douz,	C'est mon amie ;
An hani gouz	La vieille,
Eo zur !	Assurément.
An hani iaouañg a zo koàñt	La jeune est jolie,
An hani gouz é deuz arc'hàñt,	La vieille a de l'argent ;
An hani gouz	La vieille,
Eo va douz, etc.	C'est mon amie, etc.

(1) *Gwigourat*, grincer ; c'est le bruit que fait entendre l'essieu d'une brouette qui a besoin d'être graissée.

(2) *Eun toulfler ;* mot à mot : *un trou puant*.

(3) Remarquons que cette chanson est originaire de la Cornouaille quimpéroise et que à Quimper on dit ; *An hani gouz* et non *An hini goz* comme on prononce en Léon, ce qui ne rime pas d'ailleurs avec : *Eo va douz*. C'est donc *An hani gouz* que l'on doit prononcer, quand on chante ou qu'on parle de la chanson.

Les autres couplets ont été variés à l'infini, suivant la fantaisie de chacun, de sorte que toutes les versions que l'on peut recueillir ne sont que des parodies de la chanson type qu'on ne retrouve plus.

Le sens moral qui paraît se dégager du premier couplet et du refrain, c'est que le Breton serait d'une nature intéressée, avide d'argent et, dit-on, quelquefois d'une avarice sordide ; que, par suite, il n'est nullement accessible au sentiment de l'amour. Or, rien n'est plus éloigné de la vérité ! Sans doute, une fois marié, il devient quelquefois avare, mais, pour ce qui touche à sa première passion, il écarte très souvent toute considération d'intérêt ; et il se met, sans aucune préoccupation, comme on dit, la corde au cou, c'est à dire dans la misère, cédant entièrement à son tendre sentiment. On pourrait trouver une foule de chansons donnant, pour la morale, un démenti à celle de *an hani gouz*. Les chansons d'amour, chez les Bretons, sont innombrables ; il n'est guère de jeune soldat qui, avant de quitter le pays, ne veuille en composer une en l'honneur d'une fiancée, car le désir du mariage se fait sentir de bonne heure chez lui, et il est rare qu'il n'épouse pas, en rentrant dans ses foyers, celle à qui il avait promis fidélité. *Patius mori quam fœdari.* Cela se passait ainsi, souvent même dans le temps où les jeunes soldats faisaient sept ans de service. — Le 1er couplet et le refrain de *an hini gouz* sont si contraires au sentiment naturel et habituel des Bretons, qu'ils en ont fait gorge chaude, en les faisant suivre d'autres couplets de fantaisie, où l'ironie se montre sous les formes les plus

grotesques (1); mais une version que nous avons recueillie se termine par deux couplets et un refrain final d'où paraît se dégager la vraie morale de la chanson.

Les voici :

Ha koulskoudé d'euz pa soñjañ,	Et cependant quand j'y pense,
An hani iaouang é 'r goantañ.	La jeune est bien jolie.
An hani iaouang é 'r goantañ,	La jeune est la plus jolie,
An hani iaouang a garañ.	C'est la jeune que j'aime.
An hani goañt	La jolie,
Eo va c'hoañt,	C'est mon désir ;
An hani goañt	La jolie,
Eo zur !	C'est sûr !

— On voit que pour la fin, le refrain est changé et que le sens moral de la chanson est tout différent.

— On a voulu voir dans *An hani gouz* un chant national des Bretons; il n'en a pas du tout le caractère ; c'est une simple chanson d'amour, d'une mélodie pure et charmante, dont l'air, devenu populaire, se chante partout.

L'air et la chanson sont très anciens, car il en est fait mention dans un manuscrit breton copié à la fin du siècle dernier par M. du Botmeur et extrait des œuvres du Père Maunoir, jésuite, qui écrivait vers l'an 1650. A la page 70 de ce manuscrit, déposé à la Bibliothèque de la marine du port de Brest, on peut remarquer un cantique breton qui se chante, dit l'auteur, sur l'air de « *An any gôz* » de cette chanson : « *Great gant an drouc-speret ha*

(1) Ainsi par exemple :

An hani gouz deuz Treglañviz	La vieille de Tréglanviz
Peder godel war he hiviz	Quatre poches à sa chemise
Ha peder godel war hi broz	Et quatre poches à sa robe
Chetu dillad ann hini goz !	Voilà la toilette de la vieille !

commun é mesk an dud « (faite par le démon et commune parmi le peuple.)

— Nous engageons le lecteur à consulter « *La Bretagne poétique*, de M. O. Pradère (1) qui parle de cette chanson et en donne un texte complet. Voici la traduction qu'il en a faite en vers français :

Oui, c'est la vieillle toujours
La vieille mes amours !

Et pourtant, à ce que je vois
La jeune est plus belle cent fois.

La jeune est belle assurément,
Mais la vieille a de bon argent.

Pour boire, le jour du pardon,
D'argent la vieille me fait don.

La vieille pense à mon bonheur,
C'est elle qui plaît à mon cœur.

A ceux de la ville, pourtant,
La jeune plaît mieux cependant.

Bien droite la jeune se tient
Voutée un peu, l'autre devient.

Le pas de la jeune est fringant,
Celui de la vieille est pesant.

La vieille a de longs cheveux blancs,
L'autre a des cheveux blonds charmants.

---

(1) Ancien membre en renom de la Société académique de Brest.

Elle a le teint roux du plantin,
L'autre, de la neige a le teint.

Oui, la jeune en a la blancheur,
Mais me regarde avec froideur.

Cependant, je ne sais pourquoi
Fait tic tac mon cœur en émoi.

Lorsque je frappe à son logis,
Tic tac fait mon cœur tout surpris.

Va-t'en bien loin ! fuis de ces lieux,
Ma vieille à moi vaut cent fois mieux.

Ma vieille à moi vaut cent fois mieux,
Ses airs ne sont pas dédaigneux.

Des filles, les airs engageants,
Sont connus aux trois continents (1).

Leurs cœurs frivoles ne sont bons
Qu'à se moquer des Bas-Bretons.

Lorsque je mets sur ses genoux
Ma main, la vieille rit tout doux.

La vieille est du pur sang Breton,
L'autre de Gauloise a le nom.

---

(1) Il paraîtrait qu'à l'époque où cette chanson a été composée, l'Amérique n'était pas encore découverte, le texte porte :

Diaked ann dimezelled
Diaked è tri rann ar bed.

Ce qu'il faut traduire ainsi : *Les filles sont inconstantes dans les trois parties du monde*; par dimezelled il faut entendre les filles qui ne sont pas des paysannes.

Nargue du Gaulois corrompu,
Dans sa peau de diable cousu !

Nargue de la Gauloise aussi
Son pied fourchu sent le roussi !

Après trois jours chacun est las
De l'Etrangère et des frimas.

S'il s'agit d'engager sa foi,
De la Bretonne parlez-moi !

Je serai sourd à cet affront
Que Bretonne est ridée au front.

Pour être un peu ridé, réduit,
En est-il plus mauvais le fruit ?

Trouve à redire qui voudra,
Les blés coupés on les battra.

Trouve à redire qui voudra,
A la vieille on me mariera.

Nous dormirons dans un lit clos
Tous les deux contents et dispos.

Plus vieille que le monde entier
Fut-elle, je veux la choyer !

Car c'est la vieille, toujours
La vieille mes amours !

Suivant M. Pradère, la vieille représente la Bretagne et la jeune la France. Le fait est simplement que le héros préfère une femme vieille à une jeune et séduisante, parce que la première lui inspire plus de confiance,

Notre finale avec son refrain sont encore plus catégoriques. Est-ce le texte primitif, nous l'ignorons ; mais il donne un démenti patent à la morale que l'on attribue généralement à cette chanson, en lui enlevant tout ce qu'elle a de prosaïque.

— Quoiqu'il en soit, la version donnée par M. Pradère doit être interprétée dans le sens que le Breton préfère une Bretonne, quelle qu'elle soit, à une Gallaise ou Etrangère.

Bien que M. Pradère mette en jeu l'antagonisme séculaire de la France et de la Bretagne, la politique n'a rien à voir, selon nous, dans cette dispute entre la jeune et la vieille. Ajoutons que les couplets et le refrain connus jusqu'à présent n'étaient pas appréciés ; l'air seulement a été goûté, à tel point qu'il est devenu national et typique dans les chants de la Bretagne. Remarquons, d'ailleurs, qu'en fait de poésie populaire, ce qui n'est pas beau à dire, peut quelquefois se chanter et que, pour le cas présent, c'est l'originalité et l'air qui ont fait le succès de la chanson.

Brest, le 15 février 1896.

Alfred BOURGEOIS.

AR MORTOLOD YAOUANK

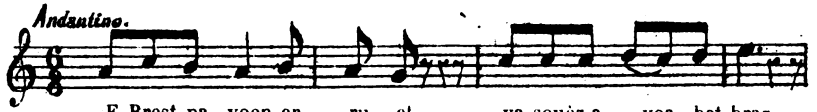

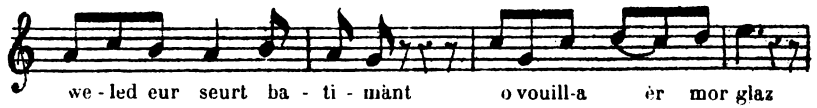

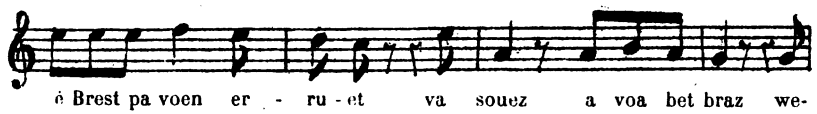

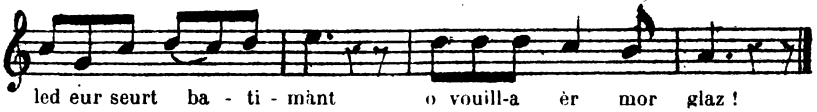

AN INTANVEZ KOZ

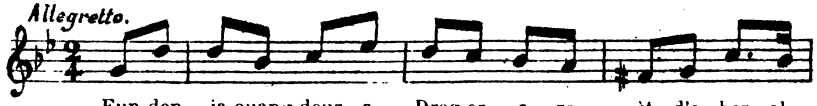

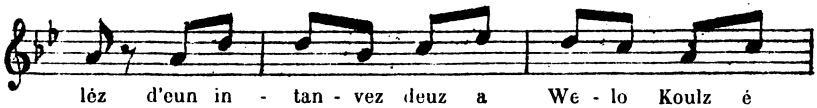

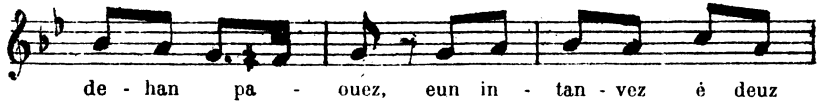

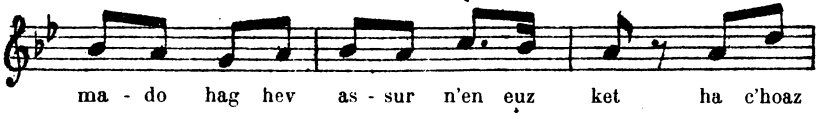

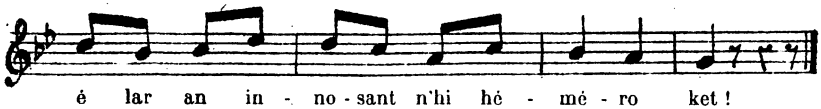

LA
BRETAGNE LIBÉRALE

Il y a une justice immanente des choses, qui garde le rêve des nobles races de sombrer.

LUZEL.

L'érudit M. Dupuy, qui fut doyen de la Faculté des Lettres à Rennes, regrettait que dans notre histoire de Bretagne on ne fit pas en général « ressortir assez éner- » *giquement la ténacité avec laquelle cette province, une* » *fois réunie à la France, avait su conserver ses droits* » *constitutionnels.* »

Il aurait aimé, disait-il, « à voir accuser plus forte- » *ment ce caractère particulier du provincialisme breton,* » *qui, à toutes les époques, a produit des guerriers* » *dévoués à la France, toujours prêts à la défendre contre* » *l'invasion étrangère ; mais, attachés à leurs franchises* » *locales, sachant en un mot rester à la fois Bretons et* » *Français.* »

Dans les pages qui vont suivre, j'ai essayé de répondre au vœu de M. Dupuy et d'y faire revivre, jusqu'à la dernière ligne, l'amour tenace des Bretons pour leurs droits et la liberté.

Puisse cette image fidèle de notre passé et le souvenir des Duguesclin, Clisson, du Chastel, Richemont et de tant d'autres héros, entretenir dans l'âme de nos jeunes générations le même souffle d'ardent patriotisme pour la gloire de notre impérissable Bretagne et le bien de la France à laquelle nous apporterons tout notre dévouement et jusqu'au sacrifice de notre vie pour rester fidèles à notre devise : « Potius mori quam fœdari. »

PREMIÈRE PHASE (1)

La Bretagne Indépendante

A une époque de science expérimentale comme la nôtre, où rien n'est livré au hasard des conjectures, où la valeur d'une théorie se mesure aux résultats qu'elle produit, il s'en suit que les doctrines, elles aussi, doivent nécessairement passer par le creuset de cette analyse, pour être jugées par l'ensemble des faits qui en découlent.

Puisque l'acte n'est que la manifestation extérieure, la forme apparente de la pensée, si l'acte est bon, l'idée est bonne ; et, des résultats acquis, on peut ainsi apprécier la doctrine.

L'Histoire se compose d'une succession de faits, qui nous montrent le côté matériel de la vie d'un peuple. Retenir et classer les faits, c'est question de pure mémoire ; mais, en extraire les enseignements qu'ils contiennent, coordonner toutes ces idées, rechercher le lien qui les rattache les unes aux autres, pour se guider avec ce nouveau fil d'Ariane dans le dédale des passions

(1) *Les deux premières phases* de cette étude ont été présentées et lues à la Société académique de Brest dans la séance du 4 juin 1888.

La troisième phase, présentée en dernier lieu, comportera deux parties :

1° *La Bretagne Contemporaine*, dont le caractère, *purement historique*, convient aux travaux de notre Société, qui l'a acceptée.

Et 2° *La Bretagne en face de la Révolution*, qui, par sa teinte trop politique et en raison de son actualité, fera l'objet d'une étude séparée, qui ne saurait trouver place dans notre bulletin, nos statuts bannissant formellement et avec raison la politique de nos séances.

multiples et des opinions variées qui divisent le monde, c'est faire œuvre de prudence et de sagesse, et aussi de science politique.

A travers les événements de notre histoire armoricaine, recherchons donc ce fil mystérieux qui les relie ensemble, et, en le suivant fidèlement, voyons où il peut nous conduire.

Je ne remonterai pas au Déluge. Cependant, m'adressant à des Bretons, je dois tenir compte de leur caractère, de leur tempérament, de leurs mœurs, de leurs us et coutumes, de leur histoire ; autrement dit, de cet assemblage d'éléments par lesquels se révèle l'âme même d'un peuple, avec toutes ses aspirations.

Le fait remarquable qui domine tous les événements de notre existence nationale, ce sont les frémissements de cette âme celtique, aux doux noms d'indépendance et de liberté !

Dès que notre nationalité ou nos franchises sont menacées, la Bretagne voit se lever et se grouper autour d'elle, pour la soutenir et la défendre, tous ses fils au cœur vaillant et fort ; serrés, sans distinctions sociales, riches et pauvres, nobles et roturiers, dans une phalange unique qu'anime un même esprit, un même amour pour l'indépendance de leur pays et le salut de leurs franchises ; dans lesquelles « tous voyaient, non seulement le palla-» dium, mais l'essence de la patrie bretonne. Menacer » ces franchises, c'était toucher chacun des Bretons à la » prunelle de l'œil et tous, pour les défendre, étaient » prêts aux plus rudes sacrifices. » (A. DE LA BORDERIE, lettre à B. POCQUET sur les *Origines de la Révolution en Bretagne)*.

Pendant plus de mille ans, la Bretagne s'est nourrie et fortifiée de cette passion indestructible pour ses vieilles franchises, et, quand aura sonné l'heure de l'*Union* à la France, ce sera pour les défendre et reconquérir sa nationalité foulée aux pieds par la royauté française, que tendront tous les efforts des Bretons. Nous trouverons, dans cette revendication implacable, le lien qui va nous conduire à travers les différentes phases de nos destinées.

En effet, c'est pour cet amour des libertés, étendues à toutes les classes, que nous verrons le peuple et l'aristocratie faire toujours cause commune, la main dans la main ; la noblesse excitée, poussée même par le peuple au premier rang du péril ; pour qu'après, ce même peuple, reconnaissant et dévoué, la tienne aussi au premier degré d'honneur, de considération et d'estime.

Cette confraternité constante du peuple et de la noblesse, imprime à notre histoire une physionomie et une originalité particulières, qui la distingue et la met à part de celle des autres provinces.

Tandis qu'ailleurs l'aristocratie, abusant du régime féodal, aggravait la dure condition du servage, en Bretagne au contraire, la puissance seigneuriale, contenue par une constitution libérale, ne pouvait empiéter sur les droits de chacun ; de sorte que la noblesse y jouait un rôle tutélaire et bienveillant qui entretenait, entre toutes les classes, des rapports d'aménité, lesquels n'ont cessé d'exister, même de nos jours.

Pour n'avoir pas saisi cette nuance, beaucoup d'historiens ont, à tort, enveloppé notre noblesse dans la réprobation soulevée ailleurs par les excès de la féodalité.

Ce régime ne pût que difficilement s'acclimater chez nous ; assez de documents et de faits en témoignent, et il eût à vaincre la répulsion instinctive de toutes les classes, habituées à se connaître et à vivre unies, sous l'égide d'un libéralisme séculaire. Les excès reprochés aux autres provinces ne pouvaient donc s'appliquer à la Bretagne, dont les institutions communales reposaient sur la décentralisation administrative la plus large, qui faisait ainsi contre-poids à la puissance des seigneurs.

Aussi, en 1853, M. de la Borderie écrivait-il avec raison : « On a imprimé jusqu'à présent si peu de » documents sur l'histoire des institutions municipales » en Bretagne ; on a desserré, par contre, de si grosses » erreurs sur ce sujet ! Et je ne parle pas seulement des » ignorants : M. Daru, dans son *Histoire de Bretagne*, » n'attribue-t-il pas à Conan le Gros (1112-1148) l'affran- » chissement des communes bretonnes ? Je connais des » histoires de Rennes et de Nantes, dont les auteurs » suivent avec une attention des plus consciencieuse, du » XIIe au XVe siècle, les prétendus progrès de pré- » tendues institutions municipales, dont leur imagination » fait tous les frais. Ces auteurs avaient lu Augustin » Thierry ; ils ont tranquillement appliqué, à notre » province, les idées de cet éloquent écrivain. Hé, » mais, dira-t-on peut-être, pourquoi le trouvez-vous » mauvais ? N'est-ce pas vraiment plus commode et » moins ennuyeux que d'aller exhumer de la poudre où » ils gisent, les authentiques documents de l'histoire des » municipalités bretonnes ? A cela, je l'avoue, pas de » réplique possible. » (*Revues des Provinces de l'Ouest*, tome Ier, 2e partie, page 182).

La plupart des discoureurs, qui parlent de la féodalité en Bretagne, n'agissent pas autrement, et trouvent aussi plus commode d'imputer à notre province les procédés mis en usage ailleurs, comme si, dans ces temps reculés, sur tout le territoire qui forme notre France actuelle, la vie politique offrait l'uniformité qu'elle a de nos jours.

Ces conférenciers modernes, évidemment, ne savent pas que la liberté a pris racine et s'est développée, comme une plante, dans nos municipalités anciennes, et, non pas comme dans le reste de la France, à la suite d'un mouvement insurrectionnel, mais bien par des concessions réciproques et amiables, nécessitées par certaines circonstances et, après une entente mutuelle, fondée sur l'équité et la raison, entre vassaux et seigneurs. Par suite de ces institutions contractuelles, la féodalité, en Bretagne, affecta nécessairement une forme très adoucie et patriarcale.

L'unité française, certainement, est un fait accompli ; mais elle n'exclut pas la variété, confirmant ainsi la loi de Nature. En dépit des niveleurs à outrance, chaque province a gardé sa physionomie propre. En effet, pour changer les races et modifier l'esprit de localité, il faudrait alors transformer le sol et le climat, c'est-à-dire refaire la Création ; car l'ethnographie d'un peuple dépend beaucoup des conditions physiologiques qui l'entourent,

Ainsi, à l'enfant du Midi, sous son beau soleil : la gaîté, la vivacité, l'exubérance des passions ; à l'homme du Nord, sous son ciel gris et froid : la mélancolie, le calme et la réflexion, jusque dans l'enthousiasme.

Au Midi, tous les emportements d'une imagination

ardente ; au Nord, la patience et la méditation qui naissent, forcément, d'une lutte constante et opiniâtre pour l'existence, sous un climat plus rigoureux, et contre des éléments sans cesse déchaînés.

Si Antée, raconte la tradition, reprenait des forces en touchant le sol, de même l'homme, suivant le terrain qu'il foule, y puise aussi des vertus différentes. On ne saurait nier la corrélation qui existe entre l'ordre naturel et l'ordre moral, et, suivant la zone qu'il habite, l'être humain, dans son caractère, ses mœurs et ses institutions, reflète l'image de sa patrie. Montesquieu en a fait ressortir l'évidence dans l'esprit des Lois, et c'est sans doute aussi cette diversité, inhérente au sol, qui a conduit Pascal à dire : « Vérité en-deça, erreur au-delà. »

Quand les races, comme la nôtre, son bien appropriées aux milieux qu'elles habitent, elles gardent alors longtemps leur unité de type et leurs qualités autochtones. Si donc nous sommes devenus Français de cœur, nous n'en sommes pas moins restés Bretons de caractère et de tempérament et, Dieu merci, je l'espère, nous le resterons encore longtemps, en dépit de la science, qui a rapproché les distances et facilité l'enchevêtrement de la trame humaine.

Or, quels sont et quels ont été, de tous temps, les signes distinctifs du caractère celtique ?

La ténacité dans le vouloir, la patience dans l'exécution, et un amour indestructible d'indépendance : qualités qui ne s'accommodent guère du servage, tel qu'on le comprend ailleurs.

Le pays des rochers et des bruyères dont il fallait, au prix de grandes fatigues, extraire la subsistance, a

produit une race forte, patiente et courageuse ; la rigueur du climat et la topographie du sol ont endurci les hommes et trempé les caractères ; la situation géographique de la Bretagne en l'isolant en quelque sorte du monde, et en protégeant son autonomie, l'a habituée à vivre de sa propre vie et n'a fait qu'entretenir et fortifier, chez elle, cet attachement invincible à des libertés, qu'elle a su défendre et conserver pendant plus de mille ans, malgré le voisinage de deux adversaires redoutables.

Tandis que toutes les invasions passaient sur la Gaule, comme autant de torrents, confondant et mélangeant les peuples, leurs langages, leurs croyances, leurs coutumes et leurs races, l'Armorique, dans sa presqu'île, restait intacte, ne recueillant que les échos lointains du passage bruyant, de toutes ces hordes barbares, poussées du Nord vers le Midi, par une force mystérieuse : « Je vais où Dieu me pousse, disait Attila ! »

La Bretagne formait donc une nation à part, un Etat réellement indépendant et s'administrant lui-même. Convoitée par deux puissances redoutables et rivales : l'Angleterre et la France, il lui était aisé d'échapper à l'une, en s'appuyant sur l'autre, et c'est grâce à cette politique naturelle qu'elle dût de rester libre aussi longtemps.

Quand la Couronne de France eût étendu sa domination, et qu'elle exigeait des autres provinces l'hommage lige, elle ne pût obtenir de nos Ducs que l'hommage simple. Le premier était un acte de sujétion complète ; dans l'hommage simple, au contraire, les deux souverains debouts, tous deux armés et revêtus des insignes de leur souveraineté, les mains dans les mains, se promettaient

aide et assistance. Ce n'était, comme on le voit, qu'un contrat d'amitié et de bon voisinage, d'égal à égal, et ce fut le seul, comme il est aujourd'hui prouvé, que nos Ducs rendirent aux Rois de France, jusqu'au traité d'Union, sous Louis XII.

Ainsi donc, jusqu'au mariage de notre bonne et vénérée duchesse Anne, la Bretagne vivait dans une autonomie complète.

Rapidement, examinons comment nous nous gouvernions dans ces temps reculés. Nous allons toucher, du doigt, la grande erreur commise par les historiens, quand ils ont traité de l'Histoire générale de la France, et qu'ils ont assimilé nos institutions politiques à celles des autres provinces, de manière à rendre chacune responsable des exactions ou des erreurs sociales qui ont pu se commettre dans les autres.

Si la féodalité a pesé, de sa main de fer, sur certaines parties de la France, en Bretagne, comme nous l'avons déjà dit, elle affecta une forme toute différente et très adoucie. La puissance seigneuriale était, en effet, contrebalancée par l'organisation libérale de notre municipalité : « Celle-ci, aussi, a son blason, sa justice, sa milice, » ses députés aux Etats. Véritables républiques, régies » par des coutumes particulières, dont la tradition » verbale est malheureusement le seul code, les *villes* » *libres* de Bretagne gardent leur physionomie et leur » vie propre, dans cette fédération si intime et si pro- » fonde qui fait la force du Duché ; c'est la décentrali- » sation administrative la plus absolue, au sein de l'unité » politique la plus compacte et la plus dévouée. » (*Tiers-Etat en Bretagne*, par M. S. ROPARTZ, p. 216).

A proprement parler, les abus du système féodal ne s'implantèrent chez nous, qu'à partir du pacte d'Union. Les Rois de France, en dépit de la foi jurée, et malgré les promesses faites de respecter nos franchises, voulurent faire notre conquête administrative, et nous assimiler aux autres provinces, en nous soumettant au même régime féodal, dans ce qu'il avait d'arbitraire. Poursuivant leur plan d'unité nationale, ils étaient logiques; mais nous étions si peu faits, par habitude et par tempérament, pour ce genre de gouvernement, que la royauté, à ces innovations, vit se dresser contre elle la Bretagne entière, peuple et noblesse, pour défendre le contrat d'Union confirmé en 1532, par François Ier « qui s'engageait, » pour lui et ses successeurs, à garder et à observer, » *inviolablement*, les droits et privilèges du pays de » Bretagne, *sans rien changer ni innover*. »

Remarque à signaler : la noblesse donna l'exemple de la résistance, en repoussant des changements aux anciennes coutumes, qui devaient cependant accroître ses attributions et ses privilèges Entre cet accroissement d'honneurs et de puissance, et l'attachement séculaire d'un peuple dévoué, qui avait toujours placé en elle sa confiance, notre noblesse, il faut le dire à sa louange, n'hésita pas, et préféra faire cause commune avec la Nation, contre les empiètements de la Couronne, plutôt que d'accepter un ordre politique qui, tout en étendant ses prérogatives, l'aurait mise, elle-même, dans une plus grande sujétion vis-à-vis de la royauté : moins d'honneur et plus de liberté semblait être sa devise. Dans toutes les classes, on retrouvait le même dédain des grandeurs, et le même amour d'indépendance.

Ailleurs, l'aristocratie pouvait être oppressive; en Bretagne, contenue par les us et coutumes et possédant plus de considération que de puissance effective, elle était empreinte de bienveillance et tirait surtout son prestige du soin qu'elle mettait à défendre nos franchises.

Voilà pourquoi, plus tard, aux jours sombres de la Révolution, devant les excès d'un jacobinisme en délire, le peuple se souviendra des anciens défenseurs de ses libertés et ira, lui-même, chercher cette noblesse et lui imposer le devoir de marcher à sa tête, pour combattre le despotisme sanglant de la Convention.

Mais, avant d'arriver à ces événements, remontons aux origines de la noblesse bretonne et de nos institutions.

Il y a des siècles, les Bretons vivaient comme aujourd'hui, disséminés par habitations sur le territoire. Comme à présent encore, un groupement d'habitations formait un clan ou un *terroir*. Cette dernière qualification existe encore. Un terroir, jadis le clan, se compose donc d'un certain nombre de demeures ou métairies rapprochées, dont les habitants sont unis par des relations de bon voisinage, par des échanges de bons procédés, qui constituent comme une association de secours et de services mutuels. Ils forment, en quelque sorte, une famille unique, mais nombreuse et, pour ainsi dire, une petite commune dans la commune.

Le clan, jadis, avait un chef choisi et élu, appelé le *Tiern*, qui réglait les différends de la tribu. Il en était plutôt le père que le magistrat ; les mœurs, alors, étaient patriarcales. Le souvenir des bienfaits et des vertus du Chef faisait retomber, sur le fils, le choix des administrés; de sorte qu'insensiblement on s'habitua à laisser dans la

même famille, qui avait ainsi à cœur de continuer les traditions de probité et d'honneur des ancêtres, l'autorité et la dignité de Chef du clan (1). Le culte des ancêtres devenait le mobile de toutes les actions nobles et élevées, et, depuis, il s'est perpétué dans ce respect religieux que conservent les Bretons pour la mémoire de leurs morts.

Telle fut l'origine de la noblesse bretonne. Par les *Tierns,* par le choix, par l'élection, elle sortait des entrailles mêmes du peuple ; elle avait ses racines dans le sol même du pays ; elle tirait son prestige et son autorité, non de la faveur d'un Roi, mais de la volonté souveraine de la Nation. Plus ancienne que Charlemagne et Clovis, son antiquité se perdait dans les ténèbres de notre origine, puisque les seigneurs bretons, comme le dit Dom Morice, « n'étaient que les continuateurs des » anciens chefs de clans ou de tribus », autrement dit : des *Tierns.*

Et voilà pourquoi : « les gens du peuple, en Bretagne, » écrit Augustin Thierry, n'ont jamais cessé de recon-

(1) D'antiques généalogies conservées soigneusement par les bardes ou poètes des Bretons, servirent à désigner ceux qui pouvaient prétendre à la dignité de *Chef de Canton* ou de *Famille,* car ces mots étaient synonimes dans la langue des anciens Bretons, et les liens de parenté formaient la base de leur état social. Les gens du plus bas étage, parmi ce peuple, notaient et retenaient de mémoire toute la ligne de leur descendance avec un soin qui, chez les autres nations, fut le propre des riches et des grands. *Giraldi, Cambriensis, Cambriæ descriptio, cap. XVII ; Camden, Normanica, Hibernica, Cambrica, a veteribus scripta,* in-fol. 1603, Francfort, p. 396.

Tout Breton, pauvre comme riche, avait besoin d'établir sa généalogie pour jouir pleinement de ses droits civils et faire valoir ses droits de propriété dans le canton où il avait pris naissance ; chaque canton, en effet, appartenait à une famille primitive, et nul ne possédait légitimement aucune portion du sol s'il n'était membre de cette famille qui, en s'agrandissant, avait formé une tribu ou clan. Augustin Thierry, *Conquête de l'Angleterre,* liv. I, p. 6.

» naître, dans les nobles de leur pays, les enfants de la » terre natale ; ils ne les ont jamais haïs, de cette haine » violente que l'on portait ailleurs à des seigneurs de » race étrangère ; et sous tous ces titres féodaux de » Barons et de Chevaliers, le paysan breton retrouvait » encore les *Tierns* du premier temps de son indépen- » dance. » Il faut reconnaître, également, que le secret de cette bonne confraternité du peuple et de *sa noblesse*, se trouvait justement dans le principe libéral de toutes les institutions bretonnes, comme le fait si bien remarquer Pitre Chevalier, quand il traite des franchises du peuple et de la bourgeoisie en Bretagne. (Chap. VII, p. 213).

Bien entendu, qu'en remontant aux *Tierns*, il ne peut être question que de cette vieille noblesse bretonne, d'ancienne extraction, dont l'origine remonte au temps de notre indépendance, bien avant la domination des Rois de France ; en un mot, de ces vieux noms bretons qui firent leur apparition à la célèbre assise de Geoffroy Plantagenet, Duc de Bretagne (1185), et par lesquels fût fondée notre nationalité ; et, qu'aucun de ces titres octroyés par la faveur d'un Prince, ne saurait rehausser en éclat et en considération, tant il est vrai que l'authenticité reculée de ces noms peut se passer de parchemins. Noms illustres dont chacun est un fleuron de notre couronne ducale. « Prince ne daigne, Rohan je suis » ; tout le caractère de notre vieille aristocratie est contenu dans cette fière devise, et Du Guesclin, par la rançon énorme qu'il fixa lui-même pour le rachat de sa liberté, faisait ainsi entendre au Prince Noir, dont il était prisonnier, la haute estime qu'avaient, d'eux-mêmes, les gentilshommes bretons.

A cette époque, on ne disait pas comme aujourd'hui : *Virtus post nummos.*

Ainsi donc, l'aristocratie bretonne émanait directement du peuple par le suffrage, et leurs rapports étaient déterminés par les anciennes coutumes que le roi Hoël le Bon érigea en code vers 920, qui la plaçait près du peuple, non pour l'opprimer, mais pour le protéger et défendre ses franchises.

Dans ce code on voit que « le premier droit des » paysans, comme de tous les vassaux en général, était » le droit à la justice et à la protection du Seigneur, et » ce droit n'avait rien d'illusoire en Bretagne; tous les » actes en fournissent la preuve. » (PITRE CHEVALIER. *Bretagne et Vendée*, p. 273.)

En défendant le peuple et en s'appuyant sur lui, la noblesse se protégeait elle-même contre les empiètements de la puissance ducale. Unis donc par des intérêts communs, ils vivaient côte à côte, l'une marquant sa prééminence d'un esprit de bienveillance et de cordialité; l'autre, sans jalousie, sans envie, reconnaissant par un réel attachement les qualités d'une noblesse qu'il avait faite, sortie de son sein, consacrée par le suffrage et qui vivait près de lui dans une simplicité et une probité de mœurs, qui la rehaussait davantage aux yeux des colons.

C'est donc, dit Pitre Chevalier, « une erreur de croire » que les rapports du Seigneur et du paysan breton, » quelque distance qui les séparât généralement, fussent » des rapports de despotisme et de servilité. C'étaient » véritablement et proprement des rapports de famille. » Ils vivaient en voisins et non pas en ennemis, avec les

» nobles établis dans leurs manoirs, au centre des » ménages de labour. »

En vérité, entre ce très vieux temps et le nôtre, les mœurs ont-elles beaucoup changé ? Nos campagnes sont encore parsemées de ces vieilles habitations nobiliaires appelées gentilhommières, la plupart occupées maintenant par des cultivateurs, et qui témoignent, mieux qu'aucun document écrit, de la vie modeste et rustique de cette ancienne aristocratie, plus riche souvent de considération que de biens, et dont la bravoure était toujours prête pour la défense du droit et de la liberté.

C'était dans ces manoirs (maison de noble), que résidaient ceux, qu'en raison de leur rudesse et de leur vaillance, on avait surnommés : « Les épées de fer. »

Non, nous n'avions pas de serfs (1), comme le prétendent des écrivains ignorants de nos usages, de nos coutumes et de notre caractère ; nous n'avions que des hommes libres. « Le colon ou le paysan, placé au dernier degré » de l'échelle sociale, n'était inféodé à personne et ne » devait de services qu'en raisons des liens qui l'atta-

(1) Quand les Bretons émigrèrent dans l'Armorique, et se furent substitués à l'occupation Gallo-romaine, ils y trouvèrent des esclaves et des colons, désignés sous le nom de *servi*, que l'on a traduit par *serfs* ; et en effet leur condition était plus dure que ne fût même le servage féodal.

Dès leur arrivée, les Bretons s'empressent d'abolir cet odieux esclavage, qui ne pouvait convenir à un peuple libre et, au ve siècle, le Roi Salomon décrète que nul ne sera vendu, comme esclave aux étrangers, pour parfaire le contingent dans les impôts. — Après lui, ses successeurs continuent à effacer les derniers vestiges de la domination Gallo-romaine, si bien qu'au xe siècle, comme l'a très justement observé M. de la Borderie, dans son mémoire sur le servage en Bretagne, il semble qu'il y ait eu peu de serfs, et ceux-ci probablement n'appartenaient pas à la race celtique, qui, depuis le chef jusqu'au plus humble serviteur, se rattachaient tous, comme nous venons de le voir, par des liens plus ou moins éloignés de parenté, et ne formaient qu'une seule et grande famille ; d'où le cliché « parents à la mode de Bretagne. »

» chaient à la propriété. » (PITRE CHEVALIER, *Bretagne*, p. 273).

Si je passe à la bourgeoisie, je la vois se délecter dans une indépendance qu'elle aurait presque lieu de regretter de nos jours. « Nobles, clercs, bourgeois, se partageaient toutes « les charges municipales. » (PITRE CHEVALIER, p. 269) sur le pied d'une égalité parfaite ; et, dans les villes libres bretonnes, on voit les plus vieux noms de la noblesse figurer à la tête de la cité, à côté des noms de la roture.

« La condition des bourgeois était si peu féodale, dans » le sens de sujétion, que toutes leurs charges examinées, » Dom Morice ne trouve à dire que ces mots : les » bourgeois étaient libres, mais n'étaient pas exempts » d'impositions. » (PITRE CHEVALIER, *Bretagne*, p. 269).

Cette naïveté charmante du vieil auteur se passe de commentaires. Qu'est devenue la liberté, si elle se mesure à la quantité d'impôts ? Quoi qu'en pense Dom Morice, on ne pouvait pas étendre la liberté des bourgeois jusqu'à les dispenser de payer un impôt ; car, gérant eux-mêmes leurs affaires et leurs finances, ils savaient user de leurs droits pour faire rentrer les taxes dans leur caisse et, « un acte de l'an 1,000 nous montre les bourgeois de » Rennes, assemblés dans l'église Saint-Pierre, et décré- » tant un impôt qui frappait sur leur Comte lui-même. » (PITRE CHEVALIER, p. 270).

Telle était l'indépendance de la cité armoricaine qui formait, dit Sozime, une *quasi république*. Si elle n'en avait pas l'étiquette, elle en avait toutes les prérogatives.

Comme le peuple, la bourgeoisie était libre, et marchait même de pair avec la Noblesse. La très ancienne cou-

tume cite « des bourgeois de noble *ancéserie* qui ont » accoustumé vivre honnestement, et de tenir table » franche, comme des gentilshommes. »

Nos Ducs écrivaient à « Messieurs les nobles bourgeois » de leurs bonnes cités » et le titre de « *noble homme*, » recherché même par les plus grands seigneurs, se conférait aux notables de la bourgeoisie. (1)

Pour bien se rendre compte des rapports qui existaient entre ces villes quasi-indépendantes et la souveraineté ducale, il faut lire la correspondance échangée entre François II et ses amés et féaux bourgeois, au moment de l'invasion française. Ce n'est pas un souverain qui écrit à ses sujets, c'est un père qui s'adresse à ses fils dévoués pour réclamer leur aide au moment du péril national ; et ceux-ci, dans leurs réponses, témoignent d'un dévouement et d'une affection si vrais, qu'on dirait aussi des enfants répondant à leur père, et non des serviteurs à leur maître.

Toutes les classes vivaient donc d'un même souffle libéral, qui les plaçait sous la loi d'une quasi-égalité ; non de cette égalité qui cherche à rabaisser les supériorités au niveau des médiocrités, mais de cette seule égalité vraie, fondée sur la justice qui élève le réel mérite et qui, en lui rendant hommage, le classe à part et crée ainsi naturellement une aristocratie.

Voilà comment se passaient les choses en Bretagne avant notre annexion, et les trois siècles de féodalité que

(1) C'est à tort que les notaires ou les copistes ont confondu la qualification de *Nobs homs*, que l'on rencontre dans les vieux titres, avec celle de *Noble homme*. La première signifiait : *Très haut* et *très puissant Seigneur;* tandis que la seconde voulait dire un homme d'un caractère vraiment noble. On pouvait donc être *Nobs homs* sans être pour cela *Noble homme*, et réciprobuement. Le lecteur saisira la nuance.

la monarchie a essayé d'y implanter de force, n'ont pu effacer, même de nos jours, le souvenir de la bonne confraternité du peuple et de la noblesse, à l'époque de l'indépendance. Malgré les excitations haineuses des sectaires, elle s'affirme et se perpétue encore par les rapports bienveillants du paysan et du gentilhomme. En vain, depuis quelques années surtout, on cherche à le déconsidérer, en le rendant solidaire des excès commis pendant la féodalité dans les autres parties de la France, par une aristocratie orgueilleuse et oppressive; on aura beau faire, on ne supprimera pas l'Histoire, et la nôtre n'est qu'un long dythyrambe en l'honneur de la liberté héroïquement défendue par le peuple, la bourgeoisie et la noblesse, toujours unis dans un faisceau solide, pour cette sainte cause.

Les preuves de cette union étroite des classes abondent dans nos annales.

« A Guingamp, écrit M. Ropartz, dans ses *Etudes sur* » *le Tiers-Etat en Bretagne*, existait une association » connue sous le nom de : « *Frérie blanche* », dont l'origine se perdait dans un passé où l'œil du chroniqueur s'égare.

« Sa devise, écrite en lettres d'or sur sa blanche ban- » nière, étalait aux regards la traduction bretonne d'un » texte divin : *Un triple câble n'est pas facile à rompre*.

» Ce triple câble, c'était l'emblème des trois ordres : » le clergé, la noblesse et le peuple, dont l'union frater- » nelle faisait seule la force de cette chère et héroïque » Bretagne que le fer étranger trouvait impénétrable, » comme son granit.

» Le fondateur inconnu de la *Frérie blanche* voulait

» que les membres de chacun des ordres vissent dans les » membres des deux autres, non seulement des com- » patriotes, mais des frères : c'était la plus haute inspi- » ration du patriotisme, fécondé par la religion.

» Dans la réunion annuelle qui avait lieu, on réglait » les différends qui avaient pu s'élever pendant l'année » entre les adeptes, pour resserrer les liens qui unissaient » les trois ordres, et, le troisième jour de la fête patro- » nale, il y avait un banquet où venaient s'asseoir, l'un » près de l'autre, sans distinction d'ordre et de rang, » tous les confrères. »

Que l'on ne croit pas que ce trait de mœurs fut spécial à une localité ; il était l'expression du caractère breton dans son ensemble. Par lui nous pouvons juger et avoir la mesure de l'esprit de fraternité et de concorde qui existait, dans toute la Bretagne, entre les classes.

Pourquoi ? Parce que tous se sentaient libres sous l'égide de la loi et qu'en dehors des inégalités sociales, inévitables dans tout Etat organisé, et que chacun avait le bon sens d'admettre et de respecter, tous se trouvaient égaux devant la liberté.

Voilà donc, en Bretagne, presque dans la nuit des âges, affirmée par des actes et non comme à présent, par de vaines et pompeuses paroles, cette noble devise de : Liberté, Egalité, Fraternité, que la Révolution prétendait nous apporter comme une nouveauté. Sous nos Ducs, nous pratiquions déjà les principes d'une République sage et honnête ; et, nous Bretons, que l'on représente comme un peuple arriéré et routinier, nous devancions, de plusieurs siècles, ces soi-disants apôtres du progrès social et politique, qui n'ont toujours aux lèvres les

grands mots de Liberté, que pour opprimer les autres; d'Egalité, que pour rabaisser les capacités, et de Fraternité, que pour assommer leurs semblables, puisque nous la voyons se traduire d'une manière si touchante dans ces réunions, qui finissent par des scènes burlesques et sauvages de pugilat !

Leur démagogie n'a évidemment rien de commun avec notre démocratie.

En Bretagne, cette fraternité de toutes les classes, devant laquelle s'effaçait la puissance et la richesse, pour ne laisser à l'homme, comme son plus beau patrimoine, que sa valeur morale, avait nécessairement fortement contribué à la probité et à la simplicité des mœurs. On retrouvait, chez nous, les traits sublimes de courage, de désintéressement et de sacrifice des Républiques antiques, et c'est, sans doute frappé par cette analogie, qu'un des chefs du parti légitimiste a pu dire, dans un de ses discours, « que l'idée républicaine répondait à plus d'une » aspiration du cœur et de l'esprit bretons. »

A notre époque, on retrouve encore, chez la noblesse de vieille roche, la même simplicité de goûts et d'habitudes. Ses manières sont restées cordiales et naturelles, dépouillées de cette affectation, de cette morgue et de cette hauteur dédaigneuse, qu'une aristocratie plus nouvelle essaie d'implanter dans nos usages, croyant sans doute suppléer ainsi à l'ancienneté de son origine. Jadis le lustre attaché au bon renom et à l'antiquité de sa race, avait pour le gentilhomme plus de prix que tous les biens matériels, qu'il appréciait à la mesure d'une philosophie stoïcienne.

Que l'on ne pense pas que je fasse ici un éloge fantaisiste ni exagéré des mœurs patriarcales de notre ancienne noblesse ; assez de documents en font foi et, sans sortir de ma résidence, je n'ai qu'à regarder autour de moi pour apercevoir des demeures bien modestes, aujourd'hui occupées par des cultivateurs, et qui servaient jadis d'habitation aux plus illustres noms de la Bretagne. Je pourrais évoquer près de moi une pléiade de héros qui, certes, ne logeaient pas dans des palais. Que leur importait ; ils avaient le cœur vaillant et l'âme haute.

Et cependant ces gentilshommes, aux mœurs simples et patriarcales, aux sentiments humanitaires, furent poursuivis par la haine stupide et féroce d'une tourbe ignorante et fanatisée par le mot d'ordre donné par de vulgaires ambitieux.

Notre aristocratie méritait-elle les outrages et les épreuves sanglantes qu'elle eût à subir ?

A défaut de ma voix impuissante, la vérité historique sort peu à peu des liasses poudreuses où elle sommeillait, et vient éclairer d'un jour nouveau les forfaits exécrables d'une époque qui comptait peut-être que le silence et l'oubli étendraient à jamais leur linceul sur tant de malheureuses victimes (1).

Tous ces vieux clichés : que la noblesse possédait seule le sol ; que le paysan était la chose du seigneur, ne sont,

(1) Devant la disproportion immense entre les efforts et les résultats obtenus par la Révolution française, Edgar Quinet, le grand écrivain démocrate, ne peut s'empêcher d'avouer : « qu'il n'y a aucun rapport entre » les sacrifices des victimes et le résultat obtenu par la postérité.... » *L'horreur de tant de supplices est sans compensation*... voilà le cri de » l'histoire de la conscience humaine. » L'inutilité de tant de crimes, stigmatisés ainsi par un fervent de la Révolution, ne les rend que plus abominables encore.

dans notre pays de Bretagne, qu'autant de mensonges forgés pour pousser à la haine des classes.

Comment notre noblesse eût-elle été tyrannique avec les garanties de notre charte ? Le servage était-il possible avec la Constitution libérale qui nous a régie pendant plus de mille ans ? Cette longue existence n'est-elle pas un garant de la bonté et de la solidité de ses dispositions ?

Cette Constitution cadrait si merveilleusement avec le génie de notre race, qu'à partir de notre Union à la Couronne ce ne fut, de la chaumière au château seigneurial, qu'une lamentation incessante sur nos franchises mutilées et frémissement de colère contre les changements qu'y apportait la royauté, cherchant, pour nous unifier au reste de la France, à substituer à nos anciennes libertés le système féodal des autres provinces.

De là cette lutte, trois fois séculaires, et qui ne finira qu'à la Révolution, de toute la nationalité bretonne, représentée par ses Etats et son parlement, contre la royauté qui nous avait conquis, mais non soumis. Jamais elle ne put étouffer, dans notre âme, cet amour vivace de la liberté, que chaque Breton entretenait dans son cœur, en joignant, aux regrets de l'indépendance perdue, l'espérance immuable de la reconquérir un jour.

Notre constitution était, en effet, des plus libérales. Dans notre vieux pays de Bretagne, l'autorité émanait par l'élection de la souveraineté nationale. Elle était comme imprégnée de républicanisme, mais d'un républicanisme sage, et amendé par une longue expérience. L'Egalité savait faire la part du mérite ; la Liberté repoussait la licence, et la Fraternité, sans méconnaître

les nuances inévitables et même nécessaires de toute société bien organisée, en plaçant les Bretons au même rang devant les devoirs du patriotisme, les unissait, comme des frères, dans un amour commun de l'indépendance armoricaine. Ils pressentaient bien qu'en dehors de leur autonomie, ils n'avaient rien à gagner pour leur liberté, et la suite a bien prouvé combien ils avaient raison de s'attacher à leurs franchises et de les défendre avec ténacité.

Le système électif était partout, et l'hérédité n'était, comme je l'ai fait voir plus haut en traitant de l'origine de notre ancienne noblesse, qu'un accident, que l'habitude avait érigé en coutume, mais non un principe supérieur à la loi du nombre.

Cette tolérance d'hérédité, consacrée par l'usage et qui devint une règle ou une loi fondamentale, ne froissait nullement l'instinct si chatouilleux du peuple Celte, en matière d'égalité, dès l'instant que cette hérédité provenait du consentement tacite des administrés, et qu'elle reposait sur un acte de justice, récompensant les vertus du père dans le fils, encouragé ainsi à enrichir l'héritage ancestral, par d'autres titres glorieux.

Dans les Républiques, l'aristocratie ne se fonde pas autrement.

La noblesse, de son côté, n'oubliait pas son origine et, par sa fidélité à la cause du peuple, elle se montra digne de la confiance dont l'honoraient les Bretons.

Dans l'antiquité, la royauté n'eût pas non plus d'autre origine que le mode électif, et il en fût de même chez les Armoricains.

« Les nations, au commencement, créèrent les Rois

» par leurs suffrages, écrivait le seigneur de la Roche, » grand sénéchal de Bourgogne. »

« L'hérédité, écrit Chateaubriant, est une chose nou- » velle dans les successions des Rois ; l'antiquité euro- » péenne toute entière l'a ignorée ; l'élection était alors » partout. La persistance de la royauté dans certaines » familles, persistance qui a trompé tant d'historiens, » n'était point une preuve d'hérédité. Chez les Bretons » de l'île, l'*ancienne coutume du pays* voulait qu'on élut » les Rois suprêmes, dans la seule tribu des Cambriens. » Ce privilège passa naturellement avec les Chefs de » cette tribu dans la Bretagne péninsulaire. Mais on » conçoit qu'il fut souvent et vivement disputé par des » rivaux ambitieux. De là les successions ou les interrup- » tions de la royauté dans les grandes familles Cam- » briennes ; de là le soin que prenaient les pères, avant » de mourir, de faire reconnaître leurs fils à leur place, » par les *assemblées du pays.* »

Ainsi donc, comme dans la noblesse, l'hérédité de la royauté était tolérée à l'origine mais *non reconnue comme un principe*. L'autorité suprême avait la même sanction que dans les Républiques.

« Les choses, continue le même écrivain, se passaient » de même chez les Francks, où la race mérovingienne » fournissait exclusivement les Rois (toujours avec » l'assentiment de la Nation). Cette consécration des » races remontait à quelques grands faits nationaux, » dont les traditions nous ont conservé le souvenir » confus » (PITRE-CHEVALIER, *Bretagne ancienne*). Dès lors, n'est-on pas en droit de conclure avec le poète : que le premier qui fut Roi, fut un soldat heureux ?

D'après les citations faites plus haut, il devient évident que ceux qui, seuls, avaient le droit de conférer la Couronne, et d'en maintenir l'hérédité dans une famille, pouvaient aussi user de ce droit pour déposséder le souverain indigne et remettre le sceptre en d'autres mains ?

Que devient le droit héréditaire devant cette monarchie élective ? Nous retombons dans la formule : au plus digne, qui n'est qu'une des formes de la République, puisque la magistrature suprême est le prix du choix, de l'élection. Or, l'élection, c'est le citoyen disposant de ses destinées ; c'est l'homme libre ne relevant que de lui-même. Tel était le Breton, et c'est pour conserver cette prérogative, si chère, que la Bretagne, sa noblesse en tête, a lutté pendant des siècles contre le pouvoir personnel des Rois de France. Nous en donnerons les preuves.

Nos institutions et nos mœurs étaient donc comme imprégnées d'un républicanisme judicieux et sagement aristocratique. Partout l'autorité des chefs, des seigneurs, tempérées par des lois protectrices, n'en était que plus respectée. Le Breton obéissait en homme libre et se faisait justement un devoir d'obéir, parce qu'il se savait libre, et que cette autorité, devant laquelle il s'inclinait, puisait une partie de son essence dans sa propre volonté, et trois siècles de domination, j'allais dire d'oppression française ou féodale, n'ont pu éteindre, chez lui, cet esprit de discipline qui, maintenant encore, est donné dans l'armée comme un exemple à suivre.

L'Histoire nous a fait connaître toute l'étendue du pouvoir personnel des Rois de France ; en regard, voulons-nous savoir ce qu'était, chez nous, le Roi suprême ?

La Constitution, qui nous a régi pendant plus de dix siècles, va nous l'apprendre.

« Les Comtes et les Chefs bretons devaient se rallier » autour de lui pour combattre l'ennemi commun. Le » Roi était le généralissime de l'armée. Il fit battre » monnaie à son effigie (mais pas à l'origine). Ce fut la » seule prérogative qu'il put obtenir. Là se bornaient ses » privilèges. Il ne pouvait lever aucun impôt, prendre » aucune mesure générale, pas même dépasser les » frontières, sans l'assentiment des Chefs réunis, le pays » étant toujours plus puissant que le monarque. »

Ses attributions n'étaient donc guère plus étendues que celles d'un souverain constitutionnel ou d'un Président ; c'est probablement ce qui faisait dire au poète Ernold, parlant du roi Morvan, sous Louis le Débonnaire : « *Dici* » *si liceat Rex, quia nulla regit !* (Peut-on appeler roi » celui dont la volonté ne régit rien ?) »

« Ce principe libéral, poursuit Pitre-Chevalier, domi- » nera toute la Constitution de la Bretagne, sous ses » Ducs héréditaires, comme sous ses Rois électifs, jus- » qu'au dernier soupir de sa nationalité. Il ne cessera, si » ce n'est par exception, de garantir l'indépendance du » seigneur contre le souverain et la sûreté du moindre » vassal contre les uns et les autres. Ce ne sera qu'au » nom de leurs franchises mêmes, fondées sur treize » siècles d'expérience, qu'on verra les Bretons repousser, » par la bouche de leurs derniers représentants, les » libertés incertaines pour eux de la Révolution. »

Par l'exposé succinct que je viens de présenter et dans lequel j'ai essayé de faire revivre le passé et d'en donner une image fidèle, afin de réaliser cette définition de

l'Histoire que donne Michelet, quand il l'appelle « une résurrection » ; par ce tableau, auquel il ne manque que le talent du peintre, on peut mesurer la distance immense que notre charte et nos mœurs libérales mettaient entre notre histoire politique et celle de la France féodale, que l'on continue à confondre cependant avec une persistance aveugle. Il y a pourtant entre elles un abîme, une Révolution, puisque celle-ci ne devait que nous ramener à nos libertés ravies ; mais, malheureusement, en dépassant, peu après, par des excès inouïs, la sage limite de nos revendications.

En France, c'est la lutte sans trève de la Royauté, s'appuyant sur le Peuple et les Communes, pour abattre les grands feudataires, puis, ensuite, pour enlever à l'aristocratie toute influence politique.

En Bretagne, au contraire, l'aristocratie et le peuple font cause commune pour maintenir, dans leur dépendance, l'autorité ducale et assurer ainsi l'inviolabilité de leurs franchises. On retrouve, dans cette attitude, le même rôle que tint l'aristocratie anglaise.

En passant sous le sceptre des Rois de France, la politique de la Bretagne ne changera pas ; elle ne verra, dans ses nouveaux souverains, que les continuateurs de ses anciens Ducs, et voilà pourquoi, dans ses luttes défensives contre la Royauté absolue, nous la verrons conserver toujours l'unité *du triple câble*.

Singulière tyrannie féodale ! où peuple et noblesse se soutiennent au lieu de s'opprimer, et tel fut le « *modus vivendi* » dans notre pays jusqu'au pacte d'Union, et même jusqu'à la Révolution.

Ainsi donc, un souffle vivifiant de libéralisme ne cessait

de courir sur cette vieille terre de l'Armorique et, en passant à travers toutes les classes sociales, il entretenait chez elles ce feu sacré de l'indépendance qui va couver, avec des lueurs intermittentes et des réveils terribles, pendant les trois siècles de monarchie dans lesquels s'écoule la seconde phase de notre histoire nationale.

DEUXIÈME PHASE

La Bretagne annexée

1492-1789

La Bretagne était donc régie par une Constitution libérale, qui rendait impossible les excès féodaux dont les autres provinces avaient à souffrir, lorsqu'elle fut réunie à la France, par le contrat de mariage de la duchesse Anne avec Louis XII. Dans ce pacte d'Union, il avait été spécifié qu'elle conserverait son autonomie et ses franchises, et qu'elle ne relèverait, pour ainsi dire, que nominalement du Roi.

Mais, à la mort de notre bonne et vénérée Duchesse, qui avait su faire respecter les clauses du contrat, une ère nouvelle s'ouvrit pour la Bretagne.

Malgré la confirmation du traité d'Union, en 1532, « Rois et Gouverneurs, au mépris de la parole jurée à

» leur avènement, s'efforcèrent d'éliminer les dispositions » du contrat pour achever la conquête politique et admi- » nistrative de la Bretagne », en l'assujettissant au régime féodal des autres provinces. Chaque jour, on battra en brèche le rempart de nos libertés, c'est à dire la vieille Constitution bretonne ; le système électif fera place au bon plaisir du souverain et à nos immunités ravies, si chères aux Bretons depuis des siècles, la Couronne s'efforcera de substituer la vassalité et le servage, tels qu'ils étaient appliqués ailleurs.

Ces changements, si contraires aux mœurs égalitaires et patriarcales de l'Armorique, ne se feront pas cependant sans se heurter à une résistance opiniâtre de toutes nos classes sociales, confondues dans un même esprit d'indépendance et de solidarité, pour la défense de nos franchises méconnues et, dans cette lutte, cependant inégale, notre libéralisme aura le dernier mot.

Pendant les trois siècles qui suivent, jusqu'à la veille de la Révolution, la Bretagne, par ses Etats, par ses Parlements et quelquefois même par les armes, va soutenir une lutte héroïque contre les empiètements de cette royauté française à laquelle des historiens, qui n'avaient rien du Celte, ont voulu la représenter comme soumise et docile.

Pour être impartial et vrai, il faut noter que dans cette guerre contre le pouvoir absolu, les Bretons plaçaient toujours la personnalité du Roi au-dessus de tous leurs différends, comme un principe supérieur et inattaquable et que, dans leurs doléances et récriminations respectueuses, ils ne voulaient, en passant par

dessus sa tête, qu'atteindre les ministres qu'ils rendaient responsables des abus commis en son nom, pour lequel ils protestèrent toujours de leur dévouement et de leur fidélité.

Ils rendaient le souverain, en quelque sorte, irresponsable, mettant ainsi en pratique, à leur insu, le principe constitutionnel.

Le pouvoir très limité de leurs anciens Ducs, leur donnait à penser qu'ils devaient retrouver, dans les Rois de France, leurs nouveaux maîtres, une autorité aussi contenue. Comme on le voit, l'esprit libéral inspirait tous leurs actes, même sous la monarchie absolue. Nous retrouvons toujours le fil d'Ariane.

Dans cette résistance, évidemment inégale, nous ne céderons le terrain que pas à pas et, en protestant jusqu'à la chute du trône; dénouement fatal de cette lutte contre la violation du pacte d'Union, qui servait toujours aux Bretons de drapeau de ralliement.

Chaulnes, d'Aiguillon, de Thiard, au lieu d'une province soumise, ne rencontrèrent que les revendications implacables d'un peuple, pour reconquérir sa nationalité foulée aux pieds. Des épisodes sanglants marquèrent les étapes de cette résistance énergique. Après les ligueurs, qui représentaient le parti national et qui luttaient, les armes à la main, contre la monarchie; après les exécutions horribles du Duc de Chaulnes couvrant la Bretagne d'une forêt de gibets, nous arrivons au supplice des quatre gentilhommes bretons, les derniers martyrs de notre indépendance : Talhouet, Ducouëdic, Montlouis et Pontcallec, qui payèrent de leur tête, à Nantes, sur la place du Bouffay, leur dévouement à la cause nationale;

car la conspiration de Cellamare n'était que le prétexte (1).

C'est le Régent, qui scella, du sang de ces quatre Bretons, la réunion définitive de la Bretagne à la Couronne.

Depuis, le pays aux blanches hermines ne fit plus entendre que des doléances et des remontrances, mais dont la ténacité finira par triompher.

Certes, au point de vue de l'unité française, les Rois avaient politiquement raison d'agir comme ils le faisaient; mais, en tenant compte des temps et des circonstances, et de cette considération que nous nous regardions comme un peuple libre, dont la nationalité était confisquée, nous

---

(1) La conspiration de Cellamare ne fut que le prétexte. Le Régent ne frappa la Bretagne, avec tant de rigueur, que pour étouffer à jamais, chez elle, le sentiment de sa nationalité. En 1717 il avait demandé aux Etats de la Province un million de livres, à titre de don gratuit. Les Etats refusèrent. Le duc d'Orléans ordonna leur dissolution et la levée de l'impôt au nom du Roi. Ces mesures exaspérèrent la population. La Noblesse et le Parlement écrivirent au Régent que leur intention était de s'opposer à ces ordres arbitraires. Celui-ci, pour contenir les Bretons, échelonna trente mille hommes depuis Nantes jusqu'à Rennes, et depuis Rennes jusqu'à Dinan.

En même temps avait lieu la conspiration de Cellamare, et beaucoup de Bretons, mécontents, y entrèrent. Se fondant sur la violation de leurs franchises par le duc d'Orléans, les Bretons déclarèrent nul l'acte de leur union à la France, et envoyèrent des messagers au Roi d'Espagne pour traiter avec lui des bases de *l'indépendance absolue de leur pays*.

La plus grande partie de la Noblesse et les populations rurales se liguèrent pour provoquer un soulèvement national, que le Régent étouffa dans le sang, avant qu'il ait pu éclater, et telle fut la cause de sa répression impitoyable contre les conjurés bretons, tandis que les principaux chefs de nationalité française ne furent point punis.

Le seul crime des Bretons était d'avoir essayé de rompre le traité d'Union de 1532, *que le Régent avait le premier violé*.

Outre les quatre gentilshommes qui payèrent de leur tête cette dernière tentative d'indépendance bretonne, seize autres furent condamnés à la même peine, mais ils purent se soustraire à la vengeance du Régent, qui les fit exécuter en effigie.

étions aussi parfaitement dans notre droit de leur résister et de défendre, jusqu'à la dernière extrémité, des franchises dont le contraste avec le régime personnel rendait plus dur encore et plus insupportable le joug de la royauté absolue.

Dans ces prérogatives, que la Monarchie nous ravissait une à une, nous possédions autant de liberté que sous les Etats représentatifs modernes ; et, c'est au nom de ces franchises, sans cesse mutilées par les Capétiens, malgré le pacte d'union, que les Bretons à la veille même de la Révolution, livrèrent à la royauté mourante un assaut si redoutable pour recouvrer leurs droits méconnus, que, dans ce suprême effort, ils furent les promoteurs inconscients du mouvement révolutionnaire qui allait emporter un trône, quatorze fois séculaire, malgré les viscissitudes terribles qu'il avait eu à traverser dans le passé.

Je n'ai pas la prétention de refaire une histoire de Bretagne. Je me suis, pour cela, imposé un cadre trop modeste. A une époque de vie fiévreuse et mouvementée comme la nôtre, les gros volumes ou les longs ouvrages ne sont lus que par des hommes de loisirs, de science et de cabinet. La masse trouve à peine le temps de lire ; il faut donc lui présenter, sous un petit format, la substance de plusieurs volumes, de manière qu'elle saisisse bien et puisse compléter, par le travail de la pensée, l'ensemble de l'ouvrage. Je dois donc me borner à faire ressortir les traits saillants, la charpente, l'ossature, si vous préférez, du sujet que j'analyse. Aussi, je me contenterai, dans cette seconde partie de notre histoire, de bien démontrer que rien ne pouvait nous décourager dans la revendication de nos droits.

La répression sanglante du Régent n'avait ni vaincu l'opiniâtreté bretonne, ni détruit ses espérances. Le feu couvait toujours sous la cendre et pouvait, au premier souffle, devenir un embrasement. Contenue par la force, la Bretagne luttait par la légalité et faisait entendre sa voix dans les grandes assises de la Province. Nous n'avons pas besoin de remonter bien haut pour assister aux derniers efforts de sa résistance.

Les Etats de Bretagne, tenus à Morlaix le 20 octobre 1772, furent animés d'un esprit inouï d'hostilité contre l'administration royale, représentée par l'abbé Terray, contrôleur général des finances. Les gentilshommes surtout, présidés par le Comte Desgrées du Lou, se firent remarquer par leur vive opposition et leur attitude frondeuse.

« Ils étaient (dit M. Dupuy dans ses *Etudes sur le régime* » *parlementaire en Bretagne au* XVIIIe *siècle*) inaccessibles aux séductions du Gouvernement. Ils maintenaient, avec passion, les privilèges de la province. Ils » regardaient leurs droits comme un dépôt qu'ils avaient » reçus de leurs ancêtres et qu'ils devaient transmettre » intacts à leurs enfants. »

Plus loin, il ajoute : « Ils étaient braves, intelligents, » spirituels, un peu turbulents. Ils formaient, dans les » Etats, l'élément libéral, le parti de l'opposition. »

A l'occasion de la suppression du Parlement de Rennes, l'un d'eux rappela, dans un mémoire approuvé par toute la noblesse, qu'*aucun changement* ne pouvait être opéré dans l'administration de la Bretagne, *sans le consentement des Etats*. Ce blâme, infligé à l'autorité royale, fit éclater de violents orages entre les commissaires du Roi et les représentants bretons. Ce ne fût qu'à

force de souplesse et d'habileté, que l'abbé Terray put mener les Etats à leur fin, et en obtenir les subsides qu'il demandait, après trois mois de séances longues et tumultueuses.

Quelques années après, en mai 1788, il y a à peine un siècle ! nous assistons à la lutte mémorable du Parlement contre le Comte de Thiard, représentant du Roi. Jamais on ne vit un accord plus parfait, une union plus étroite de toutes les classes, pour défendre le Parlement, dépositaire des prérogatives de la Bretagne, contre toute violation de sa constitution. Le triple câble des anciens jours retrouvait toute sa force.

En face du danger national, tous les Bretons « étaient » absolument unis dans les sentiments d'attachement » pour le Parlement, et d'indignation contre ceux qui » porteraient atteinte à ses droits. » (B. POCQUET, *Origine de la Révolution en Bretagne*, t. I, p. 64).

Au nom de la Bretagne entière, l'héroïque Comte de Botherel, Procureur Général, Syndic des Etats, fit entendre notre dernier appel à l'indépendance, en rappelant à Louis XVI le contrat d'union avec Louis XII.

« Spécialement chargés, disait-il, par les gens des » trois Etats, de veiller à la conservation des Consti- » tutions de la province, consignés dans les anciens » contrats, nous déclarons réclamer formellement l'exé- » cution du contrat de mariage de Louis XII et de la » duchesse Anne, qui porte expressément que nos droits, » libertés, franchises, coutumes, en fait d'Eglise, de jus- » tice, de chancellerie, etc., du peuple comme de la » noblesse, seront maintenus, ainsi qu'au temps des » anciens ducs de Bretagne. »

Voilà le langage que tenaient à Louis XVI les Bretons, en mai 1788. Quand on considère l'attitude défensive de la Bretagne, pendant ces trois derniers siècles; quand on la voit, tout en protestant de sa fidélité, ronger son frein et frémir sous le sceptre des Rois, et, dans ses *très humbles remontrances,* leur parler avec une indépendance et une fierté de langage dignes de l'antique Sénat de la République romaine, on en arrive à douter de cet attachement, *quatorze fois séculaire,* que des historiens stipendiés font sonner si fort à nos oreilles, alors que notre annexion compte à peine quatre siècles ! La vérité n'éclate-t-elle pas dans l'exposé que je viens de faire ? N'en ressort-il pas que toute la Bretagne, sa noblesse en tête, a essayé, jusqu'en 1789, de s'affranchir du *pouvoir personnel* des Rois, pour se maintenir dans les termes de l'ancienne Constitution bretonne ?

En veut-on d'autres preuves plus rapprochées ? A la suite des troubles soulevés dans la Province par les édits royaux du 1er mai 1788, et la suspension nouvelle du Parlement, la Commission intermédiaire des Etats adressait à Louis XVI ce langage énergique le 20 juin 1788 :

« Les perturbateurs de l'ordre public sont ceux qui » veulent anéantir les droits de la nation, au nom du » Souverain ; ce sont eux qui ont osé présenter au Roi » un système oppresseur, qui a principalement pour » objet d'écarter tout obstacle à l'établissement des » impôts.

» Les perturbateurs de l'ordre public sont ceux qui » s'empressent de renverser l'ordre légal, et dédaignent » d'employer l'unique ressource qu'offre en ce moment,

» pour le rétablir, l'assemblée des Etats-Généraux promise par votre Majesté.

» Les perturbateurs de l'ordre public sont ceux qui » trompent si cruellement votre Majesté ; qui, pour » détruire la magistrature, asservir la nation, osent » calomnier l'une et l'autre. » (B. POCQUET, *Origine de la Révolution en Bretagne,* t. I, p. 198).

Une agitation dans tous les esprits, des symptômes manifestes présageaient l'approche du grand mouvement de 1789. D'une extrémité à l'autre de la Bretagne couraient des frissons, annonçant le réveil de cette nationalité indomptée. Un souffle de liberté remuait tous les cœurs, les unissait dans un même élan, et prouvait que le souvenir des bienfaits de la monarchie ne compensait pas les regrets de l'indépendance perdue Les trois ordres : Clergé, Noblesse et Tiers, pensaient peut-être qu'au milieu des difficultés où se débattait la couronne, il leur serait plus facile d'obtenir le retour aux anciennes prérogatives de la Province. Voyant que l'autorité royale ne tenait aucun compte, ni de la revendication du Comte de Botherel, ni du mémoire qui le suivait, ni des remontrances du Parlement, ni de celle de la Commission intermédiaire des Etats, une ambassade de douze gentilshommes fût choisie, pour représenter la Bretagne et se rendre directement auprès du Roi, pour lui porter nos doléances, et le rappeler au traité d'Union.

Ces douze députés étaient : MM. le marquis de la Bourdonnaye de Montluc, le marquis de Trémargat, du Bois de la Feronnière, Armand de la Royërie, de Cicé, de Carné, le chevalier de Guer, le chevalier des Nétumières, le marquis de Bédée de Visdelou, le comte de

Châtillon, le comte de la Fruglaye, le comte du Bouëxic de Becdelièvre.

Arrivée à Paris, la députation fit appel à tous les Bretons qui s'y trouvaient. Tous accoururent. Le ministère s'effraya, et recourut à la violence. Dans la nuit du 14 au 15 juillet 1788, les envoyés bretons furent enlevés et jetés à la Bastille, juste un an avant la prise et la destruction de cette citadelle de l'arbitraire et du pouvoir personnel, qui venait de se refermer sur nos douze gentilshommes.

« Brienne se flattait qu'un si rude coup ferait reculer » la Bretagne. Il ne la connaissait pas. » (Pitre-Chevalier).

Cette incarcération ne fit que l'exaspérer, et produisit un soulèvement immense et irrésistible dans toute la province. Il ne s'agissait, dans la première effervescence, que de se lever en masse, pour aller réclamer les prisonniers et, au besoin, les arracher de force de la Bastille. Le moment était vraiment solennel ; dans toute la Bretagne on ne rencontrait plus qu'un seul cœur, une seule âme et une seule pensée : la patrie bretonne à sauver !

« Vingt récits, plus étranges les uns que les autres, » augmentaient la gravité de cette situation. Suivant les » uns, les députés n'ont pas même été reçus à Versailles; » suivant les autres, on a voulu les intimider par un » appareil formidable. Ils ont comparu devant Louis XVI, » assis sur son trône, la couronne au front et le sceptre » à la main, entouré de toute sa Cour et de tous ses » gardes. Mais, bravant tout cela du haut de leur patrio- » tisme, et traitant avec le Roi de puissance à puissance,

» les douze gentilshommes lui ont rappelé le serment » d'Union et lui ont proposé fièrement la paix ou la » guerre..... puis, réprimandés par le monarque, ils ont » laissé tomber la guerre de leurs manteaux, et se sont » couverts publiquement devant Sa Majesté. » (PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée,* p. 183).

Quoique dissous, le Parlement s'assemble le 24 juillet et adresse au Roi de nouvelles remontrances : « Douze » gentilshommes, dit-il, organes de la noblesse bretonne, » interprètes fidèles de l'opinion publique, sont venus » chercher un asile aux pieds du trône (contre le Minis- » tère Brienne), y porter la vérité, et ils y ont trouvé les » fers..... »

Puis, une nouvelle députation de douze membres du Parlement est désignée pour porter directement, au Roi, les *respectueuses*, mais toujours énergiques protestations de la province. Par ordre du Roi, cette nouvelle ambassade fut arrêtée à Houdan et dut revenir sur ses pas.

Cet insuccès ne fit qu'enflammer les esprits et pousser à la résistance. La Commission intermédiaire des Etats s'émut : « les trois Ordres jurent de multiplier les dépu- » tations au Roi, à mesure qu'on les emprisonnera, jus- » qu'à ce que le pays entier s'insurge comme au temps » des anciennes guerres, ou que le ministère, assiégé » par cette marée montante rétablisse la Constitution » dans son intégrité. » (PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée,* p. 183).

Dix-huit commissaires partirent pour Versailles, où ils arrivèrent à la fin de juillet 1788, bien qu'on eut essayé de les arrêter à Pontchartrain, comme on avait fait pour la députation du Parlement. La persévérance et la téna-

cité bretonne avaient eu raison de tous les obstacles et, le 30 juillet, ils furent présentés au Roi par Mgr de Hercé, évêque de Dol, qui termina son discours par un nouvel appel au respect de nos franchises : « Si votre » Majesté, dit-il, daigne parcourir le mémoire que nous » sommes chargés de lui remettre et ceux que les com- » missions des États lui ont présentés, Elle fera cesser » les infractions faites à *nos franchises,* à nos droits; » Elle maintiendra nos Constitutions, et ses propres enga- » gements; Elle effacera jusqu'aux moindres traces de » tous les édits enregistrés sans le consentement des » Etats; Elle rendra leur ancienne force et leur activité » à tous les tribunaux de la Province ; la liberté à tous » les prisonniers, détenus par ses ordres ; ses bonnes » grâces à ceux qui ont eu le malheur de les perdre. » *(Origine de la Révolution en Bretagne,* par B. POCQUET, t. I, p. 243).

Le lendemain, 31 juillet, Louis XVI fit, par lettre aux députés, une réponse froide et hautaine, qui équivalait à une fin de non recevoir.

Pensez-vous que devant ce nouvel échec la Bretagne fût découragée et consentit à courber la tête devant le bon plaisir royal ? Ce serait mal connaître l'entêtement des Bretons. A leur antique devise : *Potius mori quam fœdari,* ils en avaient substitué une autre qui convenait mieux aux circonstances : *Plutôt rompre que plier.* L'insuccès des commissaires ne fit que pousser l'exaspération à son paroxisme. Il fut décidé qu'on tenterait un suprême effort, un grand mouvement d'opinion nationale et que, cette fois, *cinquante-trois* députés des trois Ordres, porteurs d'un mémoire récapitulant toutes les doléances

et les revendications de la province se rendrait à Versailles, auprès du Roi.

La grande députation arriva à Paris le 17 août. « Brienne comprit enfin, mais trop tard, ce qu'étaient » les volontés bretonnes » et essaya d'écarter du trône les députés, en leur promettant la mise en liberté des douze gentilshommes enfermés à la Bastille, s'ils voulaient reprendre immédiatement le chemin de la Bretagne.

L'ambassade repoussa dédaigneusement les offres du Ministre, et résolut de se présenter sans intermédiaires à la Cour. Le 31 août, elle se rendit au palais de Versailles et se rangea, dans la grande galerie des glaces, sur le passage du Roi, au moment où il se rendait à la chapelle. Elle lui remit le terrible mémoire par les mains du duc de Guiche Louis XVI le prit et le lut, en continuant sa marche.

Ce document, tout en témoignant, comme toujours, du plus profond respect et du plus grand dévouement, s'exprimait en termes sévères, énergiques et dignes. C'était plutôt une leçon infligée à la Majesté royale. « On » jugera, dit Pitre-Chevalier, si un prince, réduit à » sourire à ceux qui lui parlaient ainsi, n'était pas » détrôné d'avance ; si jamais nos chambres modernes » ont tenu aux Rois constitutionnels, un langage plus » ferme.

» Faut-il à Votre Majesté, disait ce mémoire, des » motifs plus puissants pour la déterminer à *rétablir* » *l'ordre antique,* à l'abri duquel la paix et le bonheur » ont si longtemps fleuri chez les Bretons ? qu'Elle jette » les yeux sur la malheureuse Armorique, dont la face a » si prodigieusement changé en si peu de temps... Nos

» franchises *sont des droits, et non pas des privilèges,*
» comme on persuade à Votre Majesté de les nommer,
» pour la rendre moins scrupuleuse à les enfreindre. *Les*
» *corps ont des privilèges, les nations* (1) *ont des droits.* »

Louis XVI dut se rendre. Il rapporta les édits de mai, et fit élargir les douze gentilshommes qui, à leur retour en Bretagne, furent partout fêtés par des réjouissances publiques, comme étant les héros et les martyrs de l'indépendance nationale

Ici finit réellement l'unité politique du peuple breton, car c'est de ce moment que date la rupture du *triple câble*, qui nous avait sauvés de toutes les tentatives dirigées par le pouvoir *absolu* des Rois, contre notre Constitution.

Les causes de cette rupture n'ont pas été assez étudiées, ni bien expliquées ; elles ouvrent cependant pour nous une ère nouvelle, et nous font entrer dans la phase de la Bretagne contemporaine et réellement française. Mais, avant que d'aborder ce troisième chapitre, jetons un regard d'ensemble sur la seconde phase que nous venons de parcourir.

J'ai fait voir, dans son passé, combien, jusqu'aux premiers jours de la Révolution, la Bretagne fut fidèle à ses traditions libérales, et que parler d'oppression féodale sur cette terre des franchises où, au 31 août 1788, nous venons d'assister à un accord si parfait entre les trois Ordres, c'était avancer un non sens, ou une erreur historique volontaire.

Malgré trois siècles d'annexion, le caractère et les mœurs patriarcales de l'aristocratie bretonne n'avaient

(1) On voit que la Bretagne ne cessait de revendiquer sa *nationalité*.

pas changés, et la preuve, c'est que devant la tyrannie révolutionnaire, le peuple ira chercher ses nobles, qu'il honore toujours de son affection et de sa confiance, pour combattre, sous leur direction, les excès dont il eût à souffrir dans sa foi et sa liberté.

Il n'y a pas à le nier, c'est pour défendre le vrai libéralisme qu'il prit les armes. Le despotisme des sections et des clubs lui fut encore plus odieux que celui des Brienne.

Ainsi, comme exemple : après la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, les énergumènes ne rêvaient plus que démolition des châteaux. Voici comment les campagnes répondaient à ces excitations de la démagogie des villes, et un témoignage de l'attachement des paysans à la noblesse.

« On a fait prévenir dans les châteaux et maisons de » campagne voisins de Lorient et de Quimperlé que l'on » projette d'aller leur enlever leurs chevaux et leur » argent ; on ajoute même la menace du feu.

» A cette nouvelle, les vassaux de ces différents sei- » gneurs se sont *volontairement* rendus auprès d'eux, en » armes, les assurant qu'ils périraient pour eux. Ils ont » passé la nuit sous les armes, et personne n'a paru. » (Lettre du Maire de Quimperlé à l'Intendant. Voir *Origine de la Révolution en Bretagne,* B. POCQUET, t. II, p. 31).

Nous retrouvons, dans ce fait, l'attachement séculaire des Bretons à leurs anciens *Tierns.*

Certes, à la Cour des souverains, on avait vu briller, même avec éclat, plusieurs noms bretons, cependant en petit nombre. Aller au service du Roi, c'était presque

s'expatrier et aller chercher fortune en pays étranger. N'oublions pas que Du Guesclin, adoré par ses compatriotes, pour tout l'éclat qui rejaillissait sur eux, des exploits du grand capitaine contre les Anglais, faillit perdre toute sa popularité et souleva, dans la Bretagne entière, une immense clameur de félonie quand, à la tête d'une armée française, il vint pour soumettre sa patrie à Charles V. « Vaincu par le remords, le Connétable ren-
» voya son épée au Roy ; mais celui-ci eut l'adresse de
» la lui faire reprendre, et de la tourner contre les
» Anglais de la Guyenne. »

La noblesse bretonne, en grande majorité, plus soucieuse de son indépendance (comme l'atteste les quatorze cent vingt-six protestations contre le ministère Brienne) que des faveurs obtenues par une courtisanerie qui répugnait à la fierté de son humeur. n'avait quitté ni ses châteaux, ni ses manoirs. Versailles et ses splendeurs ne pouvaient éblouir une noblesse, habituée à vivre simplement et patriarcalement, et qui préférait une situation modeste et indépendante, au servilisme des Cours. Cette simplicité suivait nos gentilshommes dans les circonstances les plus importantes de leur vie politique.

Ainsi, aux Etats de Bretagne de 1720, « on vit les
» rudes gentilshommes de la Cornouaille et du Léonais,
» appelés si justement *les épées de fer,* arriver à Nantes
» en famille, sur leurs chariots rustiques, traînés par
» leurs petits chevaux aux jambes d'acier, et guidés par
» leurs fermiers à la longue chevelure. » (PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée).*

Ils arrivaient couverts de bure, en *sabots,* l'épée au côté, accompagnés de leurs enfants, qu'ils tenaient sur

leurs genoux, pendant les séances de l'auguste assemblée et auxquels ils ne se privaient pas de beurrer la tartine de pain, au milieu des délibérations.

Tout se passait, comme on le voit, en famille, et le maréchal de Montesquiou, gouverneur de la province, fut si choqué d'une tradition si nouvelle pour lui et si étrange dans les fastes parlementaires, qu'il écrivit au Régent pour demander la suppression de ces familiarités. Les enfants furent désormais laissés à leurs mères, mais les mœurs n'en gardèrent pas moins leur simplicité, car, aux derniers Etats de Bretagne, en janvier 1789 « on se » montrait encore des gentilshommes vêtus d'habits de » forme antique et que l'on appelait *les épées de fer*. » Vivant de la vie des paysans, ils s'en distinguaient à » peine, et plusieurs avaient quitté la charrue pour se » rendre aux Etats. Dans leurs anciennes gentilhom- » mières, rien ne rappelait leur noblesse, sinon une » vieille rapière suspendue au mur, ou quelques parche- » mins, jaunis au fond d'une armoire. Ils ne s'en souve- » naient, eux-mêmes, que le jour où il fallait verser leur » sang pour le Roi, ou venir apporter aux Etats l'appui » de leur rude énergie et leur entêtement breton. » (*Origine de la Révolution en Bretagne*, par B. POCQUET, tome II, p. 151).

Voilà quels étaient, en 1789, les tyrans féodaux, les oppresseurs du peuple, vivant de sa vie simple et rustique.

Ah ! que le vrai peuple ne se trompait pas et les connaissait bien quand, avec eux, il prit corps à corps le jacobinisme révolutionnaire, pour sauver son libéralisme antique.

Notre aristocratie était donc restée attachée au sol et aux populations, au milieu desquelles elle vivait simplement et débonnairement, de même qu'avec un soin jaloux, comme l'avare garde son trésor, elle conservait les traditions de l'indépendance ; en voici la preuve : aux Etats de Rennes de 1756 figuraient 756 représentants de la noblesse opposante et libérale ; aux Etats de Morlaix de 1772, on en comptait 325. L'importance relative des deux sièges et leur situation explique seule cette différence, puisque plus tard, dans la lutte du Parlement, en 1788, nous avons vu toute la noblesse, sans exception, dans un élan patriotique monter, comme un seul homme, à l'assaut du ministère Brienne ; le renverser et porter haut et ferme le drapeau de notre indépendance.

Devant cette grande simplicité de mœurs, rien donc d'étonnant que la spirituelle marquise de Sévigné, passant de la Cour brillante de Versailles à ses Rochers, ne se trouvât un peu dépaysée, au milieu de ces gentilshommes à la rude écorce, à l'abord froid et réservé et à la franchise un peu brusque. Ne quittant pas leurs terroirs, ils ignoraient les raffinements d'esprit et d'intrigue, dans lesquels les courtisans usaient leur vie et abaissaient leur caractère ; et pourtant, l'aimable marquise, subjuguée par la sûreté de leurs relations, par la solidité de leur jugement, par la probité de leurs mœurs, finissait par avouer qu'il était impossible de ne pas les estimer ni les aimer, quand on apprenait à les connaître et qu'il fallait venir en Bretagne pour trouver des cœurs d'or.

Ces dons heureux n'avaient pas peu contribué à conserver à la noblesse bretonne l'attachement des popula-

tions et à maintenir son influence politique. S'il en eût été autrement, est-ce que la Chouanerie eût été possible ?

La dernière démarche, faite auprès de Louis XVI, le 31 août 1788, par les cinquante-trois députés bretons, nous a démontré, d'une manière péremptoire, l'union étroite qui existait entre toutes les classes, jusqu'à ce moment.

Nous voici maintenant arrivés à la *troisième phase* de notre histoire. Nous allons marcher désormais sur un terrain brûlant, presque d'actualité, puisque nous aurons à parler de la *Bretagne contemporaine*, devenue véritablement et fidèlement française, mais gardant toujours les saines traditions de ce sage libéralisme, qui l'a guidée à travers les siècles, en la tenant constamment aussi éloignée de la licence que du despotisme.

TROISIÈME PHASE

Bretagne contemporaine

1789

La nationalité bretonne, représentée par ses cinquante-trois députés, avait donc triomphé du pouvoir personnel de la royauté, dans l'entrevue mémorable du 31 août 1788, à Versailles ; et, à ce moment, elle nous a fait assister à l'accord parfait des trois Ordres.

Le *triple câble* avait résisté victorieusement à l'arbitraire de la puissance royale et, de ce jour, celle-ci en fut ébranlée. La Bretagne, par son indomptable énergie, venait de dévoiler la faiblesse du Gouvernement et d'encourager ainsi toute les revendications, toutes les hostilités latentes qui allaient se déchaîner contre le Trône, et l'emporter dans la tourmente révolutionnaire.

L'union, qui avait fait jusqu'ici la force des Bretons, allait aussi recevoir le choc en retour de cet ébranlement et disparaître, momentanément, sous l'action dissolvante des idées nouvelles ; mais, nous la reverrons se reformer bientôt quand, au lieu de la Liberté promise la Convention, par ses excès, aura appesanti, sur la France, son joug de fer.

La joie et l'enthousiasme, manifestés à l'occasion de l'élargissement des douze prisonniers de la Bastille, et du succès de la grande députation duraient encore, que déjà des symptômes, perceptibles, faisaient présager la rupture imminente du *triple câble*.

Elle se produisit avec éclat aux Etats de Bretagne de 1789 (janvier), entre le Tiers et les deux autres Ordres, et mit fin à notre unité politique, ce qui contribua à nous fondre plus rapidement et plus complètement dans la grande patrie française, sans toutefois modifier notre caractère.

Nous allons rechercher les causes et suivre les phases de ce mouvement.

Dans la Bretagne indépendante, nous avons vu quel souffle puissant de liberté circulait dans toutes les classes, et les unissait dans un même faisceau et un même amour, pour leur Constitution libérale. Depuis

l'annexion à la France, des modifications profondes avaient été introduites, par la monarchie, dans les mœurs politiques de la Bretagne et en dépit de sa résistance énergique : ainsi, la bourgeoisie avait été dépouillée de ses plus chères prérogatives municipales ; les populations avaient eu à subir les exactions des gouverneurs ; tandis que la noblesse, au contraire, avait vu accroître ses faveurs et ses privilèges.

Comme nous l'ont, du reste, prouvé les faits, il faut lui rendre cette justice, toute à son honneur, c'est que les présents de la Couronne n'entamèrent pas son vieux patriotisme celtique, et que notre noblesse n'en demeura ni moins fidèle, ni moins dévouée à la cause bretonne. Cependant, la Cour, par la différence de ses procédés, avait ainsi jeté un ferment de jalousie et de discorde entre le Tiers et l'aristocratie.

Comment n'en aurait-il pas été ainsi ?

« Cette bourgeoisie ne pouvait oublier l'époque où elle » régnait dans les villes, tandis que les chevaliers » régnaient dans les châteaux ; l'époque où elle avait » aussi ses privilèges et *ses aïeux d'antique ancêserie ;* » où elle tenait table franche comme les gentilshommes ; » où elle vivait en logis plus beaux que ceux des gens » de qualité et buvait dans de magnifiques hanaps » d'argent et de vermeil ; où elle traitait d'égal à égal » avec les Montfort et les La Trémouille ; où elle nom- » mait, elle-même, les gouverneurs de ses forteresses, » etc..... Elle songeait qu'il était temps enfin pour elle » d'occuper, dans un nouvel ordre de choses, un rang » proportionné à celui qu'elle avait dans l'ancien, c'est- » à-dire d'obtenir l'égale répartition de l'impôt et l'égale

» répartition à la représentation et à l'administration du » pays. » (PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée*, pp. 193-194).

Evidemment, pendant les trois siècles d'annexion, ces réflexions avaient dû se présenter souvent à l'esprit du Tiers; et s'il faisait, quand même, cause commune avec les deux autres Ordres, pour la revendication incessante des anciens droits de la province foulés aux pieds par la monarchie, c'est qu'il entrevoyait, dans le succès final de cette lutte, la possibilité de s'affranchir, un jour, en recouvrant ses anciennes immunités. Il puisait, dans son patriotisme breton, la force nécessaire pour poursuivre ce but, qui l'attirait comme un mirage et dont les brillantes promesses adoucissaient ses regrets et soutenaient sa patience.

La bonne entente avait donc subsisté jusqu'à la fameuse démarche du 31 août 1788. Elle avait puissamment aidé, comme nous l'avons vu, à faire triompher la ténacité bretonne et à provoquer la chute du ministère Brienne.

Que fit alors la monarchie? Elle s'appliqua à délier ce *triple câble*, qu'elle n'avait pu rompre. Après avoir jeté un levain de division entre la noblesse et la bourgeoisie, en restreignant les prérogatives des municipalités, elle attisa la discorde, souffla sur le feu qui couvait sous la cendre et alluma ainsi, de ses mains inconscientes, l'embrasement révolutionnaire qui allait anéantir la royauté.

Déjà, en mai 1788, « le ministère avait expédié en » Bretagne une foule d'agents secrets, avec la mission » d'exciter le peuple contre le Parlement et la noblesse. Ils » avaient assez médiocrement réussi. (Tant était vivace » le souvenir de l'ancienne confraternité). A l'avènement

» du ministère Necker, ces mêmes agents continuèrent » leur propagande contre les privilégiés et, tout à coup, » ils virent leurs forces soudainement décuplées. En » effet, le Tiers qui, jusque-là, paraissait allié à la » noblesse, se retournait contre elle. Ils n'eurent qu'à » seconder ce mouvement. Les agissements occultes de » ces espions n'échappaient point aux gentilshommes. » (B. POCQUET, *Orig. de la Rév. en Bret.*, t. II, p. 102).

Ceux-ci, excités par les attaques dirigées contre eux, répondaient, avec non moins de vivacité; aux accusations dont on les chargeait. Dans cette polémique, à coups de pamphlets et de libelles, les esprits, nécessairement, s'échauffèrent et s'aigrirent ; et la scission était déjà irrémédiable, quand les derniers Etats s'assemblèrent, à Rennes, au commencement de janvier 1789.

Dès l'ouverture de la session, les députés du Tiers résumèrent leurs demandes dans un cahier qu'ils présentèrent à l'Assemblée provinciale, en déclarant qu'ils ne prendraient part à aucune délibération avant que leurs demandes ne fussent acceptées.

C'était contrevenir aux règlements qui voulaient que les affaires du pays fussent expédiées avant l'examen de ces questions irritantes.

Veut-on savoir ce qu'exigeait le Tiers breton ?

« 1° Que ses députés fussent égaux, en nombre, à » ceux des deux autres Ordres ;

» 2° Que le vote se ferait par tête et non par Ordre ;

» 3° Que tous les impôts seraient également répartis » entre les trois Ordres, etc..... »

Ces clauses impliquaient, comme on le voit, toute une révolution et, en les lisant, on croirait assister à un pro-

logue des Etats Généraux de Versailles où, quelques mois plus tard, elles devaient déchaîner des tempêtes. N'indiquent-elles pas clairement d'où est partie l'étincelle de la Révolution française ?

Avant que d'aborder ces questions redoutables, la noblesse et le clergé s'efforcèrent de maintenir l'ordre établi des délibérations. Le Tiers ne voulut rien entendre, que ses réclamations n'eussent auparavant été examinées. De part et d'autre, avec une opiniâtreté bretonne, chacun s'entêta à ne pas céder; de sorte que, sur une simple question de forme, les Etats de Rennes ne purent aboutir et durent se séparer : « Chacun y avait apporté son » intérêt personnel et sa devise secrète. Celle de la » noblesse était : ce qui est bon à prendre, est bon à » garder; celle du Tiers : ôte-toi de là, que je m'y » mette. » (PITRE-CHEVALIER, *Bret. et Vendée*, p. 190).

Nous touchons ici à un point délicat et obscur de notre histoire, qu'il est nécessaire d'éclaircir, pour bien comprendre les événements qui suivirent.

Tandis que la noblesse maintenait, avec passion, la Constitution séculaire de la Bretagne, qu'elle considérait comme un dépôt sacré qu'elle avait reçu de ses pères, et qu'elle devait transmettre intact à ses successeurs, la bourgeoisie qui, cependant jusqu'à ce moment, avait lutté pour ces mêmes franchises, travaillée par les idées philosophiques de l'époque, prêtait une oreille complaisante aux rumeurs de rénovation sociale qui agitaient tous les esprits, en France, et s'efforçait de sortir des termes de la Constitution bretonne, qui ne répondait plus à ses nouvelles aspirations.

Les clauses citées plus haut, du cahier présenté par

elle aux Etats de Rennes, en donnent la preuve. Certes, par de sages concessions, comme celles qui fondèrent autrefois les libertés municipales de nos cités, on aurait pu s'entendre et maintenir, probablement, la bonne harmonie entre les trois Ordres. Malheureusement, depuis quatre mois, les sarcasmes et les injures des pamphlétaires avaient trop surexcité les têtes et, l'amour propre s'en mêlant, la noblesse oublia, pour une fois, son esprit conciliant et libéral. S'inspirant des habitudes hautaines contractées à la Cour, elle fit entendre ainsi son ultimatum, par la bouche de M. de Guer : « La » conduite des membres du Tiers, qu'ils n'ont voulu » jusqu'à présent ni justifier ni défendre, ne peut avoir » pour but que de modifier la Constitution des Etats pro- » vinciaux. On médite je ne sais quelles entreprises » contre nos droits, franchises et libertés. Mais, est-il un » gentilhomme qui voulut s'associer à une administra- » tion, élevée par d'odieuses manœuvres, sur les ruines » de notre ancienne Constitution ? Non, liés par l'hon- » neur, par le serment de nos ancêtres, par les nôtres à » défendre la patrie, ses droits et les libertés, jusqu'à la » dernière goutte de notre sang, nous ne pouvons que » renouveler ici ce serment solennel. » (B. POCQUET, » *Orig. de la Rév. en Bret.*, t. II, p. 188).

A ces mots, tous les gentilshommes « jurent de ne » jamais consentir à aucun changement dans la Consti- » tution de la province, de ne participer à aucune assem- » blée, aucune administration par laquelle on voudrait » remplacer les Etats. »

Il était impossible de répondre avec plus d'énergie aux injonctions du Tiers. Dans ses déclarations, la noblesse,

en invoquant le respect dû à l'ancienne Constitution bretonne, n'oubliait qu'une chose : c'est que depuis trois siècles, cette Constitution avait été fortement ébréchée par la royauté, au détriment du Tiers ; qu'elle n'était plus celle de la Bretagne indépendante et que, dès lors, il était naturel que la bourgeoisie eût les regards « fixés » sur l'avenir, et non sur le passé. » Le Tiers resta donc sourd, même aux promesses que lui firent, après, le clergé et la noblesse, dans un suprême effort de conciliation, d'examiner ses demandes, lorsqu'il aurait d'abord pris part aux délibérations qui devaient les précéder, aux termes du règlement.

Le Tiers persista dans son refus, et cette obstination réciproque, rendant impossible le fonctionnement des Etats, toutes les affaires restèrent en suspens. Malheureusement, cette guerre intestine se propageait de la salle des Etats au dehors, et mettait la ville de Rennes en pleine effervescence. Des troubles sérieux en résultèrent, et, pour mettre fin à toute cette agitation, le Roy, par un arrêt de son conseil, ajourna l'assemblée au 3 février suivant.

Cette mesure arbitraire contrevenait aux droits et aux libertés de la Province. Elle ne fit que creuser plus profondément la séparation entre les Ordres ; car, dans les circonstances présentes, elle pouvait être considérée, ainsi que, du reste, le vérifia l'avenir, comme l'arrêt de mort des Etats. Aussi M. de Guer, pressentant ce danger, et voulant conjurer la dissolution de l'assemblée, fit-il un dernier appel à la concorde et, s'adressant aux députés du Tiers, essaya-t-il d'émouvoir leur patriotisme breton, et de leur faire comprendre les périls que leur obstination

faisait courir à notre nationalité, en les adjurant ainsi : « Vous venez d'entendre notre serment. La décision de » la noblesse est inébranlable; elle est unanime. Je vous » conjure, dans l'intérêt du peuple, qui vous est cher » comme à nous, d'ouvrir les yeux sur les dangers qui » menacent la Province, si vous obtempérez à l'arrêt du » conseil. »

Paroles prophétiques, qui ne tardèrent pas à se réaliser. En effet, cette décision du Conseil royal, suspendant les Etats, n'était qu'un prétexte pour les ajourner indéfiniment, puisque les Etats-Généraux devaient se réunir, quatre mois plus tard, à Versailles, et la Cour pensait bien que tous les intérêts provinciaux feraient silence en présence des préoccupations, autrement importantes, qu'allaient soulever, dans les esprits, ces grandes assises nationales, où devaient se débattre les destinées de la France. Que pesait, pour le Tiers, l'assemblée provinciale en regard des Etats-Généraux auxquels il se réservait de porter, en dernier ressort, ses doléances ? Cette pensée secrète l'encourageait probablement dans sa résistance et, sans souci de la tradition, lui aussi demeurait inébranlable dans ses résolutions.

Les Etats de Rennes, réduits à l'impuissance par l'entêtement des uns et des autres, se séparèrent définitivement le 9 janvier 1789. Avec eux on put dire, désormais, que la patrie bretonne avait cessé d'exister, ne laissant plus qu'une ombre d'elle-même : le Parlement qui allait, à son tour, disparaître.

Ce dernier vestige de notre indépendance subsistait encore, mais, lui aussi, fortement ébranlé. Au milieu de toutes les ruines qui vont s'amonceler sous la pioche des

réformateurs politiques, nous allons le voir surgir, une dernière fois, comme un fantôme du passé, comme une vieille tour lézardée, restée debout, pour attester la puissance antique de la forteresse anéantie. Un an plus tard, le 8 janvier 1790, ce dernier rempart de nos libertés allait s'écrouler, dans des débats trop mémorables, pour que nous ne les rappellions pas ici.

Cité à la barre de la Constituante, le Parlement de Bretagne comparut devant cette assemblée, ayant à sa tête son président, M. de la Houssaye, qui revendiqua, avec énergie, les anciens droits de la province. L'attitude ferme et digne de nos parlementaires ne laissa pas que de produire, sur les députés, une impression mêlée de surprise et d'admiration. Vieillis dans les luttes du Parlement et habitués aux orages des Assemblées, nos magistrats bretons ne se laissaient ni émouvoir ni intimider par le tumulte. Ils se montrèrent les dignes représentants d'un peuple familiarisé avec la liberté. Ils firent voir, par la force de leur caractère, qu'ils étaient à la hauteur de leur mission, et ils luttèrent, avec l'énergie du désespoir, en vrais patriotes qui comprenaient que l'existence politique de la Bretagne était l'enjeu de cette partie suprême.

Notre nationalité succomba, mais glorieusement, après trois jours de discussions. Les premiers orateurs de la Constituante : d'Eprémesnil, Barnave, Cazalès, Maury, etc., prirent, tour à tour, la parole et se livrèrent à un tournoi d'éloquence, les uns pour la protéger et la défendre, les autres pour effacer jusqu'à la trace de son nom.

Comme dans les circonstances les plus graves et les plus décisives, il fallut la parole véhémente de Mirabeau

pour vaincre les hésitations de l'Assemblée. La Bretagne reçut le coup de grâce du fougueux tribun. Cependant, il faut bien le reconnaître, l'argumentation de l'orateur fut faible. Elle dénotait, chez lui, une ignorance singulière de nos mœurs, de notre tempérament et de notre Constitution. Il jugeait notre pays d'après le régime féodal des autres provinces, commettant ainsi la même erreur qui a trompé tant d'historiens. Il ne savait pas que les Bretons avaient été, pendant des siècles, « des » hommes libres et plus réellement libéraux que les répu- » blicains, qu'ils se défiaient de la liberté moderne qu'on » leur imposait et que la féodalité n'avait jamais eu pour » eux, si ce n'est passagèrement, les rigueurs qu'elle » avait eu pour la France. » N'importe, Mirabeau triompha ! La vigueur, le charme et le coloris de sa parole enflammée, suppléèrent à la force de ses raisons.

Maury, habile logicien et mieux instruit du sujet, n'eut pas de peine à le réfuter ; mais sa voix fut impuissante devant l'éloquence entraînante et irrésistible de son adversaire.

Répondant à Mirabeau : « Je vais prouver, dit-il, que » la Bretagne a des droits aussi anciens que la monar- » chie et aussi sacrés que les contrats..... Puis, dans » un remarquable exposé historique, il établit les droits » de cette province qu'on appelle improprement des pri- » vilèges, droits auxquels les Bretons *ne paraissent pas* » *si impatients, qu'on le prétend, de renoncer ;* car, ils » leur ont fourni le moyen de payer, jusqu'ici, moitié » moins d'impositions que dans toutes les autres pro- » vinces. » (B. POCQUET, *Orig. de la Rév. en Bret.*, t. II, p. 394).

Non, le disait avec raison l'abbé Maury, la majorité des Bretons n'était pas si impatiente, qu'on le prétendait, de renoncer à la Constitution libérale de la province. Ainsi, les plus petites paroisses, dans leurs doléances, demandaient certainement la répression des abus introduits dans la Province depuis l'annexion à la Couronne; mais, « chose remarquable, aucun de ces » cahiers ne réclame l'abolition des institutions pro- » vinciales restées chères à la Bretagne. » (B. POCQUET, t. II, p. 339).

Quelques-unes même demandent : « la conservation » de tous droits, franchises, immunités de la Province » de Bretagne, fondés sur le contrat d'Union avec la » France, et qu'il ne faut pas confondre avec les *privi-* » *léges particuliers* de ceux qui ont été chargés jusqu'à » ce jour de l'administration de ladite Province. » (B. POCQUET, t. II, p. 349).

C'est dans cet esprit que la plus grande partie des députés du Tiers et du bas clergé avaient été envoyés aux Etats-Généraux. Leur mandat impliquait des réformes, mais non des destructions. C'est également parce que la noblesse et le haut clergé avaient vu, dans l'arrêté royal du 3 janvier 1789, une atteinte aux droits de la Province, et un commencement de destruction de la Constitution bretonne, qu'ils s'étaient désintéressés de la politique nouvelle et qu'ils s'étaient abstenus d'envoyer des représentants aux Etats-Généraux de Versailles. A ce titre, ils furent donc les derniers, avec le Parlement, à défendre le drapeau de notre indépendance, et à soutenir nos libertés. Remarque à signaler, c'est que le Tiers, qui s'était montré, le premier, soumis à la monar-

chie, allait bientôt la détruire; tandis que la noblesse, qui lui avait toujours fait une opposition énergique, oubliant, à l'heure du péril, son humeur frondeuse, allait, avec une générosité chevaleresque, accourir à la défense de cette même monarchie.

Enfin, les meilleures raisons ne purent prévaloir sur une assemblée, animée d'un parti pris, et pénétrée d'avance de la conviction qu'il ne fallait rien laisser debout, du passé, afin de reconstituer la société française sur de nouvelles bases.

En vain notre nationalité défendit, dans un effort suprême, son dernier reste de vie, dans ces débats solennels; son Parlement fut supprimé.

Chêne séculaire qui avait abrité nos libertés et résisté à tant d'orages politiques, il tomba sous les premiers coups de la Révolution, entraînant dans sa chute toutes les assemblées provinciales dont l'existence était liée à la sienne, et qui attendaient, avec anxiété, l'issue d'une discussion qui devait se terminer par leur arrêt de mort.

Par un décret du 15 janvier 1790, la Constituante partagea la Bretagne en cinq départements, croyant sans doute qu'après l'avoir ainsi taillée en pièces, c'en était fait de l'homogénéité bretonne.

Erreur profonde ! car, si au bas de son histoire on peut écrire désormais « *finis Britanniæ* », sa division, en cinq tronçons, n'a pu rompre son unité de race ni de caractère. Toujours pleine de sève, elle garde encore, dans la patrie française, avec le souvenir toujours vivace de ses anciennes traditions, son tempérament, son originalité et cet esprit de sage libéralisme qui fit jadis sa puissance et sa gloire, et dans lequel elle puisera la force de réunir

ses membres épars, pour se retrouver vivante et debout, en face de toutes les tyrannies, comme elle le fera bientôt sentir aux despotes de la Révolution.

Le rôle de la Bretagne libérale pendant la période révolutionnaire, en raison de son actualité et de son caractère *essentiellement politique* sortant du terrain neutre de nos œuvres académiques ne saurait trouver place dans ce recueil, et doit se traiter à part.

Nous en ferons donc une étude séparée.

H. Le Jannic de Kervizal,
(*Comte du Brieux*).

CONFÉRENCES

FAITES A LA SALLE DE LA BOURSE EN 1896

I. — 10 janvier 1896. — *Dante et Béatrix*, par M. LANGERON.

II. — 17 janvier 1896. — *Shakespeare*, par M. GOUYET.

III. — 24 janvier 1896. — *La suggestion et la morale*, par M. le Dr BRÉMAUD.

IV. — 31 janvier 1896. — *La suggestion et la morale*, par M. le Dr BRÉMAUD.

V. — 7 février 1896. — *Une visite au champ de bataille du 16 août 1870*, par M. GUENEAU DE MUSSY.

VI. — 21 février 1896. — *Des Illusions d'optique dans la toilette et de la logique des modes*, par M. DELALANDE.

VII. — 28 février 1896. — *Raphaël et la peinture italienne au XVIe siècle*, par M. LANGERON.

29e SOIRÉE

LITTÉRAIRE ET MUSICALE

Vendredi 15 Mai 1896

I. CAUSERIE LITTÉRAIRE, par. . . M. LANGERON, *Président de la Société.*

II. a *Le Chevalier Belle-Etoile* (Augusta HOLMÈS).
b *Chanson Slave* (CHAMINADE).
Mlle M. L.

III. *La Petite Princesse*, Poésie.
Mme P. V.

IV. a *Poésie Toscane*, Mélodie (Pauline VIARDOT).
b *Roméo et Juliette*, valse (GOUNOD).
Mme A. C.

V. *Monologue.*
M. D. d. D.

NÉCROLOGIE

M. Edélestan JARDIN

La Société Académique a perdu, dans le cours de cette année, un de ses membres les plus actifs et les plus sympathiques, M. Edélestan Jardin, Inspecteur de la Marine en retraite.

Il était né à Carteret, près Valognes (Manche), le 14 août 1822. Il débuta le 6 juin 1840 comme écrivain surnuméraire au port de Brest; puis, après avoir passé brillamment ses examens, il fut nommé écrivain titulaire; et c'est en cette qualité qu'il fit, en 1848, sa première campagne sur la côte occidentale d'Afrique. Il ne tarda pas à passer commis puis aide-commissaire; et en 1855, il partit pour une seconde campagne en Océanie et dans le Pacifique où il resta plus de trois ans, étudiant la flore et la faune de cette partie du globe. Il en rapporta une riche collection de plantes, d'insectes et de minéraux, sans compter des notes très nombreuses et très détaillées qui devaient lui servir plus tard à composer des ouvrages.

En 1858, il fut promu au grade de sous-commissaire de la Marine et vint s'installer à Brest.

C'est à cette époque que M. Levot conçut le projet de faire revivre dans notre ville l'ancienne Académie de la Marine; et, après s'être adjoint quelques hommes distin-

gués tels que MM. Rochard, de Carcaradec et Edélestan Jardin, il jeta les fondements d'une association scientifique et littéraire qui, le 25 mai 1858, devint la Société Académique de Brest.

L'année suivante, M. Jardin fut envoyé aux Antilles ; il consacra les deux années de cette croisière à explorer l'Amérique du nord. Enfin, en 1865-66, il se rendit en Islande : ce fut sa dernière campagne. En effet, peu après il entra dans le service de l'Inspection et séjourna successivement à Bordeaux, Brest, Indret et Rochefort. C'est dans cette dernière ville qu'il fut atteint par la limite d'âge et admis à la retraite le 14 août 1884, après 44 ans de services dont 15 à la mer.

Dès lors, il consacra ses loisirs à la science qu'il aima toujours passionnément. Outre les notes curieuses, les communications intéressantes dont il a enrichi le Bulletin de notre Compagnie, on doit à M. Jardin quelques souvenirs de voyage et deux ouvrages très importants : le « Coton » et le « Café » qui ont beaucoup accru sa réputation de savant et d'écrivain.

Il mourut le 10 février 1896, à l'âge de 73 ans, laissant de vifs regrets dans le cœur de ses amis. La Société Académique, dont il était membre fondateur, gardera longtemps le souvenir de cet homme de bien qui fut aussi un homme aimable et un esprit distingué.

E. L.

COMPTE DE GESTION

PRÉSENTÉ AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DANS SA SÉANCE DU 28 JUIN 1896

POUR L'ANNÉE 95-96

Par le Trésorier de la Société

RECETTES

1° En caisse au 30 juin 1895. . . .	140 fr.	39
2° Intérêts annuels des titres de rente 3 o/o, appartenant à la Société. . . .	110	»
3° Cotisations des membres de la Société, perçues pendant l'année	1.710	»
4° Subvention municipale de l'année 95-96.	300	»
5° Recettes diverses (Comptoir, Caisse Epargne, etc., etc.).	230	54
TOTAL DES RECETTES. . .	2.490 fr.	93

DÉPENSES

1° Loyer, impôts, assurance.	303 fr.	51
2° Impression du *Bulletin* et imprimés divers.	1.630	05
3° Conférences à la Bourse et soirées (Invitations, concierge et frais divers). .	123	75
4° Frais de correspondance et de bibliothèque.	78	»
A REPORTER.	2.135 fr.	31

REPORT.	2.135 fr.	31
5° Concierge de la bibliothèque (Mois du).	240	»
6° Eclairage, chauffage, entretien du mobilier et dépenses diverses.	37	70
TOTAL DES DÉPENSES. . .	2.413 fr.	01

BALANCE

Recettes.	2.490 fr.	93
Dépenses	2.413	01
RESTE EN CAISSE. .	77 fr.	92

Plus 3 fr. 64 sur le livret de la Caisse d'Epargne.

NOTA. — La Société possède en outre deux titres de rente 3 o/o sur l'Etat Français de 110 francs de rente, ce qui représente, au cours normal, un capital de 3,666 fr. 66.

Brest, le 28 juin 1896.

E. FOURNIER.

Vu et approuvé par les membres du Bureau de la Société Académique présents à la séance du 28 juin 1896.

Le Président,
ED. LANGERON.

Les Vice-Présidents,
F. BRÉMAUD, Dr HÉBERT
A. DE LORME.

Les Secrétaires,
MAURER, L. CAVALIER.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

EXERCICE 1895-1896

Président d'Honneur : M. le Vice-Amiral BARRÉRA, C. ✱, O. I., commandant en chef, Préfet maritime du 2e arrondissement.

BUREAU ÉLU LE 1er JUILLET 1895

Président : M. LANGERON (E.), O. I., Professeur d'histoire au lycée de Brest.

1RE SECTION

SCIENCES

Vice-Président : M. le docteur BRÉMAUD (P.), ✱, O. A., Médecin principal de la Marine.

Secrétaire : M. GOOD (D.), Pharmacien civil.

2E SECTION

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

Vice-Président : M. HÉBERT (J.), Docteur-Médecin.

Secrétaire : M. MAURER, Avocat.

3E SECTION

GÉOGRAPHIE

Vice-Président : M. DE LORME (A.), O. I., Professeur au Lycée de Brest.

Secrétaire : M. CAVALIER, Pharmacien de la Marine.

Bibliothécaire-Archiviste : M. KERNÉIS (A.-A.), ✻, Sous-Commissaire de la Marine, en retraite.

Trésorier : M. FOURNIER (P.-E.), ✻, ancien Avoué.

COMITÉ DE PUBLICATION

1° LES MEMBRES DU BUREAU.

2° MM. BOURRUT-DUVIVIER, ✻, O. A., Professeur à l'Ecole navale.

GUENEAU DE MUSSY, Avocat.

MARÉCHAL, ✻, Médecin principal de la Marine, en retraite.

BOURGEOIS, O. ✻, Lieutenant-Colonel d'Artillerie territoriale.

AUDOUARD, Capitaine du Génie.

BAILLY, O. A., Professeur au Lycée.

Mme PERDRIEL-VAISSIÈRE.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

LAFONT, G. C. ✻, O. A., Vice-Amiral, en retraite.

DUBURQUOIS, G. O. ✻, Vice-Amiral, en retraite.

JOUBERT, O. I., Avoué honoraire, à Saint-Brieuc.

ZÉDÉ, G. O. ✻, Vice-Amiral, en retraite.

DE LA JAILLE, C. ✻, Vice-Amiral.

BESNARD, C. ✻, Vice-Amiral, Ministre de la Marine.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

THOUAR (Arthur), O. A., Voyageur géographe.

DE LESSEPS (Ferdinand), G. C. ✻.

SAVORGNAN DE BRAZZA, O. ✻, Capitaine de frégate.

COTTEAU, Voyageur géographe.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

ABALAN, Juge au Tribunal de Commerce, rue de Paris, 36, en Lambézellec.

ALLAIN (L.), Avoué, rue Neptune, 2.

ALLANIC, ✻, O. I., Professeur honoraire de Philosophie, rue de Siam, 63.

ALLANIC, O. ✻, Médecin en chef de la Marine, en retraite, rue de Siam, 63.

5 ALLÈGRE, Professeur de musique, rue de Siam, 61.

ANJOT, O. A., Professeur au Lycée, rue d'Algésiras, 12.

ARDOUIN, Agent comptable de la Marine, rue Ornou, 10.

ARNOULT (Mme), place de la Halle, 9.

ANTOINE (Louis-Charles), O. ✻, Ingénieur de la Marine de 1re classe, en retraite, rue Voltaire, 17.

10 AUBERTIN, Aide-Commissaire hors cadre, Secrétaire particulier du Commissaire général de la République à Libreville (Congo français).

AUDOUARD, Capitaine du Génie, rue du Château, 56.

BAHON, Sous-Ingénieur de la Marine, rue d'Aiguillon, 25.

BAILLY, O. A., Professeur au Lycée, rue Ducouédic, 4.

BAISNÉE, Négociant, rue de la Rampe, 55.
15 BARON, Pharmacien civil, Grand'Rue, 9
BASTIT (Michel), Propriétaire, rue Voltaire, 8.
BENOIT, ✻, Négociant, ancien Président du Tribunal de Commerce, Membre de la Chambre de Commerce, rue de la Mairie, 12.
BERGER (Charles-Victor), ✻, O. I., ancien Médecin de la Marine, Adjoint-Maire, rue de Paris, 54.
BERNIER (Alfred), ancien Médecin de la Marine, rue Kléber, 1 bis.
20 BERRÉHAR, Pharmacien civil, à Saint-Renan.
BESNARD (Mlle), Econome au Lycée de jeunes filles, rue du Château, 26.
BIACABE (Armand), Propriétaire, rue Foy, 5.
BIZIEN (Edmond), Juge au Tribunal de Commerce, rue de Paris, 51.
BLAREZ, Chef de bataillon, au 19e de ligne, rue de la Mairie, 2.
25 BODET, ✻, Médecin principal de la Marine, rue de Siam, 26.
BOHY, Professeur de musique, rue de Siam, 34.
BONAMY (Léon), Propriétaire, rue Traverse, 1.
BONNEAU (Paul), ✻, Agent-Comptable principal de la Marine, en retraite, rue d'Algésiras, 21.
BOUDOUIN (Mlle), à Kerinou-Lambézellec, 179.
30 BOURGEOIS, O. ✻, Lieutenant-Colonel d'Artillerie territoriale, rue d'Aiguillon, 38.
BOURRAGUÉ, Inspecteur primaire, rue Duguay-Trouin, 2.
BOURRUT-DUVIVIER (F.-L.), ✻, O. A., Professeur à l'Ecole Navale, rue de Siam, 39.

BRÉMAUD, Architecte, rue de Paris, 41.

BRÉMAUD (Paul), ✻, O. A., Médecin principal de la Marine, rue de la Rampe, 25.

35 BRETON (Paul), Négociant, rue Armorique, 40.

BURNETT-STEARS (Mme), rue de la Rampe, 31.

CANY (Mme), rentière, rue Foy, 11.

CARADEC (Théophile), O. A., Docteur-Médecin, rue de la Mairie, 15.

CARON, Greffier, rue de Paris, 107.

40 CARRIVE (Paul), Négociant, rue de la Rampe, 46.

CAVALIER, Pharmacien de la Marine, rue d'Aiguillon, 52.

CHABAL (Abel), Architecte, rue de la Rampe, 46.

CHALMET, Docteur-Médecin, à Landerneau.

CHARPENTIER, O. ✻, Capitaine de vaisseau, rue du Cours-Dajot, 15.

45 CHASTENET DE PRÉFORT, Directeur du câble franco-américain, rue du Château, 32.

CHÉDEVILLE (Alexandre-Louis), C. ✻, Directeur des Constructions Navales, en retraite, rue Neptune, 3.

CHEVILLOTTE (Charles), Négociant, ancien Député, cité d'Antin, 2.

CHIC (Léon), ✻, O. A., Chef de musique des Equipages de la Flotte, en retraite, rue Voltaire, 31.

CLÉREC, Avocat, rue Saint-Yves, 24.

50 COLLARD-DESCHERRES, Chef de bataillon d'Infanterie de marine, en retraite, rue Traverse, 17.

COLLOT-BÉRANGER, Avocat, rue de la Rampe, 51.

COMME, ✻, Médecin en chef de la Marine, rue de la Rampe, 37.

CORBÉ, Pharmacien civil, à Brest, rue de Paris, 148.

CORNUT-GENTILLE (I.-J.-A.), O. ✻, Capitaine de vaisseau, place du Château, 5.

55 COUTANCE (A.-G.-A.), O. ✻, O. A., C. ✻, Pharmacien en chef de la marine, en retraite, rue d'Algésiras, 17.

DANIEL (H.), Directeur de l'Ecole communale de Kéroriou.

DELALANDE (Julien), Professeur au Lycée, rue du Château, 62.

DELESTRE (Paul), Rentier, rue du Château, 15.

DELOBEAU, ✻, Avoué honoraire, Sénateur et Maire de Brest, rue d'Aiguillon, 54.

60 DENOUEL, Propriétaire, rue de la Porte, 77.

DESHAYES (A.), Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, rue de Paris, 35.

DUCHATEAU (A.), ✻, Médecin en chef de la Marine, rue d'Aiguillon, 2.

DUVAL (Jean-Charles-Marcellin), C. ✻, Directeur du Service de Santé de la Marine, en retraite, rue Colbert, 26.

ÉLY-LABASTIRE, Négociant, rue de la Rampe, 53.

65 FALLIER (Louis-Constant), O. ✻, Docteur-Médecin, rue du Château, 6.

FARVACQUES, Docteur-Médecin, rue de Paris, 10, Lambézellec.

FOUCARD, Notaire, rue de la Mairie, 15.

FOURNIER (P.-E.), ✻, ancien Avoué, rue Saint-Yves, 33.

FOUCAULT, O. ✻, Capitaine, en retraite, ancien Receveur municipal, rue de la Rampe, 33.

70 FRÉVILLE, O. ✻, Ingénieur des Constructions navales, cité d'Antin, 4.

FRIOCOURT, ✻, Inspecteur de la Marine, rue Saint-Yves, 31.

FRIOCOURT, O. ✻, Médecin en chef de la Marine, rue Saint-Yves, 13.

FROIDEVEAUX, Juge de paix, rue Vauban, 1.

GALACHE (François), C. ✻, Contre-Amiral, en retraite, rue d'Aiguillon, 54.

75 GAUTIER (Mme Eugène), rue de la Mairie, 21.

GAYET, ✻, Médecin principal de la Marine, rue du Château, 42 bis.

GEFFROY, Pharmacien de la Marine, rue de la Mairie, 23 bis.

GÉIL (Gustave), ✻, Lieutenant-Colonel d'infanterie de Marine, cité d'Antin, 5.

GÉRARD (Victor), Avoué, rue de Siam, 24.

80 GHILINO, Propriétaire, à Kerhuon.

GLEIZES DE FOURCROY (Charles-Philippe), O. ✻, Inspecteur en chef de la Marine, en retraite, rue Voltaire, 36.

GOEZ, O. ✻, Capitaine de vaisseau, rue du Château, 48.

GOUBET, ✻, Sous-Commissaire de la Marine, rue Voltaire, 15.

GOUYET (L.-M.), Professeur à l'Ecole navale, rue Voltaire, 25.

85 GOOD, Pharmacien civil, rue de la Rampe, 37 bis.

GRALL, Pharmacien civil, rue de Siam, 49.

GRALL, Professeur au Lycée, rue Traverse, 45.

GRENETIER, Négociant, rue de Siam, 59.

GUENEAU DE MUSSY, Avocat, rue Voltaire, 40.

90 GUICHON DE GRANDPONT, C. ✻, Commissaire général de la Marine, en retraite, rue Foy, 7.

GUYADER, Docteur-Médecin, rue de Paris, 83.

HAMON, Notaire, rue de Siam, 43.

HARDROUYÈRE (DE LA), Percepteur de la ville de Brest, rue du Château, 42.

HÉBERT (Jules), Docteur-Médecin, rue d'Aiguillon, 6.

95 HERMITTE, Agent de Manutention, rue du Château, 54.

HOMBRON (H.), O. A., Conservateur du Musée de Brest, Grand'Rue, 73.

IMHOFF (V.), ✻, Capitaine de frégate, Grand'-Rue, 19.

JEANPERRIN, Professeur au Lycée, rue de Paris, 132.

JEHANNE, ✻, Médecin de la Marine, en retraite, rue de Siam, 55.

100 JOUBERT, O. I, Avoué honoraire, rue Châteaubriand, 12, Saint-Brieuc.

KERDONCUFF, Commissaire-Adjoint de la Marine, rue Voltaire, 15.

KERMAREC, O. ✻, Colonel d'Artillerie, en retraite, rue Voltaire, 4 bis.

KERNÉIS, (A.-A.), ✻, Sous-Commissaire de la Marine, en retraite, Grand'Rue, 74.

KERROS (Edouard DE), Négociant, Agent consulaire, rue du Château, 19.

105 LALLEMAND (Mme), rue de la Rampe, 28.

110 LALUBIN, Chef de bataillon d'Infanterie de Marine, à Tananarive (Madagascar).

LAMARQUE, ancien Notaire, Conseiller d'arrondissement, rue de Siam, 19.

LANGERON (Edouard), O. I., Professeur d'histoire au Lycée, rue du Château, 15.

LE BESCOND DE COATPONT, Avocat, rue de Siam, 14.

LE BEURRIER (A.-E.), Négociant, rue de Brest, 2, en Lambézellec.

115 LE BEURRIER fils, Négociant, rue de Brest, 2, en Lamhézellec.

LE BORGNE DE KERAMBOSQUER, O. ✻, Contre-Amiral, rue Voltaire, 22.

LEFOURNIER (A.), Propriétaire, rue St-Yves, 11.

LE GUEN (Madame), Rentière, rue de la Rampe, 38.

LE GO (E.), Rentier, rue de la Rampe, 27.

120 LEHIDEUX (A.-M.-E.), Négociant, rue St-Yves, 19.

LE HOUERF, Négociant, rue d'Algésiras, 9.

LE JANNIC DE KERVIZAL, Rentier, au château de Lesgall, en Lesneven.

LE JEUNE (Constant), Notaire honoraire, rue de la Rampe, 25.

LE JEUNE, Juge au Tribunal de Commerce, rue Saint-Yves, 37.

125 LE LOARER (P.-M.), O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite, rue de la Rampe, 1.

LE LOUP DE VARENNE, Propriétaire, rue du Château, 37.

LE MOINE (E.-J.-T.), O. ✻, Pharmacien en chef de la Marine, en retraite, rue de Siam, 117.

LE MONNIER (Mme Henri), rue Voltaire, 31.

LE PIVAIN (René), Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, rue de la Rampe, 5.

130 LEVOT - BÉCOT, Propriétaire, rue Chaussée-d'Antin, 20, Paris.

LORME (A. DE), O. I., Professeur au Lycée, rue de la Rampe, 50.

LORSA, ancien Négociant, rue d'Aiguillon, 42.

LULLIEN, Juge suppléant au Tribunal de Commerce, Grand'Rue, 26.

MARÉCHAL (F.-M.-J.), ✻, Médecin principal de la Marine, en retraite, rue de la Mairie, 2.

135 MARFILLE, Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, Grand'Rue, 49.

MARION, ✻, O A., ancien Médecin de la Marine, Bibliothécaire de la Ville, rue du Château, 37.

MATHIEU (Etienne-Jean-Ernest), O. ✻, Capitaine de vaisseau, commandant les Pupilles de la Marine, à la Villeneuve.

MAUDET, ✻, Lieutenant de vaisseau, rue de la Mairie, 48 bis.

MAURER, Avocat, Docteur en droit, rue de la Rampe, 5.

140 MERLANT, O. ✻, Inspecteur en chef des Services Administratifs de la Marine, rue Duguay-Trouin, 18 bis.

MILIN, Receveur des Postes, en retraite, rue Voltaire, 28.

MINIAC (DE), Directeur des Travaux hydrauliques, place du Château, 13.

NÉIS, ✻, Médecin de la Marine, rue Arago, 17.

OLLIVIER, ✻, Sous-Commissaire de la marine, rue du Château, 2.

145 PAILLET, Négociant, place Ornou, 1.

PARIN-LAMARQUE, Négociant, rue du Château, 47.

PASSINI père, Propriétaire, rue du Moulin, 31.

PELTIER (Alfred), médecin de la marine, fort de Nogent-sur-Marne (Seine).

PERDRIEL-VAISSIÈRE (Mme), rue de Paris, 30.

150 PESLIN, O. I. Professeur au Lycée, rue de Siam, 55

PETHIOT, Médecin, au Conquet.

PIÉBOURG, ✻, Lieutenant-Colonel d'Artillerie de terre, rue Voltaire, 27.

PINÇON, Photographe, rue de Siam, 65.

PITEL, Négociant, rue Saint-Yves, 11.

155 PITTY, Chimiste, rue du Château, 28.

POUGNY, ✻, Médecin principal de la Marine, en retraite, rue de la Rampe, 25.

POULLAOUEC, Notaire, rue de Siam, 30.

RAMBAUD, Pasteur protestant, rue de la Mairie, 24 bis.

RÉGURON, Négociant, rue de la Rampe, 10.

160 RENAUT, Pharmacien, Grand'Rue, 42.

RIGUBERT, Médecin de la Marine, rue de Siam, 65.

RIVET (L.-J.), O. ✻, Capitaine de vaisseau, rue du Château, 15.

ROBERT fils, Libraire, rue d'Aiguillon, 44.

ROLLAND, Avoué, rue de la Rampe, 12.

165 ROSUEL, Entrepreneur, rue du Château, 15.

ROUGET, Sous-Directeur de la Compagnie du Gaz, rue du Château, 20.

ROULLIN, Lieutenant de vaisseau, rue Duguay-Trouin, 5.

SAGOLS, Officier d'Infanterie de Marine, au Soudan, à Segou.

SANQUER, ✻, Négociant, Adjoint-Maire, Capitaine du Génie, en retraire, rue de Paris, 46.

170 SEGONDAT, Contrôleur des Contributions directes, rue Voltaire, 1.

SILGUY (Mme la Comtesse DE), rue du Château, 33.

SIMOTTEL (Robert), rue Vauban, 1.

THIERRY, Négociant, rue Traverse, 18, et au Merle-Blanc.

TONNENS, Chirurgien-Dentiste, rue de la Mairie, 24.

175 TOUBLANC, Négociant, rue Algésiras, 19.

TOREU (Mlle), place du Château, 38.

TROBRIANT (Comte Alphée DE), Sous-Inspecteur de l'Enregistrement, rue de la Rampe, 14.

TROBRIAND (DENIS de) ✻, Capitaine de frégate, rue de Traverse, 7.

WILLOTTE (H.-L.), ✻, Ingénieur en chef du Morbihan, à Vannes.

180 ZÉDÉ (Barthélémy-Théobald), C. ✻, Capitaine de vaisseau, en retraite, rue du Château, 42 bis.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BERTIN, O. ✻, Directeur des Constructions navales, à Paris.

CALVET, O. I., Professeur d'histoire au Lycée Michelet, à Vanves.

CLAPARÈDE, Ingénieur, à Paris.

COMBETTE, ✻, O. I., Inspecteur général de l'Instruction publique, à Paris.

5 DALIMIER, Proviseur au Lycée Michelet, à Paris.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

DAURIAC (Lionel), O. A., Professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

DAURIAC, ✻, Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.

DELAVAUD, O. ✻, O. I., Pharmacien inspecteur de la Marine.

10 DENNIÈRE, Archéologue, en retraite, à Paris.

DERAUGLAUDRE, Professeur d'agriculture à l'Université catholique de Lille.

DESCHANEL, O. A., ancien Sous-Préfet de Brest, député.

DEVAUX, Professeur de Physique au lycée de Lorient.

DUCHATELIER (Paul).

15 DUPUIS, O. ✻, Contre-Amiral, rue de Berlin, 6, à Paris.

FIERVILLE, O. I., Proviseur, en retraite.

FLEURIOT DE LANGLE, C. ✻, Contre-Amiral, en retraite.

GARNAULT, ✻, O. A., Examinateur de la Marine, en retraite, à Paris.

GAUGUET, Publiciste, à Paris.

20 GUENNOU, Publiciste, 33, rue Linnée, à Paris.

HÉLAIN, ✻, Agent-Comptable principal de la Marine, à Paris.

HERLAND, Chimiste, Pharmacien, à Concarneau.

JARRY, O. ✻, Recteur de l'Académie de Rennes.

JOUAN, O. ✻, O. I., Capitaine de vaisseau, en retraite, à Cherbourg.

25 KERVILER, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire.

KLEINHANS (Mlle), Professeur à Sainte-Barbe, à Paris.

LE BALLE, O. I., Inspecteur d'Académie, à La Roche-sur-Yon.

LE GROS, O. ✻, Colonel d'Infanterie de Marine, en retraite.

LE JANNE, ✻, Pharmacien de la Marine.

30 LOUDUN, Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

LOZÉ, O. ✻, ancien Sous-Préfet de Brest, Ambassadeur de France, à Vienne.

LOYER, O. I., ancien Professeur au Lycée de Brest.

LUZEL, ✻, O. A., Archiviste du Finistère.

MILLIEN, Architecte à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

35 MILNE, Professeur d'Anglais au Lycée Henri IV.

ORTOLAN, ✻, Lieutenant de vaisseau.

PARIS, C.✻, Général de brigade.

PIÉDANIEL, homme de lettres, à Paris.

ROCHARD, G. O. ✻, O. I., Inspecteur général du Service de Santé de la Marine, en retraite, à Paris.

40 SALSAC, ✻, Percepteur à Pont-Croix.

SAULNIER, ✻, Conseiller à la Cour de Rennes.

THOMAS (Félix), O. I., Professeur au Lycée de Versailles.

VIEL DE HAUTMESNIL (l'abbé Emile).

YUNG, O. ✻, Général de brigade, en retraite, député,

Listes des Académies, Sociétés Savantes

AVEC LESQUELLES SE FAIT L'ÉCHANGE DU BULLETIN

(Ordonnance royale du 16 mai 1847)

1re SECTION. — GÉOGRAPHIE

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

1 BOUCHES-DU-RHONE : *Marseille.* — Société de Géographie.

2 — *Montpellier.* — Société Languedocienne de Géographie.

3 COTE-D'OR : *Dijon.* — Société Bourguignonne d'Histoire et de Géographie.

4 CHARENTE-INFÉRIEURE : *Rochefort.* — Société de Géographie.

5 GIRONDE : *Bordeaux.* — Société de Géographie commerciale.

6 GARONNE (Haute-) : *Toulouse.* — Société de Géographie.

7 INDRE-ET-LOIRE : *Tours.* — Société de Géographie.

8 LOIRE-INFÉRIEURE : *Saint-Nazaire.* — Société de Géographie commerciale.

9 — *Nantes.* — Société de Géographie commerciale.

10 MEURTHE-ET-MOSELLE : *Nancy.* — Société de Géographie de l'Est.

11 MORBIHAN : *Lorient.* — Société Bretonne de Géographie.

12 NORD : *Douai.* — Union Géographique du Nord de la France.

13 — *Lille.* — Société de Géographie.

14 RHONE : *Lyon.* — Société de Géographie.

15 SEINE : *Paris.* — Société de Géographie.

16 — *Paris.* — Revue de Géogr. internationale.

17 — *Paris.* — Société de Géographie.

18 — *Paris.* — Société des Etudes coloniales et maritimes.

19 — *Paris.* — Bibliothèque des Sociétés savantes.

20 SEINE-INFÉRIEURE : *Le Havre.* — Société de Géographie commerciale.

21 — *Rouen.* — Société Normande de Géographie.

22 VAR : *Toulon.* — Société de Géographie.

23 CONSTANTINE : *Constantine.* — Société de Géographie.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

24 ANGLETERRE : *Manchester.* — Manchester Geografical Society.

25 BELGIQUE : *Bruxelles.* — Société Royale belge de Géographie.

26 — *Anvers.* — Société Royale de Géographie d'Anvers.

27 BRÉSIL : *Rio de Janeiro.* — Sociedade de Geographia de Lisboa do Brazil.

28 EGYPTE : *Le Caire.* — Société khédiviale de Géographie.

29 FINLANDE : *Helsingfors.* — Fennia. — Société de Géographie.

30 PORTUGAL : *Lisbonne.* — Sociedade de Geographia de Lisboa.

31 — *Porto.* — Sociedade de Geographia Commercial do Porto.

32 SUISSE : *Genève.* — Le Globe.

33 — *Neufchâtel.* — Société Neufchâteloise de Géographie.

34 WURTEMBERG : *Stuttgart.* — Société Wurtembergeoise de Géographie.

2e ET 3e SECTIONS. — SCIENCES, LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

1 AISNE : *Château-Thierry.* — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

2 — *Laon.* — Société académique.

3 — *Saint-Quentin.* — Société académique des sciences, belles-lettres, agricole et industrielle.

4 — *Soissons.* — Société archéologique, historique et scientifique.

5 ALLIER : *Moulins.* — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.

6 ALPES-MARITIMES : *Nice.* — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes.

7 — *Nice.* — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

8 ARDÈCHE : *Privas.*— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Ardèche.

9 AUBE : *Troyes.* — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

10 AUDE : *Carcassonne.* — Société des arts et des sciences.

11 — *Narbonne.*— Commission archéologique et littéraire.

12 AVEYRON : *Rodez.* — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

13 BOUCHES-DU-RHONE: *Aix.*— Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

14 — *Marseille.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

15 — *Marseille.* — Société de statistique.

16 — *Marseille.* — Comité médical des Bouches-du-Rhône.

17 CALVADOS : *Caen.* — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

18 — *Caen.* — Société des Antiquaires de Normandie.

19 — *Caen.* — Société Linnéenne de Normandie.

20 — *Caen.* — Société des beaux-arts.

21 CHARENTE : *Angoulême.* — Société archéologique et historique de la Charente.

22 CHARENTE-INFÉRIEURE : *La Rochelle.* — Société des belles-lettres, sciences et arts.

23 — *Saintes.* — Revue de Saintonge et d'Aunis. — Bulletin de la Société des Archives historiques.

24 CHER : *Bourges.* — Société historique, littéraire, statistique et scientifique du Cher.

25 COTE-D'OR : *Dijon.* — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

26 — *Dijon.* — Société Bourguignonne d'histoire et de géographie.

27 — *Semur.* — Société des sciences historiques et naturelles.

28 — *Beaune.* — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.

29 COTES-DU-NORD : *Saint-Brieuc.* — Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

30 — *Saint-Brieuc.* — Société archéologique et historique.

31 CREUSE : *Guéret.* — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

32 DOUBS : *Besançon.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

33 — *Besançon.* — Société d'émulation.

34 — *Montbéliard.* — Société d'émulation.

35 DROME. — *Romans.* — Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.

36 EURE : *Evreux.* — Société libre d'agricult., sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

37 FINISTÈRE : *Morlaix.* — Société d'études scientifiques du Finistère.

38 — *Quimper.* — Société archéologique du Finistère.

39 GARD : *Nîmes.* — Académie de Nîmes.

40 GARONNE (Haute-) : *Toulouse.* — Académie des jeux floraux.

41 — *Toulouse.* — Académie de législation.

42 — *Toulouse.* — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

43 — *Toulouse.* — Société académique franco-hispano-portugaise.

44 — *Toulouse.* — Société d'histoire naturelle.

45 — *Toulouse.* — Société archéologique du Midi de la France.

46 GIRONDE : *Bordeaux.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

47 — *Bordeaux.* — Société Linnéenne de Bordeaux.

48 GIRONDE : *Bordeaux*. — Société des sciences physiques et naturelles.

49 HÉRAULT : *Béziers*. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

50 — *Montpellier*. — Académie des sciences et lettres.

51 ILLE-ET-VILAINE : *Rennes*. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

52 INDRE-ET-LOIRE : *Tours*. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

53 ISÈRE : *Grenoble*. — Académie Delphinale.

54 — *Grenoble*. — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

55 LANDES : *Dax*. — Société de Borda.

56 LOIRE (Haute-) : *Le Puy*. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

57 LOIRE-INFÉRIEURE : *Nantes*. — Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

58 — *Nantes*. — Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

59 — *Nantes*. — Revue de Bretagne et de Vendée.

60 LOT : *Cahors*. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques.

61 MAINE-ET-LOIRE : *Angers*. — Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

62 MAINE-ET-LOIRE : *Angers*. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

63 — *Angers*. — Société industrielle et agricole.

64 MANCHE : *Cherbourg*. — Société des sciences naturelles et mathématiques.

65 MARNE : *Châlons-sur-Marne* — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

66 MEURTHE-ET-MOSELLE : *Nancy*. — Académie de Stanislas.

67 MORBIHAN : *Vannes*. — Société polymathique du Morbihan.

68 NORD : *Cambrai*. — Société d'émulation.

69 — *Douai*. — Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

70 — *Dunkerque*. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

71 — *Lille*. — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

72 — *Lille*. — Société régionale des architectes du nord de la France.

73 — *Valenciennes*. — Société d'agriculture, sciences et arts.

74 — *Roubaix*. — Société d'émulation.

75 OISE : *Beauvais*. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du departemeni de l'Oise.

76 — *Compiègne*. — Société française d'archéologie.

77 PAS-DE-CALAIS : *Arras.* — Comité des antiquités départementales et monuments historiques du Pas-de-Calais.

78 — *Boulogne-sur-Mer.* — Société académique.

79 — *Saint-Omer.* — Société des antiquaires de la Morinie.

80 PYRÉNÉES-ORIENTALES : *Perpignan.* — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

81 RHONE : *Lyon.* — Société littéraire, historique et archéologique.

82 — *Lyon.* — Société des sciences, belles-lettres et arts.

83 SAONE-ET-LOIRE : *Autun.* — Société éduenne.

84 — *Châlon-sur-Saône.* — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

85 — *Châlon-sur-Saône.* — Société d'histoire et d'archéologie.

86 — *Macon.* — Académie des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture.

87 SARTHE : *Le Mans.* — Société d'agriculture, sciences et arts.

88 — *Le Mans.* — Société historique et archéologique.

89 SAVOIE : *Chambéry.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

90 — *Chambéry.* — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

91 SAVOIE (Haute-) : *Annecy*. — Société florimontane.
92 SEINE : *Paris*. — Société académique indo-chinoise de France.
93 — *Paris*. — Société de Médecine de Paris.
94 — *Paris*. — Société philotechnique.
95 — *Paris*. — Bibliothèque de la Sorbonne.
96 — *Paris*. — Société des Antiquaires de France.
97 — *Paris*. — Société de topographie de France.
98 — *Paris*. — Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.
99 SEINE-INFÉRIEURE : *Le Havre*. — Société havraise d'études diverses.
100 — *Le Havre*. — Société des sciences et arts agricoles.
101 — *Rouen*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
102 — *Rouen*. — Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.
103 SEINE-ET-MARNE : *Fontainebleau*. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
104 — *Meaux*. — Société d'agriculture, science et arts.
105 SEINE-ET-OISE : *Versailles*. — Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
106 — *Versailles*. — Société des sciences morales, des lettres et des arts.
107 SOMME : *Abbeville*. — Société d'émulation.

108 SOMME : *Amiens.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

109 — *Amiens.* — Société des Antiquaires de Picardie.

110 — *Amiens.* — Société Linnéenne du nord de la France.

111 TARN-ET-GARONNE : *Montauban.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

112 VAR : *Draguignan.* — Société d'études scientifiques et archéologiques.

113 — *Toulon.* — Académie du Var.

114 VIENNE : *Poitiers.* — Société des Antiquaires de l'ouest.

115 VIENNE (Hte-) : *Limoges.* — Société archéologique et historique du Limousin.

116 VOSGES : *Epinal.* — Société d'émulation.

117 — *Saint-Dié.* — Bulletin de la Société philomatique vosgienne.

118 YONNE : *Auxerre.* — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

119 — *Sens.* — Société archéologique.

120 — *Avallon.* — Société d'études.

121 CONSTANTINE : *Bône.* — Académie d'Hippone.

122 — *Constantine.* — Société archéologique du département de Constantine.

123 COCHINCHINE : *Saïgon.* — Société des études indo-chinoises de Saïgon.

124 ILE DE LA RÉUNION : *Saint-Denis.* — Société des lettres, sciences et arts.

125	MINISTÈRE	*Revue des Travaux scientifiques.*
126	DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	*Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques.*
127	ET DES BEAUX-ARTS	*Bulletin archéol. du comité des travaux histor. et scientifiques.*
128	—	*Répertoire des trav. historiques.*
129	—	Musée Guimet.
130	(Ordon. du 27 juil-	Biblioth. des sociétés savantes.
131	let 1845. Art. 2)	— —
132	MINISTÈRE	Archives de médecine navale.
133	DE LA	*Revue maritime et coloniale.*
134	MARINE	Société des études maritimes et coloniales.
135	MINISTÈRE DES COLONIES	Service géographique.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

136 ALSACE-LORRAINE : *Colmar.* — Société d'histoire naturelle.

137 — *Metz.* — Académie de Metz.

138 AMÉRIQUE : *Washington.*— Smithsonian Institution.

139 — *Washington.* — U.-S. Geological Survey.

140 — *Washington.* — National Academy of Sciences.

141 BELGIQUE : *Bruxelles.* — Société royale de botanique.

142 BRÉSIL : *Rio-de-Janeiro.*— Revista do observatorio.

143 CROATIE : *Zagreb-Agram.* — Société d'histoire naturelle.

144 ITALIE : *Rome.* — Reale academia dei Lincei.

145 NORWÈGE : *Christiania.* — Académie royale des lettres, histoire et antiquités.

146 — *Christiania.* — Université royale.

147 RÉP. ARGENTINE : *Cordoba.* — Academia nacional de ciendas en Cordoba.

148 SUÈDE : *Lund.* — Université de Lund.

149 SUISSE : *Genève.* — Société Murithienne (société Valaisanne des sciences naturelles).

150 — *Genève.* — Institut national genevois.

151 — *Genève.* — Société d'histoire et d'archéologie.

152 — *Neufchâtel.* — Société des sciences naturelles

153 — *Zurich.* — Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

L'Art Breton (du XIIIe au XVIe siècle), par M A. DE LORME. . 5

Analyse des Mémoires contenus dans le rapport 1891, de la Société Smithsonienne, par M. E. JARDIN. 67

La Poésie de la Science, par M. A. GUICHON DE GRANDPONT. . 115

Notice sur la Maison du Chastel-Trémazan, par M. N. LE JANNIC DE KERVIZAL. 131

La Chandeleur, par Mlle Ernestine BOUDOUIN. 200

Campagne humoristique et authentique du Croiseur Le Luron (de Brest à Nangasaki), par M. le contre-amiral GALACHE. . 211

Sonnets, par M. A. GUICHON DE GRANDPONT. 245

Le Tribunal Céleste (légende bretonne), par Mlle Ernestine BOUDOUIN. 257

Les Coëtnempren — de Kersaint — de Kerdournan, par M. A. KERNÉIS 267

Chansons bretonnes (inédites), par M. A. BOURGEOIS. 338

La Bretagne libérale, par M. N. LE JANNIC DE KERVIZAL. . . . 349

Conférences faites à la salle de la Bourse pendant l'année 1895-1896. 408

Soirée littéraire et musicale. 409

Nécrologie. — M. Edélestan JARDIN. 410

Compte de gestion, par M. E. FOURNIER. 412

Liste des Membres de la Société. 414

Membres honoraires 415

Membres résidants. 416

Membres correspondants 425

Liste des Académies, Sociétés savantes :

Première Section : Géographie. — Sociétés françaises 428

— — — Sociétés étrangères. . . . 429

2e et 3e Sections : Sciences, Littérature et Beaux-Arts. — Sociétés françaises. . . . 430

— — — Sociétés étrangères . . . 439

Brest, rue Traverse, 18.

3 2044 100 905 611